



HERIGE
INDUSTRIES

RAPPORT ANNUEL
& FINANCIER 2024



HERIGE
INDUSTRIES

01

HERIGE met le cap vers l'industrie

Regards croisés.....	4
Faits marquants 2024	6
Profil du groupe	8

02

Rapport de gestion du Directoire

1. Déclaration de performance extra-financière		6. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.....	100
Présentation du groupe, tendances de marché et gouvernance.....	10	7. Détenteurs du capital et des droits de vote	101
Conseil de surveillance.....	11	8. Informations boursières	102
Modèle d'affaires.....	12	9. Filiales et participations	103
Chaîne de valeur.....	14	10. Succursales	104
Enquête de matérialité.....	16	11. Événements postérieurs à la clôture.....	104
Principaux risques extra-financiers	18	12. Perspectives 2025	104
Méthodologie du reporting	23	13. Gestion des risques	104
Reporting Groupe.....	24	14. Affectation du résultat.....	108
Reporting activité Menuiserie.....	51	15. Rémunération des membres du Conseil.....	109
Reporting activité Béton.....	70	16. Mandats des dirigeants et des Commissaires aux comptes.....	109
Rapport de l'organisme de vérification	90	17. Achat par la société de ses actions.....	109
2. Environnement économique et conjoncturel.....	92	18. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire	110
3. Faits marquants	93		
4. Comptes du Groupe.....	94		
5. Comptes sociaux de la société HERIGE.....	98		

03

Informations Financières

États financiers consolidés	112
Notes aux états financiers consolidés.....	115
Comptes annuels 2024 d'HERIGE	143
Annexes aux comptes sociaux.....	146

05

Rapport des Commissaires aux comptes

Sur les comptes annuels	172
Sur les comptes consolidés.....	174
Sur les conventions réglementées.....	176

04

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

06

Autres Informations

Renseignements sur la société.....	178
Attestation du rapport financier annuel.....	179
Résolutions.....	179

01

HERIGE met le cap vers l'industrie



REGARDS CROISÉS SUR HERIGE INDUSTRIES

BENOIT HENNAUT, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

DANIEL ROBIN, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Quel regard portez-vous sur le marché en 2024 et quels impacts pour vos activités ?

Nos marchés ont subi des évolutions tant structurelles que conjoncturelles ces derniers mois et la période de crise inédite que nous traversons impose des mutations profondes. Le secteur de la construction et du bâtiment tant dans le neuf que dans la rénovation s'est, en effet, fortement dégradé nous incitant à mettre en place un projet d'ajustement de notre organisation afin de répondre à ces évolutions. Conscients des conséquences de cette décision, notre priorité a été de favoriser le dialogue avec les partenaires sociaux et de mettre en place toutes les mesures sociales d'accompagnement nécessaires pour nos collaborateurs.

Quels ont été les temps forts qui vous ont marqués en 2024 ?

2024 a été une année dense et riche en émotions ! Elle fut principalement marquée par la finalisation de la cession de notre activité historique de négoce de matériaux de construction et de pierres naturelles - VM Matériaux, LNTP, Cominex. Une page qui se tourne et un nouveau chapitre qui s'écrit dans l'histoire de notre Groupe qui a débuté en 1907. Ce nouveau cap stratégique nous recentre sur nos activités industrielles de Menuiserie et de Béton et nous affirmons pleinement cette ambition à travers notre nouvelle identité HERIGE Industries.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la cession de vos activités de Négoce ?

Nous ne pouvions pas courir plusieurs lièvres à la fois. C'est pourquoi nous avons décidé de nous mettre en quête du meilleur partenaire pour nos activités de Négoce tandis que nous souhaitions renforcer nos développements dans la Menuiserie et le Béton industriel. Nous avons un cap fort sur la dimension industrielle depuis trois ans, avec des acquisitions dans ces deux activités. Cette opération n'est pas le fruit de la conjoncture ni une opération défensive, mais l'aboutissement d'une véritable réflexion pour offrir les meilleures opportunités de développement pour chacun. Nous connaissons bien le Groupe SAMSE, à qui nous avons déjà cédé en 2013 plusieurs agences. Ce groupe, également coté en Bourse, dispose d'un large maillage territorial dans l'Est et dans le Sud-Ouest. Une opération gagnant-gagnant pour nos deux entreprises familiales centenaires. Dans la continuité de ce recentrage industriel, nous avons procédé à la cession de notre activité de négoce de matériaux en Guadeloupe - VM Guadeloupe - fin décembre 2024.

Et du côté de vos activités industrielles, quelles ont été les actualités en 2024 ?

Côté Menuiserie, nous sommes fiers d'avoir obtenu le label « Vitrine Industrie du Futur » pour le projet de transformation industrielle d'ATLANTEM. Cette reconnaissance est le résultat d'années de travail qui se sont concrétisées avec l'usine 4.0 de Saint-Sauveur-des-Landes, c'est également une démarche humaine et entrepreneuriale extraordinaire.

Les équipes d'EDYCEM sont, par ailleurs, pleinement investies et mobilisées



Benoit HENNAUT à gauche, Daniel ROBIN à droite

« S'adapter sans renoncer à nos ambitions »

en matière d'innovation et ont renouvelé leur Chaire de Recherche menée en partenariat avec Centrale Nantes depuis plus de 20 ans. Parmi les sujets, les apports de l'IA au service des bétons nouvelle génération ! Un marqueur fort de la volonté d'EDYCEM de transformer son offre produits pour répondre aux enjeux de demain. Autres sujets majeurs, le développement de produits contribuant à la réduction de l'empreinte environnementale et des îlots de chaleur urbains, plus globalement nous avons la volonté de développer la préfabrication béton.

Le Groupe est donc entré dans une ère industrielle. Pouvez-vous nous en dire plus sur vos ambitions ?

En prenant ce cap industriel, nous nous sommes fixé l'ambition de devenir une

référence industrielle de qualité, de proximité et d'engagement environnemental. C'est un défi majeur que nous déployons à travers notre plan stratégique « Révolution » et sa signature Edifions demain dès aujourd'hui. Basé sur trois priorités d'actions - économique, environnement et l'humain - Révolution s'appuie sur des leviers de développement et de performance que sont la digitalisation, la data et l'IA. Un projet porteur de sens et très enthousiasmant pour nos équipes qui s'investissent pleinement dans cette dynamique.

Quelle sont vos priorités pour 2025 et pour l'avenir ?

Face à un marché en pleine transformation et dans la continuité de notre

réorganisation, nous entendons consolider nos fondamentaux pour restaurer un niveau de croissance durable et rentable. Ainsi, toutes nos équipes concentrent leurs efforts sur le déploiement d'actions visant à améliorer la performance opérationnelle à tous les niveaux et sur tous les périmètres de notre Groupe. Nous savons pouvoir compter sur eux et avons pleinement confiance en leur capacité à se mobiliser durant cette période. Bien sûr, nous poursuivons nos engagements en matière de RSE en réduisant notre empreinte carbone et en promouvant l'économie circulaire dans nos process industriels. Nous maintenons cette dynamique d'innovation qui nous caractérise pour transformer notre offre vers des solutions durables. L'intelligence artificielle et les technologies de l'industrie 4.0 joueront un rôle crucial dans la transformation que nous opérons.

Le club « Génération HERIGE » : un actionariat familial impliqué

Depuis 2005, les familles ROBIN et CAILLAUD animent « Génération HERIGE ». Ce club réunit tous les actionnaires familiaux, leurs enfants et petits-enfants, ainsi que les membres du Comité Exécutif du Groupe, autour de temps forts de transmission et d'échanges.

En 2024, ils étaient plus de 100 membres familiaux réunis pour la rencontre annuelle. À cette occasion, une conférence sur le thème de l'IA, enjeu stratégique pour le Groupe, a été organisée.

Au-delà de cultiver les valeurs familiales, ces rencontres favorisent la compréhension de l'entreprise par les nouvelles générations et les préparent ainsi à devenir les actionnaires de demain.



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

> HERIGE cède son activité de Négoce de matériaux

HERIGE a cédé en avril 2024 son activité historique de Négoce de matériaux de construction, de travaux publics et de pierres naturelles en métropole. Le Groupe se recentre ainsi sur ses domaines industriels stratégiques que sont la menuiserie (ATLANTEM) et le béton (EDYCEM).



> HERIGE devient HERIGE Industries

Avec la cession du Négoce et un positionnement stratégique centré sur ses activités industrielles de la menuiserie et du béton, le Groupe entre dans une nouvelle ère et affirme pleinement son ambition à travers une nouvelle identité HERIGE Industries et une signature évocatrice : Edifions demain dès aujourd'hui.



> ATLANTEM obtient le label « Vitrine industrie du Futur »

Une récompense décernée par l'Alliance Industrie du Futur pour son projet novateur de transformation industrielle développé sur l'usine 4.0 de Saint-Sauveur des Landes (35). ATLANTEM, à travers cette distinction, incarne l'excellence industrielle et l'engagement en faveur d'une industrie du futur durable, humaine et performante.



> Edycem renouvelle sa Chaire de recherche avec Centrale Nantes

Engagé depuis plus de 20 ans avec l'École Centrale Nantes, EDYCEM a renouvelé pour la 3^{ème} fois sa Chaire de recherche. Parmi les sujets : la réduction de l'empreinte environnementale dans la conception de ses bétons, l'apport de l'IA au service des bétons nouvelle génération et la contribution aux enjeux de la ville de demain.



> Ouverture du Comptoir ATLANTEM à Marseille

Ce nouveau concept de comptoir de proximité dédié aux professionnels du bâtiment offre des services et des solutions sur-mesure pour la réparation, la fabrication « minute », la vente de pièces détachées de menuiseries. C'est également un show-room pour que nos artisans reçoivent leurs clients.



> EDYCEM lance son label « Confort urbain »

Notre activité béton guide ses clients dans leurs choix de solutions durables pour l'aménagement extérieur en estampillant « Confort urbain » ses produits préfabriqués et ses bétons décoratifs répondant aux enjeux des villes (ilots de chaleur, infiltration d'eau).



> Ouverture d'un atelier l'Outil en Main à La Bruffière (85)

L'association Martial Caillaud – association solidaire historique du Groupe – a apporté son soutien pour l'ouverture d'un Atelier l'Outil en Main à La Bruffière (85). Initiés par des bénévoles aguerris, les jeunes découvrent ainsi les métiers de la métallerie, menuiserie, cartonnerie, textile, électricité, sculpture et maçonnerie.



> SOLABAIE fête ses 20 ans

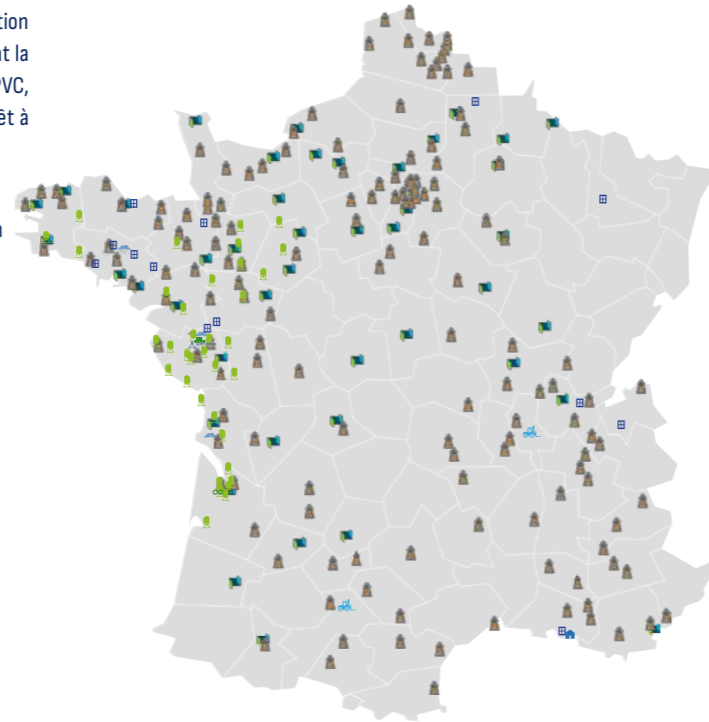
Une année ponctuée d'animations commerciales pour SOLABAIE, le réseau d'installateurs créé par ATLANTEM en 2005 avec, en point d'orgue, un événement dédié à ses adhérents sur le stand ATLANTEM à BATIMAT. En 2024, SOLABAIE recevait la distinction « Meilleure enseigne 2025 » décernée par Capital pour la 5^{ème} année consécutive.



UN GROUPE INDUSTRIEL, DEUX ACTIVITÉS PRINCIPALES POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

HERIGE Industries propose à ses clients professionnels et particuliers des solutions constructives pour leurs projets de construction et de rénovation à travers deux domaines d'activités principaux, en métropole, que sont la menuiserie industrielle (fabrication d'ouvertures et de fermetures en PVC, aluminium et bois, structures bois) et l'industrie du béton (béton prêt à l'emploi et produits préfabriqués en béton, valorisation et granulats).

Le Groupe possède également une filiale de menuiserie industrielle au Canada et une activité de distribution de matériaux de construction et de TP-VRD en outre-mer.



16 SITES INDUSTRIELS MENUISERIES (France et Canada)

5 PLATEFORMES LOGISTIQUES

2 RÉSEAUX DE DISTRIBUTION vers les particuliers avec ~200 INSTALLATEURS (adhérents SOLABAIE et CHARUEL)

36 CENTRALES À BÉTON

3 USINES DE PRÉFABRICATION BÉTON

1 PLATEFORME DE RECYCLAGE DE MATÉRIEAUX INERTES

1 CENTRE R&D MATÉRIEAUX INERTES

3 SITES INDUSTRIELS CHARPENTE ET STRUCTURES BOIS

6 AGENCES MATÉRIEAUX ET TP-VRD (La Réunion)

DES FEMMES ET DES HOMMES AU CŒUR DE LA STRATÉGIE

1 686
collaborateurs en ETP* moyens internes

1 209 Menuiserie
304 Béton
173 Autres activités

* Équivalent Temps Plein

LES CHIFFRES CLÉS 2024

Chiffre d'affaires
406,1 M€

Résultat d'exploitation
4,6 M€

Actionnariat salarié
4,92 %

EBITDA**
19,5 M€

Résultat net
15,4 M€

Investissements
14,9 M€

**EBITDA : résultat d'exploitation + dotations nettes aux amortissements

Les données présentées ci-dessus sont hors périmètre négoce de matériaux, travaux publics et de pierres naturelles en métropole cédées en avril 2024.

Rapport de gestion du Directoire



Benoit HENNAUT, Président du Directoire
Photo : Charles Marion

02

1 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'entreprise a procédé, conformément aux articles L225-102-1 et R225-104 du Code de commerce, à la revue de ses principaux risques extra-financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.

PRÉSENTATION DU GROUPE, TENDANCES DE MARCHÉ ET GOUVERNANCE

> Présentation du Groupe

HERIGE Industries propose à ses clients professionnels et particuliers des solutions constructives pour leurs projets de construction et de rénovation à travers deux domaines d'activités principaux que sont la menuiserie industrielle (fabrication d'ouvertures et de fermetures en PVC, aluminium et bois - ATLANTEM, PORALU, charpentes et structures bois - INCOBOIS) et l'industrie du béton (béton prêt à l'emploi, produits préfabriqués en béton, valorisation et granulats) avec EDYCEM.

Présents nationalement, avec un fort maillage territorial dans le Grand Ouest de la France, les plus de 1 600 collaborateurs d'HERIGE Industries cultivent des relations de confiance et de proximité avec leurs différents partenaires. Le Groupe possède également une filiale de menuiserie industrielle au Canada à destination du marché québécois et une activité de distribution de matériaux de construction en outre-mer*.

HERIGE Industries est pleinement engagé face aux grands enjeux sociaux et environnementaux. Sa stratégie RSE nourrit son modèle de croissance profitable et durable. Avec un nouveau plan stratégique mobilisateur annoncé en juin 2024, le Groupe s'inscrit dans une nouvelle dynamique pour apporter à ses clients des solutions toujours plus efficaces et plus durables. Son ambition : être une référence de qualité, de proximité et d'engagement environnemental.

Face à la crise durable et sans perspective d'amélioration du marché de la construction et du bâtiment, HERIGE Industries a annoncé, le 3 décembre 2024, un projet d'adaptation de son organisation pour préserver sa compétitivité.

* Les activités au Canada et en outre-mer ne sont pas intégrées dans le périmètre de la DPEF.

> Tendances de marché

En 2024, le marché du bâtiment et de la construction a atteint des niveaux d'activités historiquement bas. Dans la continuité des tendances de 2023, le marché de la construction neuve a poursuivi sa chute, avec moins de 265 000 logements commencés en France en 2024, soit le niveau le plus bas des 25 dernières années. Le marché de l'ancien a également subi une forte contraction, avec une diminution des transactions à moins de 780 000 sur douze mois à fin 2024, un niveau inédit depuis 15 ans. Plusieurs facteurs expliquent le repli de la demande et le faible dynamisme du secteur en 2024, notamment le niveau élevé des taux d'intérêt pour financer les projets, la difficulté d'accès au foncier pour le neuf ou encore la faible confiance des acteurs économiques dans un contexte d'instabilité politique en France et de tensions géopolitiques à l'international.

Les effets de cette crise devraient persister en 2025, avec des perspectives incertaines, notamment en ce qui concerne les dispositifs d'aides publiques pour soutenir les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements.

Les réglementations environnementales et de durabilité continuent à se renforcer (seuils 2025 de la RE 2020 / CSRD) et les enjeux liés à l'économie circulaire incitent notre secteur à s'adapter et à innover. Les difficultés de recrutement restent également des défis majeurs. Bien que des efforts pour former les collaborateurs soient déployés, il est nécessaire de poursuivre les initiatives afin de renforcer l'attractivité des métiers industriels. Enfin, le Groupe reste attentif à l'essor de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies, qui contribuent à développer des approches innovantes permettant d'améliorer l'efficacité de nos dispositifs. Le Groupe s'appuie sur un modèle économique diversifié et résilient pour créer de la valeur à long terme.

Un peu d'histoire

Fondé en 1907, le Groupe n'a cessé de se développer. Une croissance, interne et externe, qui s'illustre par l'ouverture de la première agence de Négoce en 1941, la première centrale de Béton Prêt à l'Emploi en 1969 et le rachat d'une société de Menuiserie industrielle en 1995.

Au fil des années, le Groupe évolue, s'implante sur de nouveaux territoires et entre en bourse en 1990.

En 2015, le Groupe VM Matériaux fait évoluer son identité et devient HERIGE.

En avril 2024, le Groupe renforce son positionnement industriel en cédant ses activités de Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles en métropole (VM Matériaux, Lntp et Cominex).

Pour affirmer ce nouveau cap industriel, HERIGE devient en mai 2024, HERIGE Industries avec une signature évocatrice de ses ambitions « Édifions demain dès aujourd'hui ».



> Gouvernance

Le Groupe bénéficie d'un modèle de gouvernance solide, assurant stabilité et indépendance entre ses organes de gouvernance. Grâce à la direction conjointe du Directoire et du Conseil de Surveillance, le Groupe maintient une structure efficace et équilibrée.

Depuis 2020, le Directoire est composé de Benoît HENNAUT, en qualité de Président du Directoire, et de Stéphane JAN, Directeur administratif et financier du Groupe. Ils assurent la direction, l'animation et la gestion des activités du Groupe. Le Conseil de Surveillance, présidé par Daniel ROBIN, développe l'entreprise avec une vision patrimoniale et impulse les orientations stratégiques, économiques et sociétales du Groupe. Il se compose de membres familiaux, de membres indépendants et d'un membre collaborateur représentant les salariés. La participation des salariés au capital du Groupe s'élève à 4,92 %. Introduit en bourse en 1990, le Groupe a transféré sa cotation sur le marché Euronext Growth en 2018.

La stratégie déployée est portée par une organisation réactive et proche de ses marchés grâce à des équipes fortement engagées et à une culture d'entreprise tournée vers l'excellence opérationnelle, la responsabilité, l'innovation et la performance (financière et extra-financière).

Engagé au sein de son écosystème, HERIGE Industries est pleinement mobilisé face aux grands enjeux sociaux et environnementaux et œuvre dans un dialogue ouvert avec ses parties prenantes. La stratégie RSE du Groupe est intégrée au modèle d'affaires et nourrit son ambition de croissance profitable et durable.

CONSEIL DE SURVEILLANCE



Daniel ROBIN
Président
Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Membre du Comité RSE du Conseil de Surveillance
Dirigeant d'entreprise et membre familial



Jérôme CAILLAUD
Vice-président
Dirigeant d'entreprise et membre familial



Marie-Laure ROBIN-RAVENEAU
Membre
Présidente du Comité des rémunérations et des nominations
Membre du Comité RSE du Conseil de Surveillance
Cadre d'entreprise et membre familial



Catherine FILOCHE
Membre indépendant
Présidente du Comité d'audit et des risques
Membre du Comité RSE du Conseil de Surveillance
Cadre d'entreprise et experte en finance et immobilier



Sébastien CAILLAUD
Membre
Membre du Comité d'audit et des risques
Dirigeant d'un cabinet d'expertise comptable et membre familial



Laurent CAILLAUD
Membre
Membre du Comité stratégique Béton
Cadre d'entreprise, élu et membre familial



Olivier ROBIN
Membre
Membre du Comité stratégique Menuiserie
Dirigeant d'entreprise et membre familial



Caroline WEBER
Membre indépendant
Membre du Comité d'audit et des risques
Présidente du Comité RSE du Conseil de Surveillance
Experte en finance et stratégie



Nathalie CHOTARD
(depuis le 26 octobre 2024)
Membre Représentante des salariés
Connaissance métier Menuiserie



Marie-Annick COUÉ
Membre Représentante des salariés (jusqu'au 25 octobre 2024)
Membre du Comité RSE du Conseil de Surveillance
Connaissance métier Menuiserie



Alain MARION
Censeur (jusqu'au 29 mars 2024)
Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Ancien dirigeant du Groupe



Modèle d'affaires



NOS RESSOURCES

▲ DES FEMMES ET DES HOMMES AU CŒUR DE LA STRATÉGIE

- Plus de **1 607 collaborateurs***, dont :
1 264 collaborateurs activité Menuiserie
303 collaborateurs activité Béton
40 collaborateurs autres activités
dont 78,6% des collaborateurs formés.

▲ UN MAILLAGE INDUSTRIEL NATIONAL

- **20 sites** industriels
- **36 centrales** à béton
- **1 plateforme de recyclage** de granulats et valorisation
- **5 plateformes logistiques**
- **2 réseaux de distribution** vers les particuliers avec
≈ **200 installateurs adhérents**

▲ UN ACTIONNARIAT FAMILIAL SOLIDE

- **65,39% du capital détenu** par les actionnaires familiaux

▲ UNE STRATÉGIE DE L'INNOVATION RENFORCÉE

- Renforcement des équipes dans les services **innovation et R&D**
- Un partenariat depuis plus de **20 ans entre EDYCEM** et l'**École Centrale de Nantes** au travers d'une **Chaire de recherche**
- Une usine **ATLANTEM 4.0** dédiée à la production de la gamme AM-X
- Un partenariat avec le **Village by CA de Nantes**

▲ LA DATA ET L'IA COMME ACCÉLÉRATEURS DE LA PERFORMANCE

- **Création d'une Direction Data et Systèmes d'Information**
- **Déploiement d'un programme de gestion de la donnée Groupe** au travers d'une plateforme data

▲ UNE GESTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET ÉNERGÉTIQUES

- **26,0% d'approvisionnement en matière recyclée** sur les matières premières principales de l'activité Menuiserie
- **290,1L/m³ d'intensité du besoin en eau** pour l'activité Béton
- **7287,82 tCO₂éq. d'émissions de GES** sur les scopes 1 et 2

*Collaborateurs inscrits au 31/12/2024 (périmètre DPEF) / **Les données présentées ci-dessus sont hors périmètre négoce de matériaux, travaux publics et de pierres naturelles en métropole cédées en avril 2024.

"Être une référence industrielle de qualité, de proximité et d'engagement environnemental."



CRÉATION DE VALEUR

▲ UN INVESTISSEMENT HUMAIN POUR UNE RÉUSSITE COLLECTIVE

- **94,9% de collaborateurs** en CDI
- **4,92%** de salariés actionnaires
- **7,4/10 : note moyenne de satisfaction obtenue** au baromètre social 2024 avec un taux de participation de 67,1%
- **Coût pédagogique engagé : 753,3 k€**, soit 22 725 heures de formation pour les collaborateurs du Groupe
- **Développement des compétences : 11,3% des formations dispensées** via la HERIGE Académie

▲ UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE 2024**

- **406,1 M€** de CA
- **19,5 M€** d'EBITDA
- **4,6 M€** de REX
- **15,4 M€** de résultat net
- **14,9 M€** d'investissements

▲ UN LIEN PRIVILÉGIÉ AVEC NOS PARTIES PRENANTES

- Signataire de la **charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR)**
- Mise en place d'un questionnaire ESG d'**évaluation de l'engagement RSE** des fournisseurs
- **Convention fournisseurs ATLANTEM 2024** orientée autour des enjeux RSE
- 2 événements clients organisés dans le cadre de **La Fabriq' by EDYCEM**

▲ DES PRODUITS ET PROCESS EN CONSTANTE ÉVOLUTION

- **80% du béton prêt à l'emploi vendu en 2024** est à empreinte carbone réduite
- **Obtention du Label Industrie du Futur** pour l'usine AM-X d'ATLANTEM
- **4 produits avec des FDES individuelles**
- **Tous les produits ATLANTEM et EDYCEM** sont couverts par des FDES collectives

▲ DES PERFORMANCES RSE RECONNUES

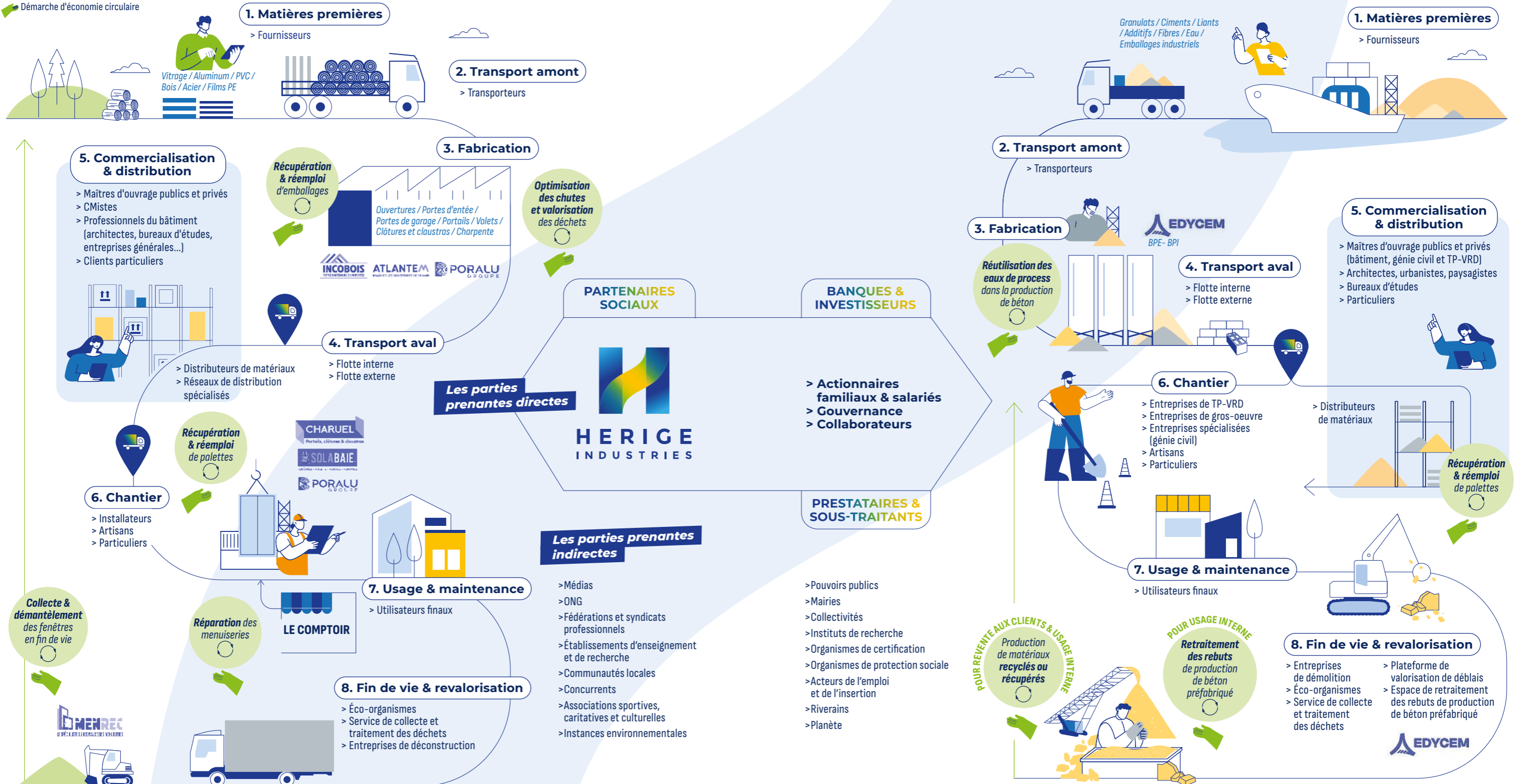
- **Engagement depuis 2023 dans une trajectoire climat validée** par le SBTi conformément à leur standard 1,5°C et à l'Accord de Paris
- **Obtention de la médaille d'argent EcoVadis** en février 2025 en progression de 9 points par rapport à 2023.
- **ATLANTEM et EDYCEM s'engagent dans la démarche FRET21**
- **Obtention du score 68/100** au ESG Ratings du Ethifinance

Chaîne de valeur

> Parties prenantes
 > Démarche d'économie circulaire

MENUISERIE

BÉTON



ENQUÊTE DE MATÉRIALITÉ

L'enquête de matérialité est une démarche essentielle pour le Groupe lui permettant d'être à l'écoute de ses parties prenantes. La matrice de matérialité identifie et hiérarchise les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux prioritaires pour le Groupe et ses parties prenantes, établissant ainsi un cadre stratégique et engageant pour le déploiement de la RSE. Elle vise également à renforcer la compréhension et l'intégration de la politique RSE du Groupe en la connectant aux enjeux spécifiques des métiers, facilitant ainsi son déploiement opérationnel.

En 2024, le Groupe a actualisé sa matrice de matérialité en menant une enquête interne et externe auprès de ses parties prenantes via un questionnaire en ligne et papier, basé sur les lignes directrices de la norme ISO 26000.

Dans le but de mieux distinguer les enjeux prioritaires, une nouvelle méthode de notation a été mise en place pour cette enquête. Il a été demandé aux participants de classer les 15 enjeux clés en trois catégories : 5 enjeux « Important », 5 enjeux « Très important » et 5 enjeux « Stratégique ».

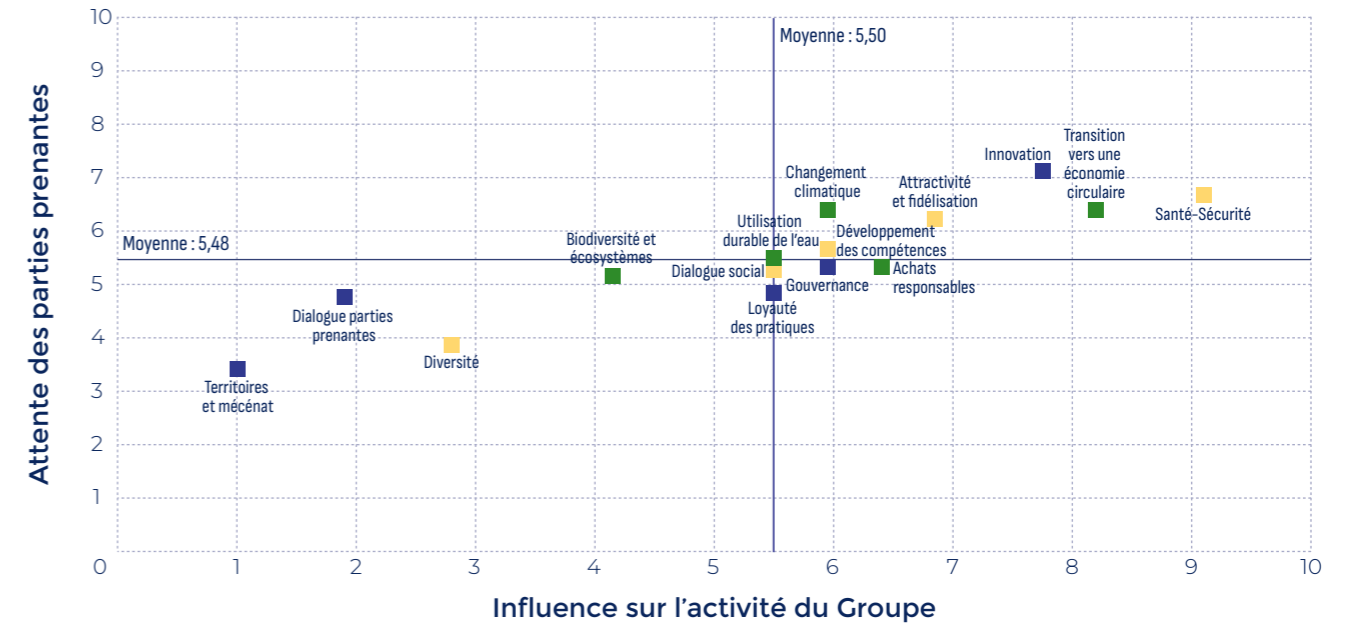
Près de 790 personnes ont répondu à cette enquête, soit un taux de participation global interne et externe de 36,3 %.

Le taux de participation par activité et la répartition en interne ou en externe sont les suivants (hors participation Direction et pilotes RSE) :

	Interne	Externe
Béton	40,7 %	21,9 %
Holdings	64,1 %	23,4 %
Menuiserie	41,1 %	15,0 %
Groupe Consolidé	41,6 %	18,8 %



Matrice de matérialité HERIGE



Piliers : ■ Entreprenre ensemble ■ Entreprenre durable ■ Entreprenre responsable

> Méthode de calcul :

- Attribution d'un score numérique à chaque catégorie (« Important » = 1, « Très important » = 2, « Stratégique » = 3),
- Calcul de la moyenne de chaque enjeu,
- Normalisation des scores afin de transformer les moyennes sur une échelle de 1 à 10.

Seules les réponses valides ont été prises en compte dans la notation des enjeux.

Les sujets suivants ont été exclus du champ de l'analyse de matérialité du Groupe :

- lutte contre le gaspillage alimentaire, contre la précarité alimentaire et pour le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable,
- promotion du lien Nation-armée et de l'engagement dans les réserves.

> Analyse des résultats 2024

Les enjeux identifiés par les parties prenantes comme étant les plus stratégiques pour le Groupe sont, notamment « Innovation », « Santé-Sécurité », « Transition vers une économie circulaire », « Changement climatique » et « Attractivité et fidélisation ». Ils se distinguent comme étant prioritaires et essentiels pour assurer la compétitivité et la durabilité du Groupe.

En revanche, d'autres enjeux tels que « Territoire et mécénat », ainsi que « Diversité » et « Dialogue parties prenantes » sont jugés importants mais moins stratégiques.

Un des éléments marquants de cette année est l'évolution de la perception de l'enjeu « Innovation ». Comparé à l'année précédente, il ressort désormais comme un élément clé à consolider dans la stratégie du Groupe.

> Perspectives :

Pour HERIGE Industries et dans l'optique de préparer l'application de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), la consultation des parties prenantes est un outil indispensable dans le processus d'analyse de double matérialité, pierre angulaire du futur rapport de durabilité. La prise en compte des avis et des attentes des parties prenantes du Groupe permettra d'alimenter son analyse sous le prisme de la matérialité d'impact et de la matérialité financière et de déterminer ainsi les enjeux matériels et les plans de transition à mettre en œuvre.

PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

En complément de l'écoute de ses parties prenantes, le Groupe est attentif aux impacts de ses activités. HERIGE Industries effectue une analyse des risques extra-financiers spécifiques au Groupe en évaluant ses principaux risques afin de réduire leur impact direct (stratégique, opérationnel ou financier) ou indirect (réputation, conformité) par la mise en place de politiques, de stratégies ou de plans d'action.

La cartographie des risques extra-financiers présente donc l'identification et la hiérarchisation des risques prioritaires pour le Groupe.

Elle est actualisée tous les trois ans, avec une dernière mise à jour effectuée en 2024. Les risques identifiés ont été révisés en tenant compte des évolutions de contexte interne et externe, et alignés aux enjeux RSE du Groupe. Cette cartographie est réalisée en collaboration avec le Département de l'audit, des risques et du contrôle interne du Groupe. Les risques sont évalués en brut, avant toute mesure d'atténuation, selon une échelle de cotation : « faible », « modéré » ou « élevé ».

Description du risque 2024	Intensité du risque brut	Plans d'action - Politiques
Préserver la santé et de la sécurité de l'ensemble des collaborateurs, prestataires, sous-traitants et intérimaires.	Risque élevé	Politique Santé et Sécurité « zéro accident ». Programme de formation comme levier d'amélioration de la sécurité. Présence d'une Direction HSE dans chaque activité en charge de suivre les enjeux Santé-Sécurité.
Accompagner l'employabilité et le développement des compétences des collaborateurs nécessaires à la performance du Groupe.	Risque moyen	La Direction des Ressources Humaines Groupe, associée aux DRH des activités, veille à assurer l'adéquation entre les compétences, l'employabilité et la performance des salariés à travers la formation, notamment via la HERIGE Académie.
Attirer et fidéliser des talents diversifiés en offrant un cadre de travail stimulant.	Risque moyen	Renforcement de la marque employeur, mise en place de dispositifs de recrutement innovants et optimisation des parcours d'intégration pour attirer et fidéliser les salariés.
Défendre l'égalité des chances et la diversité pour favoriser un environnement de travail inclusif.	Risque moyen	Formalisation d'une charte de recrutement éthique et signature de la charte de la Diversité.
Renforcer la qualité du dialogue social et la qualité de vie au travail.	Risque élevé	Investissement actif de l'entreprise dans le dialogue social avec ses salariés sur la base de signature d'accords d'entreprise, d'échanges avec les CSE, mise en place d'un baromètre social annuel dans une démarche d'amélioration continue.
Contribuer à la baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre pour limiter les impacts du dérèglement climatique.	Risque élevé	Engagement dans une trajectoire climat validée par le SBTi conformément à leur standard 1,5°C et à l'Accord de Paris.
Suivre l'évolution du prix du carbone.	Risque élevé	
Contrôler la production de déchets et optimiser les ressources matérielles grâce aux principes de l'économie circulaire.	Risque élevé	Mise en place de principes d'éco-conception. Inscription dans une démarche d'économie circulaire en assurant une gestion responsable des déchets.
Assurer une gestion attentive de l'eau dans nos activités.	Risque élevé	Mise en place de systèmes de récupération et réutilisation des eaux dans la production de béton.
Prévenir l'impact de nos activités sur les écosystèmes et la biodiversité.	Risque moyen	Réalisation d'un diagnostic sur l'impact direct des sites sur la biodiversité. Présence d'une Direction HSE dans chaque activité en charge de suivre les enjeux environnementaux.
Prévenir les atteintes à l'eau, à l'air et aux sols.	Risque moyen	
Garantir une gouvernance pour superviser les engagements RSE.	Risque élevé	Présence d'une Direction Groupe et d'une organisation au sein de chaque activité afin de prévenir, d'anticiper et de dialoguer.
Garantir l'alignement entre la stratégie du Groupe et les évolutions réglementaires ESG.	Risque élevé	
Agir avec probité et équité dans la conduite des affaires conformément aux valeurs de l'entreprise et aux réglementations en vigueur.	Risque moyen	Pilotage réalisé par le Département audit, des risques et du contrôle interne, appuyé par les DRH des activités et les Directions achats.
Renforcer le dialogue avec nos parties prenantes internes et externes.	Risque moyen	Engagement auprès des parties prenantes internes et externes par la réalisation d'enquêtes annuelles permettant de recueillir et d'analyser leurs attentes et préoccupations.
Veiller à l'écoute des attentes clients.	Risque moyen	

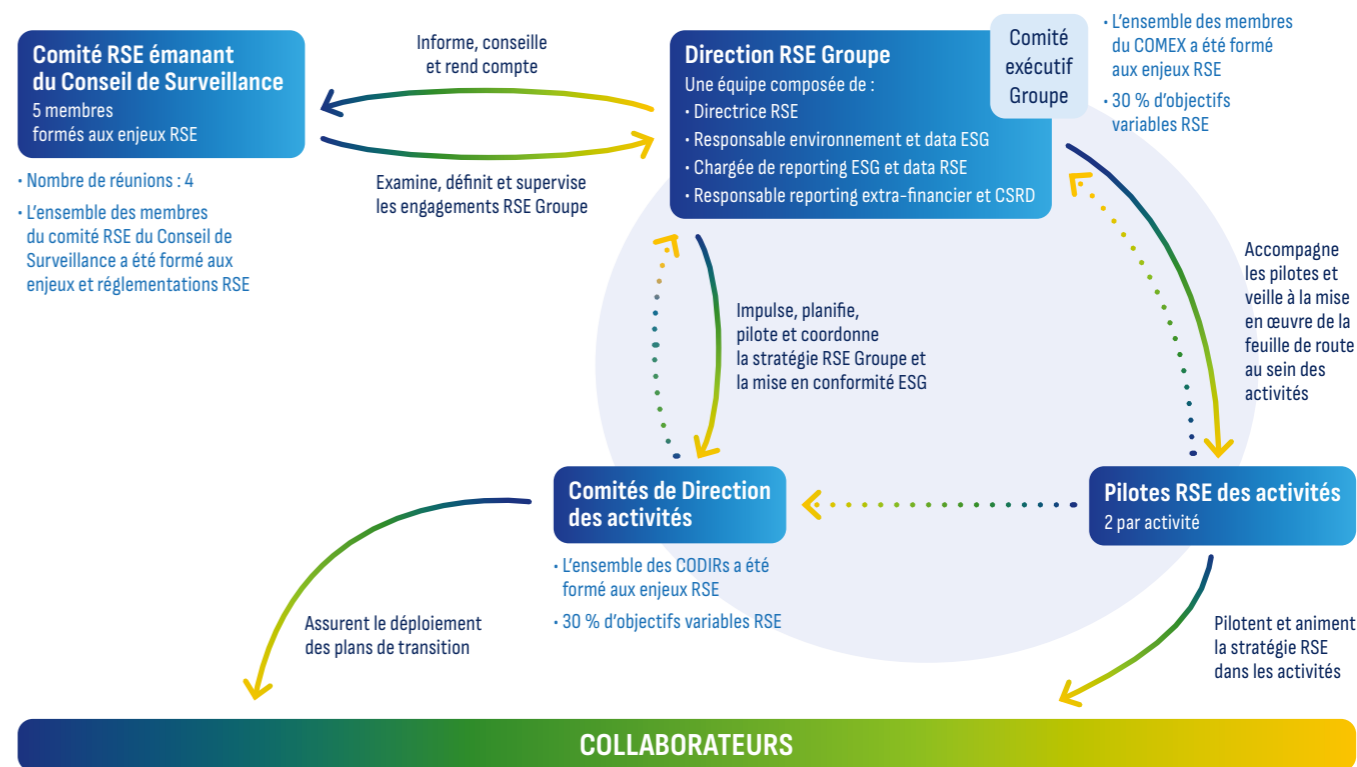
Légende : Risque élevé – Risque moyen

Description du risque 2024	Intensité du risque brut	Plans d'action - Politiques
Sécuriser les systèmes IT, limiter le risque de fuite des données personnelles des parties prenantes internes et externes, ainsi que le risque de manipulation des informations liées à l'entreprise.	Risque moyen	Développement et mise en œuvre d'un plan d'action pour la cybersécurité, incluant la formation continue des collaborateurs, la mise à jour régulière des systèmes de sécurité et la réalisation d'audits de sécurité pour identifier et corriger les vulnérabilités.
Garantir la gouvernance, la fiabilité et l'intégrité des données de l'entreprise liées aux enjeux extra-financiers.	Risque moyen	Formalisation d'une gouvernance de la donnée et mise en œuvre d'un projet visant à centraliser et à structurer les données du Groupe pour une meilleure exploitation, analyse et fiabilisation.
Développer l'innovation pour permettre une transition environnementale et sociétale tout en s'alignant sur l'évolution de la réglementation.	Risque moyen	Développement de l'innovation, visant à adapter les produits et les conceptions aux exigences de la transition environnementale.
Adopter des pratiques d'achats éthiques, responsables et durables.	Risque moyen	Favoriser les relations fournisseurs avec, notamment, la signature de la charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables.
Sensibiliser notre chaîne de valeur dans une démarche commune d'amélioration continue.	Risque moyen	Groupe de travail sur les achats responsables et déploiement de bonnes pratiques.

Légende : Risque élevé – Risque moyen

GOVERNANCE DE LA RSE

L'engagement du Groupe en matière de RSE s'appuie sur une organisation et une gouvernance associant les dirigeants et les collaborateurs à tous les niveaux de l'entreprise.



Légende
 Remontée d'informations
 Missions

ENJEUX ET STRATÉGIE RSE

En tant qu'entreprise humaine et familiale, HERIGE Industries aspire à être une organisation inclusive, protectrice et apprenante, développant ses activités de manière soutenable, durable et circulaire. Elle adopte une démarche éthique tout en promouvant la RSE à travers une gouvernance plurielle, visant une performance globale.

La stratégie RSE du Groupe s'est construite sur la base de fondations solides, intégrant des valeurs sociétales, une analyse approfondie des risques extra-financiers, l'écoute attentive de ses parties prenantes et une prospective des enjeux stratégiques et économiques.

Cette stratégie RSE repose sur trois piliers fondamentaux : **Entreprendre Ensemble, Entreprendre Durable et Entreprendre Responsable.**

Ces piliers sont guidés par les principes suivants : **Agir, Mesurer et Améliorer.**

ENTREPRENDRE ENSEMBLE	ENTREPRENDRE DURABLE	ENTREPRENDRE RESPONSABLE
SANTÉ-SÉCURITÉ Formation, sensibilisation et développement d'une culture forte de réduction des accidents et de leurs impacts afin de tendre vers le « zéro accident ».	ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE Mise en place d'une trajectoire carbone visant à réduire de 42 % nos GES d'ici 2030 sur les scopes 1 & 2 sur la base de 2020 et à engager nos fournisseurs.	GOVERNANCE Structurer la gouvernance du Groupe pour répondre aux enjeux stratégiques du Groupe en matière de RSE.
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES Mise en place de différents outils favorisant le développement personnel de chacun selon son rythme et ses besoins.	ACHATS RESPONSABLES Mise en place d'un groupe de travail sur les achats responsables afin de définir une feuille de route par activité.	LOYAUTÉ DES PRATIQUES Être garants de pratiques professionnelles éthiques et responsables.
ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION Déploiement de dispositifs attractifs et de fidélisation afin de devenir une organisation où il fait bon vivre et évoluer.	TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE Intégration de matières recyclées. Renforcement de l'éco-conception.	DIALOGUE PARTIES PRENANTES Assurer un dialogue régulier avec les parties prenantes.
DIALOGUE SOCIAL Instaurer un dialogue régulier et un management de proximité. Être à l'écoute de nos collaborateurs et attentifs à leur bien-être au travail.	UTILISATION DURABLE DE L'EAU Contrôler et limiter nos consommations de ressources hydriques.	TERRITOIRES ET MÉCÉNAT Implication dans différents partenariats autour des axes suivants : le territoire, le social, l'environnement, l'innovation et le bâtiment.
PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA DIVERSITÉ Développement d'une politique volontariste visant à favoriser le recrutement de profils variés et à promouvoir l'égalité professionnelle.	PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES Engagement dans une politique de mécénat afin de participer à des initiatives visant la sauvegarde et la préservation de la biodiversité.	INNOVATION Stimuler l'innovation en développant des partenariats avec différents types d'acteurs (fournisseurs, start-up, communauté scientifique et éducative, ONG...) afin de proposer des produits et des solutions innovantes et durables pour répondre aux évolutions du marché et aux attentes de nos parties prenantes.

MESURE DE LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2024

ENTREPRENDRE ENSEMBLE	2022	2023	2024	Objectifs 2025
SANTÉ-SÉCURITÉ				
Taux de fréquence	17,9	19,3	19,5	15
Taux de gravité	1,2	1,3	1,5	1
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES				
Taux de l'effectif formé	67,5 %	73,7 %	78,6 %	67 %
Nombre d'heures de formation par collaborateur	13,4	14,8	13,8	14
ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION				
Taux de roulement	14,1 % *	16,1 %	12,8 %	10 à 12 %
Taux d'absentéisme**	5,0 %	5,8 %	5,8 %	≤ 5 %
DIALOGUE SOCIAL				
Taux de participation au baromètre social	65 %	63 %	67 %	65 %
Note moyenne de satisfaction exprimée au baromètre social	7,5/10	7,4/10	7,4/10	7,5/10
PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA DIVERSITÉ				
Taux de féminisation	24,7 %	25,5 %	22,7 %	30 %
Taux de féminisation des cadres	19,6 %	20,3 %	21,3 %	25,3 %
Taux d'alternants dans l'effectif	3,4 %	3,1 %	2,9 %	5 %


* Dans le cadre du processus d'amélioration continue du suivi des données dans nos outils de reporting, certaines données 2022 ont pu faire l'objet de correctifs.

** En raison de la fiabilité insuffisante de cette donnée en 2024, un changement de système d'information a été mis en œuvre à compter du 01 janvier 2025.

ENTREPRENDRE DURABLE	2022	2023	2024	Objectifs 2025
ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE				
Émissions de GES – scopes 1 & 2 (en tCO ₂ éq.)	16 289,16	17 644,58	7 287,82	13 869
Émissions de GES – scope 3 (en tCO ₂ éq.)	–	570 577,64	345 125,85	67 % des émissions de GES adressées**
Intensité carbone monétaire (kgCO ₂ éq./k€CA)	–	703,95	867,92	–
ACHATS RESPONSABLES				
Mise en place d'une démarche d'achats responsables	Constitution d'un groupe de travail dédié et d'une cartographie des risques et diagnostic interne	Signature de la charte RFAR	Signataire de la charte RFAR	Mise en place d'un outil de collecte d'informations fournisseurs en matière d'achats responsables
TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE				
Taux d'approvisionnement en matière recyclée sur nos matières premières principales – Menuiserie	–	25,9 %	26,0 %	–
UTILISATION DURABLE DE L'EAU				
Intensité de la consommation d'eau de l'activité Béton en L/m ³	289	263	290	–
PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES				
Diagnostic sur la biodiversité – Indicateur de Sensibilité Écologique Réglementaire (SER) de la démarche Score Biodiversité (LaCEN des Territoires)	–	Très sensible : 24 % Sensible : 76 % Non sensible : 0 %	Très sensible : 32 % Sensible : 68 % Non sensible : 0 %	–

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

** Cf. Communiqué de presse : « HERIGE voit ses objectifs climatiques pour 2030 validés par la Science Based Targets initiative (SBTi) » (groupe-herige.fr).

ENTREPRENDRE RESPONSABLE 	2022	2023	2024	Objectifs 2025
GOUVERNANCE				
Nombre de Comités RSE du Conseil de Surveillance tenus	3	4	4	6
Taux de participation aux Comités RSE du Conseil de Surveillance	93 %	65 %	55 %	-
Nombre de nouveaux collaborateurs formés à la Fresque du climat dans l'année	312	174	133	Entre 90 et 95 %
LOYAUTÉ DES PRATIQUES				
Nombre de personnes à risques formées à l'anticorruption dans l'année	73	159	42	-
Taux de personnes à risques formées dans l'année ou l'année suivante, sur l'ensemble des personnes à risques identifiées	100 %	100 %	100 %	100 %
DIALOGUE PARTIES PRENANTES				
Taux de réponse des parties prenantes internes interrogées dans le cadre de l'enquête de matérialité	41,72 %	32,7 %	41,6 %	-
Nombre de répondants externes à l'enquête de matérialité	143	130	96	-
TERRITOIRES ET MÉCÉNAT				
Engagements territoriaux et philanthropiques (en k€)	438,6	627,1	509,2	-
Part du résultat d'exploitation dédié aux engagements	1,2 %	2,5 %	11 %	-
INNOVATION				
Stimulation de l'innovation à travers nos partenariats	-	ATLANTEM obtient le label « Vitrine Industrie du Futur »	EDYCEM renouvelle sa Chaire de Recherche avec l'École Centrale de Nantes**	-

** Cf. CP « EDYCEM accélère sa bascule environnementale à travers sa Chaire de Recherche » – avril 2024.

MÉTHODOLOGIE DU REPORTING

L'animation du reporting RSE pour l'ensemble des activités et la consolidation des indicateurs sont assurées par la Direction RSE Groupe. Un processus de collecte interne a été mis en place afin de garantir la cohérence et la fiabilité des données (qualitatives et quantitatives) sur les volets sociaux, environnementaux et sociétaux. Cette méthodologie permet une analyse fine selon 5 critères : définition, périmètre, unité, mode de calcul et contributeurs concernés. Elle est intégrée à l'outil de reporting centralisé pour la collecte des données. Chaque indicateur est décrit dans l'outil, ainsi que le mode de calcul.

> Périmètres de collecte

Les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux ont été établis sur la base des obligations et des recommandations légales (L225-102-1 et R225-104 du Code de commerce).

> Reporting social, sociétal et environnemental

Le périmètre retenu est le Groupe métropole. Il se décompose en 16 sociétés comprenant 74 établissements basés en France métropolitaine.

• Les sociétés cédées au 30 avril 2024, à savoir Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex, ne sont pas intégrées dans le périmètre retenu. Par conséquent, le reporting 2024 de ces sociétés sera assuré par le Groupe acquéreur SAMSE.

• Au 1^{er} janvier 2024, MGT Menuiseries Bois a été absorbé par fusion simplifiée au profit de la société ATLANTEM Industries.

• Au 1^{er} septembre 2024, EDYCEM Transport a été absorbé par transmission au profit de la société EDYCEM.

Les acquisitions du Groupe sont intégrées dès que possible dans les dispositifs métiers (procédures, reporting). Le Groupe met en œuvre ses meilleurs efforts afin que ce processus s'achève au plus tard 36 mois après la date d'acquisition en matière de reporting. Ce choix de délai s'explique par le temps nécessaire à l'acquisition des méthodes et des standards du Groupe.

Sociétés	Informations sectorielles	Nombre d'établissements
HERIGE	Autres activités	1
EDYCEM		1
EDYCEM BÉTON		27
BÉTON DES OLLONNES		2
BÉTON D'ILLE-ET-VILAINE (BIV)		2
LE BÉTON DU POHER		5
C.H. Béton		2
PPL (Préfa des Pays de la Loire)		1
AUDOIN & FILS BÉTONS		3
ATLANTEM Industries		15
INCOBOIS	Activité Menuiserie	3
FINANCIÈRE BLAVET		1
TBM (Transport Bois Matériaux)		1
CARPEL		1
PORALU BOIS		2
PORALU MENUISERIES		7
TOTAL		74

Les informations sur les effectifs et leurs mouvements sont données hors intérimaires et stagiaires non rémunérés et concernent le périmètre métropole.

Les indicateurs du volet environnemental concernent le périmètre métropole, toutefois, certains indicateurs ne sont pas applicables à l'ensemble de ses activités.

Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0, basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069:2013.

> Source des données

Il existe différentes sources d'alimentation pour les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux, notamment :

- des données issues du SI-RH Groupe et du système de paie Nibelis,
- des données remontées à travers les ERP du Groupe pour certains indicateurs environnementaux en périmètre métropole,
- des données collectées directement auprès des activités pour des indicateurs sociaux, sociétaux et environnementaux,
- des facteurs d'émissions issus de la base Empreinte de l'ADEME et de la base INIES de l'Alliance HQE-GBC et administrée par le CSTB.

Les données financières sont, quant à elles, communiquées directement par la Direction financière Groupe.

> Règles de consolidation

Le périmètre retenu dans la déclaration de performance extra-financière respecte les normes comptables françaises.

> Points méthodologiques

Afin d'avoir un mode de comptabilisation uniformisé au sein du Groupe, depuis 2022, les collaborateurs sortant des effectifs au 31/12 sont conservés dans les effectifs à cette même date.

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

Enfin, dans le cadre du processus d'amélioration continue du suivi des données dans nos outils de reporting, certaines données 2023 ont pu faire l'objet de correctifs et de nouveaux niveaux de détail ont été ajoutés en 2024.



Reporting Groupe

Fondé en 1907 en Vendée, le Groupe est un acteur du bâtiment et de la construction qui n'a cessé de se développer. L'année 2024 a été marquée par le renforcement de son positionnement industriel avec la cession de ses activités de Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles en métropole. HERIGE devient HERIGE Industries en juin 2024 et affirme ainsi son nouveau cap.

HERIGE Industries propose ainsi à ses clients professionnels et particuliers des solutions constructives pour leurs projets de construction et de rénovation à travers deux domaines d'activités principaux que sont la **menuiserie industrielle** (fabrication d'ouvertures et de fermetures en PVC, aluminium et bois, charpentes) et **l'industrie du béton** (béton prêt à l'emploi, produits préfabriqués en béton, valorisation et granulats).

Présents nationalement, avec un fort maillage territorial dans le Grand Ouest de la France, les plus de 1 600 collaborateurs d'HERIGE Industries en France cultivent des relations de confiance et de proximité avec leurs différents partenaires.

HERIGE Industries est pleinement engagé face aux grands enjeux sociaux et environnementaux. Sa stratégie RSE nourrit son modèle de croissance profitable et durable. Son ambition : être une référence de qualité, de proximité et d'engagement environnemental.

DES FEMMES ET DES HOMMES AU CŒUR DE LA STRATÉGIE



1 607

collaborateurs inscrits au 31/12/2024
(périmètre DPEF)



1 242

Hommes
(soit 77,3 %)



365

Femmes
(soit 22,7 %)



1 264

Menuiserie



303

Béton



40

Autres



94,9 %

de collaborateurs en CDI

LES CHIFFRES CLÉS 2024

Chiffre d'affaires
406,1 M€

Résultat d'exploitation
4,6 M€

Actionnariat salarié
4,92 %

EBITDA*
19,5 M€

Résultat net
15,4 M€

Investissements
14,9 M€

*EBITDA : résultat d'exploitation + dotations nettes aux amortissements



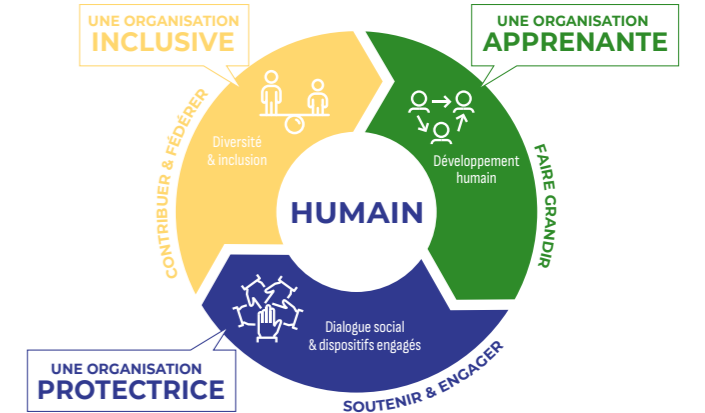
1 – ENTREPRENDRE ENSEMBLE



Notre ambition : être un Groupe où il fait bon vivre, travailler et grandir ensemble. Cette dynamique vise à placer les femmes et les hommes au cœur des priorités. Pour cela, nous développons depuis trois ans une politique autour du progrès humain reposant sur trois grands piliers : le développement humain, le dialogue social et les dispositifs engagés, la diversité et l'inclusion.

HERIGE Industries conjugue à la fois attractivité et fidélisation avec la volonté de développer les compétences, de favoriser l'épanouissement de ses collaborateurs et d'en attirer de nouveaux. Pour atteindre ces objectifs, il agit sur plusieurs leviers :

- la prévention des risques et de la sécurité,
- la formation afin de garantir un niveau de compétences optimal de ses collaborateurs sur l'ensemble des activités,
- une attractivité diversifiée,
- un dialogue social de qualité s'appuyant sur un management de proximité.



1.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les dernières enquêtes annuelles de matérialité montrent que la promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail est, non seulement une priorité essentielle pour le Groupe, mais aussi une préoccupation centrale pour ses parties prenantes.

> Des politiques Santé et Sécurité en action

L'ambition d'HERIGE Industries en matière de sécurité est de tendre vers le « zéro accident » à travers le développement d'une culture forte de la sécurité.

Cet objectif se décline à travers la maîtrise des risques professionnels et l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail et repose sur quatre principes :

- protéger les collaborateurs au sein d'un environnement de travail durable,
- intégrer la santé et la sécurité dans toutes les activités,
- apporter des améliorations durables à la performance et au système de management,
- responsabiliser tous les acteurs et impliquer les partenaires dans cette démarche.

Pour garantir l'application de ces politiques et encourager l'atteinte des objectifs du Groupe, la rémunération variable des collaborateurs éligibles à la prime d'intéressement est indexée sur des critères d'accidentologie, notamment le taux de fréquence et le taux de gravité.

Depuis plus de 10 ans, ATLANTEM s'appuie sur une démarche d'amélioration continue pour piloter et communiquer sur la prévention des risques. En 2024, pour prolonger et renforcer sa politique de sécurité « SECURIT'M », ATLANTEM consacre plus d'un tiers de ses formations à la sécurité, garantissant ainsi un niveau de connaissance et de vigilance parmi ses équipes.

En 2024, EDYCEM a poursuivi le déploiement de sa feuille de route Hygiène Sécurité Environnement (HSE). Cette dernière s'appuie sur la prévention et la mise en place de process de vérification de la sécurité afin de responsabiliser chaque employé à adopter un comportement sûr, à tout moment.

> Organisation et communication

Chaque entité assure le pilotage et le déploiement de sa politique Santé et Sécurité grâce à des responsables prévention santé-sécurité et environnement, accompagnés d'alternants. Ces responsables s'appuient également sur un réseau de correspondants et organisent régulièrement des actions de communication et de sensibilisation autour des incontournables de la sécurité au travail.

Par ailleurs, pour ancrer durablement la dimension santé et sécurité auprès des équipes, le sujet est systématiquement abordé dans toutes les réunions managériales.

> Un logiciel Sécurité

L'outil ACCILINE+ qui a été déployé en avril 2023 au sein du Groupe et en janvier 2025 au sein de PORALU est déterminant dans la consolidation de la culture Sécurité et des pratiques prévention du Groupe. Il intègre l'ensemble des obligations réglementaires liées à la sécurité. Tous les événements et plans d'action y sont déclarés : accident du travail, maladie, accident bénin, événement de sécurité, évaluation des risques et Document Unique. Un onglet dédié à la formation, aux habilitations et aux autorisations permet également de suivre le registre des formations obligatoires.

Ce logiciel communique en temps réel les informations liées à l'accidentologie à travers différents modules :

- responsabilisation des managers,
- optimisation de la saisie et du suivi des accidents de travail,
- amélioration de l'analyse des accidents grâce à l'intégration de l'arbre des causes pour déployer les plans d'action adaptés,
- consolidation des Documents Uniques,
- meilleure quantification statistique de l'accidentologie,
- veille réglementaire HSE.

Cet outil permet au Groupe d'obtenir une visibilité renforcée sur les indicateurs clés de performance, un facteur essentiel pour piloter, renforcer et améliorer les pratiques de santé et sécurité au travail, et in fine, atteindre ses ambitions.



> Accidents du travail

	2024	2023
Taux de fréquence 1 (TF1) ⁽¹⁾	19,5	19,3
Nombre d'accidents du travail avec arrêt ⁽²⁾	59	89
Taux de gravité ⁽³⁾	1,5	1,3
Nombre de jours d'absence suite à un accident du travail	4 181	5 954

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

(2) Les informations sur le nombre d'accidents du travail avec arrêt concernent l'ensemble de l'effectif sur le périmètre métropole.

(1) Taux de fréquence 1 (Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées, hors intérimaires et stagiaires non rémunérés)	$\frac{\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{Nombre total d'heures travaillées}} \times 1\,000\,000$
(3) Taux de gravité (Nombre de jours d'absence pour incapacité temporaire de travail (I.T.) pour 1000 heures travaillées, hors intérimaires et stagiaires non rémunérés)	$\frac{\text{Nombre de jours d'absence suite à un accident du travail}}{\text{Nombre total d'heures travaillées}} \times 1\,000$

> La formation : un levier d'amélioration de la sécurité

La formation est un des leviers majeurs pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de santé et de sécurité. Afin d'accompagner la politique Sécurité du Groupe, des formations aux risques routiers se sont poursuivies en 2024. 38 personnes ont été formées à une conduite professionnelle à travers :

- l'identification des paramètres externes pour adapter sa conduite,
- l'identification des attitudes et comportements du conducteur provoquant des situations à risques,
- le contrôle du bon état de son véhicule,
- le respect du cadre législatif du « déplacement entreprise ».

Dans le cadre de ses engagements santé au travail, le Groupe a continué de former ses équipes aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur. En parallèle, de nombreux collaborateurs Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) ont été formés ou ont reconduit leur certification en 2024. Parmi les situations rencontrées lors de ces formations : arrêt cardiaque, malaises, étouffements, saignements, brûlures... Les collaborateurs des équipes transverses au siège HERIGE Industries ont également suivi ces formations.

En 2024, 852 collaborateurs, soit 53,0 % des effectifs du Groupe, ont bénéficié de formations relevant du domaine de la santé et de la sécurité.

> Garantir la sécurité et le bien-être des collaborateurs

Poursuite des investissements

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le Groupe assure la montée en gamme et le renouvellement de ses matériels et des équipements, afin de garantir la

sécurité et le confort de ses salariés. En outre, sur la base des retours d'expérience des équipes, les activités du Groupe renouvellent régulièrement les dotations d'EPI, tels que vêtements de travail à haute visibilité, casques et chaussures de sécurité, etc.

À titre d'exemple, EDYCEM a mis à disposition des protections auditives moulées, pour offrir plus de confort aux collaborateurs. PORALU lance un test pour fournir des semelles adaptées aux postes debout, dans le but d'améliorer le confort des équipements de protection individuelle obligatoires.

En 2024, ATLANTEM a également investi dans des machines sur différents sites de production pour améliorer la sécurité et les conditions de travail. On compte parmi ces investissements :

- installation d'un « AEROTRAP® » pour éliminer les fumées de polystyrène expansé,
- mise en place de cabines acoustiques et de sonomètres pour mesurer et réduire le bruit,
- livraison d'une soudeuse de dernière génération permettant de réaliser des finitions sans ébavurage et simplifiant ainsi le travail des soudeurs,
- équipement d'une table d'assemblage de châssis AM-X semi-automatisée, co-conçue avec le fabricant et nos menuisiers, permettant d'assembler des menuiseries de grande dimension dans des conditions de travail optimales,
- livraison d'un centre d'usinage performant permettant des avancées significatives dans l'amélioration du système de production et de la sécurité des opérateurs.

Des actions pour améliorer la sécurité des salariés

Le 7 juin 2024, une journée commune dédiée à la sécurité, nommée « Safety Day », a été organisée sur tous les sites d'ATLANTEM, PORALU et INCOBOIS. Les productions ont été suspendues pour permettre à l'ensemble des collaborateurs de participer activement à cette initiative et d'être acteurs de la sécurité.

Le programme de la journée comprenait divers ateliers :

- vigilance : activité autour d'un escape game,
- prévention des chutes : démonstrations sur la chute de plain-pied,
- sensibilisation aux effets des drogues et de l'alcool : mise en situation ludique,
- réanimation cardiaque : formation à l'utilisation du défibrillateur et au massage cardiaque,
- prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) : exercices d'échauffement et pratiques dédiées.



Des actions pour améliorer la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT)

Depuis plusieurs années, HERIGE Industries déploie des activités favorisant le bien-être au travail de ses salariés. Ainsi, en 2024, plusieurs animations ont été mises en place, telles que la livraison de corbeilles de fruits par une association de producteurs une fois par semaine aux sièges d'HERIGE Industries et d'ATLANTEM. Par ailleurs, pour favoriser la pratique sportive, l'accès à une salle de sport communal est disponible pour les collaborateurs du siège d'HERIGE Industries. De plus, le siège d'EDYCEM a inauguré une salle de sport pour ses collaborateurs, dotée d'équipements de musculation.

À l'occasion du déménagement des services transverses dans de nouveaux locaux, des bureaux « assis/debout » réglables ont été mis à disposition des collaborateurs, permettant d'offrir un meilleur confort de travail.

Pour les postes le permettant, des possibilités de télétravailler sont proposées à hauteur de 1 à 2 jours par semaine.

Enfin, au cours de l'année, plusieurs visites de sites ont été organisées (site de production, centrale à béton...) pour les collaborateurs des différentes activités, notamment dans le cadre des parcours d'intégration.

1.2 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Convaincu que le progrès humain et que le collectif sont les socles fondamentaux de la réussite de sa transformation, le Groupe a poursuivi ses efforts en 2024. Il s'est appuyé sur son pilier « Entreprise apprenante » qui a pour objectif de développer la formation continue à l'ensemble des collaborateurs, notamment via l'auto-apprentissage à travers la plateforme « Campus digital ».

Ainsi, HERIGE Industries considère que toute transformation réussie nécessite de changer les pratiques et les postures managériales et qu'elle doit donc être accompagnée. À ce titre, le Groupe a mis en œuvre la HERIGE Académie qui vise à fournir aux collaborateurs toutes les clés pour participer à la réussite du changement.

> Absentéisme

	2024	2023
Taux d'absentéisme	5,80 %*	5,80 %

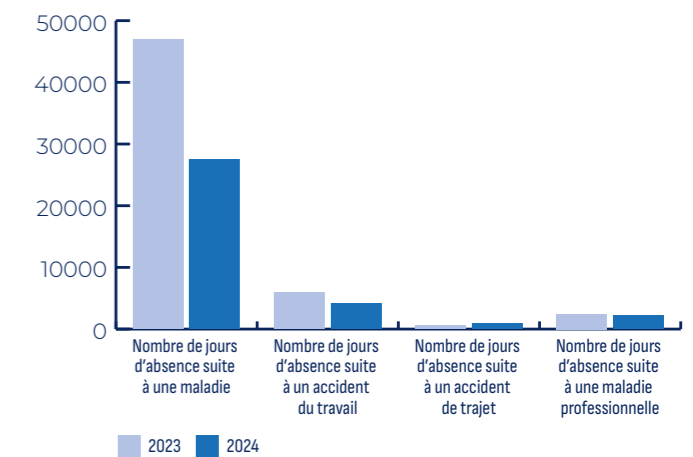
Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

*En raison de la fiabilité insuffisante de cette donnée en 2024, un changement de système d'information a été mis en œuvre à compter du 01 janvier 2025.

$$\text{Taux d'absentéisme} = \frac{\text{Nombre de jours d'absence pour maladie, maladie professionnelle, accident de trajet et accident du travail}}{\text{Nombre de jours travaillés (base calendaire)}} \times 100$$

Afin de favoriser et d'accompagner le retour à l'emploi d'un salarié, le Groupe définit, en accord avec la médecine du travail, un plan d'action pour un retour dans des conditions adaptées. Cela peut se traduire par un retour progressif, un mi-temps thérapeutique ou encore par une adaptation de la mission.

Répartition de l'absentéisme (en jours) - Groupe





1 292 collaborateurs ont été formés, soit 78,6 % de l'effectif moyen⁽²⁾ (en moyenne, 13,8 heures de formation par collaborateur⁽³⁾). Ces formations ont concerné 76,6 % d'hommes et 23,4 % de femmes dans l'entreprise.

	ALTERNANTS*	OUVRIERS	ETAM**	CADRES
2024	2,1 %	43,2 %	35,4 %	19,9 %
2023	3,6 %	35,4 %	42,8 %	18,2 %

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

* Alternants : apprentis et contrats de professionnalisation

** ETAM : Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise (hors contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)

Les changements de statuts des salariés ayant bénéficié d'une promotion dans l'année peuvent entraîner un résultat total supérieur à 100 %.

$$(1) \text{ Taux de formation réglementaire} = \frac{\text{Nombre d'heures de formation réglementaire}}{\text{Nombre total d'heures de formation}}$$

$$(2) \text{ Taux de formation} = \frac{\text{Nombre de collaborateurs ayant suivi au moins une formation}}{\text{Effectif moyen}}$$

$$(3) \text{ Nombre d'heures moyen de formation par collaborateur} = \frac{\text{Nombre total d'heures de formation}}{\text{Effectif moyen}}$$

Le plan de formation s'articule autour des priorités suivantes :

Des formations transverses aux activités

Pensées de manière collaborative et proactive, des formations clés ont été déployées au niveau Groupe pour les collaborateurs de l'ensemble de ses activités autour des enjeux stratégiques :

- « Transition écologique et climatique » : déploiement des Fresques du climat, formation d'animateurs de la Fresque, parcours RSE Comité de Direction,
- « Diversité et inclusion » : comprendre et agir face aux risques psychosociaux et harcèlement,
- « Éthique et conformité » : sensibilisation au phishing, Loi Sapin – anti-corruption,
- « DATA et IA » : conférence et ateliers IA,
- « Animation de la performance » : fondamentaux de la finance, gestion de projets, négociation,
- « Développement comportemental » : gestion des conflits, formation des équipes RH.

Des formations au sein des activités

Les actions de formations déployées dans les activités ont pour but de promouvoir la santé et la sécurité au travail, les risques routiers, le maintien des compétences, la gestion de projet, ainsi que l'employabilité. De plus, les catalogues de formation sont régulièrement enrichis dans le but de développer la polyvalence des collaborateurs et de les former aux nouvelles solutions et aux nouveaux produits proposés à leur clientèle.

Des formations ciblées pour développer les talents

Pour accompagner certains collaborateurs dans leur future prise de poste, dans l'élargissement de leurs responsabilités ou encore dans la gestion du changement, des parcours de formation individuels sont mis en place dans les différentes activités du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe propose également des formations managériales dans le renforcement des compétences de leadership pour les managers les plus expérimentés.

> HERIGE Académie

HERIGE Académie est un dispositif dédié au développement personnel pour les collaborateurs du Groupe. Sa vocation est de soutenir les enjeux clés de sa transformation pour une performance responsable et durable. Ce dispositif complète les plans de formation déployés au sein de chaque activité en proposant une offre de formation commune à toutes les entités. Il a ainsi représenté 2 562 heures de formation, soit 11,3 % de la politique globale en 2024.

Ce projet concourt également à :

- améliorer la capacité des leaders et des managers à s'approprier la stratégie de l'entreprise et à la communiquer,
- permettre à l'ensemble des collaborateurs de se former et favoriser le développement personnel de chacun selon son rythme et ses besoins,
- développer l'employabilité des salariés du Groupe.

Plusieurs parcours spécifiques ont été reconduits en 2024 :

- le parcours « Sprint Manager » qui s'articule autour des trois axes du plan stratégique du Groupe : le progrès humain, l'engagement environnemental et la digitalisation. Il a pour objectif d'accompagner les managers en période de changements et de transformation, tout en identifiant les résistances au changement. 25 salariés dans le Groupe ont bénéficié de ce parcours en 2024,
- le parcours Leaders « Transformation et Performance Globale » qui développe des compétences en leadership positif, en performance responsable et durable, ainsi qu'en management et transformation. Ce parcours comprend 4 modules de 2 jours sur 4 mois et a rassemblé 12 salariés.

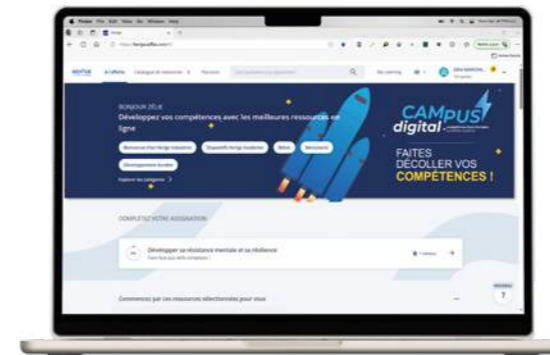


> Campus digital

Cette plateforme de formation en ligne recense plus de 50 000 contenus gratuits sur Internet (articles, conférences, podcasts, vidéos, MOOC, etc.) et les agrège par thématique. Ouverte à l'ensemble des collaborateurs disposant d'une adresse numérique, cette plateforme est également accessible via une application sur le smartphone professionnel de chaque collaborateur. Elle est régulièrement complétée par de nouveaux contenus et des parcours spécifiques sur les activités et les pratiques métiers.

Des événements de communication réguliers, tels que des campagnes de communication ou une newsletter « Campus digital », viennent développer la culture de l'apprentissage des collaborateurs. Tous les deux mois, une sélection de modules sur une thématique donnée (l'agilité, l'importance du feedback, découverte de Campus family, les jeux de la formation) est partagée avec les collaborateurs.

Depuis le lancement de Campus digital en 2022, un total de 1 364 apprenants ont rejoint la plateforme, dont 239 nouveaux inscrits en 2024. En 2024, les contenus ont été consultés 1 976 fois, ce qui a permis d'atteindre un total de 773 heures de formation. Les vidéos et les articles sont les formats les plus appréciés dans les usages des collaborateurs. Les catégories les plus consultées incluent la bureautique (Excel), la diversité et l'inclusion, ainsi que le management d'équipe.



> Campus family

En juillet 2024, en complément du Campus digital, le dispositif HERIGE Académie a lancé une plateforme d'auto-formation en ligne, « Campus family », destinée aux familles des salariés.

Campus family propose aux jeunes, qu'ils soient en maternelle, primaire, collège, lycée ou encore étudiants, des contenus pour les accompagner dans leur scolarité et leur transition vers la vie professionnelle. On y trouve divers supports (vidéos, articles, podcasts...) couvrant une grande variété de thématiques (mathématiques, français, bureautique, langues, sciences...), ainsi que des contenus pour les parents salariés, tels que la parentalité et le soutien scolaire.

Depuis le lancement, 96 apprenants se sont inscrits sur la plateforme. Les thématiques les plus prisées sont le français, les mathématiques et « Trouver mon job ». Près de 650 contenus ont été consultés et 65 heures de formation ont été réalisées.

HERIGE Académie a la volonté de continuer à développer cette initiative pour offrir toujours plus de ressources et d'accompagnement aux familles des salariés.

> Un outil pour évaluer les compétences comportementales

La Direction des Ressources Humaines utilise le questionnaire de personnalité professionnel AssessFirst dans son processus de recrutement des cadres et des fonctions supports, ainsi que dans le cadre de la mobilité interne. Cet outil permet d'évaluer les compétences des candidats ou des collaborateurs en se basant sur des critères tels que les softskills (personnalité, intelligence émotionnelle, agilité intellectuelle, motivation, etc.) et d'identifier leurs points forts et leur potentiel.

Cette approche complémentaire aux entretiens RH sensibilise à l'importance des compétences comportementales et contribue à une meilleure collaboration au sein des équipes du Groupe.

> Évolution des carrières

Chaque année, HERIGE Industries organise une campagne d'entretiens professionnels et individuels auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. L'entretien professionnel est un moment clé pour élaborer le chemin de carrière du salarié à court, moyen et long terme. Il permet d'aborder les perspectives de développement professionnel et sert de base pour construire des plans de formation personnalisés, répondant aux besoins, aspirations et compétences de chacun.

Parallèlement, l'entretien individuel offre l'opportunité de faire le bilan de l'année écoulée. Il permet de suivre l'évolution du parcours du collaborateur, d'évaluer les objectifs atteints et d'échanger sur les axes d'amélioration.

Afin de faciliter la préparation de ces entretiens, des ressources dédiées ont été mises à disposition des collaborateurs et des managers par le biais d'une newsletter « Campus digital » consacrée à ce sujet. En complément, le service RH fournit un guide de préparation aux collaborateurs et aux managers pour mieux appréhender l'entretien.

Depuis septembre 2024, HERIGE Industries organise avec ses activités une « revue RH et organisations ».

Ce nouveau dispositif annuel vise à cartographier les compétences au sein du Groupe, à identifier les futurs leaders et à renforcer le suivi des talents. Il a également pour objectif d'accompagner les évolutions professionnelles de manière plus précise et d'anticiper les besoins organisationnels en adéquation avec la stratégie du Groupe. C'est un levier essentiel pour conserver les talents, fidéliser les salariés et optimiser la performance collective.

Dans la continuité du lancement des « revues RH et organisations », le Groupe a défini le profil type du leader HERIGE Industries, permettant de clarifier les attentes en matière de leadership.

La définition d'un profil type de leader permet d'assurer une cohérence entre leadership et pratiques managériales tout en alignant les valeurs et la vision du Groupe. Ce référentiel permet d'identifier les collaborateurs à potentiel et de structurer des parcours de formation adaptés. Il contribue également à optimiser le recrutement en ciblant les profils correspondant aux besoins de l'entreprise. En définissant des compétences clés, il renforce la capacité de l'organisation à accompagner ses projets stratégiques. Enfin, il joue un rôle essentiel dans la transformation du Groupe, notamment à travers son plan stratégique.



1.3 ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION

Effectifs inscrits sur le périmètre au 31/12	2024	2023
Effectif total	1 607	2 584
Répartition CDI/CDD/ALTERNANCE		
CDI	1525	2 457
CDD	35	46
Contrat d'alternance*	47	81
Âge moyen de l'effectif en CDI	45,6	44,6
Ancienneté Moyenne de l'effectif en CDI	11,9	10,8
Effectif féminin	365	658
Effectif masculin	1242	1 926
% de femmes	22,7 %	25,5 %
% d'hommes	77,3 %	74,5 %
Recrutements		
Nombre d'embauches (CDI/CDD/alternance)	256	457
Nombre d'embauches en CDI	172	339
Dont embauches suite à CDD ou alternance	11	38
Taux d'embauche en CDI	67,2 %	74,2 %
Nombre d'embauches en CDD	54	70
Dont embauches suite à CDD ou alternance	7	7
Taux d'embauche en CDD	21,1 %	15,3 %
Nombre d'embauches en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation)	30	48
Taux d'embauche en alternance	11,7 %	10,5 %
Taux d'embauche en CDI des < à 30 ans	22,7 %	23,9 %
Taux d'embauche en CDI des ≥ à 50 ans	30,8 %	18,3 %

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

*Alternants = apprentis et contrats de professionnalisation et stagiaires rémunérés

> Le taux de roulement

Une baisse du taux de roulement est constatée pour l'année 2024 passant de 16,1 % en 2023 à 12,8 % en 2024. Les motifs de départ liés aux ruptures conventionnelles et aux démissions sont suivis et répertoriés de manière à pouvoir les analyser et détecter les actions correctives à déployer.

Départs	2024	2023
Nombre de départs ⁽¹⁾	201	371
Taux de roulement ⁽²⁾	12,8 %	16,1 %
Répartition des départs		
Retraite	31	58
Rupture conventionnelle	35	45
Démission	100	195
Cession de site/société	0	6
Licenciement économique	0	1
Licenciement autre	34	61
Décès	1	5

(1) En CDI, les départs suite à la fin de la période d'essai ne sont pas comptabilisés, ni les mutations et transformations de contrat.

(2) Nombre de départs CDI / Effectif moyen en CDI

> Marque employeur

Vitrine du Groupe, le site Internet de recrutement (www.herige-recrute.fr) développe la marque employeur d'HERIGE Industries et de ses différentes activités à travers la présentation de ses opportunités, mais également via des témoignages, portraits métiers et la présentation de la politique sociale du Groupe. Cette visibilité est renforcée par une présence sur les réseaux sociaux et sur le site Internet. Elle se traduit notamment par une progression du nombre d'abonnés sur le réseau social LinkedIn de 13,40 % (+873 abonnés sur 12 mois) et par une fréquentation

du site Internet de plus de 12 600 visiteurs.

Les activités contribuent activement à la valorisation de la marque employeur du Groupe.

ATLANTEM renforce notre présence sur le territoire grâce à des partenariats avec les écoles et le tissu économique local, notamment en ayant participé à la création d'un Comité Local École Entreprise (CLEE) dans la région de Pontivy. Ce comité vise à accroître et à pérenniser les partenariats entre l'Éducation nationale et le monde économique, tout en proposant des actions destinées aux jeunes du territoire.

ATLANTEM a également organisé cinq sessions de job dating, permettant de créer des occasions de rencontres avec des candidats potentiels et d'accroître sa visibilité.

EDYCEM mène de multiples actions pour valoriser les métiers de l'industrie du béton, notamment en prenant part à des événements clés du territoire, tels que les forums de l'emploi, la semaine de l'industrie, Ecl'Or, l'association ESSOR, Terres de Montaigu et « Nos FABuleuses » ou encore le « Rallye des Pépites ». Ces occasions permettent de rencontrer des candidats potentiels, de présenter les métiers et de renforcer la visibilité d'EDYCEM.

> Développer des parcours d'intégration

HERIGE Industries remet un livret d'accueil à chaque nouvel arrivant des services transverses, contenant toutes les informations administratives nécessaires. Cet outil permet d'accompagner le collaborateur dans ses premiers jours, de faciliter la découverte de son nouvel environnement professionnel et de lui faire prendre connaissance des méthodes de travail.

ATLANTEM et EDYCEM proposent également des parcours d'intégration destinés à certains profils métiers. Ces parcours incluent des rencontres avec les équipes avec lesquelles ils interagiront régulièrement, ainsi que des visites de sites de production pour une meilleure compréhension des activités.

Les activités remettent également un livret d'accueil à chaque nouvel embauché.

Enfin, un module e-learning d'intégration présentant le Groupe, ses activités et sa stratégie, sera déployé via le Campus digital en 2025 par HERIGE Industries à destination de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

> Un parcours de formation pour préserver la santé mentale et le bien-être des collaborateurs

L'année 2024 a été marquée par des sessions spécifiques autour de la formation sur les risques psychosociaux et le harcèlement. Ce programme de formations a été déployé à tous les managers du Groupe, ainsi qu'aux profils HSE (Hygiène, Santé et Sécurité), aux profils RH et référents Harcèlement. Il vise à répondre à plusieurs enjeux, notamment la préservation de la santé mentale et du bien-être des collaborateurs, ainsi que l'amélioration de la performance et de la productivité. Afin d'initier et de favoriser le déploiement de ce programme, les membres des CODIR et du COMEX ont bénéficié de cette formation sous forme de conférence.

> Promouvoir la mobilité interne

La gestion de la mobilité favorise l'employabilité et offre de nombreuses possibilités d'évolution grâce à la diversité des métiers et aux différentes activités et implantations du Groupe. En 2024, ce sont 16 collaborateurs qui ont ainsi opéré une mobilité interne.

> Recruter avec le dispositif « Boost Cooptation »

Pour accompagner son développement et son besoin de nouvelles compétences, le Groupe s'appuie, en complément des dispositifs classiques de recrutement, sur ses propres collaborateurs afin d'identifier au sein de leurs réseaux professionnels ou relationnels des profils intéressants. Ce dispositif a représenté 12 150 € de primes versées en 2024 auprès de 25 collaborateurs (31 en 2023) ayant coopté un nouveau salarié embauché à l'issue de la validation de sa période d'essai.

1.4 DIALOGUE SOCIAL

> Accords d'entreprise

Le dialogue social s'est concrétisé en 2024 par la signature de différents accords d'entreprise au sein des activités : avenant à l'accord d'intéressement, Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes, accord Comité des Activités Sociales et Culturelles Interentreprises, etc.

> Actionnariat salarié

Groupe familial mettant l'humain au cœur de ses priorités, HERIGE Industries a fait le choix d'ouvrir le capital à ses salariés depuis de nombreuses années. Avec une participation en augmentation, le pourcentage d'actionnaires salariés s'élève à 4,92 %.

> Lutte contre la précarité

À la demande du Comité RSE du Conseil de Surveillance, des indicateurs de suivi (versement de pension alimentaire, demande d'acompte, saisie sur salaire...) ont été reconduits en 2024 afin de mieux identifier et de suivre les collaborateurs en situation de précarité.

La mutuelle complémentaire du Groupe « Génération » offre également un accompagnement aux collaborateurs en situation de précarité, en les aidant dans leurs démarches administratives et en leur fournissant des recommandations adaptées à leur situation.

> « Family recrute »

Mis en place depuis 2021, le dispositif « Family recrute » vise à renforcer durablement le lien entre les actionnaires familiaux et le Groupe et à favoriser l'implication des jeunes générations au sein des activités. L'objectif est également de constituer un vivier de compétences et de mieux anticiper les besoins qui pourraient émerger au sein du Groupe.

> Digitalisation RH

Depuis 2022, le Groupe a initié des travaux de digitalisation de ses métiers et de ses pratiques RH dans le but d'améliorer l'expérience collaborateur et de permettre aux équipes RH de se décharger des tâches administratives pour se concentrer sur leur cœur de métier.

À cet effet, la Direction des Ressources Humaines a activement travaillé, en 2023, sur le déploiement d'un système d'information RH.

Ce SI-RH clarifie tous les processus et centralise les pratiques en matière de recrutement, d'intégration, de suivi de la performance, de développement des compétences et de gestion des carrières.

En 2024, la modernisation des outils RH s'est accélérée avec le déploiement d'un nouvel outil de gestion de la paie et des congés dans le Groupe, à l'exception de PORALU où le déploiement aura lieu en janvier 2025. Conçue comme une solution unique pour l'ensemble du Groupe, cette plateforme plus complète permet d'harmoniser les pratiques du Groupe tout en améliorant l'efficacité opérationnelle des équipes RH et l'expérience des collaborateurs.

> Projet d'adaptation du Groupe

Face à la baisse inédite et durable des marchés de la construction neuve et de la rénovation, HERIGE Industries a annoncé le 3 décembre 2024 s'engager dans un projet de transformation visant à adapter son organisation afin de préserver sa compétitivité.

Le Groupe a présenté aux instances représentatives du personnel son projet de réorganisation qui vise à l'adapter aux nouvelles exigences du marché dans un secteur en profonde mutation. Conscient des conséquences de cette décision, le Groupe a pour priorité de favoriser le dialogue avec les partenaires sociaux afin de parvenir à un accord sur les mesures sociales d'accompagnement (clôture visée d'ici à la fin du 1^{er} semestre 2025).

> Baromètre social : des résultats positifs

La mise en place du baromètre social entre dans le processus d'amélioration continue de la satisfaction et de l'engagement des collaborateurs au sein du Groupe. Élaboré en 2021, ce questionnaire en ligne, anonyme, est reconduit chaque année. En 2024, l'enquête s'est déroulée en mai.

À travers cet outil, HERIGE Industries offre l'opportunité à ses collaborateurs de s'exprimer sur différents thématiques clés, telles que l'autonomie, la sécurité, le sens du travail, la carrière, l'engagement, etc.



La campagne 2024 a permis de recueillir le retour de 1 109 salariés pour 1 653 sollicités, soit 67,1 % de taux de participation contre 63 % en 2023.

La note moyenne de satisfaction du Groupe est de 7,4 sur 10. Cette enquête montre des évolutions sur certaines thématiques.

Les deux points forts de cette enquête soulignent la satisfaction de nos collaborateurs quant à l'autonomie dans leurs postes de travail et aux conditions de sécurité dans lesquelles ils exercent leurs fonctions. Les domaines nécessitant une attention particulière et des améliorations concernent l'équité et l'adhésion à la stratégie de l'entreprise.

Les résultats ont d'abord été partagés avec le COMEX puis avec les comités de direction des activités et les responsables de site. Ensuite, des réunions ont été animées par les managers au sein des différentes activités pour partager les résultats avec leurs équipes et envisager le plan d'action à mener.

Véritable outil de mesure du climat social et socle de la culture d'entreprise, ce baromètre sera reconduit en 2025.

1.5 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA DIVERSITÉ

Le Groupe s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination. Considérant la diversité comme un facteur de performance économique, le Groupe développe une politique volontariste visant à favoriser le recrutement de profils variés, à promouvoir l'égalité professionnelle à tous les niveaux et dans tous les processus de l'entreprise. Ainsi, en 2024, les embauches de salariés de moins de 30 ans représentaient 22,7 % des recrutements. En parallèle, HERIGE Industries a poursuivi sa politique d'accueil de collaborateurs de plus de 50 ans, qui représentent 30,8 % des nouveaux arrivants.

> Féminisation des métiers

Malgré une évolution du taux de roulement, des efforts importants ont été réalisés en termes de recrutement de femmes. Le taux de femmes dans l'effectif est de 22,7 % en 2024.

	2024	2023
Taux de féminisation	22,7 %	25,5 %
Taux de féminisation des cadres	21,3 %	20,3 %
Taux de féminisation des embauches	23,4 %	28,9 %
Taux de féminisation des embauches en CDI	18,6 %	27,1 %

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

> Accueil d'alternants

En 2024, le Groupe a maintenu sa politique proactive en matière de recrutement d'alternants, avec 11,7 % des nouvelles embauches effectuées en contrat d'alternance. Cette dynamique s'est traduite dans l'ensemble des activités à travers les différents métiers (production, commerce, services supports, etc.).

	2024	2023
Nombre d'alternants* dans l'effectif	47	81
Taux d'alternants dans l'effectif	2,9 %	3,1 %

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

*Alternants : apprentis et contrats de professionnalisation

Pour EDYCEM, l'alternance constitue un levier majeur pour attirer et détecter les talents. En 2024, l'entreprise a accueilli 2 nouveaux alternants, portant à 12 le nombre de contrats en cours.

En 2025, une journée sera consacrée aux alternants, leur permettant de rencontrer le Comité de Direction, de découvrir les différents métiers et de se sensibiliser aux enjeux climatiques à travers la réalisation d'une Fresque du climat.

En 2024, 27 apprentis ont rejoint ATLANTEM dans divers services : communication, ressources humaines, qualité, marketing, maintenance, méthodes, achats, informatique, logistique, production et environnement.

Une journée d'intégration a eu lieu en septembre 2024 au siège d'ATLANTEM. L'objectif de cette journée était de créer un moment convivial et de partage entre les alternants et de découvrir leur nouvel environnement de travail. Le programme comprenait des présentations du Groupe, des jeux interactifs, des ateliers enrichissants, ainsi qu'une visite du siège et de l'usine de Pontivy.

Enfin, PORALU a diversifié les profils des alternants en intégrant des personnes en reconversion professionnelle, en insertion et en situation de handicap.



> Emploi de personnes en situation de handicap et recours à des structures spécialisées

Au 31 décembre 2024, HERIGE Industries employait 5,0 % de travailleurs reconnus en situation de handicap. D'autre part, dans le cadre de l'inclusion des personnes en situation de handicap, le Groupe a eu recours à des structures spécialisées du secteur protégé et adapté (ESAT, EA) pour des prestations paysagères ou de déconstruction de palettes.

> HERIGE Industries, signataire de la Charte de la diversité

Le Groupe poursuit sa transformation et réaffirme ses priorités en matière de capital humain, notamment au travers de la diversité, en garantissant un environnement inclusif pour tous ses collaborateurs. La signature de la charte de la diversité en juin 2022 en atteste. Cette charte a pour but de lutter contre toutes les discriminations et de favoriser l'égalité des chances. C'est également une opportunité d'améliorer les pratiques RH pour contribuer à des recrutements plus diversifiés et de favoriser un management toujours plus responsable et respectueux.

Pour soutenir davantage l'appropriation de ces enjeux de diversité en interne, des ressources ont été mises à disposition des collaborateurs sur la plateforme Campus digital.

> Un parcours de formation pour encourager la diversité

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté impose aux entreprises de former tous les cinq ans les personnes en charge du recrutement à la non-discrimination à l'embauche. En ce sens, le Groupe a déployé, en 2023, un programme de formation à destination de membres du CODIR élargi et de 250 managers du Groupe impliqués dans le recrutement. Ce parcours est constitué de trois étapes :

- un webinar d'ouverture pour mieux comprendre les enjeux et les modalités du parcours,
- un e-learning sur le recrutement sans discrimination (via le Campus digital) et sur la présentation de la Charte éthique,
- une conférence en ligne animée par Laurent DEPOND sur le thème : « La diversité : question d'éthique ou facteur de performance ? ».

L'enjeu est de fournir aux managers toutes les clés pour participer à la réussite de la transformation, en adoptant les bonnes pratiques et les bonnes postures managériales.

> Signature d'une charte du recrutement éthique

En lien avec sa politique RH volontariste, sa politique RSE engageante et son devoir d'éthique et de conformité, le Groupe est doté, depuis 2023, d'une charte pour ancrer ses engagements dans la pratique du recrutement. Co-construite avec les représentants RH de l'ensemble du Groupe, la charte a été présentée à tous les CSE, elle vise à encourager la diversité, à s'assurer de l'expertise et du professionnalisme des parties prenantes à toutes les étapes du processus de recrutement, et à assurer un processus de recrutement homogène et éthique, quel que soit le canal de candidature (cooptation, réponse d'offre, candidature spontanée, etc.).

> Promotion du lien Nation-armée

HERIGE Industries n'a pas engagé de plan d'action spécifique visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves en 2024.

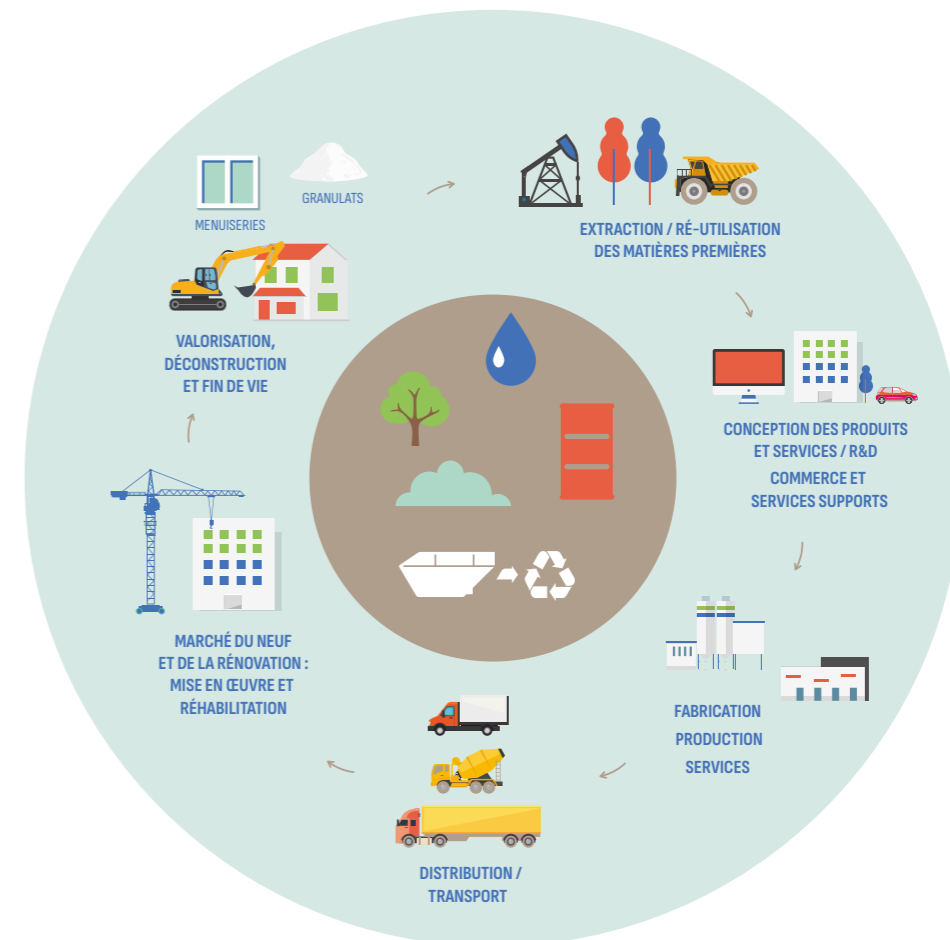
2 – ENTREPRENDRE DURABLE

La préservation de l'environnement est l'une des principales préoccupations d'HERIGE Industries. Le développement de ses activités s'inscrit dans une volonté de maîtrise de son impact environnemental et dans le respect des réglementations en vigueur.

Cette responsabilité concerne à la fois les opérations du Groupe et la conception des produits.

Le Groupe s'inscrit également dans une démarche d'économie circulaire en favorisant le recyclage et la valorisation de ses déchets tout au long de sa chaîne de valeur. Il s'attache à développer des produits à empreinte carbone réduite, à augmenter la part de matières recyclées dans ses processus de production et à accompagner ses clients dans la transition environnementale.

VISION SYSTÉMIQUE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS MÉTIERS



IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

- Consommation d'énergie
- Consommation d'eau
- Impact sur la biodiversité
- Production de déchets
- Émissions de gaz à effet de serre
- Recyclage et valorisation des déchets

2.1 ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2024, le Groupe a poursuivi ses efforts dans la maîtrise de ses impacts environnementaux. Les principales sources d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des scopes 1 et 2 sont :

- les carburants liés aux activités de fret,
- les carburants liés aux déplacements professionnels de ses activités commerciales,
- le chauffage des unités de production et des locaux tertiaires.

Rapportée à son chiffre d'affaires, l'intensité carbone (tous scopes) est de 867,92 kgCO₂éq./k€..

Les principales sources d'émissions de GES du scope 3 sont les achats de biens et la fin de vie des produits vendus.

BILAN GAZ À EFFET DE SERRE en tCO ₂ éq.	HERIGE INDUSTRIES		
	2024	2023	2022
1. Émissions directes de GES (scope 1)	6 697,03	16 734,42	15 293,52
1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion	1 091,85	1 736,76	2 191,96
1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion	5 515,71	14 873,21	13 066,19
1.4 Émissions directes fuitives	89,46	124,46	35,36
2. Émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2)	590,80	910,15	995,64
2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	590,80	910,15	995,64
3. Émissions indirectes associées au transport (scope 3)	11 557,54	21 666,13	-
3.1 Transport de marchandise amont	7 420,32	14 780,30	-
3.3 Déplacements domicile-travail	3 949,90	6 643,61	-
3.5 Déplacements professionnels	187,33	242,22	-
4. Émissions indirectes associées aux produits achetés (scope 3)	275 419,93	474 403,71	-
4.1 Achats de biens	256 959,70	452 596,15	-
4.2 Immobilisation de biens	7 105,31	9 814,35	-
4.3 Gestion des déchets	3 031,44	2 997,20	-
4.4 Actifs en leasing amont	3 167,67	4 420,21	-
4.5 Achats de services	5 155,82	4 575,80	-
5. Émissions indirectes associées aux produits vendus (scope 3)	58 148,38	74 507,80	-
5.3 Fin de vie des produits vendus	58 148,38	74 507,80	-
TOTAL tous scopes	352 413,67	588 222,21	-
TOTAL scope 1	6 697,03	16 734,42	15 293,52
TOTAL scope 2	590,80	910,15	995,64
TOTAL scopes 1 + 2	7 287,82	17 644,58	16 289,16
TOTAL scope 3	345 125,85	570 577,64	-

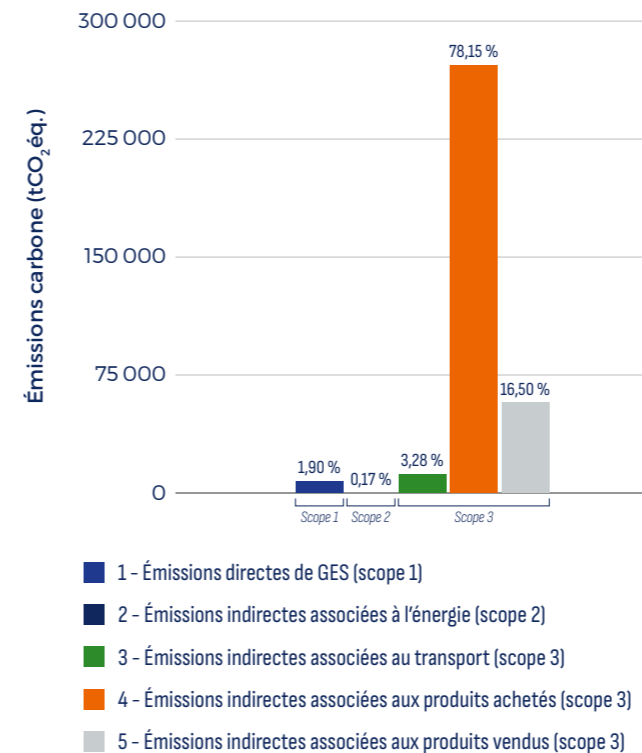
Le poste « 1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion » inclut les énergies suivantes : fioul, gaz naturel.

Le poste « 1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion » inclut les énergies suivantes : gazole, essence, éthanol, GNC, BioGNC, GNL, GNR, HVO / XTL, Adblue, gaz propane en bouteille.

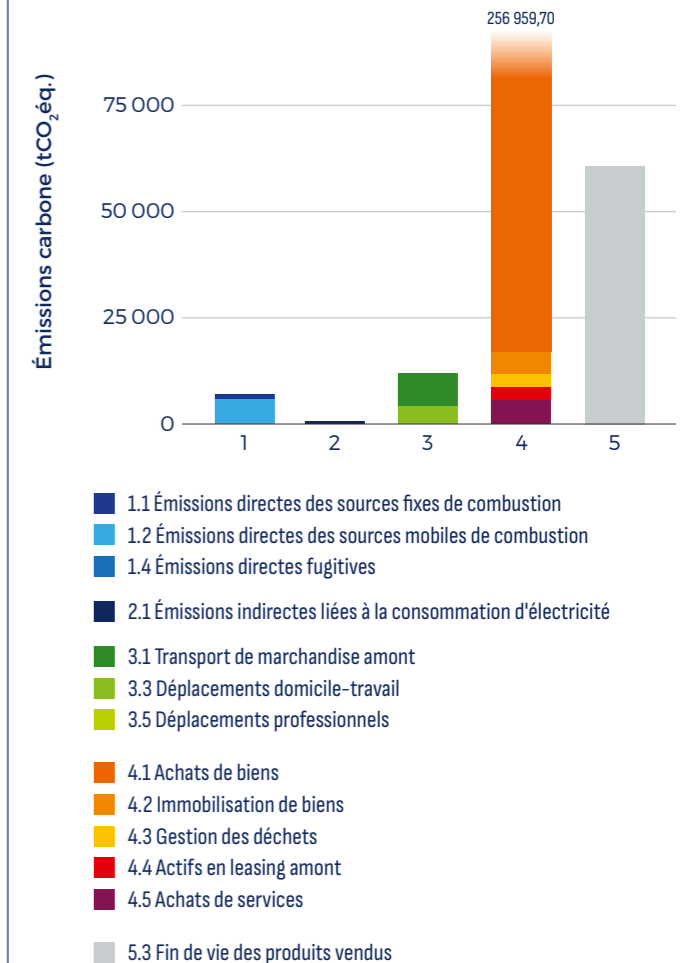
Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0, basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069.

L'incertitude de ce bilan carbone est estimée à 39 % soit 137 934,46 tCO₂éq. Elle est calculée en suivant les recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux.

Répartition des émissions carbone par catégorie et scope

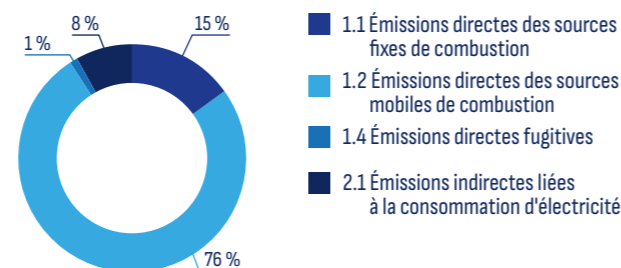


Répartition des émissions carbone par poste



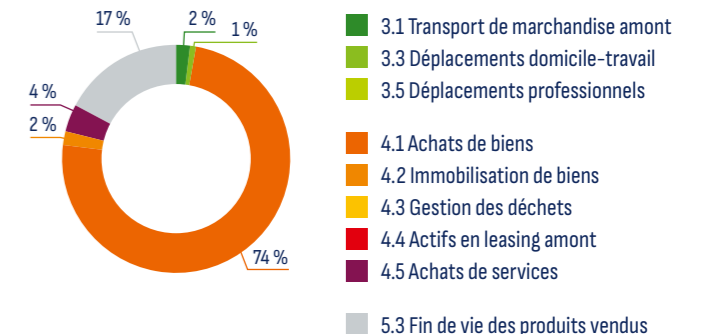
Émissions carbone - scopes 1 et 2 - en tCO ₂ éq.	2024	2023
Négoce	-	7 757,25
Menuiserie	4 040,30	4 819,60
Béton	3 150,39	4 932,25
Autre	97,13	135,47
TOTAL	7 287,82	17 644,58

Répartition des émissions carbone des scopes 1 et 2 (tCO₂éq. ; %)



Émissions carbone - scope 3 - en tCO ₂ éq.	2024	2023
Négoce	-	235 269,65
Menuiserie	59 231,60	64 836,11
Béton	284 747,77	266 483,99
Autres	1 146,49	3 987,89
TOTAL	345 125,85	570 577,64

Répartition des émissions carbone du scope 3 (tCO₂éq. ; %)



Afin de réduire ses émissions de GES, le Groupe a décidé de mettre en œuvre différentes initiatives lui permettant de réduire son empreinte carbone sur l'ensemble des scopes, dont :

- écoconception des produits,
- démocratisation de la démarche VITALISS®,
- optimisation du fret, notamment à travers l'engagement FRET21,
- renforcement de la politique d'achats responsables,
- renouvellement des sujets de la Chaire de recherche signée entre EDYCEM et Centrale Nantes :
 - la réduction de l'empreinte environnementale dans la conception du béton,
 - les apports de l'Intelligence Artificielle (IA) au service des bétons nouvelle génération,
 - la contribution aux enjeux de la ville de demain,
- réduction de la production de déchets,
- réduction de consommation d'énergie.

Formalisation d'une trajectoire Climat

Depuis plusieurs années, HERIGE Industries calcule son bilan de Gaz à Effet de Serre sur les scopes 1 et 2. Dans le cadre de sa démarche SBTi, le Groupe travaille depuis 2020 sur l'identification et l'analyse de son scope 3. Les émissions sur le scope 3 se répartissent en amont : de la production de matières premières, des achats de biens et services, du transport amont, des immobilisations, des trajets domicile-travail des employés, des déplacements professionnels, et en aval : du transport aval et intra-groupe, du traitement de fin de vie des produits, des déchets...

Cet important travail de collecte a permis de confirmer des axes de travail et d'en identifier de nouveaux au sein de chaque activité du Groupe. Ces leviers de réduction de Gaz à Effet de Serre se déploient et sont désormais mesurés afin d'en assurer leur bonne réalisation et l'atteinte des objectifs fixés.

D'ici 2030, HERIGE Industries s'engage à réduire de 42 %, par rapport à 2020, ses émissions absolues de GES directement liées à sa consommation d'énergie (scopes 1 et 2). Il mettra en place des mesures permettant de couvrir 67 % des émissions indirectes provenant de sa chaîne de valeur (scope 3), en incitant ses fournisseurs de biens et de services à mesurer leurs propres émissions et à adopter des objectifs pour les réduire.

La Science Based Targets initiative (SBTi) a validé en septembre 2023 les objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre à court terme du Groupe, conformément au standard de 1,5 °C et à l'Accord de Paris sur le climat visant à limiter le réchauffement climatique.

> Empreinte carbone de nos produits

L'un des enjeux clés du Groupe est de proposer au marché, à travers ses différentes activités, des produits conçus de manière responsable permettant à ses clients de répondre aux enjeux environnementaux du bâtiment.

Menuiserie – Une performance validée par des analyses de cycle de vie

Aujourd'hui, les consommateurs sont de plus en plus attentifs à l'impact environnemental des produits qu'ils achètent ou utilisent. En ce sens, ATLANTEM s'est engagé dans une démarche d'analyse du cycle de vie de ses produits. Ainsi,

l'enseigne dispose de quatre Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) individuelles publiées sur la base INIES :

- fenêtres et portes-fenêtres AM-X hybrides PVC double vitrage,
- fenêtres et portes-fenêtres AM-X hybrides bois double vitrage,
- fenêtres et portes-fenêtres AM-X hybrides aluminium double vitrage,
- coffres en bois de volet roulant et volets roulants aluminium Cofrastyl Green Fit.

Les autres produits d'ATLANTEM sont couverts par des FDES collectives auxquelles ATLANTEM est contributeur pour la collecte des données d'entrée, publiées par :

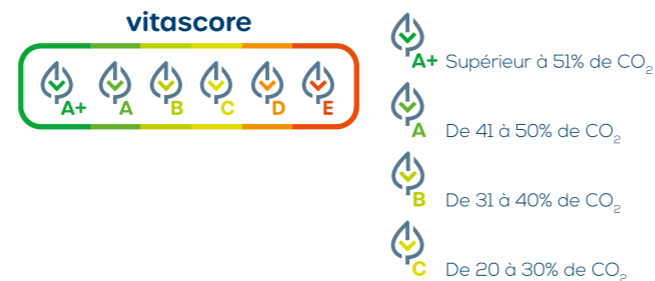
- l'Union des Fabricants de Menuiserie (UFME),
- l'organisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries extérieures en profilés aluminium (SNFA),
- le groupement Actibaie,
- l'institut technologique FCBA.

Béton – Innovation et durabilité

Dès 2021, EDYCEM a lancé sa première offre de bétons à empreinte carbone réduite avec des formulations permettant d'atteindre des réductions d'émissions de CO₂ allant de 20 % à plus de 50 % par rapport aux bétons traditionnels, tout en présentant des propriétés de résistance et de durabilité équivalentes.

Depuis 2023, EDYCEM s'est engagé dans une démarche plus globale visant à réduire l'empreinte carbone de l'ensemble de ses bétons prêts à l'emploi : la démarche Vitaliss®.

L'ensemble des bétons prêts à l'emploi est désormais scoré et classé dans le VitaScore (référentiel propre à EDYCEM, créé dans la même logique que le Nutriscore alimentaire) basé sur quatre classes de réduction d'émission de CO₂ par rapport à une formule de référence à base de CEM I :



Cette démarche repose sur trois piliers :

- rendre les solutions à empreinte carbone réduite accessibles à tous,
- offrir un large panel de solutions pour répondre aux besoins et particularités de chaque projet, à travers les quatre scores allant de C à A+,
- innover au travers de la Chaire de recherche avec l'École Centrale de Nantes afin de développer des solutions toujours plus performantes et vertueuses sur un plan environnemental.

Afin de formuler ses bétons à empreinte carbone réduite, EDYCEM a analysé l'impact de chaque composant utilisé dans la formulation du béton et a travaillé tout particulièrement, avec ses différentes parties prenantes, sur les constituants les plus impactants pour trouver des alternatives réduisant l'empreinte carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Dans le cadre de sa stratégie de réduction d'empreinte carbone, EDYCEM ambitionne la démocratisation et la systématisation de l'utilisation de solutions moins carbonées à travers des bétons scorés C sur l'échelle VitaScore. De plus, l'entreprise vise à commercialiser, à horizon 2030, 90 % des bétons de score C à A+, dont 40 % de score A et A+. En 2024, en moyenne plus de 80 % du volume des bétons vendus étaient des bétons Vitaliss® scorés minimum Vitaliss®C.

Cette démarche d'innovation se traduit notamment par l'engagement d'EDYCEM depuis 2015 dans une Chaire de recherche avec l'École Centrale de Nantes sur des formulations de bétons plus responsables. En 2024, EDYCEM a renouvelé le partenariat avec l'école Centrale de Nantes pour les 5 prochaines années et a défini les nouveaux axes de recherche à développer qui seront transversaux pour le Béton Prêt à l'Emploi, le béton préfabriqué et les granulats :



- la réduction de l'empreinte environnementale dans la conception du béton,
- les apports de l'Intelligence Artificielle (IA) au service des bétons nouvelle génération,
- la contribution aux enjeux de la ville de demain.

Dans une démarche de co-construction avec ses clients et prescripteurs, EDYCEM a imaginé « La Fabriq' by EDYCEM ». Ce dispositif vise à organiser des rencontres entre clients et professionnels du secteur afin de les sensibiliser aux évolutions réglementaires et de les accompagner dans l'adoption des bétons de nouvelle génération et des outils mis à leur disposition par l'enseigne. En 2024, les thématiques ont porté sur « le seuil 2025 de la RE 2020 et ses impacts ».

> Sobriété et efficacité énergétique, le décret tertiaire en accélérateur

Afin de réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre, le Groupe s'inscrit dans les exigences légales portées par le décret tertiaire qui vise à réduire les consommations énergétiques de 40 % en 2030, de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050 par rapport à une année de référence entre 2010 et 2020.

Un audit énergétique a été réalisé en 2021 par EDF pour cinq sites de production d'ATLANTEM (Noyal-Pontivy, Carentoir, Languidic, Hillion et Cholet) et pour sa filiale de transport. La mise à jour de ces audits sera réalisée en 2025.

Les activités du Groupe ont poursuivi le déploiement de leur politique environnementale à travers des initiatives visant à réduire leur consommation d'énergie, dont certaines se sont concrétisées en 2024 :

Menuiserie

- détection et réparation de fuites des réseaux d'air comprimé grâce au passage d'un détecteur ultra-sons sur plusieurs sites,
- relamping LED des sites de Vitrolles, Maizières et Carentoir,
- mise en place d'une récupération de chaleur sur le compresseur du site de Carentoir pour préchauffage du réseau de chauffage,
- optimisation des programmations de chauffage et d'éclairage extérieur pour plusieurs sites,

- campagnes d'affichage pour le bon usage des locaux (extinction des ordinateurs, fermeture des portes, réduction des consignes, etc.) pour les sites de Boué, Vitrolles et Carentoir,
- réduction du talon énergétique hors période de production pour l'ensemble des sites via des bonnes pratiques d'extinction des équipements (ordinateurs, éclairage, compresseurs, etc.).

Béton

- remplacement systématique des éclairages par du LED,
- révision des outils de déclenchement de mise en hors gel sur les agrégats.

Dans le cadre du plan de sobriété présenté par le Gouvernement en octobre 2022, HERIGE Industries a désigné deux référents Sobriété énergétique dans chacune des activités. À ce titre, ces référents ont reçu une formation pour mieux appréhender les enjeux, identifier les gisements d'économie d'énergie, comprendre le cadre réglementaire et législatif spécifique lié à l'énergie, devenant ainsi des relais de la démarche RSE.

> Fret et mobilités

Des véhicules moins polluants

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) vise à encourager le développement de la mobilité durable en France. Cette loi a introduit plusieurs mesures réglementaires pour améliorer les déplacements et réduire les émissions de GES liées au transport, dont l'électrification des flottes d'entreprise à hauteur de 10 % à partir du 1^{er} janvier 2022, de 20 % à partir du 1^{er} janvier 2024, de 35 % à partir du 1^{er} janvier 2027 et de 50 % à partir du 1^{er} janvier 2030.

Le Groupe et ses activités poursuivent leur investissement dans une flotte de véhicules moins polluants avec le remplacement progressif du matériel roulant par du matériel moins émetteur : norme Euro VI, GNC, hybride ou encore électrique.

ATLANTEM a généralisé les transpalettes électriques embarqués dans les camions de livraison.

Pour permettre aux véhicules électriques de se développer, le Groupe favorise la mise en place de bornes de recharge. En 2024, 10 bornes doubles et 7 bornes simples ont été installées. Le déploiement se poursuivra en 2025.

Engagement dans FRET21

Menuiserie

En 2024, ATLANTEM a renouvelé son engagement dans le dispositif FRET21, qui vise à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre des opérations de fret internes et externes. L'entreprise avait achevé sa période d'engagement de trois ans fin 2023. En 2020, l'objectif fixé était de -11 % d'émissions de GES. Le bilan final en 2023 a montré une réduction réelle de 13 %.

Dans cette perspective, ATLANTEM s'est réengagée pour 3 ans à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre grâce à la mise en place d'actions. L'objectif de réduction des émissions de GES sur la période 2024 à 2027 est de 8 %. Les nouveaux axes de travail reposent sur :

- l'intensification du report modal (ferro-route),
- la finalisation des hub de Lyon et Raillencourt-Sainte-olle et les flux associés,
- l'optimisation des taux de chargement,
- la transition vers des énergies décarbonées.



En septembre 2024, ATLANTEM a ouvert un hub logistique à Raillencourt-Sainte-Olle afin de réorganiser l'ensemble des flux du quart nord de la France. Les flux de Maizières ont été réorientés vers le hub de Lyon, qui est désormais finalisé.

Béton

En 2023, EDYCEM a engagé un dossier afin d'intégrer le dispositif FRET21 qui vise à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques liés aux activités de transport interne et externalisé du Béton Prêt à l'Emploi. La commission de validation du dossier a eu lieu fin 2023. Ainsi, EDYCEM est engagé dans cette démarche volontaire avec l'objectif d'éviter l'émission de 382 tonnes de CO₂ à l'horizon 2025 par rapport à 2022, en s'appuyant sur les axes suivants :

- optimisation des distances parcourues,
- optimisation du taux de chargement,
- recours à de nouvelles énergies,
- favorisation des entreprises de transport labellisées,
- formation des chauffeurs à l'écoconduite.

Signature d'un partenariat pour encourager le covoiturage

Depuis mai 2023, HERIGE Industries encourage ses collaborateurs à utiliser la plateforme de covoiturage KAROS pour leurs trajets domicile-travail. Depuis son lancement, 118 collaborateurs ont utilisé l'application, permettant ainsi la réalisation de 3 621 trajets.

Des accords d'entreprise incitatifs

Plusieurs accords de télétravail ont été signés dans les différentes entités du Groupe avec l'ambition de réduire les déplacements professionnels et de développer l'usage de la visioconférence. Les mobilités douces sont également encouragées de la même façon à travers la signature de plusieurs accords de mobilité au sein du Groupe.

> La pédagogie comme outil d'atténuation

HERIGE Industries s'appuie sur la formation comme outil d'atténuation au changement climatique. Afin d'embarquer plus largement les équipes, le Groupe a poursuivi sa démarche de sensibilisation aux enjeux climatiques à travers la Fresque du climat. Sur l'ensemble du Groupe, 26 collaborateurs volontaires disposent de la formation « fresqueurs » afin d'animer des ateliers auprès de leurs collègues.

Le Groupe a édité des livrets de sensibilisation pratiques et pragmatiques sur les enjeux environnementaux (sobriété énergétique, mobilité durable et numérique responsable), intitulés « Des petits gestes pour de grands impacts ». Au programme de ceux-ci : des gestes du quotidien à impact positif à mettre en œuvre chez soi comme sur son lieu de travail, une rubrique « Le saviez-vous ? » avec des chiffres clés pour éveiller les consciences ou encore des exemples d'actions concrètes menées au sein du Groupe.

2.2 ACHATS RESPONSABLES

En matière d'achats et de chaîne d'approvisionnement, HERIGE Industries est engagé dans une démarche responsable afin d'en limiter les impacts environnementaux, sociaux et économiques. L'ambition est d'aligner les pratiques du Groupe en matière d'achats responsables tout en prenant en considération son secteur d'activité et la spécificité de chacun de ses métiers.

Fin 2022, HERIGE Industries, accompagné d'un prestataire externe, a mis en place un groupe de travail dédié. Le Groupe a ainsi appliqué une méthodologie complète au cours de l'année 2023 comprenant :

- un autodiagnostic basé sur l'ISO 20400 sur l'organisation existante de la fonction Achat,
- une cartographie des risques sur les familles d'achats principales du Groupe,
- une feuille de route par activité avec des objectifs à court, moyen et long terme, ainsi qu'un planning associé,
- la mise en place d'instructions de gouvernance à l'échelle du Groupe.

En 2024, les travaux du groupe de travail ont permis le déploiement d'un nouvel outil de cartographie des risques extra-financiers liés aux achats, la mise en place d'un questionnaire ESG à destination des fournisseurs clés de nos familles d'achats les plus à risques, ainsi que la mise à jour progressive des clauses ESG des contrats fournisseurs.

En décembre 2023, le Groupe a signé la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables, conçue en 2010 par la Médiation des entreprises et le Conseil National des Achats. Cette Charte incite et participe à la construction d'une relation équilibrée, loyale et durable entre les acheteurs privés ou publics et leurs fournisseurs, dans toutes les dimensions de la RSE : économique, sociale, sociétale

et environnementale. À travers cette signature, HERIGE Industries rejoint ainsi les 2 565 (au 1/10/2023) autres entreprises signataires de la Charte.

La Charte prévoit les dix engagements fondés sur le référentiel ISO 20400 :

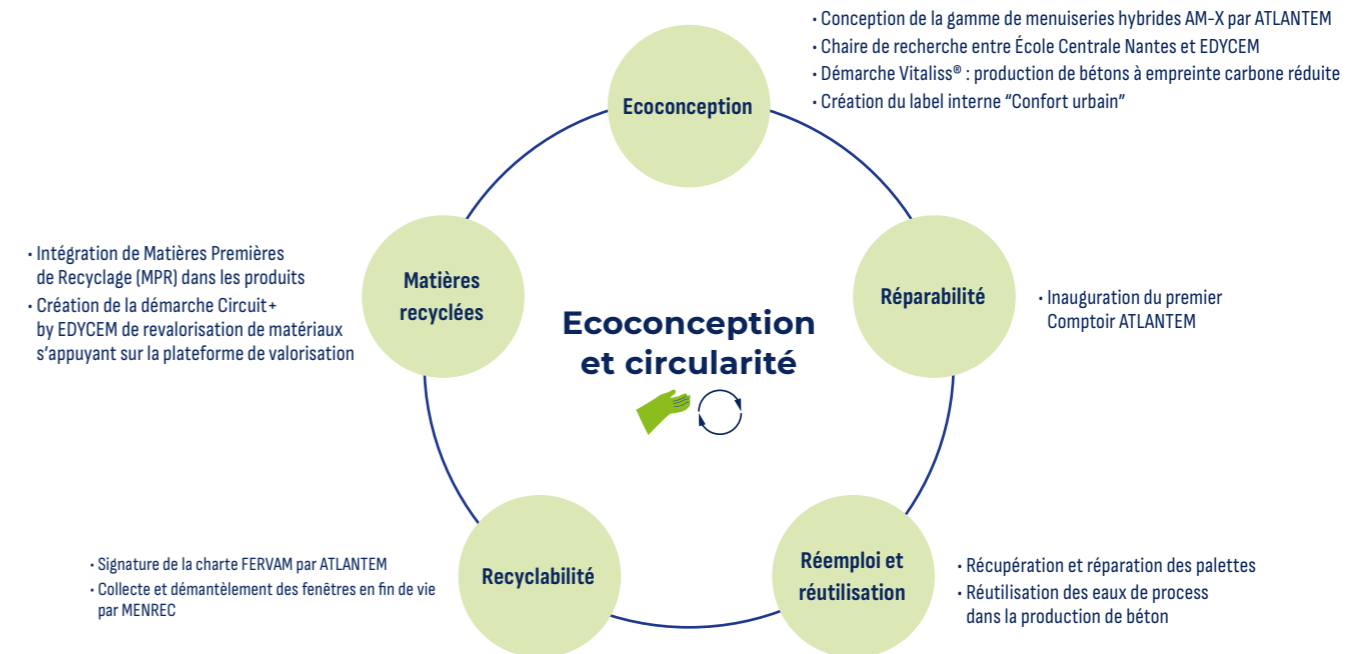
- assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs,
- entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs et favorable au développement de relations collaboratives,
- identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs,
- impliquer les organisations signataires dans leur filière,
- apprécier l'ensemble des coûts et des impacts du cycle de vie,
- intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale,
- veiller à la responsabilité territoriale de son organisation,
- le professionnalisme et l'éthique de la fonction Achats,
- une fonction Achats chargée de piloter globalement la relation fournisseurs,
- une fonction de médiateur « relations fournisseurs » chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise.

Les achats représentent le poste le plus important en matière d'impact carbone pour le Groupe. En incitant les fournisseurs à mesurer leurs propres émissions et à adopter des objectifs de réduction, la politique d'achats responsables constitue un levier clé dans l'atteinte des objectifs climatiques du Groupe validés par la Science Based Targets initiative (SBTi) en septembre 2023.

2.3 TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le secteur du bâtiment est l'un des plus gros producteurs de déchets. Constitués de matériaux de construction, tels que le béton, le bois, les métaux, les plastiques et les emballages, les déchets finissent encore, pour une part très importante, dans les sites d'enfouissement, contribuant à ce titre à la pollution de l'environnement,

mais aussi aux émissions de GES. Pour faire face à ce défi, de grandes dynamiques s'accroissent dans les différentes entités du Groupe autour de l'optimisation des ressources et prennent de l'ampleur dans le secteur du bâtiment à travers l'économie circulaire.



> Membre de l'INEC

En 2024, le Groupe s'est de nouveau engagé aux côtés de l'Institut National de l'Économie Circulaire en tant qu'adhérent. Cet engagement lui a permis :

- d'intégrer une dynamique collaborative pour porter les enjeux de l'économie circulaire,
- de bénéficier de l'expertise de l'Institut, notamment sur les questions réglementaires et législatives,
- de participer et d'initier des groupes de travail pour y partager les enjeux de notre secteur et relayer des propositions,
- de confirmer l'engagement du Groupe et de ses activités dans une transition vers l'économie circulaire.

Les activités d'HERIGE Industries ont intégré les principes de l'économie circulaire dans le développement et la fabrication de leurs produits.

> Principes d'écoconception et circularité

Écoconception des produits

Dans une volonté de transformation totale, ATLANTEM a développé, dès 2015, une gamme écoconçue et brevetée de fenêtres hybrides, AM-X, basée sur l'association intelligente des atouts spécifiques de chaque matériau (aluminium, PVC et bois) dont la combinaison permet de conjuguer les performances techniques et esthétiques.

Dans le cadre de la production des menuiseries bois de la gamme AM-X, ATLANTEM est attentif à l'approvisionnement de ces produits. À cet effet, les bois proviennent majoritairement du Grand Ouest : le bois de pin est issu des forêts en Pays de la Loire et Bretagne, la transformation du bois a lieu en Loire-Atlantique (44) et en Maine-et-Loire (49), puis l'assemblage des menuiseries se déroule en Ile-et-Vilaine (35).

En 2024, ATLANTEM poursuit sa démarche volontariste d'écoconception de ses produits avec des travaux en cours sur l'élaboration d'une méthodologie de notation de l'écoconception de ses produits en se basant notamment sur des critères de sobriété en usage de ressources, de réparabilité, d'intégration de matière recyclée, etc.

EDYCEM et l'École Centrale de Nantes ont poursuivi leurs travaux à travers leur Chaire de recherche débutée en 2015 pour le développement de bétons responsables. Ces travaux ont porté sur les matériaux capables de répondre aux enjeux de la ville de demain, notamment en diminuant l'impact des bâtiments neufs sur l'environnement et en tenant compte de l'ensemble des émissions sur leur cycle de vie, dès leur construction. Parmi les sujets de recherche, la réduction de l'empreinte environnementale dans la conception du béton est étudiée à travers la réduction supplémentaire du clinker et l'utilisation de nouveaux liants.

EDYCEM propose des produits préfabriqués répondant aux enjeux de changement climatique, tels que des pavés drainants et des dalles engazonnées, permettant de limiter la perturbation du cycle de l'eau. La gamme de bétons décoratifs Lumiliss® produite par EDYCEM fournit des solutions de bétons poreux et drainants adaptées aux travaux d'aménagements et de créations paysagères. Ces produits favorisent l'infiltration directe et naturelle de l'eau de pluie dans le sol grâce à leur niveau élevé de drainabilité ou de perméabilité.

Réparabilité



ATLANTEM a inauguré, en 2024, le premier « Comptoir ATLANTEM » à Marseille. Ce nouveau concept de 850 m² promeut la réparabilité des menuiseries à travers différents services, notamment un magasin de quincaillerie spécialisé dans les fermetures et les ouvertures du bâtiment. Le Comptoir dispose d'une unité de production express de volets roulants permettant de réparer des volets roulants manuels ou motorisés. Le Comptoir compte plus de 200 passages mensuels en 6 mois.

Réemploi et réutilisation

Les activités du Groupe mènent des actions pour optimiser la gestion des palettes avec :

- mise en place de consignes,
- récupération et réutilisation des palettes,
- remise en état des palettes endommagées pour prolonger leur durée de vie,
- spécifiquement à ATLANTEM : validation du test de palettes à dossier métalliques présentant une durée de vie supérieure à celles en bois et déploiement de leur utilisation.

ATLANTEM a déployé en 2024 une démarche de logistique inversée qui consiste à profiter des rotations logistiques pour retourner des éléments d'emballages cartons et panneaux en polypropylène alvéolaire reçus à des fournisseurs identifiés en vue d'un réemploi. Le total de gain de matières pour les fournisseurs et, par conséquent, de déchets évités pour ATLANTEM est estimé à 6 tonnes par année.

Matières recyclées

ATLANTEM intègre un taux de Matières Premières de Recyclage (MPR) dans ses produits :

- gamme AM-X : 25 % du poids total des profilés PVC en MPR, dont 86 % de matières recyclées dans les profilés du dormant,
- gamme PVC : 10 % du poids total des profilés PVC en MPR,
- 40 % de matières recyclées dans les profilés de la gamme PVC produite par PORALU,
- un coffre demi-linteau PVC intégrant, pour la partie « caisson », 98 % de matières recyclées.

EDYCEM s'inscrit pleinement dans une dynamique de préservation des ressources naturelles et de développement des solutions de revalorisation de matériaux à travers sa nouvelle démarche d'économie circulaire appelée « Circuit + by EDYCEM ».

Cette démarche s'articule autour :

- de produits en proposant des bétons prêts à l'emploi et des produits bétons composés de granulats récupérés ou recyclés sans surcoût, qui permettent de réduire les prélèvements de matières naturelles dans les carrières,
- de services avec l'accueil, le tri et la valorisation de déblais de déconstruction et d'excavation, et des retours bétons sur sa plateforme de Mérignac.



Depuis 2017, EDYCEM PPL réalise des campagnes de concassage annuelles afin de réutiliser la totalité des rebuts de sa production. La dernière campagne, réalisée en 2023, a permis de produire 15 000 tonnes de granulats récupérés. Cette quantité permet de couvrir les besoins d'EDYCEM sur 2 ans minimum. Une nouvelle campagne de concassage sera donc organisée sur 2025.

Pour aller plus loin dans sa démarche environnementale et au-delà de ses objectifs de réduction d'empreinte carbone pour ses produits, EDYCEM a intégré la notion d'éco-circularité dans la fabrication de ses blocs. Dans le cadre de sa démarche « Circuit + by EDYCEM », l'ensemble de sa gamme de blocs « classiques » intègre entre 10 et 30 % de granulats récupérés suivant les modèles de blocs, sans surcoût pour le client.

Ces agrégats sont exclusivement issus des rebuts de production d'EDYCEM PPL, pour une maîtrise totale de leur composition. Baptisée « REponse® », l'ensemble de cette gamme constitue une « réponse » aux enjeux de réemploi, de revalorisation

et de réduction d'empreinte carbone dans le cadre de la RE 2020. L'ensemble des produits de la gamme REponse® bénéficie désormais, dans le cadre de la certification NF 025A Blocs en béton de granulats courants et légers, des marquages NF-GR pour l'utilisation des granulats recyclés, dans la limite de 30 %, et « FDES certifiée » permettant de justifier de leur respect du cadre de validité des FDES collectives de blocs éditées par le CERIB.

Recyclabilité

Depuis 2020, ATLANTEM est signataire de la charte FERVAM (Filière Engagée pour le Recyclage et la Valorisation des Menuiseries) qui a été mise à jour en 2024. Cette charte vise à promouvoir les bonnes pratiques nécessaires à la maîtrise de la qualité de collecte, de démantèlement et de traitement des menuiseries.

En décembre 2020, ATLANTEM s'est associé à FENÊTRÉA, RIOU GLASS et BOHELAY TRANSPORT pour créer MENREC, une structure dédiée au recyclage des menuiseries en fin de vie dans le Grand Ouest. L'objectif est d'apporter aux installateurs (artisans, menuisiers, réseaux de fenêtriers, etc.) une solution clé en main en matière de collecte et de démantèlement de menuiseries en fin de vie.

L'unité de collecte et de démantèlement de Saint-Allouestre, mise en service au printemps 2021, a permis le recyclage de 2 600 tonnes de menuiseries en fin de vie en 2024. Les concessions MENREC ont contribué au recyclage de 1 700 tonnes supplémentaires, portant le total à 4 300 tonnes, soit l'équivalent de 107 500 menuiseries, contre 1 600 tonnes (40 000 fenêtres) en 2023. En 2024, le réseau MENREC s'est étendu avec l'intégration de sept nouvelles concessions situées dans les départements suivants : Côtes-d'Armor, Finistère, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vendée, Manche, Jura et Doubs.

Par ailleurs, en 2023, des études et des tests ont été réalisés afin d'augmenter le taux du retour du calcin vers les floats verriers. En 2024, le projet de la ligne d'affinage du calcin a été validé donnant lieu à un financement de l'ADEME dans le cadre du dispositif ORMAT 2024. La fin des travaux est prévue pour 2025.

> Réduction des déchets

La gestion et la valorisation des déchets sont des enjeux critiques pour l'environnement en termes de pollution et d'épuisement des ressources. À ce titre, HERIGE Industries s'emploie à maîtriser la reprise de ses déchets d'un point de vue opérationnel à travers différentes initiatives, telles que la limitation des quantités de déchets à la source, l'identification des déchets et la définition de consignes de tri afin de faciliter leur traitement dans des filières de revalorisation, mais aussi la massification de la collecte. Le Groupe a notamment adhéré, en 2022, à l'éco-organisme VALOBAT pour l'ensemble de ses activités et à ÉCOMINERO pour EDYCEM PPL.

Tonnage des déchets produits annuellement

	Déchets dangereux		Déchets non dangereux		Déchets inertes	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Menuiserie	154,47	173,97	3 392,24	3 776,82	24,200	0,00
Béton	88,10	132,53	160,130	103,16	115 385,74	77 877,18
TOTAL	242,57	306,50	3 552,37	3 879,98	115 409,94	77 877,18

Au sein des activités, des plans d'action sont mis en œuvre afin de réduire les tonnages de déchets produits.

Menuiserie

- suivi d'indicateurs de quantité de déchets par pièce produite et par surface de produit,
- recyclage des bois traités sur le site d'INCOBOIS Pleugriffet,
- récupération des menuiseries en fin de vie sur chantier par ATLANTEM et PORALU,
- poursuite de la procédure sur le site de Noyal-Pontivy afin de mieux isoler le flux de menuiseries rebutées,
- optimisation des formats d'achats pour réduire les pertes : optimisation des tailles de profils, utilisation de joints d'étanchéité en bobine, réduction progressive de l'usage de mandrins,
- équipement de l'ensemble des sites de bennes de tri 5 flux minimum,
- tri des emballages plastiques et changement du conditionnement des moteurs : bacs grillagés réutilisables à la place de cartons sur les sites de Marseille et Languidic depuis 2024,
- mise en place du tri de flux de glassine et feuillard,
- mise en place du tri de PSE (Polystyrène Expandé) sur l'ensemble des sites,
- revente des palettes perdues sur plusieurs sites (Hillion, Carentoir, Saint-Sauveur-des-Landes, Pontivy et Languidic),
- travail avec les fournisseurs afin de réduire le nombre de déchets entrants,
- conservation des chutes répondant à certains critères de longueur (Saint-Sauveur-des-Landes, Hillion) qui sont réutilisées soit pour des commandes clients, soit pour des refabrications ou d'autres usages spécifiques.

En lien avec sa politique « zéro enfouissement » mise en place fin 2022, PORALU a développé des actions de sensibilisation auprès du personnel par de l'accompagnement et de l'affichage sur la récupération des déchets. En 2024, les Déchets Industriels Banals (DIB) de PORALU ont été intégralement incinérés. En 2024, le site de la Bruffière a également intégré la démarche. Une caractérisation des bennes DIB sur les sites est réalisée deux fois par an afin de contrôler le tri et d'identifier les pistes d'amélioration.

Béton

Tous les sites d'EDYCEM sont équipés de bennes de tri pour assurer le tri 5 flux minimum. Dans le cadre de la préparation à la mise en œuvre de la nouvelle Responsabilité Élargie du Producteur (REP) des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), EDYCEM PPL a adhéré à l'éco-organisme ECOMINERO.

2.4 UTILISATION DURABLE DE L'EAU

Consommation d'eau de réseau et de puits en m ³	2024	2023
Menuiserie	7 577,0	6 662,0
Béton	181 539,0	175 800,0
TOTAL	189 116,00	182 462,02

La gestion de l'eau est une préoccupation forte pour le Groupe. La disponibilité de la ressource en eau est un enjeu majeur au regard des parties prenantes et constitue l'une des priorités d'EDYCEM. Afin de limiter ses consommations, l'activité assure un suivi précis du cycle de l'eau dans son processus de fabrication.

Dans le cadre de la Directive Européenne relative à la gestion durable de l'eau, EDYCEM contribue à une meilleure gestion de l'eau par une démarche de réutilisation des eaux à travers :

- l'équipement de toutes ses centrales d'un système de recyclage des eaux de process et des eaux de ruissellement,
- la réutilisation systématique en circuit fermé des eaux de process dans la production de béton.

Ainsi, en 2024, la consommation des eaux réutilisées (eaux décantées et eaux chargées) s'élevait à 32,0 % contre 31,8 % en 2023, soit une augmentation de la part des eaux réutilisées dans la production de béton.

Consommation d'eau en l/m ³	2024	2023
Consommation d'eau « eau du puits »*	108,1	92,5
Consommation d'eau « eau du réseau »*	89,1	86,6
Consommation d'eau « eau décantée »	84,7	74,6
Consommation d'eau « eau chargée »	8,3	9,1
Total	290,1	262,8
Taux d'eau recyclée utilisé	32,0 %	31,8 %

* La consommation d'eau comprend les eaux de lavage, les eaux de production et les eaux d'ajustement sur chantier.

Au sein d'EDYCEM PPL, les eaux de process sont entièrement réintégrées dans la production de toutes les gammes, représentant une réduction de 23,9 % de prélèvement d'eau du réseau d'adduction.

De plus, EDYCEM propose des produits préfabriqués répondant aux enjeux du changement climatique, tels que des pavés drainants et des dalles engazonnées, permettant de limiter la perturbation du cycle de l'eau. La gamme de bétons décoratifs Lumiliss® produite par EDYCEM fournit des solutions de bétons poreux et drainants adaptées aux travaux d'aménagements et de créations paysagères. Ces produits favorisent l'infiltration directe et naturelle de l'eau de pluie dans le sol grâce à leur niveau élevé de drainabilité ou de perméabilité.



2.5 PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

> Une réflexion engagée sur les enjeux de la biodiversité

Au-delà des actions de sensibilisation mises en œuvre au sein des différentes activités du Groupe, HERIGE Industries a engagé une réflexion dans l'objectif de diagnostiquer l'impact de ses sites sur la biodiversité, de prioriser les actions à mettre en œuvre et d'aboutir à un plan d'action en faveur de la biodiversité.

Depuis 2023, la Direction RSE du Groupe participe au groupe de travail biodiversité proposé par MiddleNext, dont il est adhérent. Ce groupe de travail s'appuie sur les compétences de l'association LaCEN des Territoires qui a mis en œuvre une méthodologie « Score Biodiversité » en 2023. Cette démarche se focalise dans un premier temps sur l'impact direct du foncier des entreprises, responsable d'environ 30 % de l'impact sur la perte de la biodiversité.

À partir de la localisation des sites, en particulier au regard des trames vertes, des trames bleues et des espaces de protection de la biodiversité (ZNIEFF, réserves, etc.), la démarche permet d'établir un diagnostic de l'impact du foncier suivant 3 indicateurs :

- la Sensibilité Écologique Réglementaire (SER) : représente la proximité du site avec des zones protégées et permet ainsi de prioriser les plans d'action à mener en fonction des sites,
- le Taux de Surface Perméable (TSP) : calculé sur base de cartographie satellite, cet indicateur rend compte de l'artificialisation des sites,
- le Coefficient Biotope de Surface (CBS) : permet d'évaluer la qualité environnementale d'une parcelle sur base d'images satellites. Cet indicateur nécessite d'être confirmé sur site par un écologue.

L'indicateur SER sur l'ensemble des sites du Groupe se répartit de la manière suivante :

SER*	Nombre	%
TRÈS SENSIBLE	22	32 %
SENSIBLE	47	68 %
NON SENSIBLE	0	0 %

*SER : Sensibilité Écologique Réglementaire

> Adhésion à Ohé la Terre

HERIGE Industries a adhéré en 2022, et pour une durée de 3 ans, à Ohé la Terre, fonds de dotation indépendant créé à des fins d'utilité publique. Grâce aux dons de ses mécènes et dans le cadre de sa mission d'intérêt général, cet organisme vise à soutenir des projets en faveur de la biodiversité et de l'agroforesterie dans les territoires ruraux en collaboration avec les acteurs clés que sont notamment les agriculteurs.



Ce partenariat a permis de sensibiliser les collaborateurs au travers d'ateliers. Une animation « plantation de haies » a eu lieu avec plusieurs collaborateurs dans une ferme à proximité du siège d'HERIGE Industries. À l'occasion de la semaine européenne du Développement Durable en octobre 2024, HERIGE Industries a proposé aux collaborateurs une marche immersive à la découverte de la biodiversité et des sols vivants.

> Lutte contre le gaspillage alimentaire, contre la précarité alimentaire, pour le respect du bien-être animal et pour une alimentation responsable, équitable et durable

Le Groupe n'achète pas, ne transforme pas, ne distribue pas et ne commercialise pas de denrées alimentaires. Seul le siège de la Menuiserie industrielle dispose de son propre restaurant d'entreprise. À ce titre, la lutte contre le gaspillage alimentaire, contre la précarité alimentaire, pour le respect du bien-être animal et pour une alimentation responsable, équitable et durable, ne constitue pas un enjeu majeur pour le Groupe et ne fait pas l'objet de plans d'action spécifiquement engagés sur ces sujets, au-delà des mesures de vigilance et de bon sens que le Groupe exerce sur l'ensemble de ses consommations et de ses déchets.

Ainsi, la gestion du service de restauration a été confiée à une entreprise locale qui assure une vigilance sur le gaspillage alimentaire et privilégie un approvisionnement en circuit court de produits frais et les plus biologiques possible.

> Partenariat avec WWF

En 2024, HERIGE Industries a apporté son soutien au projet à l'initiative Nature Impact portée par le WWF France. Cette initiative lancée en mars 2023 prend la forme d'un fonds dédié visant à la protection de la biodiversité et la séquestration carbone, destiné à financer les projets des propriétaires forestiers souhaitant agir en faveur de la biodiversité. L'initiative finance des projets de préservation, restauration et gestion durable des forêts à haute valeur de conservation en France métropolitaine. Avec Nature Impact, le WWF France a pour objectif la conservation effective de 15 000 ha de forêts, ainsi que la séquestration et le stockage durable de 400 000 tCO₂éq. additionnel sur 30 ans.

> Protection de l'air, de l'eau et des sols

Conscients des risques de pollution engendrés par leur activité, ATLANTEM et EDYCEM ont mis en place des mesures de prévention afin de maîtriser leur impact environnemental sur l'air, l'eau et les sols.

ATLANTEM

- système d'aspiration sur l'ensemble des usines aux postes de découpe pour limiter les émissions de particules,
- collecte des déchets polystyrène en « sachet » ou en « poche » sur les sites,
- bacs de rétention pour le stockage de produits chimiques pour sécuriser en cas de fuite,
- bennes à toit coulissant sur certains sites afin d'éviter l'envol de déchets,
- installation d'une nouvelle machine « AEROTRAP® » pour le débit et l'usinage du polystyrène expansé (PSE) des volets roulants intégrés permettant d'éliminer les fumées générées par la découpe du PSE,
- installation de trois sonomètres dans l'usine de Languidic pour contrôler le niveau sonore,
- mise en place de cabines acoustiques sur les machines bruyantes de Saint-Sauveur-des-Landes et d'Hillion.

EDYCEM

- mesure des poussières émises dans l'environnement renouvelée tous les 2 ans. Sur 2024, 21 centrales à béton ont été mesurées,
- balayage régulier des sites,
- imperméabilisation des sols des centrales pour éviter les envols permanents de poussières,
- système d'aspiration des poussières sur le site d'EDYCEM PPL,
- mesure de la pollution des eaux pluviales avant rejet (pH, matières en suspension, chrome 6, chrome total, température, hydrocarbures) chaque année,
- installation d'un déshuileur / débourbeur avant rejet des eaux pluviales sur les sites,
- optimisation de la récupération des eaux dans le process,
- imperméabilisation des centrales.

3 – ENTREPRENDRE RESPONSABLE

3.1 GOUVERNANCE

> Instances de gouvernance de la RSE

Comité RSE du Conseil de Surveillance

• il est composé au 31 décembre 2024 de 5 administrateurs, dont 2 indépendants :

Nom, prénom	Qualité	Membre indépendant	Expérience et expertise apportée
WEBER Caroline	Présidente	Oui	Experte en Finance, RSE et stratégie gouvernance
FILOCHE Catherine	Membre	Oui	Cadre d'entreprise, experte en Finance et immobilier
ROBIN-RAVENEAU Marie-Laure	Membre	Non	Cadre d'entreprise et membre familial
ROBIN Daniel	Membre	Non	Ancien dirigeant du Groupe, connaissance métier Béton, membre familial
COUÉ Marie-Annick	Membre	Non	Représentante des salariés et connaissance métier Menuiserie

- Benoît HENNAUT, Président du Directoire, et Caroline LUTINIER, Directrice RSE, sont invités permanents de ce comité RSE du Conseil de Surveillance,
- Le Comité RSE s'assure de la cohérence entre la stratégie du Groupe et la démarche RSE, de l'application des politiques engagées et partage les évolutions réglementaires,
- en 2024, le Comité RSE s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2024 avec un taux de participation de 55 %,
- Les échanges ont porté sur les actions et les perspectives RSE du Groupe, l'analyse des indicateurs environnementaux et sociaux, le suivi des politiques mises en œuvre, ainsi que sur les aspects réglementaires (pilotage de la DPEF, préparation à la CSRD).

Comité de pilotage de la RSE Groupe

- Composé des membres de la Direction RSE Groupe et de deux membres pilotes de chacune des activités, le Comité de pilotage de la RSE Groupe oriente la stratégie RSE et suit la mise en œuvre des actions au sein de chacune des activités,
- En 2024, il s'est réuni 3 fois. Les sujets abordés et partagés ont principalement porté sur :
 - les politiques ESG du Groupe,
 - la veille réglementaire avec un focus sur la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*),
 - le pilotage de la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière),
 - le suivi des projets environnementaux et sociaux du Groupe,
 - les points d'étapes sur le développement de l'outil de DATA ESG, etc.

> RSE et rémunération

Depuis 2021, des critères RSE ont été intégrés dans le système de rémunération des dirigeants, du COMEX et des membres des Comités de Direction des activités. Depuis 2023, le dispositif de rémunération variable du COMEX a été indexé à hauteur de 30 % sur la performance RSE.

Ces critères et leur évaluation sont présentés annuellement au Comité des rémunérations.

> Organisation en termes de RSE

La Direction de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), chargée de piloter et de déployer la stratégie RSE du Groupe, est directement rattachée au Président du Directoire. La Directrice RSE est membre du COMEX.

Cette organisation centrale supervise l'ensemble des politiques menées au sein du Groupe et anime un réseau de pilotes RSE au sein des activités. Elle s'appuie également sur plusieurs directions fonctionnelles expertes au sein du Groupe, notamment la Direction juridique, la Direction des Ressources Humaines, les Directions des achats, HSE, la Logistique... qui interviennent directement sur les différents axes de la stratégie RSE.

> Respect des normes et référentiels

Normes internationales

Dans le cadre de ses activités, HERIGE Industries s'engage dans le respect des référentiels externes suivants :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH),
- la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- les principes du Pacte mondial des Nations Unies,
- les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 des Nations Unies,
- la norme ISO 26000.

Le Groupe veille également à se conformer aux obligations réglementaires en matière de risques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) :

- la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la lutte contre la corruption (loi dite Sapin II),
- la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre,
- la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,
- les obligations relatives à la publication des informations non financières, précisées dans les dispositions des articles R225-105-2, A225-1 et suivants du Code de commerce, modifiés par la loi n°2018-898 du 23 octobre 2018 (Transposition de la Directive Européenne 2014/95/UE),
- les dispositions légales prévues par l'article L225-102-4 du Code de commerce (plan de vigilance).

Depuis 2022, le Groupe était adhérent du Pacte mondial des Nations Unies. Dans ce cadre, il suit les dix principes universellement acceptés dans les domaines des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption pour mener ses opérations et ses stratégies de développement. Par cette adhésion, HERIGE Industries a rejoint plus de 1 600 entreprises adhérentes du Global Compact France, relais local officiel du Pacte mondial, qui a été mandaté par l'ONU pour accompagner la réalisation de l'agenda et l'appropriation des ODD par le monde économique français. À ce titre, le Groupe a répondu en 2024 au questionnaire de suivi afin de témoigner avec transparence de ses actions engagées.

Enfin, un Commissaire aux comptes habilité à certifier les informations de durabilité par la Haute Autorité de l'Audit (H2A) émet un avis sur la conformité et la sincérité de la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Chartes et politiques internes

Le Groupe a déployé ses propres engagements à travers des chartes et instructions de gouvernance depuis plusieurs années. Tout collaborateur se doit d'observer les éléments suivants :

3.2 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Agir avec probité et équité est une composante clé de la performance durable mise en œuvre au sein du Groupe. Dans le cadre de la conduite de ses affaires, HERIGE Industries promeut une culture d'intégrité et de conformité reposant sur le respect et l'adaptation aux nouvelles normes et législations éthiques applicables et sur le principe d'une tolérance zéro pour la corruption, sous toutes ses formes. À ce titre, le Groupe dispose d'un Comité d'éthique présidé par le Directeur des Ressources Humaines et constitué de six membres.

La politique de conformité est supervisée par la Direction juridique du Groupe. Des groupes de travail réunissant différentes fonctions (Finance, RH, Commerce) ont été constitués au sein de chaque activité. Ils contribuent à l'élaboration du plan de vigilance et se réunissent régulièrement pour le piloter.

Ces groupes de travail se réunissent annuellement lors du Comité de conformité Groupe. Ce moment clé permet à chaque activité de présenter une synthèse du programme de conformité de l'année écoulée et de discuter des ambitions et des plans d'action à venir. C'est aussi une occasion de partager les bonnes pratiques et les informations de veille.

> Cartographie des risques de corruption

Le Groupe a procédé à une mise à jour de sa cartographie des risques de corruption en 2023, afin de permettre :

- d'identifier les risques auxquels le Groupe est exposé dans le cadre de ses activités,
- de donner au Directoire la visibilité nécessaire pour mettre en œuvre des mesures de prévention et de détection efficaces,
- au Groupe de gérer efficacement ses risques à travers des mesures et procédures de prévention, de détection et de remédiation adéquates,

Rapport de gestion du Directoire – Reporting Groupe

- le code de conduite anticorruption, qui met l'accent sur la prévention de la corruption et la lutte contre la fraude,
- la charte de la diversité,
- la charte du recrutement éthique,
- les instructions de gouvernance sur les achats responsables, qui établissent des principes de relation durable, équilibrée et mutuellement bénéfique avec les fournisseurs,
- la charte RFAR (Relations Fournisseurs et Achats Responsables),
- les instructions de gouvernance sur la gestion des cadeaux et des invitations,
- les instructions de gouvernance sur les parrainages, mécénats et adhésions afin de mieux coordonner les actions entreprises par les entités du Groupe autour de trois objectifs : assurer la cohérence avec les axes stratégiques, assurer la conformité avec la loi et permettre une meilleure optimisation financière dans ces domaines.

La diffusion des chartes et politiques est initiée par le Groupe, et leur application ainsi que leur promotion sont assurées par les correspondants métiers au sein de chaque activité.

• de se prémunir contre les conséquences « réputationnelles », juridiques, humaines, économiques et financières que pourrait générer la réalisation des risques d'exposition du Groupe à des sollicitations externes aux fins de corruption.

> Lutte contre la corruption : sensibilisation et formation des personnes exposées

Le code de conduite anticorruption définit les normes de comportement applicables à ses activités et expose les lignes directrices pour les décisions que les salariés du Groupe peuvent être amenés à prendre sur divers sujets d'ordre éthique.

Disponible sur le site Internet du Groupe, ce code s'inscrit dans le cadre de l'obligation légale de la loi dite Sapin II du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Il reprend des principes déjà formulés dans sa charte des achats responsables, antérieurement adoptée par l'ensemble des activités, tels que l'équité de traitement des fournisseurs, la prévention de potentiels conflits d'intérêts et de corruption ou encore le respect de la politique « cadeaux et invitations ». Chaque salarié peut, dans le cadre des règles définies par la loi, lancer une alerte via une adresse mail confidentielle, qui est suivie et instruite par le Comité d'éthique.

Dans la continuité des actions engagées, 42 personnes identifiées comme pouvant être exposées aux risques de corruption et de trafic d'influence ont été formées en 2024. Une formation sur les risques d'entente avait également été dispensée en 2023 aux Comités de direction élargis des activités du Groupe, ainsi qu'aux personnes « à risques ». En complément des formations, le Groupe met à disposition de l'ensemble des collaborateurs une série de vidéos e-learning intitulée « Corruption un jour, anticorruption toujours », accessibles sur le Campus digital, afin de garantir une sensibilisation continue.



> Le dispositif d'alerte interne

Le Groupe a mis en place un dispositif d'alerte interne conformément aux dispositions de la loi dite Sapin II du 9 décembre 2016. Ce dispositif est destiné à recueillir les signalements portant :

- sur des comportements contraires au code de conduite anticorruption auquel se réfère le Groupe,
- sur des faits graves qui constituent des violations de la législation ou une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général.



Ce dispositif est destiné à l'ensemble des salariés du Groupe, ainsi qu'à ses collaborateurs extérieurs et occasionnels (intérimaires, stagiaires, prestataires de service, candidats à un emploi, anciens membres du personnel lorsque les informations ont été obtenues dans le cadre de leur emploi, actionnaires ou associés de l'entité concernée, sous-traitants). Toutes les données recueillies dans le cadre de ce dispositif sont traitées en toute confidentialité.

En 2024, dix alertes graves ont été signalées, et toutes ont abouti à un licenciement.

En 2024, ce dispositif a fait l'objet d'une communication par mail à destination de l'ensemble des collaborateurs du Groupe et d'une campagne d'affichage sur les sites.

> Diffusion des politiques internes

En 2021, des instructions de gouvernance avaient été diffusées à l'ensemble des collaborateurs sur la gestion des cadeaux et des invitations. En 2022, de nouvelles instructions de gouvernance ont été signées par chaque activité sur les parrainages, mécénats et adhésions afin de mieux coordonner les actions entreprises par les entités du Groupe autour de trois objectifs : assurer la cohérence avec les axes stratégiques, assurer la conformité avec la loi et permettre une meilleure optimisation financière dans ces domaines.

Dans le cadre de la politique d'achats responsables et de la mise en place d'instructions de gouvernance, la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) a été signée en décembre 2023 à Paris. Cet événement a eu lieu en présence de Nicolas MOHR, Directeur général de la Médiation des entreprises au ministère de l'Économie, et de Michel AUGÉ, représentant national du Conseil National des Achats. En 2024, aucune nouvelle politique n'a été adoptée.

> Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis 2018, le Groupe a structuré sa démarche d'information et de sensibilisation de ses équipes avec la mise à disposition de ce règlement auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ce document présente la finalité de traitement des données personnelles des collaborateurs pour :

- la gestion administrative des personnels,
- la mise à disposition d'outils informatiques,
- l'organisation du travail,
- la gestion des carrières et de la mobilité.

> Sécurisation des systèmes d'informations

Organisation et Gouvernance

Depuis 2020, le Groupe a mis en place une gouvernance dédiée à la sécurité des systèmes d'information, structurée autour d'un RSSI central (Responsable Sécurité des Systèmes d'Informations) et d'un RCPA (Responsable de la Continuité des Processus d'Activité).

Le RSSI supervise et pilote la gestion des risques liés à la sécurité de l'information à l'échelle du Groupe. Il présente annuellement au COMEX un bilan des actions stratégiques menées, une revue des risques et les orientations prioritaires.

Le RCPA, garant de la continuité d'activité métier, organise et teste les procédures de résilience, qu'il s'agisse d'une défaillance prolongée du SI (ex. cyberattaque) ou d'un sinistre majeur affectant l'entreprise (ex. catastrophe naturelle, incendie).

Quatre Comités de pilotage Sécurité IT sont organisés chaque année en présence des responsables IT et métiers. Ces réunions permettent de suivre les actions en cours, d'analyser les incidents de sécurité, de partager les retours d'expérience et de planifier les campagnes de sensibilisation des collaborateurs.

Mesures de Sécurité

Pour assurer une protection optimale du système d'information, le Groupe déploie des tests d'intrusion et des scans de vulnérabilité sur les applications métiers exposées à Internet (extranet clients, etc.). Tout nouveau logiciel en ligne doit être accompagné d'un rapport de test d'intrusion certifié par l'éditeur-intégrateur. À défaut, le Groupe mandate des prestataires spécialisés pour réaliser ces tests.

Sensibilisation et formation à la Cybersécurité

Face à l'augmentation des cyberattaques et à leurs conséquences, le Groupe a renforcé son programme de formation :

- formation des managers : 255 managers ont été formés en 2022 par un organisme externe. Une mise à jour est prévue en 2025, avec des sessions élargies à l'ensemble des managers et un module en ligne accessible sur le Campus digital (vidéo + quiz),
- sensibilisation des nouveaux collaborateurs : sessions systématiques en e-learning sur le phishing,
- tests de phishing : évaluation régulière de la vigilance des équipes (4 campagnes de phishing en 2024), suivie de sessions de sensibilisation pour les collaborateurs ayant échoué aux tests.

Communication Interne

Depuis 2023, des campagnes trimestrielles de communication renforcent la culture cybersécurité au sein du Groupe. Elles incluent :

- des notes internes sur les bonnes pratiques,
- l'affichage de supports de sensibilisation sur les différents sites,
- la diffusion d'une édition spéciale de notre newsletter, le mois de la cybersécurité,
- la mise à disposition d'un livret de la sécurité numérique,
- la distribution de stickers pour apposer sur les ordinateurs rappelant les règles essentielles aux collaborateurs ayant accès au SI.

3.3 DIALOGUE PARTIES PRENANTES

Depuis de nombreuses années, le Groupe cultive des relations de proximité et entretient un dialogue régulier et constructif avec ses parties prenantes. Il privilégie un dialogue ouvert, qualitatif, avec pour objectif de développer des projets ou des partenariats solides et innovants avec ses clients et fournisseurs. Il est également très impliqué dans le tissu local et auprès d'associations. Le dialogue s'effectue au niveau du Groupe et de chaque entité à travers ses activités commerciales.

À l'écoute de ses clients et de leurs attentes, le Groupe et chacune de ses activités favorisent le dialogue et mettent en place des actions fortement orientées clients (service, satisfaction, qualité...).

> Fournisseurs

Conscient du risque d'atteinte aux droits sociaux et environnementaux que peuvent représenter ses différents partenariats, le Groupe favorise des relations commerciales pérennes et de confiance avec l'ensemble de ses partenaires et œuvre pour des pratiques environnementales, sociales et éthiques responsables tout au long de sa chaîne de valeur en déployant une démarche d'achats responsables. À cet effet, le Groupe a élaboré un questionnaire à destination des fournisseurs.

Le Groupe est également signataire de la charte RFAR (Relation Fournisseurs Achats Responsables).

Suite à la validation de ces objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par la Science Based Targets initiative (SBTi) en 2023, HERIGE Industries met progressivement en œuvre des exigences climat auprès de ses fournisseurs et les encourage notamment dans l'adoption d'une trajectoire de décarbonation.

Depuis 2022, ATLANTEM réunit ses fournisseurs lors d'une convention annuelle. Cet événement est l'occasion de partager ses enjeux environnementaux et industriels et de bâtir des relations durables et équilibrées avec ses partenaires.

En 2024, le Groupe a répondu au questionnaire EcoVadis et a maintenu sa médaille d'argent avec une note de 70/100 obtenue en février 2025, en progression de 9 points par rapport à son évaluation précédente. Cette performance place HERIGE Industries dans le top 11 % des entreprises évaluées par EcoVadis. L'évaluation a couvert 21 critères répartis dans quatre domaines clés : environnement, social et droits humains, éthique, ainsi qu'achats responsables. Des progrès ont été enregistrés dans chacune de ces thématiques.



En qualité de fournisseurs, les activités du Groupe sont régulièrement sollicitées pour répondre à des questionnaires tels que Viaco afin de rendre compte des engagements RSE auprès de leurs différents partenaires.

> Le marché, la presse et la société civile

Côté en Bourse depuis 1990 sur le marché Euronext Growth, le Groupe informe régulièrement le marché et la presse à travers ses communications. Le Groupe a ainsi communiqué ses chiffres d'affaires et résultats selon le calendrier suivant en 2024 :

- 06/02/2024 : Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2023,
- 02/04/2024 : Résultats annuels 2023,
- 14/05/2024 : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2024,
- 23/07/2024 : Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2024,
- 24/09/2024 : Résultats semestriels 2024,
- 05/11/2024 : Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2024.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé par voie de communiqué de presse les étapes du projet de cession de ses activités de Négoce de matériaux et de pierres naturelles, cessions finalisées le 30 avril 2024.

En juin 2024, suite au recentrage industriel du Groupe, le Président du Directoire, Benoit HENNAUT, a présenté un nouveau plan stratégique et sa nouvelle identité à travers une conférence de presse et un dossier de presse ; HERIGE devient ainsi HERIGE Industries.

Le Groupe a également annoncé le 3 décembre 2024 un projet d'adaptation de l'organisation du Groupe dans un contexte de crise du marché du bâtiment et de la construction durable et sans perspective d'amélioration.

L'ensemble des informations publiques est relayé par le Groupe sur son site Internet et les réseaux sociaux LinkedIn et Facebook.

> Clients

HERIGE Industries déploie, à travers ses activités, un certain nombre d'initiatives pour développer et maintenir des relations de proximité avec ses clients.

Afin de piloter au mieux leurs relations, ATLANTEM s'appuie sur la mesure de son Net Promoting Score afin d'évaluer la satisfaction de ses clients. En 2024, ATLANTEM était présent sur plusieurs salons, notamment BATIMAT où l'activité a pu présenter ses dernières innovations auprès de ses clients et fournisseurs.

EDYCEM a animé leur nouveau concept « La Fabriq' by EDYCEM », véritable lieu d'échanges, de partage et de travail collaboratif avec ses parties prenantes. Ce dispositif vise à favoriser les rencontres pour faire émerger des idées, expérimenter des solutions innovantes au travers de chantiers pilotes, construire et faire vivre des partenariats d'innovation. En 2024, deux événements ont eu lieu à Bordeaux et à Carhaix sur la thématique « Le seuil 2025 de la RE 2020 et ses impacts ». Une session supplémentaire a été organisée autour d'un atelier « Bilan et prospective des besoins en termes de béton et granulats recyclés ». Au total, 90 personnes environ ont assisté aux événements La Fabriq' by EDYCEM.

Le Groupe et ses activités sont également présents sur les différents réseaux sociaux afin d'échanger en temps réel avec leurs clients et répondre à leurs questions.



> Collaborateurs

Promotion de la RSE

L'engagement et la mobilisation du Groupe et de ses collaborateurs se sont confirmés en 2024 à l'image des différentes actions menées :

- enquête interne annuelle sur les enjeux RSE,
- intégration de critères RSE dans quelques accords d'intéressement,
- information du collectif Graines d'impact à travers une newsletter bimensuelle visant à faire connaître les initiatives menées au sein des différents métiers, à informer des actualités RSE du Groupe, à mieux comprendre les enjeux du développement durable...,
- diffusion d'une newsletter « Campus digital » pour partager des informations sociales, en format bimensuel,
- organisation de temps forts à travers des événements tels que la participation à des ateliers plantation et découverte de la biodiversité avec Ohé la Terre, initiation au Bask'IN, Octobre Rose...,
- sensibilisation des équipes à travers le déploiement progressif de la Fresque du climat avec 133 personnes formées en 2024, 312 en 2022 et 174 en 2023 dans l'objectif d'atteindre les 100 % de collaborateurs formés. Pour cela, 24 collaborateurs ont reçu la formation de « fresqueurs » afin d'animer et d'accompagner la Fresque du climat au sein des différentes activités.

Favoriser l'accès à l'information

HERIGE Industries communique auprès de ses collaborateurs à travers plusieurs canaux de communication. À ce jour, l'intégralité des collaborateurs de l'activité Béton et des services transverses sont équipés d'une adresse mail, et environ 45 % pour l'activité Menuiserie. Les informations stratégiques et les notes du Président sont transmises par le biais de cette adresse mail et affichées sur sites pour les collaborateurs non-connectés.

Deux fois par an, chaque collaborateur reçoit sous format papier ou numérique « LIAISON », le journal interne des collaborateurs faisant état de l'actualité du Groupe et des activités. L'objectif est de valoriser les réalisations, engagements, projets d'HERIGE Industries à travers des interviews, des reportages ou des portraits de collaborateurs.

Dialogue avec les salariés de l'entreprise

HERIGE Industries entretient le dialogue avec ses collaborateurs grâce à l'enquête annuelle du baromètre social permettant d'être dans une démarche d'amélioration continue. Des groupes de travail sont ensuite formés pour mettre en place des actions concrètes permettant de répondre aux enjeux prioritaires relevés grâce à l'enquête.

C'est dans cette démarche que sont organisés régulièrement des moments d'échanges entre la Direction et les collaborateurs. ATLANTEM a initié des « Live » avec des questions-réponses entre la Direction et les collaborateurs. EDYCEM a mis en place des rencontres sous forme de roadshow et l'organisation chaque mois du « P'tit dej de l'info » afin de partager la stratégie et de répondre aux questions des équipes. Les équipes des services transverses se réunissent une fois par mois lors de « L'Expresso » pour partager les informations stratégiques et les actualités.

> Communauté financière

Le Groupe entretient des relations de proximité avec ses partenaires bancaires et la communauté financière. À ce titre, il organise tout au long de l'année des rencontres afin de partager son actualité et de donner des clés d'information concernant ses perspectives et ses orientations.

Dans le cadre de sa politique d'emprunts bancaires, le Groupe a souhaité mettre en œuvre depuis 2021 des prêts à impact avec des taux indexés sur des critères Environnement, Social et Gouvernance (ESG). À ce titre, HERIGE Industries s'est engagé sur trois axes principaux : la réduction de ses émissions de Gaz à Effet de Serre, la féminisation de ses métiers, ainsi que l'amélioration en matière de sécurité des personnes.

Par ailleurs, le Groupe participe, depuis sa création, à la campagne d'évaluation annuelle Ethifinance ESG Rating. Cette agence de notation est utilisée par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et de décision d'investissement. Ce référentiel se distingue par la pertinence du benchmark offert et constitue un point de référence exigeant qui encourage le Groupe et ses activités à rester mobilisés afin d'y figurer tous les ans. En 2024, HERIGE Industries a obtenu la note de 68/100.

> Organisations civiles et professionnelles

Les écoles

L'innovation constitue un des piliers de la stratégie de développement d'HERIGE Industries. S'engager aux côtés de la recherche et du développement contribue à la performance de son offre, notamment à travers sa collaboration avec l'École Centrale de Nantes dans le cadre d'une Chaire de recherche sur les bétons durables. En mobilisant les compétences internes et externes, ses équipes œuvrent au quotidien pour favoriser l'émergence de nouveaux produits et services, mais également de nouvelles méthodes de travail plus agiles et efficaces permettant notamment de se démarquer de la concurrence.

À travers ses activités, le Groupe s'engage également aux côtés des acteurs locaux pour faire découvrir ses métiers et soutenir l'orientation des jeunes. ATLANTEM a ainsi collaboré avec le lycée professionnel du Blavet et le centre d'orientation de Pontivy pour organiser un forum des métiers à destination des élèves. De son côté, EDYCEM a participé au dispositif ECL'OR en accompagnant une classe de 4^{ème} dans la découverte de l'entreprise et du monde du travail.

Les réseaux et les organisations professionnelles

Le Groupe est partie prenante d'un certain nombre de syndicats et d'organisations professionnelles. Cette présence permet de promouvoir les actions du Groupe, d'échanger entre pairs et de mener des actions collectives autour de projets communs. Cette participation à des échanges, à des tables rondes sectorielles ou généralistes, constitue une source d'informations et de partage de bonnes pratiques.

Le Groupe s'implique également dans des commissions RSE et d'économie circulaire organisées au sein de ses syndicats professionnels et associations locales (RUPTUR, MEDEF, Novabuild ...) et nationales (Institut National de l'Économie Circulaire, Construction 21). Le Groupe, au travers de ses activités, est également présent au sein du Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE), de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et de l'Association des Industries de Produits de Construction (AIMCC) et a également noué des partenariats avec l'Union des Fabricants de Menuiseries (UFME).

3.4 TERRITOIRES ET MÉCÉNAT

Le Groupe cultive une dynamique axée sur le développement des relations locales et la création de partenariats solides et durables. Il s'engage activement auprès des acteurs régionaux et associatifs en soutenant des initiatives à forte valeur sociale et porteuses d'avenir.

Dans cette optique, le Groupe a défini ses lignes directrices et les thématiques clés de ses actions en matière de mécénat et de partenariat, qui s'articulent notamment autour des domaines suivants :

- Territoire (participation à l'économie territoriale, participation à la création de valeur locale, sport, culture),
- progrès social (éducation, formation, enfance, santé et sécurité, diversité),
- environnement (initiatives environnementales, développement durable et RSE, biodiversité, initiatives de contribution climatique),
- innovation et digital (progrès techniques et sociétaux, transformation numérique),
- image de marque.

> Partenariat & mécénat

WWF

Dans le cadre d'un partenariat signé en 2021 pour une durée de trois ans, HERIGE Industries et le WWF France ont travaillé ensemble pour renforcer l'engagement du Groupe sur le volet carbone qui conduit à sa certification SBTi et pour soutenir des projets pilotes du WWF en faveur de la préservation et de la gestion durable des forêts françaises.

En mars 2024, le Groupe a renouvelé son soutien à l'initiative Nature Impact pour une durée d'un an. Cette initiative lancée en mars 2023 est destinée à financer les projets des propriétaires forestiers souhaitant agir en faveur de la biodiversité. L'initiative finance des projets de préservation, restauration et gestion durable des forêts à haute valeur de conservation en France métropolitaine. Avec Nature Impact, le WWF France a pour objectif la conservation effective de 15 000 ha de forêt, ainsi que la séquestration et le stockage durable de 400 000 tCO₂éq. additionnels sur 30 ans.

LE VILLAGE BY CA

Depuis 2017, le Groupe est partenaire du Village by CA Atlantique Vendée. En 2024, HERIGE Industries a reconduit le partenariat pour une durée de 3 ans. Cette collaboration favorise le partage avec des experts et start-up porteuses de solutions innovantes pour répondre aux usages de demain et accompagner la transformation du Groupe. Elle facilite l'immersion au sein d'un écosystème territorial vaste.

À travers ces différents axes, le partenariat permet au Groupe de :

- sourcer des solutions innovantes et d'être mis en relation avec des start-up pour déployer de nouveaux leviers de création de valeur,
- participer activement aux Comités de sélection des promotions de start-up souhaitant rejoindre le programme d'accélération du Village by CA,
- partager ses expériences avec d'autres décideurs engagés à travers des rencontres régulières et thématiques (club DG, club RSE, workshops...),
- s'immerger dans un environnement de travail dédié à l'innovation pour l'organisation de réunions et de temps forts.

En mai 2024, le Groupe organisait pour les managers sa convention annuelle sur le thème de l'intelligence artificielle en collaboration avec Le Village by CA.

OHÉ LA TERRE

En 2023, le Groupe est devenu mécène ambassadeur auprès d'Ohé la Terre. Fonds de dotation initié par la coopérative vendéenne CAVAC, Ohé la Terre a la volonté de développer la biodiversité dans les territoires ruraux en collaboration avec les agriculteurs ou autres acteurs clés. Cette démarche s'illustre par des initiatives concrètes, telles que la promotion des couverts végétaux, l'accompagnement dans la plantation d'arbres, de haies, etc. À travers cette collaboration, le Groupe souhaite s'impliquer dans des actions en faveur de la biodiversité, de l'agroforesterie et de la préservation de l'environnement au sein des agrosystèmes. Au cours de l'année 2024, deux ateliers immersifs ont été proposés aux collaborateurs d'HERIGE Industries sur le site d'une exploitation agricole, portant sur la plantation de haies et sur un atelier « biodiversité et sols vivants ».

FILM « ARGOAT » DE VINCENT RANNOU, COLLABORATEUR ATLANTEM

Après la sortie de « Connexion sauvage », son premier film, HERIGE Industries a accompagné en 2024 Vincent RANNOU, responsable Amélioration Continue chez ATLANTEM pour la production de son deuxième film animalier.

Après plusieurs mois de tournage et de post-production, c'est en octobre 2024 que « Argoat » est arrivé dans les salles. Ce film met en lumière la richesse de la biodiversité au cœur des forêts, marais, bocages et prairies de Bretagne.





HERIGE Industries est partenaire de la Ligue Bask'IN section Pays de la Loire, une branche locale de Bask'IN France. Le Bask'IN est un sport collectif conçu pour permettre une pratique partagée entre des personnes dites « valides » et des personnes en situation de handicap.

En 2024, un atelier d'initiation au Bask'IN a été organisé avec la section Bask'IN du club de l'Herbergement et a réunit une vingtaine de collaborateurs du Groupe.

FONDATION NANTES UNIVERSITÉ

Le Groupe est également mécène de la Fondation Nantes Université. Cette dernière contribue au développement de l'université, de ses pôles, composantes et laboratoires. Le Groupe s'inscrit dans un partenariat pluriannuel visant à soutenir des projets en faveur d'un territoire apprenant, la valorisation de son littoral et des enjeux liés à l'Océan, en apportant sa contribution :

- à la Chaire Maritime qui mène une réflexion sur les modalités d'appropriation de l'espace maritime autour d'une équipe de recherche dédiée. La Chaire Maritime se positionne comme un accélérateur de recherches scientifiques interdisciplinaires : droit, géographie, économie, sociologie, statistiques...,
- au projet ODySéYeu : programme innovant de recherches et de science participative visant à comprendre les mouvements de sable autour de l'île d'Yeu, à mesurer leur impact sur l'érosion côtière et à permettre des usages et une gestion plus durable du littoral de l'île,
- au campus solidaire permettant aux étudiants de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions.

FONDATION LE CORBUSIER

HERIGE Industries soutient la Fondation Le Corbusier qui mène des projets de conservation et de valorisation de l'œuvre de Le Corbusier. Durant trois ans, le Groupe souhaite soutenir la Fondation dans ses actions et missions, notamment sur un projet de réalisation d'une base de données des collections et des archives, dans l'organisation d'un colloque et dans la publication des actes du colloque « Les rencontres de la Fondation Le Corbusier ».

> Associations et engagements territoriaux

HERIGE Industries s'engage également depuis de nombreuses années dans des associations à but humanitaire et solidaire.

ASSOCIATION MARTIAL CAILLAUD



C'est le cas notamment avec l'association Martial CAILLAUD (association loi 1901), née sous l'impulsion de collaborateurs et clients du Groupe, qui initie depuis 1997 des opérations touchant à l'accueil et à l'éducation d'enfants à travers des projets de construction dans des pays défavorisés. Depuis quelques années, l'association soutient également l'Outil en Main en contribuant à l'ouverture d'ateliers.

60 000 REBONDS

HERIGE Industries s'est engagé auprès de l'association 60 000 rebonds en 2022 pour une durée de trois ans. L'association, reconnue d'intérêt général à caractère social, a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs ayant connu et vécu un échec professionnel à se reconstruire et à rebondir vers un nouveau projet. En devenant mécène, le Groupe soutient l'action de l'association qui vise à changer le regard de la société sur l'échec.

Parallèlement à ces actions, le Groupe participe à de multiples dispositifs d'associations de compétences :

RUPTUR est une association vendéenne inspirée de l'économie bleue, regroupant plus d'une trentaine de dirigeants d'entreprises de l'ouest de la France. Ce mouvement vise à réinventer la façon d'entreprendre, de se développer ou de se diversifier, en créant de la croissance responsable, durable et écologique,

Comité 21 est une association française pour le développement durable. Le Groupe a rejoint depuis 2022 le Comité 21 Grand Ouest qui l'accompagne dans la formation de ses équipes aux enjeux RSE,

Novabuild est l'association qui fédère et mobilise les professionnels en vue d'un changement des mentalités et des pratiques des acteurs de la construction (bâtiment et travaux publics), de l'immobilier et de l'aménagement en Pays de la Loire, pour les amener à intégrer dans leurs ouvrages les enjeux climatiques, de préservation de la biodiversité et des ressources.

Au total, le Groupe a consacré 509,2 k€ aux dons et partenariats en 2024, contre 627,1 k€ en 2023.

Reporting activité Menuiserie

Présentes à l'échelle nationale, les entreprises représentant l'activité Menuiserie du Groupe conçoivent, fabriquent et commercialisent auprès de professionnels du bâtiment et de la construction une offre complète multiproduits et multi-matériaux de menuiseries (ouvertures, fermetures) et de solutions pour la construction bois (charpentes, ossatures). Elles interviennent sur le marché de la construction neuve, de la rénovation et de la réhabilitation.

DES FEMMES ET DES HOMMES AU CŒUR DE LA STRATÉGIE



1264

collaborateurs inscrits au 31/12/2024
(périmètre DPEF)



981

Hommes
(soit 77,6 %)



283

Femmes
(soit 22,4 %)



95,3 %

de collaborateurs en CDI





À PROPOS DE L'ACTIVITÉ MENUISERIE

ATLANTEM et PORALU, acteurs industriels de référence pour la fabrication sur mesure de menuiseries et de fermetures extérieures, proposent à leurs clients professionnels une gamme élargie de produits en aluminium, PVC et bois : fenêtres, baies coulissantes, volets roulants et battants, portes d'entrée, portes de garage, portails, etc. Avec l'acquisition de PORALU en 2022, l'expertise « chantier » a été renforcée. L'activité élargit ainsi son offre de solutions sur mesure au fourni-posé sur chantier.

Pour distribuer ses produits, ATLANTEM peut également compter sur ses deux réseaux d'installateurs en France à destination des particuliers :

- le réseau SOLABAIE a fêté ses 20 ans en 2024. Il regroupe plus de 145 adhérents professionnels, spécialistes dans la pose de menuiseries et de fermetures sur toute la France,
- le réseau CHARUEL distribue des portails PVC et aluminium produits dans l'usine de Carentoir (56). Il regroupe plus de 45 adhérents spécialistes des portails, clôtures et claustras.

INCOBOIS, entreprise spécialisée dans la construction bois, conçoit ossatures, charpentes fermettes et traditionnelles et poutres afin de répondre aux chantiers du Grand Ouest de la France. De l'avant-projet à la mise en œuvre, l'entreprise garantit savoir-faire et qualité de fabrication.

Les entreprises de l'activité Menuiserie du Groupe s'appuient sur un ensemble de 16 sites de production spécialisés en France, dotés d'équipements industriels performants et sur leurs 1 264 collaborateurs pour offrir des produits de qualité au savoir-faire artisanal unique.

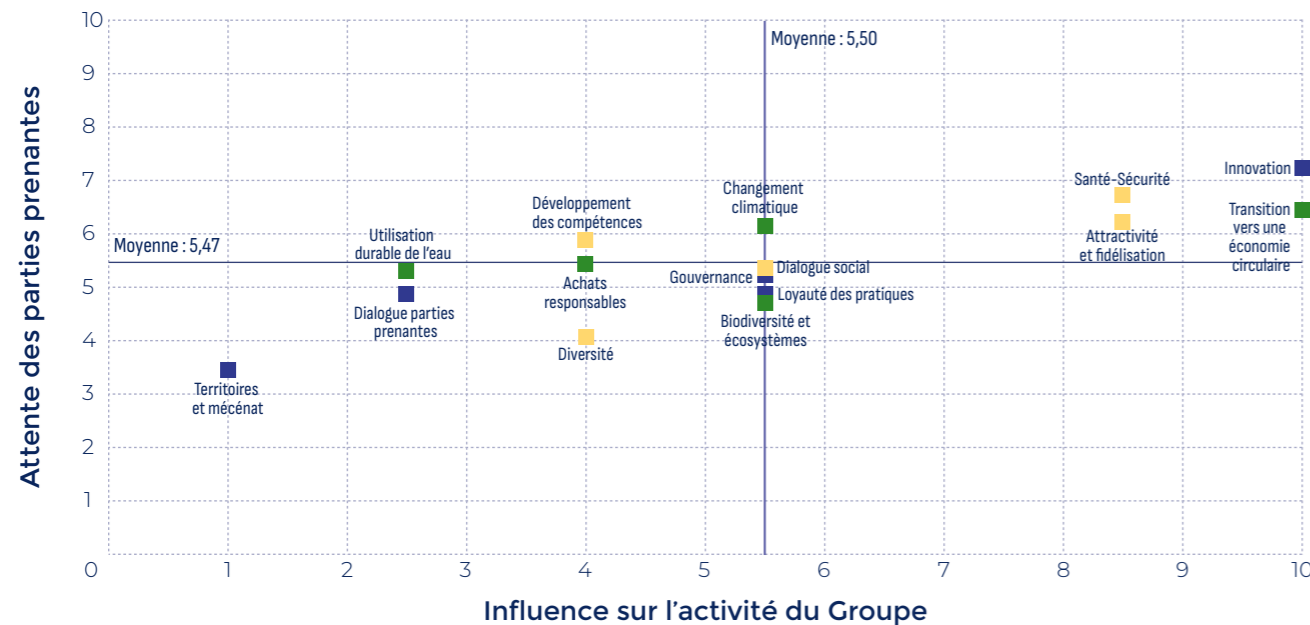
> Les enjeux et priorités RSE d'ATLANTEM

HERIGE Industries réalise chaque année une analyse de ses enjeux prioritaires en termes de développement durable, détectés et hiérarchisés grâce à l'exercice de matrice de matérialité.

Cette démarche permet de révéler les sujets émergents afin de réévaluer leur importance de manière régulière et de mesurer les progrès du Groupe, reflétant ainsi les évolutions obtenues par ses initiatives. En 2024, l'entreprise a ainsi actualisé ses enjeux RSE par la conduite d'une enquête auprès de ses parties prenantes internes et externes via un questionnaire en ligne basé sur les lignes directrices de la norme ISO 26000. L'étude a permis de révéler les enjeux prioritaires pour les parties prenantes d'ATLANTEM : l'innovation, la santé et la sécurité et la transition vers une économie circulaire.



Matrice de matérialité MENUISERIE



Piliers : ■ Entreprendre ensemble ■ Entreprendre durable ■ Entreprendre responsable

1 – ENTREPRENDRE ENSEMBLE



1.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ

> Une politique Santé et Sécurité en action

Afin d'intégrer pleinement les ambitions et les objectifs en matière de santé et sécurité dans sa stratégie, ATLANTEM a instauré une politique sécurité « Sécurité'M ». Déployée depuis 2022 au moyen de diagnostics d'évaluation, cette politique vise à ancrer la sécurité au plus profond de la culture d'ATLANTEM, en agissant tout particulièrement sur les comportements.

SECURIT'^M

Porté par l'ensemble de la Direction, « Sécurité'M » est structuré autour de trois bases pour un engagement concret et une obligation de résultat :

- être acteur de sa sécurité et de celle des autres,
- protéger sa vie et celle des autres,
- se préserver des blessures graves et irréversibles.

Depuis son lancement, ATLANTEM a mis en place une série de formations pour renforcer la sécurité au sein de l'entreprise. Tous les membres du Comité de Direction ont été formés au module « Les 10 Clés Sécurité du Manager ». De plus, l'ensemble des managers et des opérateurs des sites audités ont suivi la formation 3E (Exigence, Exemplarité, Engagement), ainsi que la méthode de l'arbre des causes.

En 2024, pour prolonger et renforcer cette politique de sécurité, ATLANTEM a consacré plus d'un tiers de ses formations à la sécurité, garantissant ainsi un haut niveau de connaissance et de vigilance parmi ses équipes.

Les managers bénéficient également d'un accompagnement sur mesure visant à développer leurs compétences en matière de communication sur la sécurité. Cette approche personnalisée permet de cibler précisément les besoins de chaque site de production.

En 2024, en fonction de leur maturité, certains sites ont participé à des modules de formation spécifiques axés sur la culture sécurité, le dialogue sécurité et le quart d'heure sécurité. Ces interventions individualisées témoignent de l'engagement d'ATLANTEM à promouvoir une culture de sécurité solide et durable au sein de l'entreprise.

Depuis décembre 2022, ATLANTEM a inclus PORALU dans sa démarche de prévention sécurité. Grâce à cette initiative, PORALU a bénéficié d'un diagnostic approfondi de sa culture sécurité, ce qui lui a permis d'identifier des axes d'amélioration et de renforcer ses pratiques en matière de sécurité. De plus, PORALU a suivi les parcours de formation sécurité d'ATLANTEM, permettant à ses équipes de progresser continuellement et d'adopter des pratiques de sécurité rigoureuses.

En 2024, PORALU a également recruté une technicienne HSE (Hygiène, Santé et Environnement) pour animer et piloter la politique de sécurité, en adéquation avec les attentes du Groupe et les ambitions définies.

Enfin, en 2024, ATLANTEM a continué de s'impliquer activement au sein de la communauté « Vigilance Attitude » proposée par le cabinet Prévance. Ce module

de formation, suivi par l'ensemble des collaborateurs, met l'accent sur la gestion des risques et la notion de vigilance partagée. Il encourage les employés à « oser faire une remarque à une personne qui se met en danger ». Cette communauté, qui réunit des entreprises de divers secteurs d'activité, se rassemble régulièrement pour échanger sur les meilleures pratiques en matière de sécurité.

> Organisation et communication

Depuis septembre 2024, le pilotage et le déploiement de la politique santé et sécurité d'ATLANTEM sont réalisés par la coordinatrice sécurité, rattachée à la Direction industrielle. Cette responsable sécurité s'appuie sur un réseau de correspondants au sein des différents sites de production et organise régulièrement des actions de communication et de sensibilisation autour des incontournables de la sécurité au travail :

- des consignes et règles de sécurité formalisées et affichées sur chaque site,
- des flashs sécurité : supports qui permettent de communiquer à la suite d'un accident du travail ou sur des actions de sensibilisation identifiées,
- des « stops sécurité » : arrêt de la production pour échanger sur les accidents du travail, les situations à risques, rappeler les consignes de sécurité,
- des campagnes d'affichage,
- des comités de pilotage sécurité organisés une fois par trimestre par les directeurs de site,
- une Commission trimestrielle de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) émanant du CSE, rassemblant la Direction, la médecine du travail, l'inspection du travail, la CARSAT et les élus,
- des réunions quotidiennes Agilité Clients Engagement (ACE),
- des rituels sur les sites de production : le quart d'heure sécurité sous forme d'atelier, assuré une fois par mois par l'encadrement sur des sujets clés ou d'actualité liés à la sécurité,
- la mise en place des dialogues sécurité : étude approfondie sur le comportement d'une personne à son poste et propositions d'amélioration des conditions de travail.

La Direction accorde une attention particulière aux risques routiers, considérés comme des risques majeurs pour l'entreprise. Des outils de sensibilisation sont en place, tels que des formations à la conduite, des communications sur les risques routiers, des campagnes de sensibilisation à l'utilisation du téléphone, et un renforcement de la signalétique. En complément, des informations sont publiées dans des « Flash info Direction ».

Un dispositif a également été déployé en 2024 auprès des salariés bénéficiant d'une voiture de fonction, avec la signature d'une charte de conduite engageant les salariés à respecter les règles de sécurité établies par ATLANTEM.



Depuis quelques années, PORALU fait intervenir des ergonomes du travail auprès des salariés, dont un spécialiste des exosquelettes en 2024. Cette initiative vise à sensibiliser les employés à l'ergonomie, à prévenir les maladies professionnelles et à améliorer les conditions de travail.

Des activités favorisant le bien-être au travail des salariés

En 2024, plusieurs animations ont été organisées, notamment des séances de réveil musculaire, ainsi que des concours de pétanque et de fléchettes pendant les moments de pause.

> Absentéisme

Afin de suivre précisément les motifs d'absentéisme liés à la santé sur lesquels chaque activité peut agir, le périmètre de calcul du taux d'absentéisme a été modifié en 2021. Il prend en compte uniquement les maladies, les maladies professionnelles, les accidents de trajet et les accidents du travail rapportés au nombre de jours travaillés.

Les absences pour maternité et paternité ne sont plus retenues dans ce calcul, afin de rester dans une logique de promotion d'une politique sociale non discriminante qui valorise les équilibres de vie et la parentalité.

Table with 3 columns: Category, 2024, 2023. Row: Taux d'absentéisme, 5,9%*, 6,7%

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable. * En raison de la fiabilité insuffisante de cette donnée en 2024, un changement de système d'information a été mis en œuvre à compter du 01 janvier 2025.

Formula for Taux d'absentéisme = (Nombre de jours d'absence pour maladie, maladie professionnelle, accident de trajet et accident du travail / Nombre de jours travaillés (base calendaire)) x 100

Afin de favoriser et d'accompagner le retour à l'emploi d'un salarié en arrêt, ATLANTEM réalise une analyse trimestrielle des arrêts « longues maladies », identifie les raisons des absences et définit un plan d'action, en accord avec la médecine du travail.

Si le retour est possible, ATLANTEM sollicite la médecine du travail afin d'évaluer les conditions de reprise du poste (mise en place d'aménagement particulier, d'équipements spécifiques...).

Une prime trimestrielle d'assiduité à l'individu est mise en place depuis 2022. Toute absence non assimilée à du travail effectif génère la perte de ce bonus.

En 2024, ATLANTEM a créé un Comité Absentéisme chargé d'analyser les causes de l'absentéisme au sein de l'activité et de proposer des plans d'action correctifs et des solutions efficaces afin d'améliorer la présence et le bien-être des collaborateurs.

Impact sur la qualité de l'air : une nouvelle machine, l'« AEROTRAP® », a été installée pour le débit et l'usinage du polystyrène expansé (PSE) des volets roulants intégrés. Ce système d'aspiration permet d'éliminer les fumées générées par la découpe du PSE et de réduire le contact avec les billes de PSE.

Impact sur le bruit : trois nouveaux sonomètres ont été installés dans l'usine de Languidic. Des cabines acoustiques ont également été mises en place sur les machines bruyantes, notamment sur les soudeuses de Saint-Sauveur-des-Landes et le centre d'usinage d'Hillion.

Impact sur les conditions de travail : une soudeuse de dernière génération a été installée, permettant de réaliser des finitions sans ébavurage et simplifiant ainsi le travail des soudeurs. De plus, une table d'assemblage de châssis AM-X a été mise en place à Saint-Sauveur-des-Landes. Cette nouvelle table semi-automatisée, co-conçue avec le fabricant et les menuisiers d'ATLANTEM, permet d'assembler des menuiseries de grande dimension dans des conditions de travail optimales.

Enfin, la livraison d'un centre d'usinage performant à l'usine de Carentoir permet des avancées significatives dans l'amélioration du système de production et de la sécurité des opérateurs.

Impact sur la santé : PORALU a examiné les Fiches de Données de Sécurité (FDS) de tous les produits utilisés (par exemple, nettoyant aluminium, frein filets...) afin de remplacer ceux qui sont ou deviendront CMR (Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique) par des alternatives plus saines pour la santé.

PORALU a également pris des mesures pour réaménager et adapter un poste de travail répondant à un besoin spécifique et s'est engagé à poursuivre cette initiative en réaménageant deux postes supplémentaires en 2025.

Des animations de sensibilisation des collaborateurs

Le 7 juin 2024, une journée commune dédiée à la sécurité, nommée « Safety Day », a été organisée sur tous les sites d'ATLANTEM, de PORALU et d'INCOBOIS. Toutes les productions ont été suspendues pour permettre à l'ensemble des collaborateurs de participer activement à cette initiative et d'être acteurs de la sécurité.



Le programme de la journée comprenait divers ateliers :

- « Vigilance » : activité autour d'un escape game,
« prévention des chutes » : démonstrations sur la chute de plain-pied,
« sensibilisation aux effets des drogues et de l'alcool » : mise en situation ludique,
« réanimation cardiaque » : formation à l'utilisation du défibrillateur et au massage cardiaque,
« prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) » : exercices d'échauffement et pratiques dédiées.

> La formation en levier d'amélioration de la sécurité

La formation est l'un des leviers majeurs mis en place par ATLANTEM pour sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux de santé et de sécurité. Un tiers du budget formation est dédié à la sécurité. À ce titre, différentes formations ont été organisées en 2024 :

- conduite responsable et risques routiers « Centaure » : formation destinée aux personnes à risques en 2024, axée sur la conduite sécuritaire et la prévention des accidents de la route,
formation chariot : apprentissage de la conduite et de la sécurité des chariots élévateurs,
dialogue sécurité, assurée par le cabinet « Prévance » : cette formation vise à sensibiliser sur les bonnes pratiques de sécurité au sein de l'entreprise,
incendie : formation sur les risques, la prévention et la gestion des incendies,
Sauveteur secouriste du travail (SST) : formation aux premiers secours et aux gestes de secours en entreprise,
vigilance attitude, assurée par le cabinet « Prévance » : cette formation met l'accent sur la gestion des risques et la vigilance partagée, encourageant les employés à intervenir et à « oser faire une remarque » lorsqu'une personne se met en danger.

En 2024, PORALU a dispensé des formations sur l'utilisation des extincteurs et sur la prévention des incendies à l'ensemble de ses employés, soit environ 200 personnes.

Les formations « Prévance » ont été lancées en 2024 et se poursuivront en 2025, dans l'objectif de former les managers de PORALU, garantissant une sensibilisation complète en termes de prévention et de sécurité des salariés.

Enfin, des analyses de poste ont été planifiées avec la technicienne HSE de PORALU, l'ergonome et le préventeur de la médecine du travail pour travailler sur l'utilisation des produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques), ainsi que sur la sécurisation et la captation des poussières d'aluminium à la source.

> Garantir la sécurité et le confort des collaborateurs

Des EPI renouvelés régulièrement

Afin d'être au plus près des besoins des métiers, ATLANTEM tient compte des retours de ses collaborateurs en matière d'Équipement de Protection Individuelle (EPI).

PORALU a mis en place une politique d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) par poste plutôt que par métier, pour mieux adapter les équipements aux risques et aux postes spécifiques. À ce titre, des essais ont été réalisés sur des équipements de casquettes et bonnets coqués. En 2025, un test sera mené sur le site d'ALEX pour fournir des semelles adaptées aux postes « debout », dans le but d'améliorer le confort des EPI obligatoires.

Des aménagements pour améliorer la sécurité et les conditions de travail

À l'écoute des retours du terrain, ATLANTEM prend en compte les problématiques d'ergonomie et de conditions de travail rencontrées par ses collaborateurs. Ainsi, des investissements en faveur de la santé et de la sécurité ont été réalisés ou reconduits en 2024 sur les sites de production afin de réduire certains impacts.

> Mesure de la performance

La santé et la sécurité au travail, ainsi que les indicateurs de suivi qui y sont rattachés, font l'objet d'une revue mensuelle par l'équipe prévention et par le Comité de Direction.

ATLANTEM a mis en place depuis 2022 une procédure permettant d'alerter, en fonction du niveau de gravité de l'accident, différentes personnes de l'encadrement (responsables de sites, Comités de Direction ATLANTEM et Groupe). Ce dispositif vient compléter les remontées automatiques des accidents du travail via l'outil ACCILINE +. Opérationnel depuis avril 2023, ce logiciel, mis en œuvre par le Groupe, intègre plusieurs modules sécurité et facilite la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles, le pilotage de l'absentéisme, le suivi des formations et des habilitations, l'évaluation des risques (Document Unique), la veille réglementaire, etc.

Par ailleurs, les objectifs individuels des responsables de site, des managers et des équipes prévention sont basés sur l'amélioration du taux de fréquence et du taux de gravité. La sécurité est également l'un des critères de la prime d'intéressement.

> Accidents du travail

La priorité en matière de santé et de sécurité est d'assurer une réduction de la fréquence des accidents du travail en nombre et en gravité.

Pour ATLANTEM, la totalité des accidents du travail bénins (avec et sans arrêt) est analysée par l'équipe prévention. Certains sites analysent également les situations dangereuses et les « presque accidents », et sont responsables de l'évaluation de la gravité de l'accident. Si le taux de gravité d'un accident est élevé, une analyse est imposée.

L'équipe prévention s'appuie sur la pyramide de Bird* afin de faire de la prévention auprès des salariés et d'éviter les accidents graves. Un important travail de sensibilisation a été mené auprès des responsables de site et des managers, qui maîtrisent désormais son fonctionnement.

Table with 3 columns: Category, 2024, 2023. Rows: Taux de fréquence 1 (TF1), Nombre d'accidents du travail avec arrêt, Taux de gravité, Nombre de jours d'absence suite à un accident du travail.

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable. (2) Les informations sur le nombre d'accidents du travail avec arrêt concernent l'ensemble de l'effectif sur le périmètre métropole.

Formula (1) Taux de fréquence 1 = (Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées, hors intérimaires et stagiaires non rémunérés) / Nombre total d'heures travaillées x 1 000 000

Formula (3) Taux de gravité = (Nombre de jours d'absence suite à un accident du travail) / Nombre total d'heures travaillées x 1 000

* Selon le principe de la pyramide de Bird, la probabilité qu'un accident grave survienne augmente avec le nombre de « presque accidents » et d'incidents. Par conséquent, si l'entreprise réussit à réduire le nombre d'incidents au bas de la pyramide, le nombre d'accidents sera nécessairement réduit d'autant.



1.2 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

ATLANTEM cherche à favoriser l'engagement de ses collaborateurs, ainsi qu'à attirer et à fidéliser de nouveaux talents, de manière à préparer l'adéquation des ressources humaines et des compétences avec ses besoins futurs.

À ce titre, le coût pédagogique engagé en 2024 pour l'activité Menuiserie s'est élevé à 548,9 k€, ce qui a permis la mise en œuvre de 17 128 heures de formation, dont 3 674 heures sur les formations réglementaires (soit un taux de formation réglementaire⁽¹⁾ de 21,5 %).

Il a porté principalement sur les enjeux d'éthique et de conformité, mais aussi sur la gestion et le développement des compétences des collaborateurs en matière d'animation de la performance, de transformation et de leadership, ou encore sur la transition écologique et climatique.

988 collaborateurs ont été formés, soit 76,2 % de l'effectif moyen⁽²⁾ (13,2 heures de formation par collaborateur en moyenne⁽³⁾). Ces formations ont concerné 76,8 % d'hommes et 23,2 % de femmes dans l'entreprise.

	ALTERNANTS*	OUVRIERS	ETAM**	CADRES
2024	1,6 %	49,0 %	30,7 %	19,0 %
2023	1,6 %	54,8 %	27,1 %	16,5 %

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

Les changements de statut des salariés ayant bénéficié d'une promotion dans l'année peuvent entraîner un résultat total supérieur à 100 %.

* Alternants : apprentis et contrats de professionnalisation

** ETAM : Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise (hors contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)

$$(1) \text{ Taux de formation réglementaire} = \frac{\text{Nombre d'heures de formation réglementaire}}{\text{Nombre total d'heures de formation}}$$

$$(2) \text{ Taux de formation} = \frac{\text{Nombre de collaborateurs ayant suivi au moins une formation}}{\text{Effectif moyen}}$$

$$(3) \text{ Nombre d'heures moyen de formation par collaborateur} = \frac{\text{Nombre total d'heures de formation}}{\text{Effectif moyen}}$$

> Des formations transversales pour tous

Pensées de manières collaboratives et proactives, des formations clés ont été déployées, par le Groupe et l'ensemble de ses activités, autour des enjeux stratégiques : la lutte contre la corruption, la santé et la sécurité au travail, la cybersécurité, les risques psychosociaux, la diversité...

Depuis 2023, les collaborateurs sont activement sensibilisés aux enjeux climatiques grâce à leur participation à la Fresque du climat, démarche toujours en vigueur en 2024 avec 109 personnes formées. De plus, 22 volontaires ont été formés pour devenir des formateurs à la Fresque renforçant ainsi notre engagement à sensibiliser et mobiliser nos salariés sur les questions environnementales.

> Une offre de formation technique métier

ATLANTEM dispose d'un catalogue de formations structuré en différentes thématiques comme « bureautique et informatique », « management », « sécurité », et « technique métier ». Ce panel de formations permet aux managers de sélectionner des programmes adaptés aux besoins spécifiques de leurs équipes

et de chaque métier. Cela favorise la montée en compétences des collaborateurs et assure leur employabilité à long terme. À titre d'exemples, en 2024, les formations suivantes ont été réalisées : « Annoncer un aléa à un client » pour le service clients (62 participants), « Certification PRINCE2 » sur la gestion de projets (29 participants) et « Certification Green Belt » également sur la gestion de projets (11 participants).

> Des formations pour développer les talents

HERIGE Académie

En complément du plan de formation déployé par ATLANTEM, HERIGE Industries a lancé en 2022 HERIGE Académie. Il s'agit d'un dispositif dédié au développement humain des collaborateurs du Groupe. Sa vocation est de soutenir les enjeux clés de la transformation et de former les collaborateurs sur les enjeux stratégiques du Groupe. En 2024, 6 collaborateurs d'ATLANTEM ont suivi le parcours de formation « Leaders » et 11 le parcours « Sprint Managers ».

Campus digital

Ce dispositif de formation a été enrichi par Campus digital. Cette plateforme d'autoformation en ligne à disposition de tous les collaborateurs comporte plus de 50 000 contenus gratuits. En fonction de leurs intérêts et attentes, les salariés peuvent parcourir des modules qui fournissent des informations sur les grands thèmes qui animent le Groupe ou encore des modules portant sur d'autres sujets très variés : management, construction, IA, bureautique...

L'AFEST

La promotion interne est au cœur de la politique de ressources humaines d'ATLANTEM. L'un des leviers porte sur les Actions de Formation En Situation de Travail (AFEST) menées précédemment en partenariat avec la branche interprofessionnelle VIA-INDUSTRIES.

En 2024, des travaux ont été conduits par le service ressources humaines et le service méthodes pour élaborer un processus d'apprentissage conforme à l'appellation AFEST, permettant d'internaliser ce dispositif. L'objectif est de former chaque nouvel opérateur (intérimaire, CDD ou CDI) au sein des sites de production, dans un cadre structuré.

Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)

Afin de développer l'employabilité de ses collaborateurs tout en reconnaissant leur savoir-faire, ATLANTEM s'appuie depuis 2019 sur les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP). Trois nouveaux CQP ont été déployés en 2024 sur des thématiques différentes :

- CQP « Assembleur Monteur de Menuiseries Extérieures (AMME) » : 12 collaborateurs,
- CQP « Responsable d'Équipe » : 1 collaborateur,
- CQP « Technicien de Santé Sécurité Environnement (SSE) » : 3 collaborateurs.

> Assurer une écoute permanente pour développer des parcours de formation adaptés

ATLANTEM favorise les échanges et l'efficacité de chacun à travers des rencontres annuelles permettant une écoute du terrain. Afin de mieux individualiser le parcours de formation, le service RH a intégré de nouvelles matrices de compétences dans les formulaires d'entretiens annuels en 2024 sur l'ensemble de son périmètre.

1.3. ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION

Effectifs inscrits sur le périmètre au 31/12	2024	2023
Effectif total	1 264	1 081
Répartition CDI/CDD/ALTERNANCE		
CDI	1 204	1 037
CDD	29	27
Contrat d'alternance*	31	17
Départs		
Nombre de départs ⁽¹⁾	156	136
Taux de roulement ⁽²⁾	12,5 %	13,4 %
Répartition des départs		
Retraite	26	24
Rupture conventionnelle	20	20
Démission	82	72
Cession de site/société	0	0
Licenciement économique	0	0
Licenciement autre	27	17
Décès	1	3
Recrutements		
Nombre d'embauches (CDI/CDD/alternance)	200	210
Nombre d'embauches en CDI	131	166
Dont embauches suite à CDD ou alternance	10	18
Taux d'embauche en CDI	65,5 %	79,7 %
Nombre d'embauches en CDD	42	37
Dont embauches suite à alternance	1	0
Taux d'embauche en CDD	21,0 %	17,6 %
Nombre d'embauches en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation)	27	7
Taux d'embauche en alternance	13,5 %	3,3 %
Taux d'embauche en CDI des < à 30 ans	24,4 %	27,1 %
Taux d'embauche en CDI des ≥ à 50 ans	31,3 %	20,5 %

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

*Alternants = apprentis et contrats de professionnalisation et stagiaires rémunérés

(1) En CDI, les départs suite à la fin de la période d'essai ne sont pas comptabilisés, ni les mutations et transformations de contrat.

(2) Nombre de départs CDI / Effectif moyen en CDI

> Renforcer la marque employeur

En collaboration avec la responsable environnement, ATLANTEM a eu l'opportunité de contribuer à la création d'un Comité Local École Entreprise (CLEE) dans la région de Pontivy. Ce comité vise à accroître et à pérenniser les partenariats entre l'Éducation nationale et le monde économique, tout en proposant des actions destinées aux jeunes du territoire afin de :

- faire découvrir la diversité des métiers offerts par les entreprises du territoire,
- mettre en lumière le dynamisme économique local,
- limiter les freins liés à la mobilité.

Pour cette première édition, le CLEE a organisé le forum « Stages : les clés en main », auquel une cinquantaine d'entreprises ont participé. Elles ont eu l'opportunité d'échanger avec près de 850 collégiens et lycéens. ATLANTEM, présent à ce forum, a pu présenter et valoriser les métiers de son secteur.

ATLANTEM a également organisé cinq sessions de *job dating*, permettant de créer des occasions de rencontres avec des candidats potentiels, mais aussi dans l'objectif d'accentuer sa visibilité.

PORALU a établi un partenariat avec le CFA et le GRETA afin d'amplifier sa présence et son attractivité sur le territoire.

> Favoriser l'intégration des nouveaux collaborateurs

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs, ATLANTEM a instauré un parcours d'intégration pour certains profils, notamment pour les commerciaux et les managers. Ce parcours offre une meilleure compréhension des activités du Groupe, du plan stratégique et de la politique RSE.

Il est complété par trois modules de formation disponibles sur la plateforme Campus digital : découvrir ATLANTEM, nos valeurs RH et ATLANTEM est dans la course.

> Recruter avec le dispositif « Boost Cooptation »

ATLANTEM a redynamisé sa démarche de « cooptation recrutement » qui permet de capitaliser sur les réseaux professionnels et personnels de ses collaborateurs et de renforcer, par leur intermédiaire, l'attractivité d'ATLANTEM sur le marché de l'emploi. Cette démarche stimule également l'engagement des équipes et contribue à développer des comportements d'ambassadeurs de l'entreprise.

En 2024, cette politique de parrainage, véhiculée par le biais de nouveaux outils de communication, a ainsi permis de recruter 14 nouveaux collaborateurs en CDI.





1.4 DIALOGUE SOCIAL

> Nouveaux accords d'entreprise

Plusieurs accords sociaux ont été signés en 2024 avec les représentants du personnel :

ATLANTEM INDUSTRIES

- avenant à l'accord d'intéressement,
- accord Négociations Annuelles Obligatoires (NAO),
- accord Comité des Activités Sociales et Culturelles Interentreprises (CASCI),
- convention entre CASCI et Comités Sociaux et Économiques (CSE),
- accord Séniors,
- accord sur la mobilité durable.

INCOBOIS

- avenant n° 2 à l'accord d'intéressement,
- convention entre CASCI et CSE.

FINANCIÈRE BLAVET

- accord d'intéressement.

TBM

- accord d'intéressement.

> Plusieurs réunions du CSE

Les élections des Comités Sociaux et Économiques (CSE) des sociétés ATLANTEM Industries, INCOBOIS et PORALU Bois ont eu lieu en 2023. Ces élections, qui se déroulent tous les quatre ans, permettent d'assurer la représentation des salariés au sein des activités et jouent un rôle essentiel dans le dialogue social.

L'activité Menuiserie compte donc 3 CSE, ayant tenu au total 31 réunions ordinaires en 2024 : 11 réunions concernant ATLANTEM Industries, 10 réunions concernant INCOBOIS et 10 concernant PORALU Bois. En complément, 5 réunions extraordinaires ont eu lieu au cours de l'année pour ATLANTEM Industries et 1 concernant PORALU.

> Mesurer et améliorer l'engagement des collaborateurs

ATLANTEM consulte ses collaborateurs à travers une enquête annuelle, conduite par HERIGE Industries depuis 2021, afin de donner à chacun l'occasion de s'exprimer.

En 2024, ATLANTEM a mené ce baromètre social auprès de l'ensemble de ses collaborateurs avec une participation à hauteur de 65 %.



Après la communication des résultats globaux d'ATLANTEM, des résultats plus détaillés ont été présentés par chaque manager à leur équipe respective. Cette démarche vise à assurer une transparence et à impliquer chaque collaborateur dans la recherche de progrès.

Des plans d'action sont en cours d'élaboration afin de répondre aux attentes exprimées et d'apporter des pistes d'amélioration.

> Projet d'adaptation du Groupe

Face à la baisse inédite et durable des marchés de la construction neuve et de la rénovation, HERIGE Industries a annoncé le 3 décembre 2024 s'engager dans un projet de transformation visant à adapter son organisation afin de préserver sa compétitivité. Le Groupe a présenté aux instances représentatives du personnel son projet de réorganisation qui vise à l'adapter aux nouvelles exigences du marché dans un secteur en profonde mutation. Conscient des conséquences de cette décision, le Groupe a pour priorité de favoriser le dialogue avec les partenaires sociaux afin de parvenir à un accord sur les mesures sociales d'accompagnement (clôture visée d'ici à la fin du 1^{er} semestre 2025).

1.5 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA DIVERSITÉ

> Accueil des alternants

En 2024, 27 alternants ont rejoint ATLANTEM dans divers services : communication, ressources humaines, qualité, marketing, maintenance, méthodes, achats, informatique, logistique, production et environnement.

Une journée d'intégration a eu lieu en septembre 2024 au siège d'ATLANTEM. L'objectif de cette journée était de créer un moment convivial et de partage entre les alternants et de découvrir leur nouvel environnement de travail. Le programme comprenait des présentations, des jeux interactifs, des ateliers enrichissants, ainsi qu'une visite du siège et de l'usine de Pontivy.

Enfin, PORALU a diversifié le profil de ses alternants en intégrant des personnes en reconversion professionnelle, en insertion et en situation de handicap.

> Accompagnement des séniors en fin de carrière

ATLANTEM accompagne ses collaborateurs en fin de carrière à travers des réunions d'information Retraite (Comment monter son dossier, accéder au site Internet, comprendre son décompte...). À ce titre, une réunion a eu lieu sur le site de Saint-Sauveur-des-Landes en 2024.

> Égalité professionnelle femmes-hommes

Depuis le 1^{er} mars 2020, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés ont l'obligation de publier leur performance en matière de parité salariale en répondant à cinq critères.

En 2024, ATLANTEM a obtenu un score de 89/100 sur l'index égalité professionnelle femmes-hommes.

En 2024, PORALU a obtenu un score de 86/100 sur l'index égalité professionnelle femmes-hommes.

	ATLANTEM	PORALU
Écarts de rémunération	39/40	36/40
Écarts d'augmentations individuelles	20/20	35/35
Écarts taux de promotion	15/15	N/A*
Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé Maternité	15/15	15/15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0/10	0/10
Résultat (%)	89/100	86/100

*PORALU Menuiseries comptant moins de 250 salariés n'est pas concerné par l'indicateur « Écart taux de promotion ».

ATLANTEM attache une attention particulière à féminiser un certain nombre de ses métiers. En 2024, l'activité Menuiserie emploie 22,4 % de femmes dans ses effectifs et 17,4 % de femmes cadres. Chez ATLANTEM une femme a été nommée au sein du Comité de Direction et les 2 promotions de cadre chez PORALU ont également été attribuées à des femmes.

> Des référents harcèlement

Depuis avril 2023, trois élus du personnel sont devenus référents sur les sujets du harcèlement et des agissements sexistes. Ces ambassadeurs ont été formés sur cette thématique lors de leur nomination.

> Soutien au secteur protégé

ATLANTEM s'engage à favoriser l'insertion de tous les publics. Cette volonté s'illustre à travers les contrats de prestation signés depuis plusieurs années avec des organismes spécialisés (ESAT, EA, réinsertion professionnelle), tels que :

- l'entretien des espaces verts sur les sites de Marseille, Boué, Carentoir et Maizières-la-Grande-Paroisse,
- la découpe d'éléments (aluminium, volet roulant, étrépillons) à Cholet, Boué, Saint-Georges-de-Montaigu et Le Gua,
- le tri et le prémontage de pièces sur le site d'Hillion.

> Un parcours de formation pour encourager la diversité

Les membres du Comité de Direction et les managers d'ATLANTEM impliqués dans le recrutement ont participé à un programme de formation visant à promouvoir la diversité en 2023. Ce programme s'est déroulé en trois phases : un webinaire d'introduction pour expliquer les enjeux et les modalités, un e-learning sur le recrutement sans discrimination et une conférence en ligne sur le thème : « La diversité : question d'éthique ou facteur de performance ? ». L'objectif était de donner aux managers des clés pour réussir la transformation en adoptant les meilleures pratiques et postures managériales.

En 2024, ce plan de formation a été proposé aux nouveaux managers dans leur parcours d'intégration à travers la plateforme Campus digital.

> Engagement en faveur du handicap

ATLANTEM s'implique depuis plusieurs années dans des démarches d'insertion de personnes reconnues travailleurs en situation de handicap. L'entreprise emploie une cinquantaine de collaborateurs en situation de handicap visible ou non.

Par ailleurs, les offres d'emploi disponibles sont ouvertes à tous, y compris aux travailleurs en situation de handicap. À ce titre, l'information est systématiquement mentionnée dans les annonces diffusées sur le site Internet www.herige-recrute.fr.

2 – ENTREPRENDRE DURABLE

L'activité Menuiserie est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de réduction de ses impacts environnementaux. Cette responsabilité concerne à la fois les opérations de l'activité et la conception des produits.

L'enjeu est, d'une part, de limiter son impact environnemental et, d'autre part, de proposer au marché des produits conçus de manière responsable, répondant aux enjeux des acteurs du bâtiment, dont la réduction de leur empreinte carbone.

2.1 ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

> Réduction de l'empreinte carbone

La stratégie d'ATLANTEM en matière de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) s'articule autour des mesures principales suivantes :

- la réduction de la consommation d'énergie,
- l'optimisation du fret aval,

- le renforcement de la politique d'achats responsables,
- la réduction de la production de déchets,
- l'écoconception des produits.

BILAN GAZ À EFFET DE SERRE en tCO ₂ éq.	MENUISERIE	
	2024	2023
1. Émissions directes de GES (scope 1)	3 668,19	4 408,22
1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion	1 080,39	1 298,13
1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion	2 498,35	3 061,10
1.4 Émissions directes fugitives	89,46	48,99
2. Émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2)	372,10	411,38
2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	372,10	411,38
3. Émissions indirectes associées au transport (scope 3)	6 551,34	7 784,97
3.1 Transport de marchandise amont	3 268,01	4 433,81
3.3 Déplacements domicile-travail	3 161,35	3 244,38
3.5 Déplacements professionnels	121,99	106,78
4. Émissions indirectes associées aux produits achetés (scope 3)	48 852,50	52 511,96
4.1 Achats de biens	38 283,01	43 962,68
4.2 Immobilisation de biens	4 421,39	4 045,69
4.3 Gestion des déchets	1 853,96	1 786,80
4.4 Actifs en leasing amont	1 826,03	1 211,88
4.5 Achats de services	2 468,11	1 504,91
5. Émissions indirectes associées aux produits vendus (scope 3)	3 827,75	4 539,18
5.3 Fin de vie des produits vendus	3 827,75	4 539,18
TOTAL tous scopes	63 271,90	69 655,71
TOTAL scope 1	3 668,19	4 408,22
TOTAL scope 2	372,10	411,38
TOTAL scopes 1 + 2	4 040,30	4 819,60
TOTAL scope 3	59 231,60	64 836,11

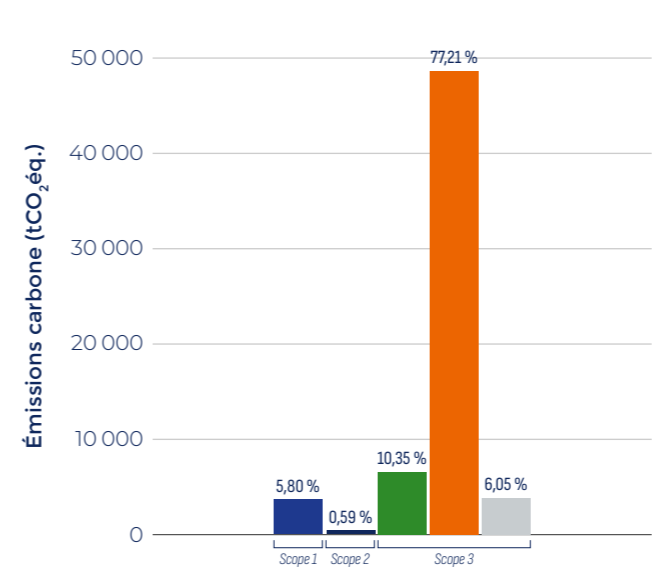
Le poste « 1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion » inclut les énergies suivantes : fioul, gaz naturel.

Le poste « 1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion » inclut les énergies suivantes : gazole, essence, éthanol, GNC, BioGNC, GNL, GNR, HVO / XTL, Adblue, gaz propane en bouteille.

Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0, basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069.

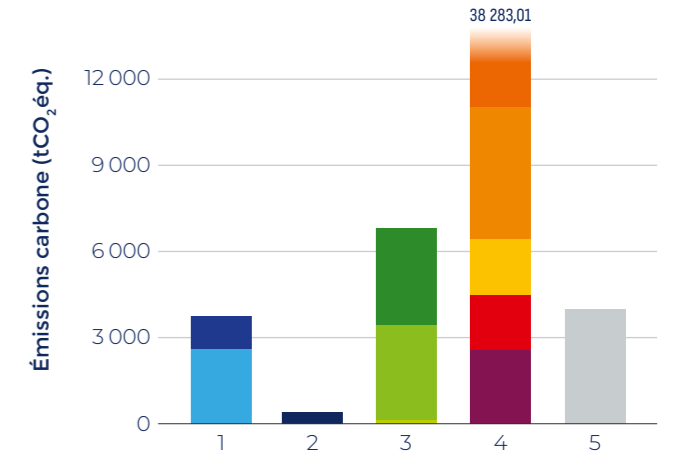
L'incertitude de ce bilan carbone est estimée à 39 % au global sur l'ensemble du périmètre HERIGE Industries. Elle est calculée en suivant les recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux.

Répartition des émissions carbone par catégorie et scope



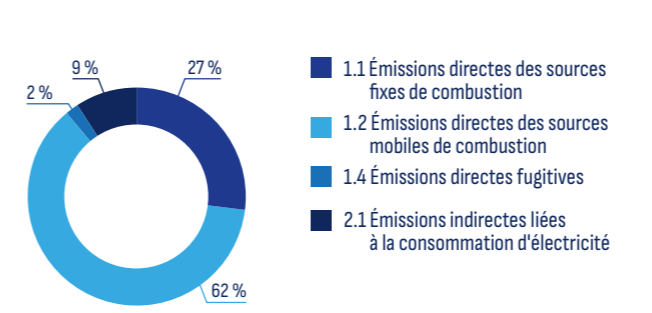
- 1 - Émissions directes de GES (scope 1)
- 2 - Émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2)
- 3 - Émissions indirectes associées au transport (scope 3)
- 4 - Émissions indirectes associées aux produits achetés (scope 3)
- 5 - Émissions indirectes associées aux produits vendus (scope 3)

Répartition des émissions carbone par poste



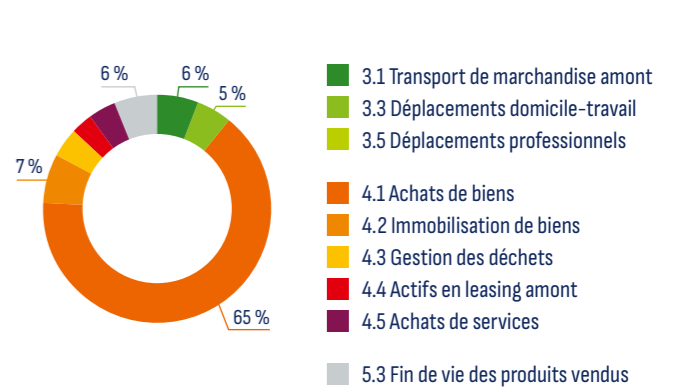
- 1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion
- 1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion
- 1.4 Émissions directes fugitives
- 2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité
- 3.1 Transport de marchandise amont
- 3.3 Déplacements domicile-travail
- 3.5 Déplacements professionnels
- 4.1 Achats de biens
- 4.2 Immobilisation de biens
- 4.3 Gestion des déchets
- 4.4 Actifs en leasing amont
- 4.5 Achats de services
- 5.3 Fin de vie des produits vendus

Répartition des émissions carbone des scopes 1 et 2 (tCO₂éq ; %)



- 1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion
- 1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion
- 1.4 Émissions directes fugitives
- 2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

Répartition des émissions carbone du scope 3 (tCO₂éq ; %)



- 3.1 Transport de marchandise amont
- 3.3 Déplacements domicile-travail
- 3.5 Déplacements professionnels
- 4.1 Achats de biens
- 4.2 Immobilisation de biens
- 4.3 Gestion des déchets
- 4.4 Actifs en leasing amont
- 4.5 Achats de services
- 5.3 Fin de vie des produits vendus

> Empreinte carbone de nos produits

Aujourd’hui, les consommateurs sont de plus en plus attentifs à l’impact environnemental des produits qu’ils achètent ou utilisent. En ce sens, ATLANTEM s’est engagé dans une démarche d’analyse du cycle de vie de ses produits. Ainsi, l’entreprise dispose de quatre Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) individuelles publiées sur la base INIES :

- fenêtres et portes-fenêtres AM-X hybrides PVC double vitrage,
- fenêtres et portes-fenêtres AM-X hybrides bois double vitrage,
- fenêtres et portes-fenêtres AM-X hybrides aluminium double vitrage,
- coffres en bois de volet roulant et volets roulants aluminium Cofrastyl Green Fit.

Les autres produits d’ATLANTEM sont couverts par des FDES collectives auxquelles ATLANTEM est contributeur pour la collecte des données d’entrée, publiées par :

- l’Union des Fabricants de Menuiserie (UFME),
- l’organisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries extérieures en profilés aluminium (SNFA),
- le groupement Actibaie,
- l’institut technologique FCBA.

> Sobriété et efficacité énergétique, le décret tertiaire en accélérateur

Un audit énergétique a été réalisé en 2021 par EDF pour cinq sites de production d’ATLANTEM (Noyal-Pontivy, Carentoir, Languidic, Hillion et Cholet) et pour sa filiale de transport. La plupart des actions d’amélioration préconisées sont en cours de déploiement. ATLANTEM poursuit ainsi la mise en œuvre de sa politique environnementale à travers des initiatives visant à réduire ses émissions de GES, dont certaines se sont concrétisées ou poursuivies en 2024 :

- détection et réparation de fuites des réseaux d’air comprimé grâce au passage d’un détecteur à ultrasons sur plusieurs sites,
- relamping LED des sites de Vitrolles, Maizières-la-Grande-Paroisse et Carentoir,
- mise en place d’une récupération de chaleur sur le compresseur du site de Carentoir pour préchauffage du réseau de chauffage,
- optimisation des programmations de chauffage et d’éclairage extérieur pour plusieurs sites,
- campagnes d’affichage pour le bon usage des locaux (extinction des ordinateurs, fermeture des portes, réduction des consignes, etc.) pour les sites de Boué, Vitrolles et Carentoir,
- réduction du talon énergétique hors période de production pour l’ensemble des sites via des bonnes pratiques d’extinction des équipements (ordinateurs, éclairage, compresseurs, etc.).

PORALU mène également une politique de sobriété énergétique qui se traduit en 2024 par :

- la mise en place d’un système de coupure sur les compresseurs d’air les nuits et les week-ends,
- l’ajout de portes automatiques avec détection des engins de manutention,
- le relamping LED,
- la mise en place de détection de lumière dans les magasins,
- la détection et la réparation de fuites des réseaux d’air comprimé grâce au passage d’un détecteur à ultrasons.

Dans le cadre du Plan de sobriété présenté par le Gouvernement en octobre 2022, HERIGE Industries a désigné des ambassadeurs de la sobriété énergétique chez ATLANTEM. À ce titre, ces ambassadeurs ont reçu une formation pour mieux appréhender les enjeux, identifier les gisements d’économie d’énergie, comprendre le cadre réglementaire et législatif spécifique lié à l’énergie, devenant ainsi des relais de la démarche RSE.

> Fret et mobilités

Des véhicules moins polluants

La Loi d’Orientation des Mobilités (LOM) vise à encourager le développement de la mobilité durable en France. Cette loi a introduit plusieurs mesures réglementaires pour améliorer les déplacements et réduire les émissions de GES liées aux transports, dont l’électrification des flottes d’entreprise à hauteur de 10 % à partir du 1^{er} janvier 2022, 20 % à partir du 1^{er} janvier 2024, 35 % à partir du 1^{er} janvier 2027 et 50 % à partir du 1^{er} janvier 2030. Ainsi, HERIGE Industries et ses activités ont poursuivi en 2024 le plan de renouvellement de leur parc roulant.

ATLANTEM poursuit le renouvellement de son parc de poids lourds afin de basculer la totalité en Euro VI pour réduire davantage les émissions de gaz polluants. La flotte actuelle d’ATLANTEM compte en outre deux camions GNC (Gaz Naturel Comprimé).

L’activité Menuiserie a poursuivi le déploiement des bornes de recharge en 2024 sur différents sites industriels :

- 3 bornes doubles sur le site de Saint-Sauveur-des-Landes,
- 3 bornes doubles sur le site de Pontivy,
- 1 borne sur le site d’INCOBOIS Pleugriffet,
- 1 borne double sur le site d’INCOBOIS Saint-Georges-de-Montaigu,
- 2 bornes sur le site de Vitrolles,
- 3 bornes doubles sur le site de PORALU Port.

L’objectif pour 2025 est d’équiper l’ensemble des sites d’ATLANTEM en bornes de recharge.

Par ailleurs, ATLANTEM a généralisé les transpalettes électriques embarqués dans les camions de livraison.

Un engagement aux côtés de FRET21

En 2024, ATLANTEM a renouvelé son engagement dans le dispositif FRET21, qui vise à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre des opérations de fret internes et externes. L’entreprise avait achevé sa période d’engagement de trois ans fin 2023. En 2020, l’objectif fixé était de -11 % d’émissions de GES. Le bilan final en 2023 a montré une réduction réelle de 13 %.

Synthèse de l’engagement 2^{ème} phase :

	2023	2024	Objectif
	N+3	N+3	N+3
Émissions de GES	3 430 tCO ₂ éq.	3 062 tCO ₂ éq.	-
Émissions évitées	- tCO ₂ éq.	131 tCO ₂ éq.	274 tCO ₂ éq.
Émissions évitées (en %)	- %	4,27 %	8 %
Intensité Carbone Transport	36,9 kgCO ₂ éq./unité	35,8 kgCO ₂ éq./unité	33,9 kgCO ₂ éq./unité
Tonnes	93 029 tonnes	85 455 tonnes	
Tonnes-kilomètres	35 382 679 t-km	35 588 772 t-km	

Chiffres validés par l’ADEME en février 2025

Dans cette perspective, ATLANTEM s’est réengagé pour 3 ans à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre grâce à la mise en place d’actions. L’objectif de réduction des émissions de GES sur la période 2024 à 2027 est de 8 %. Les nouveaux axes de travail reposent sur :

- l’intensification du report modal (ferroutage),
- la finalisation des hubs de Lyon et Raillencourt-Sainte-olle et les flux associés,
- l’optimisation des taux de chargement,
- la transition vers des énergies décarbonées.

En septembre 2024, ATLANTEM a ouvert un hub logistique à Raillencourt-Sainte-olle afin de réorganiser l’ensemble des flux du quart nord de la France. Les flux de Maizières-la-Grande-Paroisse ont été réorientés vers le hub de Lyon, qui est désormais finalisé.

Des actions d’amélioration du taux de chargement des camions ont également été menées : harmonisation des formats de palettes, amélioration des techniques de chargement, test d’un chariot de transport pour une prise latérale.

L’ensemble des chauffeurs routiers de TBM, filiale transport d’ATLANTEM, est formé à l’écoconduite avec un recyclage tous les 2 ans. La formation sera par conséquent renouvelée en 2025. Suite à la mise en place de cette formation, la consommation moyenne en carburant de chaque conducteur fait l’objet d’une prime de performance semestrielle.

ATLANTEM invite ses transporteurs partenaires à s’engager dans le programme « Objectif CO₂ ».

Un report modal vers le ferroutage

En 2024, ATLANTEM a réalisé environ 200 liaisons inter-hubs en ferroutage, dont 150 vers Lyon et 50 vers Raillencourt-Sainte-olle. Une nouvelle ligne de ferroutage a été mise en place vers Raillencourt-Sainte-olle depuis octobre 2023. Chaque transfert ferroviaire permet de remplacer une liaison routière. Ces liaisons représentent des transferts de produits finis en vue de la livraison vers les clients finaux.

Le ferroutage représente 6,15 % des ramasses inter-sites longues distances, soit 2 % des transports totaux. La volonté d’ATLANTEM est d’intensifier le ferroutage sur les liaisons inter-hubs de plus de 500 km.

2.2 ACHATS RESPONSABLES

Depuis 2023, ATLANTEM participe au groupe de travail, mis en œuvre par HERIGE Industries, sur les achats responsables, qui a pour objectif la détermination et l’accompagnement du déploiement de la politique achats durables. L’activité a ainsi pu disposer d’un diagnostic basé sur l’ISO 20400, d’une cartographie dédiée et d’outils lui permettant d’assurer un suivi par famille de matériaux prioritaires. Ce groupe de travail se réunit en comité semestriel de suivi depuis début 2024 afin d’assurer la bonne mise en œuvre de la feuille de route achats responsables de l’activité, alignée sur les ambitions du Groupe.

En complément, des instructions de gouvernance des achats responsables ont pu être mises en place et ont donné lieu à la signature de la charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) en décembre 2023 en présence du Conseil National des Achats et de la Médiation des Entreprises à Paris.

La Charte prévoit dix engagements fondés sur le référentiel ISO 20400 :

- assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs,
- entretenir une relation respectueuse avec l’ensemble des fournisseurs et favorable au développement de relations collaboratives,

Des accords d’entreprise incitatifs

ATLANTEM a travaillé fin 2023 sur un projet d’accord Mobilité, qui a été déployé en 2024 visant à inciter l’utilisation de modes de transport vertueux par des mesures concrètes :

- accompagner l’utilisation des transports en commun,
- développer le recours au covoiturage par l’inscription obligatoire à la plateforme « KAROS »,
- encourager l’utilisation du vélo,
- fournir un kit sécurité composé d’un harnais lumineux avec clignotants,
- mettre en place un Forfait Mobilités Durables (FMD),
- poursuivre le développement de la mobilité électrique.

Un accord télétravail est en place depuis 2021 afin de réduire les déplacements professionnels et de limiter les trajets domicile-travail.

Signature d’un partenariat pour encourager le covoiturage

Depuis mai 2023, le Groupe a établi un partenariat avec l’application de covoiturage « KAROS » pour l’ensemble des activités.

Depuis son lancement 77 collaborateurs ont utilisé l’application, permettant ainsi la réalisation de 3 304 trajets.

> La pédagogie comme outil d’atténuation

L’activité Menuiserie s’attache à sensibiliser l’ensemble de ses collaborateurs aux enjeux du développement durable. À ce titre, elle a poursuivi, en 2024, la formation Fresque du climat en formant 109 personnes. De plus, 22 collaborateurs volontaires ont été formés pour devenir animateurs de la Fresque, afin de renforcer le déploiement de cette formation en 2025.

En 2024, une campagne d’affichage de sensibilisation aux économies d’énergies, ainsi que des fiches sur les écoGESTES ont été pérennisées sur l’ensemble des sites industriels. Des guides pratiques sur la sobriété énergétique, la mobilité durable et le numérique responsable, édités par le Groupe, viennent compléter ces outils de sensibilisation et sont à la disposition des collaborateurs.

ATLANTEM a diffusé auprès de ses collaborateurs une nouvelle édition journal RSE interne intitulé « ATLANTEM est dans la courSE ».

- identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs,
- impliquer les organisations signataires dans leur filière,
- apprécier l’ensemble des coûts et impacts du cycle de vie,
- intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale,
- veiller à la responsabilité territoriale de son organisation,
- le professionnalisme et l’éthique de la fonction Achats,
- une fonction Achats chargée de piloter globalement la relation fournisseurs,
- une fonction de médiateur « relations fournisseurs » chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l’entreprise.

En 2024, les travaux du groupe de travail ont permis le déploiement d’un nouvel outil de cartographie des risques extra-financiers liés aux achats, la mise en place d’un questionnaire ESG à destination des fournisseurs clés de nos familles d’achats les plus à risques, ainsi que la mise à jour des clauses ESG des contrats fournisseurs.

2.3 TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La réduction des impacts environnementaux d'ATLANTEM s'opère par la mise en place des principes de l'économie circulaire qu'il intègre dans le développement de ses produits. Cette réduction se décline au travers des leviers suivants :

- l'amélioration permanente de la performance environnementale de ses centres de Recherche et Développement (R&D) par une intégration des principes de l'écoconception,
- l'Analyse du Cycle de Vie des produits (ACV),
- la politique de réduction des déchets industriels.

> Principes d'écoconception et circularité

Écoconception des produits

ATLANTEM s'est lancé dans une démarche volontaire d'écoconception de ses produits. Des travaux sont en cours afin d'élaborer une méthodologie de notation de l'écoconception des produits ATLANTEM en se basant notamment sur des critères de sobriété en usage de ressources, de réparabilité, d'intégration de matières recyclées, etc.

Réparabilité

ATLANTEM a inauguré, en 2024, le premier « Comptoir ATLANTEM » à Marseille. Ce nouveau concept de 850 m² promeut la réparabilité des menuiseries à travers différents services, notamment un magasin de quincaillerie spécialisé dans les fermetures et les ouvertures du bâtiment. Plus de 1 000 références de pièces détachées sont stockées et disponibles en moins de 24 heures. Le Comptoir dispose d'une unité de production express de volets roulants permettant de réparer des volets roulants manuels ou motorisés. Le Comptoir compte plus de 200 passages mensuels en 6 mois.

Réemploi

Réemploi de palettes

En 2024, 41 prestations de réemploi des palettes en bois ont été réalisées sur le site de Pontivy et de Saint-Sauveur-des-Landes pour 8 793 palettes triées et 7 742 palettes réparées, soit 66 % de palettes à réparer et 34 % de palettes prêtes à repartir directement dans le système. Le dispositif a également été déployé sur le site d'Hillion, permettant de réemployer 128 palettes.

La reprise des palettes sur chantiers mise en place en 2023 pour les clients SOLABAIE du Grand Ouest à travers la diffusion d'une procédure a été reconduite en 2024.

En place depuis mai 2022 sur le site de Noyal-Pontivy, le réemploi des chevalets de vitrage et des panneaux de porte a permis d'en réparer 321 en 2024. Le dispositif sera étendu à la partie Nord avec la plateforme de Raillencourt-Sainte-olle.

Un test sur le développement de palettes à dossier métalliques, présentant une durée de vie largement supérieure à celles en bois, est en cours depuis 2022 sur certains sites. Ce test a permis de déployer 1 033 palettes métalliques pour ATLANTEM et 190 pour PORALU. 60 contenants métalliques sont utilisés entre Hillion et les sites ATLANTEM. Le test étant concluant, cette pratique sera massifiée en 2025.

Réemploi d'emballages

ATLANTEM a déployé en 2024 une démarche de logistique inversée qui consiste à profiter des rotations logistiques pour retourner des éléments d'emballages cartons et de panneaux en polypropylène alvéolaire à des fournisseurs identifiés en vue d'un réemploi. Le total de gain de matières pour les fournisseurs et, par conséquent, de déchets évités pour ATLANTEM est estimé à 6 tonnes par année.

Matières recyclées et durables

Dans une volonté de transformation totale, ATLANTEM a développé, dès 2015, une gamme écoconçue et brevetée de fenêtres hybrides, AM-X, basée sur l'association intelligente des atouts spécifiques de chaque matériau (aluminium, PVC et bois), dont la combinaison permet de conjuguer les performances techniques et esthétiques.

Dans le cadre de la production des menuiseries bois de la gamme AM-X, ATLANTEM est attentif à l'approvisionnement de ses produits. À cet effet, les bois proviennent majoritairement du Grand Ouest : le bois de pin est issu des forêts en Pays de la Loire et Bretagne, la transformation du bois a lieu en Loire-Atlantique (44) et en Maine-et-Loire (49), puis l'assemblage des menuiseries se déroule en Ille-et-Vilaine (35).

ATLANTEM intègre un taux de Matières Premières de Recyclage (MPR) dans ses produits :

- gamme AM-X : 25 % du poids total des profilés PVC en MPR, dont 86 % de matières recyclées dans les profilés du dormant,
- gamme PVC : 10 % du poids total des profilés PVC en MPR,
- 40 % de matières recyclées dans les profilés de la gamme PVC produite par PORALU,
- un coffre demi-linteau PVC intégrant pour la partie caisson 98 % de matières recyclées.

Recyclabilité

Depuis 2020, ATLANTEM est signataire de la charte FERVAM (Filière Engagée pour le Recyclage et la Valorisation des Menuiseries) qui a été mise à jour en 2024. Cette charte vise à promouvoir les bonnes pratiques nécessaires à la maîtrise de la qualité de collecte, de démantèlement et de traitement des menuiseries. Les engagements principaux de cette charte sont :

- prendre connaissance des bonnes pratiques nécessaires au recyclage en boucle fermée des menuiseries (conditionnement des déchets, précautions de manutention et transport, tri), et les diffuser,
- améliorer la traçabilité des déchets en fin de vie et des matières recyclées issues de leur valorisation,
- privilégier les approvisionnements de produits intégrant des matières recyclées ou issus de ressources renouvelables,
- contribuer à la collecte de données relatives aux menuiseries en fin de vie déposées.

Des essais sont en cours sur le site de Saint-Sauveur-des-Landes pour la mise en place d'une boucle de recyclage des chutes de joints d'étanchéité en caoutchouc, avec une extension envisagée aux sites de Cholet et d'Hillion. Le gain annuel estimé est de 7 tonnes.

PORALU apporte les menuiseries en fin de vie à VALORSOL pour leur recyclage, dans le cadre du partenariat signé avec l'UFME.

MENREC

En décembre 2020, ATLANTEM s'est associé à FENÊTRÉA, RIOU GLASS et BOHELAY TRANSPORT pour créer MENREC, une structure dédiée au recyclage des menuiseries en fin de vie dans le Grand Ouest. L'objectif est d'apporter aux installateurs (artisans, menuisiers, réseaux de fenêtriers, etc.) une solution clé en main en matière de collecte et de démantèlement de menuiseries en fin de vie.

L'unité de collecte et de démantèlement de Saint-Allouestre, mise en service au printemps 2021, a permis le recyclage de 2 600 tonnes de menuiseries en fin de vie en 2024. Les concessions MENREC ont contribué au recyclage de 1 700 tonnes supplémentaires, portant le total à 4 300 tonnes, soit l'équivalent de 107 500 menuiseries, contre 1 600 tonnes (40 000 fenêtres) en 2023. En 2024, le réseau MENREC s'est étendu avec l'intégration de sept nouvelles concessions situées dans les départements suivants : Côtes-d'Armor, Finistère, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vendée, Manche, Jura et Doubs.



Par ailleurs, en 2023, des études et tests ont été réalisés afin d'augmenter le taux de retour du calcin vers les floats verriers. En 2024, le projet de la ligne d'affinage du calcin a été validé donnant lieu à un financement de l'ADEME dans le cadre du dispositif ORMAT 2024. La fin des travaux est prévue pour 2025.

> Réduction des déchets

Tonnage des déchets produits annuellement

	Déchets dangereux		Déchets non dangereux		Déchets inertes	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
ATLANTEM	150,27	173,97	2 680,90	2 900,44	24,20	0,00
CHARPENTE	0,00	0,00	52,58	173,24	0,00	0,00
PORALU Groupe	4,20	0,00	658,76	703,14	0,00	0,00
TOTAL	154,47	173,97	3 392,24	3 776,82	24,20	0,00

2.4 UTILISATION DURABLE DE L'EAU

L'activité Menuiserie n'est pas exposée de manière matérielle à cet enjeu. Néanmoins, une forte attention est portée sur la consommation d'eau dans le cadre des usages sanitaires et des bacs de traitement de bois.

Rapport de gestion du Directoire – Reporting Menuiserie

Dans une démarche de réduction des déchets générés par son activité, ATLANTEM a mené ou reconduit différentes actions en 2024 :

- suivi d'indicateurs de quantité de déchets par pièce produite et par surface de produit,
- recyclage des bois traités sur le site d'INCOCOIS Pleugriffet,
- récupération des menuiseries en fin de vie sur chantier par ATLANTEM et PORALU,
- poursuite de la procédure sur le site de Noyal-Pontivy afin de mieux isoler le flux de menuiseries rebutées,
- optimisation des formats d'achats pour réduire les pertes : optimisation des tailles de profils, utilisation de joints d'étanchéité en bobine, réduction progressive de l'usage de mandrins,
- équipement de l'ensemble des sites de bennes de tri 5 flux minimum,
- tri des emballages plastiques et changement du conditionnement des moteurs : bacs grillagés réutilisables à la place de cartons sur les sites de Marseille et Languidic depuis 2024,
- mise en place du tri de flux de glassine et feuillard,
- mise en place du tri de PSE (Polystyrène Expandé) sur l'ensemble des sites,
- revente des palettes perdues sur plusieurs sites (Hillion, Carentoir, Saint-Sauveur-des-Landes, Pontivy et Languidic),
- travail avec les fournisseurs afin de réduire le nombre de déchets entrants,
- conservation des chutes répondant à certains critères de longueur (Saint-Sauveur-des-Landes, Hillion) qui sont réutilisées soit pour des commandes clients, soit pour des refabrications ou d'autres usages spécifiques.

En lien avec sa politique « zéro enfouissement » mise en place fin 2022, PORALU a développé des actions de sensibilisation auprès du personnel par de l'accompagnement et de l'affichage sur la récupération des déchets. En 2024, les Déchets Industriels Banals (DIB) de PORALU ont été intégralement incinérés. En 2024, le site de la Bruffière a également intégré la démarche. Une caractérisation des bennes DIB sur les sites est réalisée deux fois par an afin de contrôler le tri et d'identifier les pistes d'amélioration.

Consommation d'eau de réseau et de puits en m ³	2024	2023
ATLANTEM	5 826,0	5 050,0
CHARPENTE	369,0	569,0
PORALU Groupe	1 382,0	1 043,0
TOTAL	7 577,00	6 662,00

2.5 PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

> Biodiversité

À travers ses opérations directes et sa chaîne de valeur, ATLANTEM a des impacts sur la biodiversité et s'expose à des risques liés à l'érosion de la nature. À ce titre, HERIGE Industries a engagé en 2023 une réflexion sur le sujet afin d'établir un diagnostic des différentes implantations et d'identifier les plans d'action les plus adaptés.

Afin de sensibiliser ses parties prenantes internes aux enjeux de biodiversité, le Groupe a déployé plusieurs actions dont les collaborateurs de l'activité Menuiserie ont pu bénéficier :

- soutien en 2024, sous forme de mécénat, à l'initiative Nature Impact portée par le WWF France destinée à financer les projets des propriétaires forestiers souhaitant agir en faveur de la biodiversité,
- fresque de la biodiversité dans le cadre du parcours de formation « Sprint Managers »,
- mise à disposition de contenus dédiés à la biodiversité (conférences, articles, podcasts, vidéos, etc.) sur la plateforme Campus digital,
- fauche tardive sur les sites.

> Pollution de l'air, de l'eau et des sols

Conscient des risques de pollution engendrés par son activité, ATLANTEM a mis en place des mesures de prévention afin de maîtriser son impact environnemental sur l'air, l'eau et les sols. Plusieurs actions sont menées pour limiter les risques :

- système d'aspiration sur l'ensemble des usines aux postes de découpe pour limiter les émissions de particules,
- collecte des déchets polystyrène en « sachet » ou en « poche » sur les sites,
- bacs de rétention pour le stockage de produits chimiques pour sécuriser en cas de fuite,
- bennes à toit coulissant sur certains sites afin d'éviter l'envol de déchets,
- installation d'une nouvelle machine « AEROTRAP® » pour le débit et l'usinage du polystyrène expansé (PSE) des volets roulants intégrés permettant d'éliminer les fumées générées par la découpe du PSE,
- installation de trois sonomètres dans l'usine de Languidic pour contrôler le niveau sonore,
- mise en place de cabines acoustiques sur les machines bruyantes de Saint-Sauveur-des-Landes et d'Hillion.

3 – ENTREPRENDRE RESPONSABLE

3.1 GOUVERNANCE

> Une politique RSE en action

La stratégie, impulsée par la Direction RSE du Groupe, est relayée au sein de l'activité Menuiserie par des pilotes RSE qui coordonnent et suivent les plans d'action prioritaires.

Afin de partager les actualités RSE, de faire le point sur les avancées des différents projets de l'activité et de coordonner l'ensemble, des réunions d'échanges et de travail sont organisées tout au long de l'année entre les activités et la Direction RSE Groupe.

À ce titre, les pilotes RSE jouent un rôle actif et essentiel en participant et en intervenant à ces comités.

De plus, le Comité de Direction d'ATLANTEM s'assure de la mise en œuvre des plans de transition dans l'activité, en cohérence avec la stratégie RSE du Groupe, et veille à leur bonne exécution. Depuis septembre 2024, le Groupe a mis en place des « Business Review ESG » mensuels réunissant le Directoire du Groupe, la Direction RSE du Groupe, ainsi que la Direction d'ATLANTEM, afin de suivre la progression des plans d'action.

ATLANTEM a également instauré un Comité Environnement, animé par une des pilotes RSE, dont l'objectif est de mettre en œuvre et de décliner opérationnellement les initiatives environnementales sur les sites industriels. À ce titre des référents environnements ont été formés sur chaque site. En 2024, ce comité s'est réuni quatre fois pour réaliser de la veille réglementaire, mais également travailler sur des thèmes tels que la mise en place de nouveaux process de collecte sélective des déchets, l'apposition du logo Triman sur les produits, etc.

3.2 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

L'activité Menuiserie s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques de gouvernance, de transparence et d'éthique. Les dossiers de formalité d'embauche de tous les nouveaux cadres comprennent notamment une note d'information explicite sur les conflits d'intérêts.

> Sensibilisation aux risques de corruption

Afin d'accompagner au mieux les collaborateurs dans la compréhension des enjeux associés à la lutte contre la corruption, une nouvelle campagne de sensibilisation a été menée en 2024 pour les collaborateurs d'ATLANTEM, de PORALU et d'INCOBOIS. Ce travail a ciblé en priorité les collaborateurs les plus exposés, soit 27 collaborateurs formés au dispositif de la loi Sapin II et à sa mise en œuvre au sein du Groupe.

Parallèlement, une trentaine de personnes ont participé à une formation contre les ententes illicites, avec une attention particulière sur les appels d'offres.

> Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), depuis 2018 le Groupe a structuré sa démarche d'information et de sensibilisation de ses équipes par la mise à disposition de ce règlement auprès de l'ensemble des collaborateurs.

> Norme ISO 9001

PORALU MENUISERIES mène chaque année une évaluation rigoureuse de ses fournisseurs, conformément à la certification ISO 9001, obtenue en 2001. Cette évaluation repose sur plusieurs critères, tels que le taux de service, la disponibilité des produits, la qualité des articles fournis et les niveaux de prix.

La norme ISO 9001 définit les exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour les organismes souhaitant améliorer en permanence la satisfaction de leurs clients et fournir des produits et services conformes.

En 2024, lors de l'audit de suivi, aucun cas de non-conformité n'a été relevé, soulignant ainsi l'engagement de l'entreprise envers la qualité, la transparence et l'amélioration continue.

3.3 DIALOGUE PARTIES PRENANTES

> S'engager aux côtés des collaborateurs

Participation à des actions solidaires et sportives

Dans le cadre d'Octobre Rose, campagne annuelle de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, les collaborateurs d'ATLANTEM se sont mobilisés à travers deux initiatives : *dress code* rose et participation de 35 collaborateurs à la course « La Pontivyenne ».

À l'occasion de l'édition 2024 du marathon de Loudéac-Pontivy, 33 collaborateurs des sites de Pontivy, Languidic et Hillion, ont participé à cette course et porté haut les couleurs de l'entreprise dans les différentes catégories : un collaborateur s'est positionné 41^{ème} sur 385 participants.

Suite à la signature d'un partenariat avec la Fédération Française Handisport de tennis de table, ATLANTEM a mis en place des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs lors d'interventions des athlètes pendant les journées portes ouvertes sur le site ATLANTEM d'Hillion.

Reconnaissance de l'engagement des collaborateurs

Pour exprimer leur remerciement envers la fidélité et l'engagement des salariés, ATLANTEM a organisé des cérémonies de remise de médailles du travail sur les sites de Vitrolles et d'Hillion. Au total, ce sont 25 médailles d'argent récompensant les carrières de 20 ans, 7 médailles de Vermeil récompensant 30 ans, 7 médailles d'Or récompensant 35 ans et 3 médailles de Grand Or récompensant 40 ans de carrière qui ont été décernées aux collaborateurs.



Favoriser l'accès à l'information

En 2024, ATLANTEM a partagé les actualités via des « flash-info » sur divers thèmes tels que : les nouveaux arrivants, les évolutions professionnelles, les « flash sécurité »...

Une réflexion a été engagée sur 2024 et sera déployée en 2025 sur une nouvelle stratégie de communication interne. L'objectif est de diffuser une newsletter mensuelle permettant à chaque Direction de partager une actualité et de pouvoir adapter ce format en affichage pour les collaborateurs non connectés.

Dialogue avec les salariés de l'entreprise

ATLANTEM introduit d'autres temps forts de dialogue auprès de ses collaborateurs :

- Baromètre social : une opportunité pour chaque collaborateur de partager son avis et de contribuer activement à l'amélioration continue de l'organisation d'ATLANTEM,
- « Live Direction » : il s'agit d'un moment d'échange et de questions-réponses entre les collaborateurs du siège d'ATLANTEM et la Direction. Ces sessions, qui se sont tenues trois fois en présentiel et une fois en webinar en 2024, permettent de partager la vision et la stratégie de l'entreprise. Cette démarche de dialogue se poursuivra en 2025.

> S'engager aux côtés des clients

Satisfaction clients

Depuis fin 2022, ATLANTEM assure un suivi de la satisfaction clients et un suivi de son Net Promoting Score (NPS). L'entreprise a d'ailleurs obtenu un score NPS de 31 en juin 2024 contre 24 en 2023. 8 thématiques sont abordées : NPS, satisfaction générale, contacts interlocuteurs, délais et livraisons, produits et fabrication, réclamations, projection commerciale et RSE. Par ailleurs, les résultats et commentaires des clients sont suivis à chaque période et remontés à la Direction générale, au service marketing, au responsable du service clients et au responsable de région pour la mise en place éventuelle de plans d'action.

Salons professionnels

En tant qu'acteurs de référence de la menuiserie industrielle, ATLANTEM et PORALU ont participé au Mondial du bâtiment (BATIMAT) en octobre pour présenter l'offre multiproduits menuiseries et l'offre chantier. Cet événement a également marqué le 20^{ème} anniversaire du réseau d'installateurs SOLABAIE, célébré avec ses adhérents. Le stand d'ATLANTEM a permis de présenter les innovations et engagements RSE portés par la marque. Une conférence a été organisée permettant de réunir des regards croisés d'experts en urbanisme et en architecture sur le thème « De l'Architecture Patrimoniale aux Bâtiments du Futur ». Près de 1 300 visiteurs ont été accueillis sur les stands, soit une augmentation de 61 % par rapport à 2022.



ATLANTEM était également présent sur plusieurs salons professionnels en 2024, tels que :

- Construction et Réhabilitation de Nexity, rendez-vous dédié aux solutions bas-carbone,
- NORDBAT, sous le thème : Construire et rénover à l'heure de la décarbonation,
- des salons régionaux organisés par l'Union Nationale des Entreprises du Paysage.

Une nouvelle récompense pour SOLABAIE

Pour la 5^{ème} année consécutive, SOLABAIE, le réseau de distribution de menuiseries, volets, portes d'entrée, portes de garage et portails, a reçu la distinction « Meilleure Enseigne 2025 » par le magazine CAPITAL pour la catégorie « Vente et pose de fenêtres ».

Cette distinction souligne :

- l'attention portée à la clientèle,
- le niveau d'expertise professionnelle,
- leur volonté de recommander l'enseigne à une personne de leur entourage.

> S'engager aux côtés des organisations professionnelles

Journées presse

Afin de présenter la nouvelle gouvernance de PORALU suite à son acquisition par HERIGE Industries en 2022, ATLANTEM a organisé, en mai 2024, une visite d'entreprise sur le site de Port, en présence de représentants territoriaux, des représentants des syndicats professionnels et de la presse. En juillet 2024, une visite s'est déroulée à Marseille afin d'inaugurer le nouveau concept hybride d'ATLANTEM : « le Comptoir ATLANTEM ».

3.4 INVESTISSEMENTS ET INNOVATION

> Label « Vitrine Industrie du futur »

ATLANTEM a postulé en 2023 au label « Vitrine Industrie du futur ». Ce label décerné par l'Alliance Industrie du Futur (AIF) est attribué aux entreprises ayant développé concrètement un projet novateur pour l'organisation de leur production, via le numérique le plus souvent, et plaçant l'Homme au cœur de la transformation engagée. La validation de la labellisation par la commission de l'AIF s'est tenue en janvier 2024. Ainsi, l'entreprise est devenue le premier fabricant de fenêtres et fermetures à être labellisé. Elle a intégré en 2024 les 122 entreprises labellisées « Vitrine Industrie du futur » en France.

En 2020, ATLANTEM inaugure son usine 4.0 à Saint-Sauveur-des-Landes (35), totalement dédiée à AM-X. Dans une volonté de transformation totale, ce modèle industriel se déploie en 2022 sur le site d'Hillion (22) qui produit les baies coulissantes AM-X. En 2024, ATLANTEM a commencé à opérer la transformation d'un troisième site, celui de Pontivy (56), spécialisé dans la production de menuiseries PVC.



3.5 TERRITOIRES ET MÉCÉNAT

> Soutien à l'association Martial CAILLAUD

ATLANTEM soutient l'association Martial CAILLAUD, fondée en 1997 par des collaborateurs, actionnaires, fournisseurs et clients du Groupe. L'association initie des projets en faveur de l'éducation et de l'aide à la construction dans des pays défavorisés. Elle agit en parallèle sur le territoire national avec son soutien à l'Outil en Main qui propose des ateliers de découverte des métiers de l'artisanat aux enfants. Deux collaborateurs d'ATLANTEM sont membres du bureau de l'association.

> Engagement aux côtés de la Fédération Française Handisport de tennis de table

Fin 2022, ATLANTEM a signé un partenariat avec la Fédération Française Handisport de tennis de table et trois athlètes aux parcours inspirants pour les accompagner vers les qualifications aux Jeux paralympiques :

- Matéo BOHÉAS, pongiste de 26 ans, obtient la médaille de bronze aux championnats mondiaux en double et en individuel en 2022 et la médaille d'argent aux Jeux paralympiques de Tokyo en 2021. Né avec une malformation congénitale du pied, Matéo doit porter des semelles orthopédiques,
- Alexandra SAINT-PIERRE, n°2 mondiale, n°1 européenne et n°1 France, a seulement 24 ans. Atteinte d'une maladie neurologique à l'âge de 11 ans, elle doit arrêter le ping-pong qu'elle pratique depuis toujours. Devenue paraplégique en 2017 à la suite d'un accident, elle reprend la raquette pour réaliser ses rêves,
- Morgen CAILLAUD, 22 ans, étudiante à l'INSA de Blois, s'est fait une place dans le handisport en intégrant le top 10 mondial de sa discipline, directement à la 8^{ème} place. Elle obtient la médaille d'or en double et la médaille d'argent en simple au Championnat de France à Lille en 2022.

Lors du salon BATIMAT, Maxime THOMAS, pongiste numéro 3 mondial et multimédaillé paralympique, est intervenu sur le stand d'ATLANTEM lors d'une conférence intitulée « Au-delà des limites : performances et résilience ».

> Engagement aux côtés du Lycée professionnel du Blavet à Pontivy

Attaché à son ancrage territorial, ATLANTEM s'est engagé aux côtés du Lycée professionnel du Blavet de Pontivy, spécialisé dans les métiers du bâtiment, afin d'accompagner des lycéens dans un projet de chantier solidaire. ATLANTEM a renouvelé son partenariat pour le chantier 2025. Depuis 20 ans, l'association Eau Soleil Bretagne accompagne un groupe de lycéens chaque année au Maroc pour un chantier solidaire dans un village isolé. De jeunes filles, chargées de la corvée de l'eau, parcourent quotidiennement des kilomètres, se privant ainsi de scolarité. Avec l'aide des étudiants en topographie, de jeunes lycéens se rendent sur place pour installer des systèmes d'adduction d'eau par pompage photovoltaïque afin d'alimenter toutes les maisons en eau courante. En contrepartie, le chef de village s'engage à envoyer les jeunes filles à l'école.

Parallèlement, un comité local entre le lycée du Blavet, le centre d'orientation de Pontivy et ATLANTEM a opéré en 2024 pour réaliser un forum à destination d'élèves issus des filières générales et professionnelles. Environ 850 élèves ont été accompagnés à cette occasion sur la réalisation de CV, d'ateliers sur la posture et de jeux permettant de découvrir les métiers. Ce partenariat permet à ATLANTEM d'offrir de la visibilité sur les métiers de la menuiserie et d'attirer de nouveaux profils.



Reporting activité Béton

Activité Béton d'HERIGE Industries, EDYCEM est spécialisé dans la formulation et la production de Béton Prêt à l'Emploi (BPE), dans la fabrication de produits en Béton Préfabriqué Industriel (BPI) et dans la valorisation et la production de granulats pour l'ensemble des acteurs du bâtiment, du génie civil et des TP-VRD* du Grand Ouest.

DES FEMMES ET DES HOMMES AU COEUR DE LA STRATÉGIE



303

collaborateurs inscrits au 31/12/2024



240

Hommes
(soit 79,2 %)



63

Femmes
(soit 20,8 %)



94,7 %

de collaborateurs en CDI



À PROPOS D'EDYCEM

L'entreprise, qui rassemble 303 collaborateurs, est vigilante à l'impact de ses activités sur l'environnement. Acteur engagé et innovant, EDYCEM conjugue réalités économiques et impératifs environnementaux à travers une stratégie de réduction d'empreinte carbone et d'économie circulaire.

Avec son réseau de 36 centrales à béton, elle produit et livre du Béton Prêt à l'Emploi pour le bâtiment et les travaux publics. Les bétons sont formulés et contrôlés dans son laboratoire R&D. En plus d'être innovants et techniques, les bétons EDYCEM issus de la démarche Vitaliss® sont scorés, d'un point de vue de l'empreinte carbone, via son référentiel VitaScore.

EDYCEM PPL, l'usine de préfabrication légère, développe des solutions destinées au gros œuvre, à l'aménagement extérieur et à la voirie, répondant aux normes de construction et aux enjeux environnementaux.

En complément, EDYCEM a acquis en 2022 une plateforme qui accueille et valorise des déblais de l'excavation ou de la déconstruction de bâtiments. Les granulats recyclés sont ensuite utilisés sur des opérations de TP-VRD ou pour des bétons produits sur place.

> Les enjeux et priorités RSE d'EDYCEM

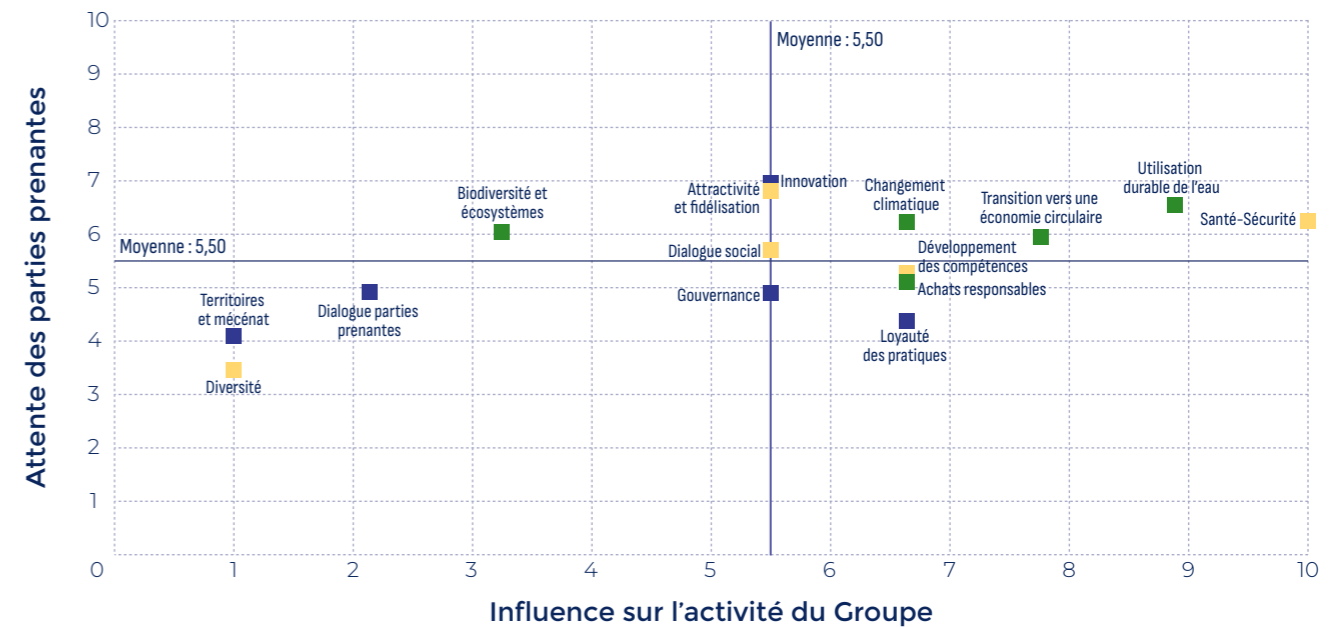
HERIGE Industries réalise chaque année une analyse de ses enjeux prioritaires en termes de développement durable, détectés et hiérarchisés grâce à l'exercice d'une matrice de matérialité.

Cette démarche permet de révéler les sujets émergents afin de réévaluer leur importance de manière régulière et de mesurer les progrès du Groupe, reflétant ainsi les évolutions obtenues par ses initiatives.

En 2024, l'entreprise a ainsi actualisé ses enjeux RSE par la conduite d'une enquête interne et externe auprès de ses parties prenantes via un questionnaire en ligne basé sur les lignes directrices de la norme ISO 26000. L'étude a permis de révéler les enjeux prioritaires pour les parties prenantes d'EDYCEM : la santé et la sécurité ainsi que l'utilisation durable de l'eau.



Matrice de matérialité activité BÉTON



Piliers : ■ Entreprendre ensemble ■ Entreprendre durable ■ Entreprendre responsable

*Travaux Publics – Voiries et Réseaux Divers



1.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ

> Une politique Santé et Sécurité en action

En 2024, EDYCEM a poursuivi le déploiement de sa feuille de route « Hygiène Sécurité Environnement » (HSE).

Afin de réduire l'accidentologie et de garantir un environnement de travail sûr et épanouissant pour tous, l'entreprise s'appuie sur la prévention des risques, sur le terrain, au travers d'actions à la fois techniques, organisationnelles et de formation.

Cette démarche nécessite un renforcement des pratiques managériales et l'adoption d'un comportement exemplaire en matière de santé et de sécurité à tous les niveaux hiérarchiques. Elle vise également à « travailler en sécurité » et non à « faire de la sécurité ».

> Organisation et communication

Le pilotage et le déploiement de la politique Santé et Sécurité d'EDYCEM sont animés par la responsable Hygiène Sécurité Environnement rattachée à la Direction générale et membre du Comité de Direction. Celle-ci s'appuie sur une équipe composée d'un animateur HSE et de deux alternants en charge des pôles BPE et BPI.

Pour renforcer le dialogue sur les questions de santé et de sécurité au cœur de l'entreprise ainsi que dans un processus d'amélioration continue, EDYCEM a mis en place une organisation reposant sur trois piliers :

Le management de la sécurité

- organisation d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) trimestrielle, dans une approche volontaire, afin de soutenir et d'animer les initiatives de prévention au sein des régions,
- tenue de points hebdomadaires avec les managers opérationnels (exploitation, maintenance, transport...) sur l'actualité HSE (événements de la semaine précédente, sujets d'actualité, actions prioritaires),
- renforcement du pilotage par un rituel de management « le quart d'heure Sécurité », assuré une fois par mois par les managers sur des sujets clés ou d'actualité liés à la sécurité,
- mise en place d'audits mensuels réalisés par les Attachés Technico-Commerciaux (ATC) sur les sites, portant sur la vérification de certains standards de sécurité,
- planification mensuelle de visites de sécurité effectuées par les managers. Ces visites ont pour objectif d'observer les situations de travail, de mettre en évidence les points forts et les axes de progrès en lien avec la sécurité et d'échanger autour des sujets de sécurité afin de sensibiliser les collaborateurs au plus près de leurs activités.

La communication

- diversification et dynamisation des « Flash info HSE » liés à la prévention et destinés à être affichés sur les sites,
- poursuite des « zooms accidents » (internes ou externes) en fonction des événements. Ce support de communication à destination de l'ensemble des

collaborateurs permet de retracer les circonstances des accidents, les causes, ainsi que les actions engagées et les consignes internes associées.

La technique

- poursuite de la rédaction de consignes de sécurité et identification des dangers sur les sites,
- poursuite des actions visant à améliorer le matériel, les équipements de protection, les pratiques, etc.

La sécurité des partenaires externes fait également l'objet d'une attention particulière et d'échanges réguliers. En effet, chaque début d'année, des documents relatifs aux opérations de chargement et de déchargement, ainsi que les interventions de sous-traitants, permettent de rappeler les règles internes applicables sur les sites de production. Les partenaires s'engagent ainsi à les respecter lors de leurs venues sur les sites.

> Mesure de la performance

Dans son accord en date du 30 mars 2022, EDYCEM a intégré le critère du nombre d'accidents du travail dans la prime d'intéressement de l'Unité Économique et Sociale (UES) d'EDYCEM, versée chaque année aux collaborateurs.

HERIGE Industries s'est doté depuis 2023 d'un logiciel Santé et Sécurité au travail, « ACCILINE + », intégrant plusieurs modules Sécurité disponibles pour ses différentes activités, dont EDYCEM. Ce logiciel facilite la déclaration et le suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles, le pilotage des indicateurs Sécurité, le suivi des formations et des habilitations, l'évaluation des risques (Document Unique), la veille réglementaire, etc.

Sur le plan opérationnel, des objectifs de sécurité ont été définis pour impliquer le personnel et garantir le respect des consignes de sécurité. La sécurité est également abordée lors des entretiens individuels afin de s'assurer que les compétences techniques et le savoir-être des collaborateurs sont en adéquation avec les consignes de sécurité définies par EDYCEM.



> Accidents du travail

	2024	2023
Taux de fréquence 1 (TF1) ⁽¹⁾	19,7	23,4
Nombre d'accidents du travail avec arrêt ⁽²⁾	11	14
Taux de gravité ⁽³⁾	2,0	1,8
Nombre de jours d'absence suite à un accident du travail	1 131	1096

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

(2) Les informations sur le nombre d'accidents du travail avec arrêt concernent l'ensemble de l'effectif sur le périmètre métropole.

(1) Taux de fréquence 1 (Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées, hors intérimaires et stagiaires non rémunérés)	$\frac{\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{Nombre total d'heures travaillées}} \times 1\,000\,000$
(3) Taux de gravité (Nombre de jours d'absence pour incapacité temporaire de travail (I.T.) pour 1000 heures travaillées, hors intérimaires et stagiaires non rémunérés)	$\frac{\text{Nombre de jours d'absence suite à un accident du travail}}{\text{Nombre total d'heures travaillées}} \times 1\,000$

En 2024, la fréquence des accidents du travail a diminué (19,7 contre 23,4 en 2023), tout comme le nombre d'accidents avec arrêt (11 contre 14), reflétant les efforts continus de l'entreprise en matière de prévention. Cependant, la gravité des accidents a légèrement augmenté, ainsi que le nombre de jours d'absence suite à un accident du travail (1 131 contre 1 096), soulignant la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation et d'amélioration des conditions de travail.

> La formation comme levier d'amélioration de la sécurité

En complément des formations réglementaires obligatoires, des sessions axées sur les enjeux de sécurité et adaptées aux différentes fonctions ont été réalisées en 2024.

Formations pour les équipes opérationnelles

Les équipes opérationnelles ont participé à une journée de formation couvrant diverses thématiques et notamment celles liées à la santé et à la sécurité. Cette journée a permis de sensibiliser les équipes aux risques liés à leurs métiers, de former aux nouvelles consignes, aux nouveaux matériels et équipements de protection individuelle (EPI), afin de donner du sens aux actions menées l'année précédente.

Ce temps d'échanges et de formation avait pour objectif de travailler en petits groupes sur des situations quotidiennes et de vérifier les connaissances sur les risques, les bonnes pratiques et les consignes de sécurité associées.

Les chauffeurs ont été sensibilisés aux sujets des addictions et aux risques liés aux lignes électriques lors des livraisons.

En complément, des formations ont été organisées tout au long de l'année afin de renforcer la culture sécurité des collaborateurs :



- formation de nouveaux Sauveteurs Secouristes du Travail,
- formation à l'incendie et à la manipulation d'extincteurs afin de garantir une meilleure préparation et réactivité face à ces situations d'urgence,
- formation au travail en hauteur.

Formation « Accueil sécurité » pour les nouveaux arrivants

Depuis 2022, les nouveaux arrivants sur les sites du BPE suivent le module d'e-learning « accueil sécurité » du Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE). Ce module forme les nouveaux collaborateurs aux risques spécifiques liés aux métiers, à l'environnement et aux consignes associées dans les unités de production de Béton Prêt à l'Emploi.

Un parcours spécifique est proposé aux services techniques, aux services administratifs et aux chauffeurs. À l'issue de ce programme, un passeport sécurité est délivré à chaque collaborateur.



Cet e-learning a également été déployé auprès des salariés intérimaires, venant ponctuellement compléter les équipes, afin de les sensibiliser aux risques des activités d'EDYCEM.

En 2024, le processus d'accueil sécurité a été mis en place pour EDYCEM PPL (site de préfabrication légère) : chaque nouveau collaborateur participe à un « accueil sécurité » en salle, puis sur le terrain, dispensé par le chef d'atelier ou l'alternant HSE. Cet accueil permet d'informer chaque nouveau collaborateur des risques liés à son métier, des consignes associées et des règles internes.

Formations au management de la sécurité

Des sessions de formation ont été dispensées auprès des Attachés Technico-Commerciaux (ATC) afin qu'ils puissent réaliser efficacement leurs tournées sur les sites. Cette formation a pour objectif de les former sur les connaissances basiques de la sécurité et sur le document d'audit qu'ils utilisent pour la réalisation des tournées.

En 2024, de nouveaux managers ont également été formés aux visites de management de la sécurité.



> Garantir la sécurité et le confort des collaborateurs

Des EPI renouvelés régulièrement

Chaque collaborateur d'EDYCEM est doté d'EPI (Équipement de Protection Individuelle) adapté à l'activité exercée. Afin d'améliorer la protection des salariés, EDYCEM s'attache à faire essayer les équipements par des collaborateurs volontaires avant de les déployer.

L'entreprise a également offert aux salariés la possibilité de se doter de lunettes de sécurité adaptées à leur vue.

Les protections auditives sont obligatoires sur tous les sites pour protéger les salariés contre le bruit. En parallèle, en 2024, pour assurer le confort des collaborateurs, des protections auditives moulées ont été mises en place pour ceux qui n'en possédaient pas et dont les fonctions le nécessitent.

De nouveaux EPI ont été déployés, tels que des masques individuels contre les poussières et des visières sur les casques.

Depuis 2023, EDYCEM PPL dispose de systèmes de Protection de Travailleur Isolé (PTI), permettant d'alerter en cas d'immobilité du collaborateur. En 2024, cette mesure a été étendue à l'ensemble des centraliers travaillant seuls sur leur site.

Des aménagements pour améliorer la sécurité des sites

En lien avec le plan d'amélioration santé et sécurité, les investissements se sont poursuivis en 2024 sur les sites, avec :

- la mise en place de moyens de sécurisation des accès aux machines sur le site d'EDYCEM PPL,
- la certification N4 de l'ensemble des sites, garantissant un niveau de protection adéquat en cas d'incendie,
- le déploiement des dispositifs d'alerte incendie sur chaque site,
- des tests sont actuellement menés sur des matériels d'accès en hauteur et des systèmes de sécurité antichute, dont le déploiement est prévu en 2025.

Pour une meilleure Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

À l'écoute des remontées terrain, EDYCEM prend en compte les problématiques d'ergonomie et de conditions de travail que peuvent connaître les collaborateurs. À ce titre, des actions en faveur de la santé et de l'amélioration de la QVCT ont été mises en place ou reconduites en 2024 sur les centrales, telles que :

- la poursuite de la rénovation et/ou de l'agrandissement des locaux pour les équipes du service qualité,
- l'amélioration de l'entretien régulier aux abords des sites (rangement, balayage),
- l'aménagement du temps de travail pour les équipes de production de préfabrication légère EDYCEM PPL.

En 2024, un cabinet extérieur a réalisé une étude pour EDYCEM PPL portant sur les Risques Psychosociaux (RPS) et la Santé et Sécurité au Travail (SST). Cette étude « TOPSS » (Travail, Organisation, Performance, Santé et Sécurité) a permis de poser un diagnostic autour de ces risques et enjeux, et de définir des plans d'action à opérationnaliser à court, moyen et long terme.

Le nouveau siège d'EDYCEM a inauguré une salle de sport pour ses collaborateurs,

dotée d'équipements de musculation. Cette initiative vise à valoriser le sport en entreprise et à favoriser le bien-être au travail.

> Absentéisme

Afin de suivre précisément les motifs d'absentéisme liés à la santé sur lesquels chaque activité peut agir, le périmètre de calcul du taux d'absentéisme est modifié depuis 2021. Il prend en compte uniquement les maladies, les maladies professionnelles, les accidents de trajet et les accidents du travail rapportés au nombre de jours travaillés.

Les absences pour maternité et paternité ne sont plus retenues dans ce calcul, afin de rester dans une logique de promotion d'une politique sociale non discriminante qui valorise les équilibres de vie et la parentalité.

	2024	2023
Taux d'absentéisme	5,7 %*	5,1 %

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

*En raison de la fiabilité insuffisante de cette donnée en 2024, un changement de système d'information a été mis en œuvre à compter du 01 janvier 2025.

$$\text{Taux d'absentéisme} = \frac{\text{Nombre de jours d'absence pour maladie, maladie professionnelle, accident de trajet et accident du travail}}{\text{Nombre de jours travaillés (base calendaire)}} \times 100$$

Afin de favoriser le retour à l'emploi d'un salarié, EDYCEM analyse les arrêts « longues maladies » selon les cas et collabore avec la médecine du travail pour planifier des visites de pré-reprise.

1.2 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

EDYCEM encourage le développement des compétences et l'épanouissement de ses collaborateurs à travers sa politique de formation.

À ce titre, le coût pédagogique engagé pour 2024 s'élève à 144,02 k€, ce qui a permis la mise en œuvre de 4 868 heures de formation, dont 1 489 heures sur les formations réglementaires (soit un taux de formation réglementaire⁽¹⁾ de 30,6 %).

272 collaborateurs ont été formés, soit 87,6 % de l'effectif moyen⁽²⁾ (15,7 heures de formation par collaborateur en moyenne⁽³⁾). Ces formations ont concerné 79 % d'hommes et 21 % de femmes de l'entreprise.

	ALTERNANTS*	OUVRIERS	ETAM**	CADRES
2024	2,9 %	26,1 %	54,8 %	16,5 %
2023	1,0 %	32,1 %	51,6 %	15,3 %

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

Les changements de statut des salariés ayant bénéficié d'une promotion dans l'année peuvent entraîner un résultat total supérieur à 100 %.

* Alternants : apprentis et contrats de professionnalisation

** ETAM : Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise (hors contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)

$$(1) \text{ Taux de formation réglementaire} = \frac{\text{Nombre d'heures de formation réglementaire}}{\text{Nombre total d'heures de formation}}$$

$$(2) \text{ Taux de formation} = \frac{\text{Nombre de collaborateurs ayant suivi au moins une formation}}{\text{Effectif moyen}}$$

$$(3) \text{ Nombre d'heures moyen de formation par collaborateur} = \frac{\text{Nombre total d'heures de formation}}{\text{Effectif moyen}}$$

Pensées de manière collaborative et proactive, des formations clés ont été déployées par le Groupe et l'ensemble de ses activités autour des enjeux stratégiques : la lutte contre la corruption, la santé et la sécurité au travail, la cybersécurité, les risques psychosociaux, la diversité, etc.

Depuis 2023, les collaborateurs sont sensibilisés aux enjeux climatiques grâce à leur participation à la Fresque du climat, une démarche toujours en vigueur. Deux référents au sein de l'activité déploient ces formations en tant qu'animateurs de la Fresque du climat.

Des formations collectives

Ces sessions permettent de former les équipes sur des aspects essentiels de leur métier tout en favorisant les échanges et la convivialité. Elles couvrent notamment la santé, la sécurité et l'environnement, l'évolution des réglementations, les nouveautés en matière de produits et services, l'amélioration des processus internes, la performance et les bonnes pratiques professionnelles.

Focus sur différents métiers :

- **management** : les responsables de secteur ont notamment suivi des formations pour renforcer leurs connaissances sur les innovations produits et les enjeux financiers stratégiques de leur activité,
- **technique** : les équipes Qualité et R&D ont bénéficié de formations pour soutenir leurs recherches en formulation et développement de nouveaux produits,
- **commercial** : les équipes ont approfondi leur expertise produit et renforcé leurs compétences commerciales,
- **administratif** : une journée de formation a permis au personnel administratif de mieux appréhender les enjeux environnementaux des produits et les fondamentaux de la finance appliqués à leurs fonctions,
- **production** : depuis 2022, un formateur centralier interne accompagne l'intégration et la montée en compétence des centraliers grâce à un programme alliant théorie et pratique, adapté au profil et à l'expérience des nouveaux salariés.

Des formations individuelles

En complément des formations collectives, des actions individuelles sont mises en place en fonction des besoins identifiés lors des entretiens individuels. Elles visent à accompagner la montée en compétences, tant sur le plan technique que comportemental.

Cette approche globale garantit aux collaborateurs un développement continu et une adaptation aux évolutions de leur métier.

Des formations ciblées pour développer les talents



En complément du plan de formation déployé par EDYCEM, HERIGE Industries a lancé, en 2022, HERIGE Académie, un programme de formation en lien avec les enjeux stratégiques du Groupe. En 2024, 3 collaborateurs d'EDYCEM ont suivi le parcours de formation « Leaders » et 12 le parcours de formation « Sprint Managers ». D'autres sessions, relatives à la finance, au recrutement et au management de la diversité ou encore à la RSE, ont également été proposées aux membres de l'encadrement d'EDYCEM.

Ce dispositif de formation a été enrichi grâce à Campus digital, une plateforme d'autoformation en ligne accessible à tous les collaborateurs. Cette plateforme propose plus de 50 000 contenus gratuits. En fonction de leurs besoins et de leurs intérêts, les salariés peuvent explorer des modules couvrant les grands thèmes qui animent le Groupe, ainsi que des sujets variés tels que le management, la construction, l'intelligence artificielle, la bureautique, etc.





1.3 ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION

Effectifs inscrits sur le périmètre au 31/12	2024	2023
Effectif total	303	329
Répartition CDI/CDD/ALTERNANCE		
CDI	287	311
CDD	4	3
Contrat d'alternance*	12	15
Départs		
Nombre de départs ⁽¹⁾	41	49
Taux de roulement ⁽²⁾	13,9 %	17,4 %
Répartition des départs		
Retraite	5	7
Rupture conventionnelle	15	9
Démission	14	17
Cession de site/société	0	6
Licenciement économique	0	1
Licenciement autre	7	8
Décès	0	1
Recrutements		
Nombre d'embauches (CDI/CDD/alternance)	45	52
Nombre d'embauches en CDI	33	37
Dont embauches suite à CDD ou alternance	1	3
Taux d'embauche en CDI	73,3 %	71,2 %
Nombre d'embauches en CDD	10	5
Dont embauches suite à alternance	0	0
Taux d'embauche en CDD	22,2 %	9,6 %
Nombre d'embauches en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation)	2	10
Taux d'embauche en alternance	4,4 %	19,2 %
Taux d'embauche en CDI des < à 30 ans	21,2 %	21,6 %
Taux d'embauche en CDI des ≥ à 50 ans	27,3 %	13,5 %

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable.

*Alternants = apprentis et contrats de professionnalisation et stagiaires rémunérés

(1) En CDI, les départs suite à la fin de la période d'essai ne sont pas comptabilisés, ni les mutations et transformations de contrat.

(2) Nombre de départs CDI / Effectif moyen en CDI

> Renforcer la marque employeur

Par l'intermédiaire de la chargée de progrès humain et sociétal, EDYCEM a mené diverses actions pour valoriser les métiers de l'industrie du béton :

Collaboration active avec les acteurs de l'emploi

EDYCEM entretient une étroite collaboration avec les acteurs de l'emploi du territoire, tels que France Travail et CAP Emploi, la communauté de communes Terres de Montaigu, les agences de l'emploi, etc. Ces échanges visent à optimiser nos processus de recrutement, à échanger sur le marché de l'emploi et à faire découvrir les spécificités des métiers de l'industrie du béton.

Participation aux événements associatifs clés du secteur de l'emploi

EDYCEM participe activement aux événements clés de son territoire, tels que les forums de l'emploi, la semaine de l'industrie, « Nos FABuleuses », événements organisés par l'association ESSOR et la communauté de communes Terres de Montaigu, etc. Ces



occasions permettent de rencontrer des candidats potentiels, de présenter les métiers et de renforcer la visibilité de l'entreprise.

Participation au dispositif « Ecl'Or »

EDYCEM accompagne de jeunes collégiens dans leur orientation professionnelle tout au long de l'année scolaire. Cette démarche est l'occasion de faire découvrir des métiers méconnus et de créer du lien entre le système éducatif et le monde du travail.

Animation sur les réseaux sociaux

EDYCEM met en place une animation dynamique sur les réseaux sociaux, avec la publication d'une saga de vidéos métiers (centraliers, conducteurs de machine, techniciens de maintenance, etc.) et de portraits de collaborateurs, visant à valoriser les métiers de l'industrie du béton.

> Favoriser l'intégration des nouveaux collaborateurs

Pour favoriser la prise en main de leur poste aux nouveaux arrivants, EDYCEM a formalisé depuis 2023 un parcours d'intégration. Celui-ci consiste à rencontrer les équipes du siège avec lesquelles ils seront en interaction de façon régulière durant les premières semaines (informatique, RH, HSE...), et également à visiter des sites de production.

Chaque nouveau centralier est désormais encadré par l'un des trois référents centraliers dans le cadre d'un tutorat. Ces trois référents, ayant bénéficié d'une formation spécifique, ont pour mission de leur transmettre les bonnes pratiques du métier.

> Recruter avec le dispositif « Boost Cooptation »

EDYCEM a redynamisé sa démarche de « cooptation recrutement » qui permet de capitaliser sur les réseaux professionnels et personnels de ses collaborateurs et de renforcer, par leur intermédiaire, l'attractivité d'EDYCEM sur le marché de l'emploi. Cette démarche stimule également l'engagement des équipes et contribue à développer des comportements d'ambassadeurs de l'entreprise.

En 2024, cette politique de parrainage, véhiculée par le biais de nouveaux outils de communication, a ainsi permis de recruter 11 nouveaux collaborateurs en CDI. La prime de cooptation a été revalorisée afin de promouvoir cette pratique.

> Promouvoir l'évolution interne

EDYCEM considère la mobilité interne comme un levier essentiel de fidélisation et l'encourage activement. En 2024, 8 collaborateurs ont connu des évolutions de poste, assorties pour certains de promotions internes. Ces trajectoires ont été possibles grâce à des formations adaptées (internes ou diplômantes) et à un accompagnement de proximité. Par exemple, un centralier est devenu ATC, un assistant crédit client est devenu responsable crédit client, etc.

Pour prolonger cet engagement, le suivi des demandes de mobilité a été renforcé en 2024 à travers les entretiens annuels individuels. Le service RH tient désormais à jour un tableau de suivi des volontés de mobilité des collaborateurs sur un horizon de trois ans.

> Accompagnement des salariés en fin de carrière

En 2024, lors des entretiens individuels, un suivi des futurs départs à la retraite a été effectué. À cette occasion, une formation d'une journée, animée par AG2R, intitulée « Comment bien préparer sa retraite », a été proposée aux salariés concernés, sur la base du volontariat. Cette session aborde les démarches administratives et la déclaration des droits à la retraite, les bonnes pratiques pour bien vivre sa retraite et préserver sa santé. Cet accompagnement vise à offrir au salarié un cadre rassurant, facilitant ainsi son adaptation dans cette nouvelle étape. À ce jour, 14 personnes ont bénéficié de ce dispositif.

1.4 DIALOGUE SOCIAL

> Nouveaux accords d'entreprise

Plusieurs accords d'entreprise ont été signés en 2024 :

- avenant accord intéressement Béton du Poher (BDP),
- avenant accord intéressement Unité Économique Sociale (UES),
- accord intéressement EDYCEM,
- protocole d'accord préélectoral,
- avenant au protocole d'accord préélectoral,
- accord égalité professionnelle femmes-hommes,
- accord organisation du travail de la société Préfa des Pays de Loire,
- accord collectif portant sur les dispositifs d'accompagnement à la modernisation de la société Préfa des Pays de Loire.

> Plusieurs réunions du CSE

En 2024, le dialogue avec les élus s'est poursuivi avec 15 réunions ordinaires et 2 réunions extraordinaires.

En avril 2024, les élections pour le renouvellement du Comité Social et Économique (CSE) ont eu lieu et ont permis de renouveler les représentants du personnel, assurant ainsi une continuité dans le dialogue social.

> Mesurer et améliorer l'engagement des collaborateurs

Dans le cadre de l'enquête annuelle du baromètre social, EDYCEM a interrogé ses collaborateurs sur 21 critères afin de mesurer et d'améliorer leur engagement. En 2024, le taux de participation s'est élevé à 74 %, affichant une amélioration de 11 points par rapport à 2023. Après la communication des résultats au Comité de Direction et au CSE, une présentation détaillée par secteur a été effectuée auprès des responsables de région afin de définir des plans d'action plus ciblés

et adaptés aux spécificités de chaque région, en tenant compte des retours et des besoins exprimés par les équipes.

Cela a conduit à l'organisation de « road shows » sectoriels réunissant des collaborateurs, permettant la réalisation d'ateliers par métier sur les thématiques spécifiques exprimées dans le baromètre social, telles que le traitement des irritants et l'identification des leviers d'action.

À ce titre, EDYCEM a engagé différentes actions, telles que :

- renforcement du partage des informations RH lors des réunions de régions,
- amélioration de la communication globale à travers des réunions de régions et de secteurs,
- augmentation des seuils pour la cooptation,
- renforcement de la démarche sécurité,
- développement des modules de formation,
- mise en place d'un trombinoscope par service, région et secteur,
- communication des offres d'emploi dans la revue d'EDYCEM mensuelle,
- mise en place de groupes de travail sur la gestion des irritants.

> Projet d'adaptation du Groupe

Face à la baisse inédite et durable des marchés de la construction neuve et de la rénovation, HERIGE Industries a annoncé le 3 décembre 2024 s'engager dans un projet de transformation visant à adapter son organisation afin de préserver sa compétitivité. Le Groupe a présenté aux instances représentatives du personnel son projet de réorganisation qui vise à l'adapter aux nouvelles exigences du marché dans un secteur en profonde mutation. Conscient des conséquences de cette décision, le Groupe a pour priorité de favoriser le dialogue avec les partenaires sociaux afin de parvenir à un accord sur les mesures sociales d'accompagnement (clôture visée d'ici à la fin du 1^{er} semestre 2025).

1.5 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA DIVERSITÉ

> Accueil des alternants

L'alternance est fortement encouragée par EDYCEM, car elle constitue un levier majeur pour attirer et détecter les talents. En 2024, l'enseigne a accueilli 2 nouveaux alternants, portant à 12 le nombre de contrats en cours.

Chaque année, une journée dédiée aux alternants est organisée associant convivialité et partage de la vision d'entreprise.

Parallèlement, le service RH entretient une relation privilégiée avec alternants et tuteurs et diffuse régulièrement des informations utiles (aide au logement, primes...) via un canal dédié.

> Égalité professionnelle

L'index Égalité professionnelle femmes-hommes d'EDYCEM n'est pas calculable en raison de la sous-représentativité de genre dans deux indicateurs.

> Un référent harcèlement

Depuis 2021, un élu du personnel est désigné comme référent pour les sujets de harcèlement et d'agissements sexistes, et un second élu a été formé en 2024.

> Soutien au secteur protégé

Lorsque cela est possible, EDYCEM a recours aux services proposés par des structures adaptées (ESAT, EA).

> Engagement en faveur du handicap

Les postes disponibles sont ouverts à tous, y compris aux travailleurs en situation de handicap. À ce titre, l'information est systématiquement mentionnée dans les annonces diffusées sur le site Internet www.herige-recrute.fr.

> Un parcours de formation pour encourager la diversité

En 2023, les membres du Comité de Direction et les managers d'EDYCEM impliqués dans le recrutement ont participé à un programme de formation visant à promouvoir la diversité. Ce programme s'est déroulé en trois phases : un webinar d'introduction pour expliquer les enjeux et les modalités, un e-learning sur le recrutement sans discrimination et une conférence en ligne sur le thème : « La diversité : question d'éthique ou facteur de performance ? ». L'objectif était de donner aux managers des clés pour réussir la transformation en adoptant les meilleures pratiques et postures managériales. En 2024, tous les nouveaux managers ont bénéficié de cette formation.

Signataire de la Charte de la diversité, EDYCEM s'associe au Groupe pour lutter contre toutes formes de discrimination et pour promouvoir la diversité.

2 – ENTREPRENDRE DURABLE

2.1 ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

EDYCEM est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de réduction de ses impacts environnementaux. Cette responsabilité concerne à la fois les opérations de l'activité et la conception des produits.

L'enjeu est, d'une part, de limiter l'impact environnemental d'EDYCEM et, d'autre part, de proposer aux marchés des produits conçus de manière responsable permettant à ses clients de répondre aux enjeux environnementaux du bâtiment et d'avoir des solutions techniques répondant aux seuils de la nouvelle réglementation RE 2020.

En ce sens, EDYCEM a renforcé son équipe prescription en 2024, avec l'arrivée d'un second responsable prescription afin d'accompagner ses clients et partenaires dans la construction durable.

> Réduction de l'empreinte carbone

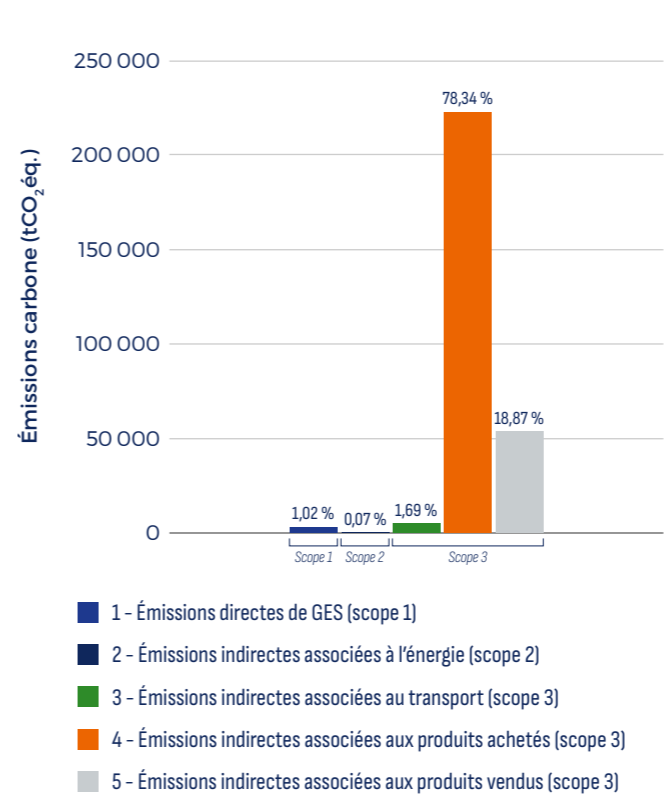
La stratégie d'EDYCEM en matière de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) s'articule autour des mesures principales suivantes :

- démocratisation de la démarche VITALISS®,
- développement des actions prévues par le programme FRET21 engagé en 2023,
- renouvellement des sujets de la Chaire de recherche avec l'École Centrale de Nantes :
 - la réduction de l'empreinte environnementale dans la conception du béton,
 - les apports de l'Intelligence Artificielle (IA) au service des bétons nouvelle génération,
 - la contribution aux enjeux de la ville de demain.
- obtention de la certification NF 025A Blocs en béton de granulats courants et légers avec les caractéristiques complémentaires « Incorporation de granulats recyclés ou récupérés » pour l'utilisation des granulats recyclés dans les blocs REponse® et « FDES certifiée » permettant de justifier leur respect du cadre de validité des FDES collectives de blocs éditées par le CERIB.

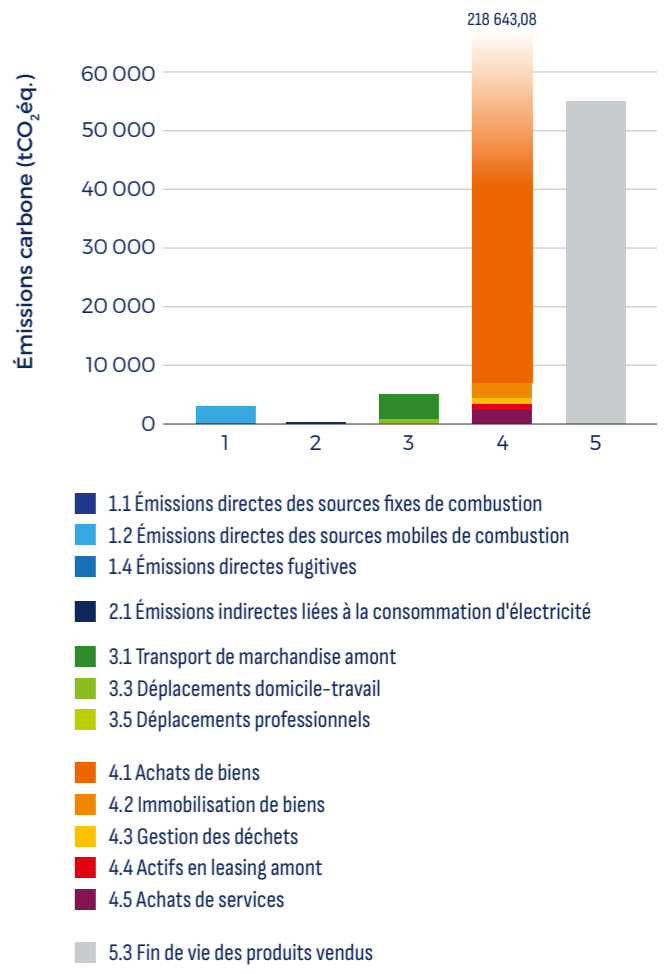
BILAN GAZ À EFFET DE SERRE en tCO ₂ éq.	MENUISERIE	
	2024	2023
1. Émissions directes de GES (scope 1)	2 938,17	4 680,34
1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion	11,46	17,38
1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion	2 926,70	4 662,96
1.4 Émissions directes fugitives	0,00	0,00
2. Émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2)	212,23	251,91
2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	212,23	251,91
3. Émissions indirectes associées au transport (scope 3)	4 877,65	5 900,89
3.1 Transport de marchandise amont	4 152,31	5 132,45
3.3 Déplacements domicile-travail	708,73	753,63
3.5 Déplacements professionnels	16,61	14,81
4. Émissions indirectes associées aux produits achetés (scope 3)	225 549,49	233 808,81
4.1 Achats de biens	218 643,08	227 962,22
4.2 Immobilisation de biens	2 563,73	2 784,80
4.3 Gestion des déchets	1 175,94	883,89
4.4 Actifs en leasing amont	922,31	678,98
4.5 Achats de services	2 244,43	1 498,92
5. Émissions indirectes associées aux produits vendus (scope 3)	54 320,63	26 774,29
5.3 Fin de vie des produits vendus	54 320,63	26 774,29
TOTAL tous scopes	287 898,16	271 416,24
TOTAL scope 1	2 938,17	4 680,34
TOTAL scope 2	212,23	251,91
TOTAL scopes 1 + 2	3 150,39	4 932,25
TOTAL scope 3	284 747,77	266 483,99

Le poste « 1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion » inclut les énergies suivantes : fioul, gaz naturel.
 Le poste « 1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion » inclut les énergies suivantes : gazole, essence, éthanol, GNC, BioGNC, GNL, GNR, HVO / XTL, Adblue, gaz propane en bouteille. Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0, basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069.
 L'incertitude de ce bilan carbone est estimée à 39 % au global sur l'ensemble du périmètre d'HERIGE Industries. Elle est calculée en suivant les recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux.

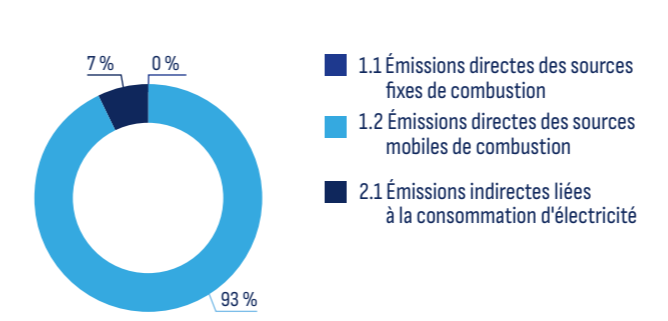
Répartition des émissions carbone par catégorie et scope



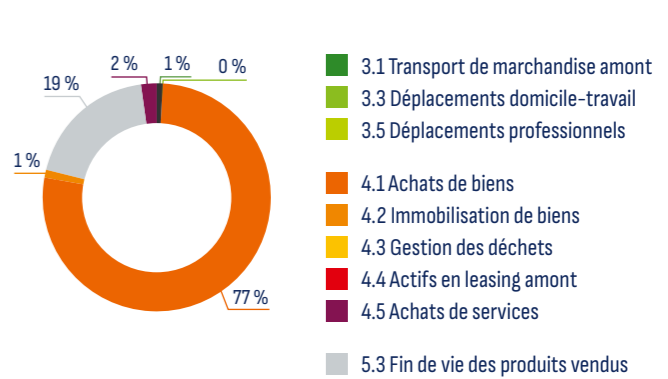
Répartition des émissions carbone par poste



Répartition des émissions carbone des scopes 1 et 2 (tCO₂éq. ; %)



Répartition des émissions carbone du scope 3 (tCO₂éq. ; %)



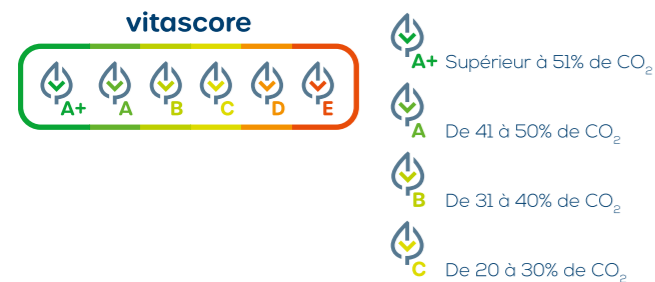
> Empreinte carbone de nos produits

Un engagement fort en matière d'innovation et de durabilité

Dès 2021, EDYCEM a lancé sa première offre de bétons à empreinte carbone réduite avec des formulations permettant d'atteindre des réductions d'émissions de CO₂ allant de 20 % à plus de 50 % par rapport aux bétons traditionnels, tout en présentant des propriétés de résistance et de durabilité équivalentes.

Depuis 2023, EDYCEM s'est engagé dans une démarche plus globale visant à réduire l'empreinte carbone de l'ensemble de ses bétons prêts-à-l'emploi : la démarche Vitaliss®.

L'ensemble des bétons prêts-à-l'emploi est désormais scoré et classé dans le VitaScore (référentiel propre à EDYCEM, créé dans la même logique que le Nutriscore alimentaire) basé sur quatre classes de réduction d'émissions de CO₂ par rapport à une formule de référence à base de CEM I :



Cette démarche repose sur trois piliers :

- rendre les solutions à empreinte carbone réduite accessibles à tous,
- offrir un large panel de solutions pour répondre aux besoins et aux particularités de chaque projet, à travers les quatre scores allant de C à A+,
- innover au travers de la Chaire de recherche avec l'École Centrale de Nantes afin de développer des solutions toujours plus performantes et vertueuses sur un plan environnemental.

Afin de formuler ses bétons à empreinte carbone réduite, EDYCEM a analysé l'impact de chaque composant utilisé dans la formulation du béton et a travaillé tout particulièrement, avec ses différentes parties prenantes, sur les constituants les plus impactants pour trouver des alternatives réduisant l'empreinte carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Dans le cadre de sa stratégie de réduction d'empreinte carbone, EDYCEM ambitionne la démocratisation et la systématisation de l'utilisation de solutions moins carbonées à travers des bétons scorés C sur l'échelle VitaScore. De plus, l'entreprise vise à commercialiser, à horizon 2030, 90 % des bétons de score C à A+, dont 40 % de score A et A+. En 2024, en moyenne plus de 80 % du volume des bétons vendus étaient des bétons Vitaliss® scorés « minimum Vitaliss®C ».

Des investissements matériels pour généraliser la production

Pour élargir son offre, EDYCEM continue ses investissements afin d'équiper ses centrales de nouveaux silos permettant de stocker les liants à empreinte carbone réduite. Toutes les centrales sont désormais capables de produire du béton à empreinte carbone réduite.

En parallèle, EDYCEM a poursuivi les investissements pour équiper son laboratoire en vue de mesurer la durabilité des nouveaux bétons formulés par approche

performantielle, et ce, afin de répondre aux besoins des clients et des donneurs d'ordre dans le cadre de la RE 2020.

Poursuite des travaux de la Chaire de recherche



Orienté vers la conception et la production de solutions minérales innovantes et durables, EDYCEM est engagé depuis 2015 dans une Chaire de recherche avec l'École Centrale de Nantes sur des formulations de bétons plus responsables.

En 2024, EDYCEM a renouvelé le partenariat avec l'École Centrale Nantes pour les 5 prochaines années et a défini les nouveaux axes de recherche à développer qui seront transversaux pour le Béton Prêt à l'Emploi, le béton préfabriqué et les granulats :

- la réduction de l'empreinte environnementale dans la conception du béton,
- les apports de l'Intelligence Artificielle (IA) au service des bétons nouvelle génération,
- la contribution aux enjeux de la ville de demain.

Renforcement des équipes

Afin d'accompagner plus fortement ses clients, EDYCEM a structuré son organisation interne en renforçant ses équipes par un pôle dédié à l'innovation. L'équipe R&D assure le pilotage de la Chaire, mais aussi l'accompagnement et l'appropriation par l'équipe qualité des techniques nouvelles. Elle suit les évolutions de normes, telle que la NF EN 206+A2/CN, portant sur le déploiement des solutions à approche performantielle.

En parallèle, un plan de formation interne a été déployé pour l'ensemble des équipes commerciales et techniques, leur assurant ainsi un accompagnement de proximité et une montée en compétence sur le sujet. Les équipes qualité et de R&D ont suivi des formations techniques leur permettant d'avoir toutes les connaissances requises pour développer les produits d'EDYCEM de demain et réduire leur impact carbone :

- la formation « Formulation », pour développer de nouvelles compositions de produits,
- la formation « Développement produits », pour innover et être dans une démarche d'amélioration continue.

La Fabriq' by EDYCEM

Dans une démarche de co-construction avec ses clients et prescripteurs, EDYCEM a imaginé « La Fabriq' by EDYCEM ». Lieu d'échanges, de partage et de travail collaboratif, ce programme a pour vocation de les sensibiliser aux évolutions réglementaires, de les accompagner dans l'adoption des bétons de nouvelle

génération et dans les outils mis à leur disposition. Ces échanges permettent également de recueillir leurs retours d'expérience afin d'adapter les solutions à leurs besoins. « La Fabriq' by EDYCEM » couvre aussi l'approche collaborative avec des acteurs innovants en vue de favoriser le codéveloppement des solutions de demain.



En 2024, deux événements ont eu lieu à Bordeaux et à Carhaix sur la thématique « Le seuil 2025 de la RE 2020 et ses impacts ». Une session supplémentaire a été organisée autour d'un atelier bilan et prospective des besoins en termes de béton et granulats recyclés. Au total environ 90 personnes ont assisté aux événements La Fabriq' by EDYCEM.

Mise à disposition de Déclarations Environnementales du Produit (DEP)

Afin de rendre compte de la performance du béton, EDYCEM édite, pour ses clients qui en font la demande, des Déclarations Environnementales de Produits (DEP), réalisées grâce au logiciel BETie du SNBPE. Ce service leur permet de fournir un calcul précis de l'impact carbone de la production et de la livraison de leur formulation de béton.

En 2024, EDYCEM a édité plus de 90 DEP à destination de ses clients.

De plus, EDYCEM met à disposition de ses clients un accès au calculateur de l'empreinte carbone de ses bétons, à travers la plateforme BETie. Cet outil digital permet d'éditer des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) certifiées qui jouent un rôle central dans l'atteinte des objectifs de la Réglementation Environnementale 2020 (« RE 2020 »).

L'économie circulaire comme levier d'atténuation

Dans une dynamique de réduction de la dépendance aux ressources naturelles, EDYCEM a développé une démarche d'économie circulaire en circuit court visant à réduire l'usage des ressources naturelles : Circuit + by EDYCEM.

> Sobriété et efficacité énergétique, le décret tertiaire en accélérateur

EDYCEM poursuit ses actions du quotidien en termes d'efficacité énergétique comme le remplacement systématique des éclairages classiques par du LED et la révision des outils de déclenchement de mise en hors gel sur les stockages d'agrégats.

Dans le cadre du Plan de sobriété présenté par le gouvernement en octobre 2022, HERIGE Industries a désigné deux ambassadeurs de la sobriété énergétique chez EDYCEM. À ce titre, ces ambassadeurs ont reçu une formation pour mieux appréhender les enjeux, identifier les gisements d'économie d'énergie, comprendre

le cadre réglementaire et législatif spécifique lié à l'énergie, devenant ainsi des relais de la démarche RSE.

> Fret et mobilités

Des véhicules moins polluants

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) vise à encourager le développement de la mobilité durable en France. Cette loi a introduit plusieurs mesures réglementaires pour améliorer les déplacements et réduire les émissions de GES liées aux transports, dont l'électrification des flottes d'entreprise à hauteur de 10 % à partir du 1^{er} janvier 2022, 20 % à partir du 1^{er} janvier 2024, 35 % à partir du 1^{er} janvier 2027 et 50 % à partir du 1^{er} janvier 2030. Ainsi, HERIGE Industries et ses activités ont poursuivi en 2024 le plan de renouvellement de leur parc roulant.

EDYCEM a poursuivi le déploiement des bornes de recharge en 2024 avec 4 nouvelles bornes de recharge électrique afin d'atteindre un nombre total de 10 bornes de recharge. Le déploiement va se poursuivre en 2025.

Un engagement aux côtés de FRET21

En 2023, EDYCEM a engagé un dossier afin d'intégrer le dispositif FRET21 qui vise à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques liés aux activités du transport interne et externalisé du BPE. La commission de validation du dossier a eu lieu fin 2023. Ainsi, EDYCEM est engagé dans cette démarche volontaire avec l'objectif d'éviter l'émission de 382 tonnes de CO₂ à l'horizon 2025 par rapport à 2022, en s'appuyant sur les axes suivants :

- optimisation des distances parcourues,
- optimisation du taux de chargement,
- recours à de nouvelles énergies,
- favorisation des entreprises de transport labellisées,
- formation des chauffeurs à l'écoconduite.

Des accords d'entreprise incitatifs

En 2024, la « Car Policy » d'EDYCEM a été mise à jour afin de répondre aux nouvelles exigences de la loi LOM.

Un accord télétravail a été signé en 2023 permettant de limiter les trajets domicile-travail.

Un projet d'accord Mobilité a été mis à l'étude en 2024 et se concrétisera en 2025 au sein de l'activité. Ce document vise à inciter l'utilisation de modes de transport vertueux par des mesures concrètes.

Signature d'un partenariat pour encourager le covoiturage

Depuis mai 2023, le Groupe a établi un partenariat avec l'application de covoiturage « KAROS » pour l'ensemble des activités. En 2024, EDYCEM a compté 35 utilisateurs, soit 11 % de covoitureurs.



> La pédagogie comme méthode d'atténuation

EDYCEM s'attache à sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs aux enjeux de développement durable. À ce titre, l'entreprise a déjà formé la majorité de ses collaborateurs sur 2023 à la Fresque du climat. Deux salariés volontaires disposent de la formation de « fresqueurs » pour animer cet atelier auprès de leurs collègues. De nouvelles sessions seront organisées pour les nouveaux arrivants dès qu'un nombre suffisant de participants sera atteint par secteur.

Des guides pratiques sur la sobriété énergétique, la mobilité durable et le numérique responsable, édités par le Groupe, viennent compléter ces outils de sensibilisation et sont à disposition des collaborateurs.

2.2 ACHATS RESPONSABLES

EDYCEM rencontre ses fournisseurs tous les ans et dialogue avec eux sur les évolutions de sa stratégie. Ces échanges permettent de mieux se connaître et de développer des partenariats autour de nouveaux produits ou services.

EDYCEM participe également au groupe de travail mis en œuvre par HERIGE Industries en 2023 sur les achats responsables, qui a pour objectif de mieux appréhender les enjeux clés de la politique Achats durables.

L'activité a ainsi pu bénéficier d'un diagnostic basé sur l'ISO 20400, d'une cartographie dédiée et d'outils lui permettant d'assurer un suivi par famille de matériaux prioritaires.

Depuis 2024, ce groupe de travail se réunit en comité semestriel de suivi afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la feuille de route Achats responsables de l'activité, alignée sur les ambitions du Groupe.

En complément, des instructions de gouvernance des achats responsables ont pu être mises en place et ont donné lieu à la signature de la charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) en décembre 2023 en présence du Conseil National des Achats et de la Médiation des Entreprises à Paris.

La charte prévoit dix engagements fondés sur le référentiel ISO 20400 :

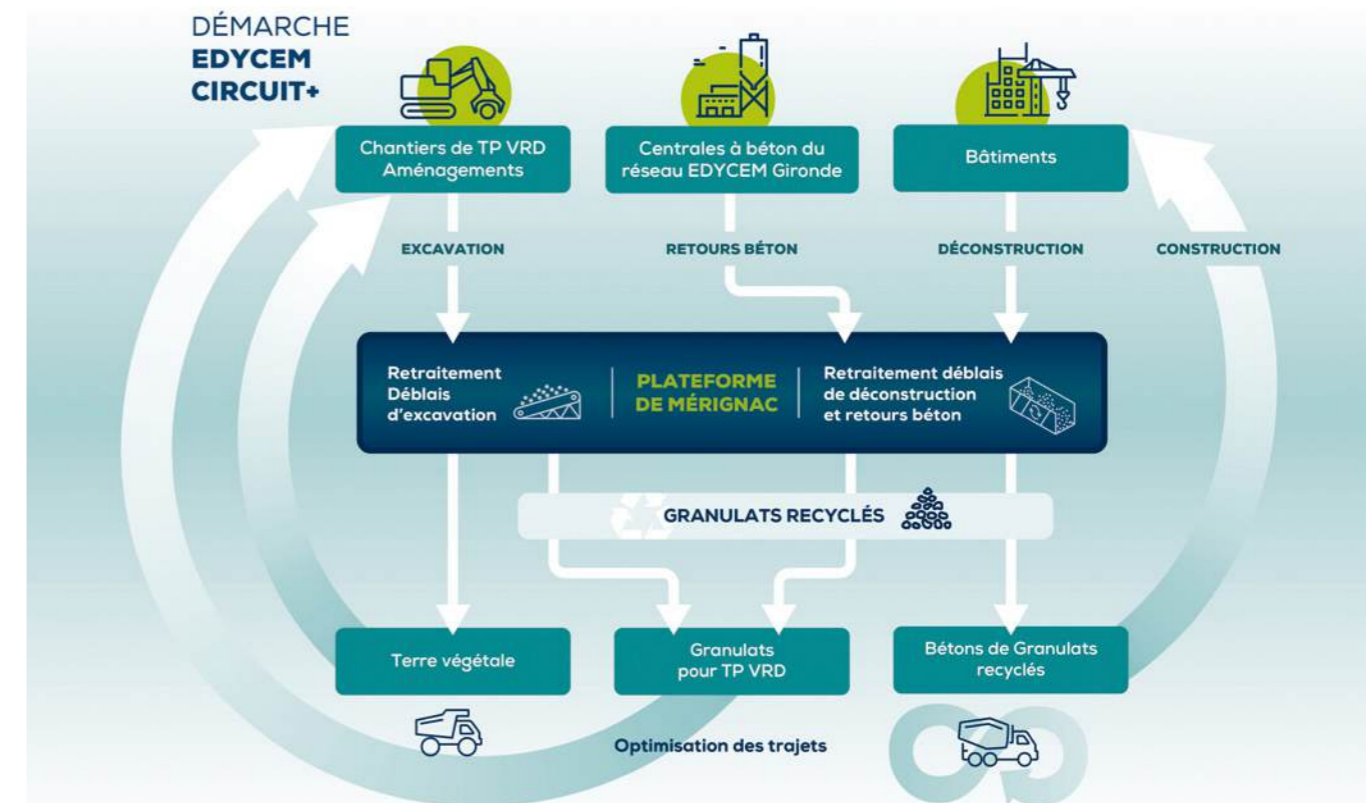
- assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs,
- entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs et favorable au développement de relations collaboratives,
- identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs,
- impliquer les organisations signataires dans leur filière,
- apprécier l'ensemble des coûts et des impacts du cycle de vie,
- intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale,
- veiller à la responsabilité territoriale de son organisation,
- le professionnalisme et l'éthique de la fonction Achats,
- une fonction Achats chargée de piloter globalement la relation fournisseurs,
- une fonction de médiateur « relations fournisseurs » chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise.

En 2024, les travaux du groupe de travail ont permis le déploiement d'un nouvel outil de cartographie des risques extra-financiers liés aux achats et la création d'un questionnaire ESG à destination des fournisseurs clés de nos familles d'achats les plus à risques.

2.3 TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

EDYCEM poursuit sa dynamique d'innovation en développant des actions en faveur de l'économie circulaire.

Ainsi, l'entreprise intègre ces principes dans le développement et la fabrication de ses produits, à travers notamment l'intégration de granulats recyclés.



> Principes d'écoconception et circularité

Écoconception des produits

EDYCEM et l'École Centrale de Nantes ont poursuivi leurs travaux à travers leur Chaire de recherche débutée en 2015 pour le développement de bétons responsables. Ces travaux ont porté sur les matériaux capables de répondre aux enjeux de la ville de demain, notamment en diminuant l'impact des bâtiments neufs sur l'environnement et en tenant compte de l'ensemble des émissions sur leur cycle de vie, dès leur construction. Parmi les sujets de recherche, la réduction de l'empreinte environnementale dans la conception du béton est étudiée à travers la réduction supplémentaire du clinker et l'utilisation de nouveaux liants.

EDYCEM propose des produits préfabriqués, répondant aux enjeux du changement climatique, tels que des pavés drainants et des dalles engazonnées, permettant de limiter la perturbation du cycle de l'eau. La gamme de bétons décoratifs Lumiliss® produite par EDYCEM fournit des solutions de bétons poreux et drainants adaptées aux travaux d'aménagements et de créations paysagères. Ces produits favorisent l'infiltration directe et naturelle de l'eau de pluie dans le sol grâce à leur niveau élevé de drainabilité ou de perméabilité.

Réemploi

Notre site de préfabrication légère EDYCEM PPL encourage l'adoption des pratiques vertueuses en matière de conditionnement. Ainsi, les palettes sur lesquelles sont livrés les blocs sont facturées puis reprises auprès des clients afin d'être réutilisées. Lorsqu'elles deviennent inutilisables, elles sont démantelées et les parties saines sont récupérées pour réparer les autres palettes.

Au titre de 2024, ce sont plus de 24 000 palettes qui ont été réparées à partir de planches d'occasion issues de démontage. Aucune planche neuve n'a été achetée en 2024.

Matières recyclées et durables

Circuit + by EDYCEM

EDYCEM s’inscrit pleinement dans une dynamique de préservation des ressources naturelles et de développement des solutions de revalorisation de matériaux à travers sa nouvelle démarche d’économie circulaire appelée « Circuit + by EDYCEM ». Cette démarche s’articule autour :

- de produits en proposant des bétons prêts-à-emploi et des produits bétons composés de granulats récupérés ou recyclés sans surcoût, qui permettent de réduire les prélèvements de matières naturelles dans les carrières,
- de services avec l’accueil, le tri et la valorisation de débris de déconstruction et d’excavation, et des retours bétons sur sa plateforme de Mérignac. Sur cette plateforme de recyclage, les déchets issus des chantiers de TP-VRD, de déconstruction et des centrales à béton (appelés inertes) sont collectés et triés. Ils sont ensuite lavés, concassés, passés au crible pour être finalement soit revendus par la plateforme de négoce, soit réintroduits dans les centrales à béton. Les granulats recyclés constituent ainsi de nouvelles ressources pour un nouveau cycle de production. La terre végétale isolée est également revendue



Depuis 2017, EDYCEM PPL réalise des campagnes de concassage annuelles afin de réutiliser la totalité des rebuts de sa production. La dernière campagne, réalisée en 2023, a permis de produire 15 000 tonnes de granulats récupérés. Cette quantité permet de couvrir les besoins d’EDYCEM PPL sur 2 ans minimum. Une nouvelle campagne de concassage sera donc organisée sur 2025.

La « REponse® » d’EDYCEM

Pour aller plus loin dans sa démarche environnementale et au-delà de ses objectifs de réduction d’empreinte carbone de ses produits, EDYCEM a intégré la notion d’éco-circularité dans la fabrication de ses blocs. Dans le cadre de sa démarche « Circuit + by EDYCEM », l’ensemble de sa gamme de blocs « classiques » intègre entre 10 et 30 % de granulats récupérés suivant les modèles de blocs, sans surcoût pour le client.



Ces agrégats sont exclusivement issus des rebuts de production d’EDYCEM PPL, pour une maîtrise totale de leur composition. Baptisée « REponse® », l’ensemble de cette gamme constitue une « réponse » aux enjeux de réemploi, de revalorisation et de réduction d’empreinte carbone dans le cadre de la RE 2020.

L’ensemble des produits de la gamme REponse® bénéficie désormais, dans le cadre de la certification NF 025A Blocs en béton de granulats courants et légers, des marquages NF-GR pour l’utilisation des granulats recyclés et FDES certifiée permettant de justifier de leur respect du cadre de validité des FDES collectives de blocs éditées par le CERIB.

EDYCEM PPL, pilote de la Fédération de l’Industrie du Béton (FIB)

En capacité de fabriquer des blocs composés à 100 % d’agrégats récupérés, EDYCEM PPL fait partie des usines pilotes du groupe technique de la Fédération de l’Industrie du Béton (FIB) qui travaille avec le Centre d’Études et de Recherche de l’Industrie du Béton (CERIB) sur la norme NF-GR afin de faire évoluer cette dernière.

En effet, à date, cette norme ne permet pas d’utiliser plus de 30 % d’agrégats récupérés ou recyclés dans la constitution des blocs classiques.

> Réduction des déchets

Tonnage des déchets produits annuellement

	Déchets dangereux		Déchets non dangereux		Déchets inertes	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
EDYCEM BPE	83,735	119,31	62,29	28,30	115 385,74	76 187,88
EDYCEM PPL	4,362	13,22	97,84	74,86	0,00	1 689,30
TOTAL	88,097	132,53	160,13	103,16	115 385,74	77 877,18

L’ensemble des sites d’EDYCEM est équipé de bennes de tri pour assurer le tri 5 flux minimum.

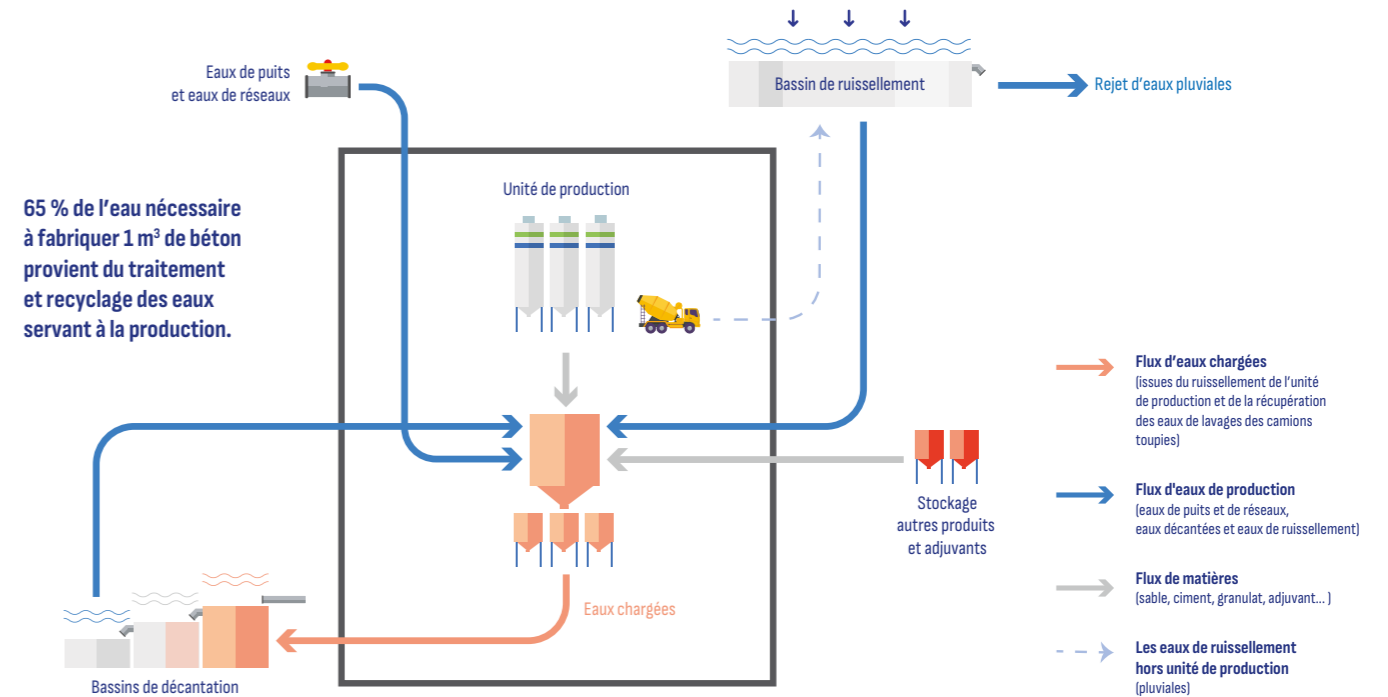
Dans le cadre de la préparation à la mise en œuvre de la nouvelle Responsabilité Élargie du Producteur (REP) des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), EDYCEM PPL a adhéré à l’éco-organisme Écominéro.



2.4 UTILISATION DURABLE DE L’EAU

La disponibilité de la ressource en eau est un enjeu majeur et constitue l’une des priorités d’EDYCEM.

Afin de limiter ses consommations, l’activité assure un suivi précis du cycle de l’eau dans son processus de fabrication.



Dans le cadre de la directive européenne relative à la gestion durable de l’eau, EDYCEM contribue à une meilleure gestion de l’eau par une démarche de réutilisation des eaux à travers :

- l’équipement de toutes ses centrales d’un système de recyclage des eaux de process et des eaux de ruissellement,
- la réutilisation systématique en circuit fermé des eaux de process dans la production de béton.

Ainsi, en 2024, la consommation des eaux réutilisées (eaux décantées et eaux chargées) s’élevait à 32,0 % contre 31,8 % en 2023.

Au sein d’EDYCEM PPL, les eaux de process sont entièrement réintégrées dans la production de toutes les gammes, représentant une réduction de 23,9 % de prélèvement d’eau du réseau d’adduction.

Consommation d’eau de réseau et de puits en m³	2024	2023
EDYCEM BPE	175 911,0	169 167,0
EDYCEM PPL	5 628,0	6 633,0
TOTAL	181 539,00	175 800,02

Consommation d’eau en L/m³	2024	2023
Consommation d’eau « eau du puits »*	108,1	92,5
Consommation d’eau « eau du réseau »*	89,1	86,6
Consommation d’eau « eau décantée »	84,7	74,6
Consommation d’eau « eau chargée »	8,3	9,1
Total	290,1	262,8
Variation (/n-1)	10 %	-
Taux d’eau recyclée utilisé - EDYCEM BPE	32,0 %	31,8 %
Taux d’eau recyclée utilisé - EDYCEM PPL	23,9 %	

* La consommation d’eau comprend les eaux de lavage, les eaux de production et les eaux d’ajustement sur chantier

Des actions de réduction menées dans les centrales

Des dispositifs visant à réduire la consommation d'eau sont en place sur certaines centrales :

- plateau de sédimentation sur le site de Rochefort et de Bressuire pour le lavage des toupies avec de l'eau décantée,
- pompe de lavage de piste en eau décantée sur les sites de Sainte-Florence, de Mortagne-sur-Sèvre et de Carbon-Blanc,
- pompe pour production en eau décantée sur les sites de Reignac et de Lugon,
- pompe lavage toupie en eau décantée sur le site de Reignac.

En 2024, un dispositif de pompe de lavage de piste, à eau décantée, a été monté sur la centrale à béton de Trangé. Plusieurs sites ont déjà été équipés de ce dispositif depuis quelques années.

> Limiter la perturbation du cycle de l'eau

Le changement climatique bouleverse profondément les villes, ainsi confrontées à des enjeux d'urbanisme majeurs. Les épisodes pluvieux, de plus en plus intenses et fréquents, et des vagues de chaleur dérèglent les équilibres urbains. L'imperméabilisation des sols et le manque de végétation exacerbent ces phénomènes, entraînant des inondations, une dégradation de la qualité de l'air, des phénomènes d'îlots de chaleur urbains...

Afin de répondre à ces enjeux, EDYCEM propose des produits préfabriqués tels que des pavés drainants et des dalles engazonnées. La gamme de bétons décoratifs Lumiliss® produite par EDYCEM fournit des solutions de bétons poreux et drainants adaptées aux travaux d'aménagements et de créations paysagères.

Création du label interne « Confort urbain »

EDYCEM s'est fixé pour objectif d'accompagner et de guider ses parties prenantes dans leurs choix de solutions durables pour les travaux d'aménagement extérieur. Le label interne « Confort urbain » est depuis 2024 estampillé sur les produits préfabriqués et les bétons décoratifs favorisant l'infiltration directe et naturelle de l'eau de pluie dans le sol grâce à leur niveau élevé de drainabilité ou de perméabilité.



Formation des collaborateurs sur l'utilisation de l'eau

Les managers de production, les conducteurs de ligne et les opérateurs de l'activité de préfabrication ont été formés sur l'utilisation des procédés de recyclage de l'eau de nettoyage des équipements et de lavage des dalles gravier lavées.

2.5 PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

> Biodiversité

À travers ses opérations directes et sa chaîne de valeur, EDYCEM a des impacts sur la biodiversité et s'expose à des risques liés à l'érosion de la nature. À ce titre, le Groupe a engagé, en 2023, une réflexion sur le sujet afin d'établir un diagnostic des différentes implantations et d'identifier les plans d'action les plus adaptés. Les sites industriels d'EDYCEM sont majoritairement localisés au sein de zones d'activités ou de zones industrielles réglementées.

Afin de sensibiliser ses parties prenantes internes aux enjeux de biodiversité, HERIGE Industries a déployé différentes actions dont ont pu bénéficier les collaborateurs d'EDYCEM :

- soutien en 2024, sous forme de mécénat, à l'initiative Nature Impact portée par le WWF France destinée à financer les projets des propriétaires forestiers souhaitant agir en faveur de la biodiversité,
- formation biodiversité dans le cadre de l'UNICEM de la responsable HSE d'EDYCEM,
- fresque de la biodiversité dans le cadre du parcours de formation « Sprint managers »,
- mise à disposition de contenus dédiés à la biodiversité (conférences, articles, podcasts, vidéos, etc.) sur la plateforme Campus digital.

> Pollution de l'air, de l'eau et des sols

Conscient des risques de pollution engendrés par son activité, EDYCEM a mis en place des mesures de prévention afin de maîtriser son impact environnemental sur :

L'air

- mesure des poussières émises dans l'environnement renouvelée tous les 2 ans. Sur 2024, 21 centrales à béton ont été mesurées,
- balayage régulier des sites,
- imperméabilisation des sols des centrales pour éviter les envols permanents de poussières,
- système d'aspiration des poussières sur le site d'EDYCEM PPL.

L'eau

- mesure de la pollution des eaux pluviales avant rejet (pH, matières en suspension, chrome 6, chrome total, température, hydrocarbures) chaque année,
- installation d'un déshuileur / débourbeur avant rejet des eaux pluviales sur les sites,
- optimisation de la récupération des eaux dans le process.

Les sols

- imperméabilisation des centrales.

3 – ENTREPRENDRE RESPONSABLE

3.1 GOUVERNANCE

> Une politique RSE en action

La stratégie, impulsée par la Direction RSE du Groupe, est relayée au sein d'EDYCEM par des pilotes RSE qui coordonnent et suivent les plans d'action prioritaires.

Afin de partager les actualités RSE, de faire le point sur les avancées des différents projets de l'activité et de coordonner l'ensemble, des réunions d'échanges et de travail sont organisées tout au long de l'année entre les activités et la Direction RSE Groupe.

À ce titre, les pilotes RSE d'EDYCEM jouent un rôle actif et essentiel en participant et intervenant à ces comités.

De plus, le Comité de Direction d'EDYCEM s'assure de la mise en œuvre des plans de transition en cohérence avec la stratégie RSE du Groupe et veille à leur bonne exécution. Depuis septembre 2024, le Groupe a mis en place des « Business Review ESG » mensuels réunissant le Directoire du Groupe, la Direction RSE Groupe, ainsi que la Direction d'EDYCEM afin de suivre la progression des plans d'action.

En 2024, des groupes de travail se sont poursuivis pour déployer opérationnellement les fiches actions élaborées en 2023, en mettant l'accent sur les actions RSE prioritaires.

3.2 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

> Sensibilisation aux risques de corruption

EDYCEM intègre systématiquement la notion de responsabilité éthique dans les contrats fournisseurs.

Afin d'accompagner au mieux les collaborateurs dans la compréhension des enjeux associés à la lutte contre la corruption, une formation est dispensée aux nouveaux arrivants. Ce travail de sensibilisation cible en priorité les collaborateurs les plus exposés.

Parallèlement, les membres du Comité de Direction et les responsables de secteur ont participé à une formation relative aux ententes anti-concurrentielles, avec une attention particulière portée sur les typologies des ententes et sur les sanctions encourues par les entreprises et les personnes.

> Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis 2018, le Groupe a structuré sa démarche d'information et de sensibilisation de ses équipes avec la mise à disposition de ce règlement auprès de l'ensemble des collaborateurs.

3.3 DIALOGUE PARTIES PRENANTES

> S'engager aux côtés des collaborateurs

Participation à des actions solidaires

Dans le cadre de la campagne « Octobre Rose », dédiée à la sensibilisation au cancer du sein, des collaboratrices volontaires d'EDYCEM se sont réunies le temps d'une journée afin de participer à une marche de 5 km, démontrant ainsi leur solidarité et leur engagement envers cette cause.

Parallèlement, EDYCEM a pris en charge l'inscription de 25 collaboratrices souhaitant participer à « La Joséphine », course à pied solidaire 100 % féminine.

Afin de sensibiliser plus largement ses collaborateurs, EDYCEM a créé quatre newsletters sur le thème « Bougeons contre le cancer ». Ces newsletters contiennent des témoignages, des quiz, ainsi que des informations sur les initiatives mises en place par l'entreprise pour accompagner les salariés sur ces sujets.

Petit dej' de l'info

En 2024, EDYCEM a prolongé ce rituel : un moment d'échange de 30 minutes autour

d'un café. L'objectif est d'informer et de sensibiliser les collaborateurs sur un sujet donné, tout en favorisant un esprit de convivialité.

Favoriser l'accès à l'information

EDYCEM a équipé tous les salariés d'EDYCEM PPL de téléphones portables pour faciliter leur accès aux informations de l'entreprise.

En complément, un système d'affichage dynamique est déjà en place sur le site d'EDYCEM PPL, permettant de diffuser plusieurs messages clés sur la sécurité, les offres d'emploi, les actualités du secteur, etc.

Enfin, pour renforcer la communication interne et tenir les collaborateurs informés, EDYCEM réalise une newsletter mensuelle. Cette newsletter inclut des informations sur l'actualité de l'entreprise, des informations produits, la présentation des nouveaux arrivants, des informations « RH », ainsi que des offres d'emploi disponibles.

Dialogue avec les salariés de l'entreprise

EDYCEM introduit d'autres temps forts de dialogue auprès de ses collaborateurs :



- Baromètre social : une opportunité pour chaque collaborateur de partager son avis et de contribuer activement à l'amélioration continue de l'organisation d'EDYCEM,
- Groupes de projet : des équipes dédiées, travaillant sur des thèmes stratégiques identifiés comme leviers de progression par le baromètre social,
- Road show : des rencontres entre les collaborateurs et la Direction, offrant des moments d'échange. Ces sessions permettent de poser des questions, de recevoir des réponses claires, de partager la vision stratégique de l'entreprise, et de discuter des résultats du baromètre social. C'est une démarche d'écoute active et de recherche de solutions concrètes,
- Temps fort de fin d'année pour EDYCEM PPL : organisation d'une journée avec l'ensemble des collaborateurs d'EDYCEM PPL pour présenter le bilan de fin d'année et aborder les perspectives et stratégie de l'entreprise. Réalisation de 4 ateliers thématiques autour des sujets suivants : jeu de société sur la santé et la sécurité, atelier gestes et postures, atelier sommeil.

> S'engager aux côtés des clients

Promotion d'une offre produit moins carbonnée

Afin de partager ses solutions avec ses parties prenantes, EDYCEM a imaginé « La Fabriq' by EDYCEM », véritable lieu d'échange, de partages et de travail collaboratif. Ce dispositif co-construit avec les clients et les prescripteurs vise à :

- sensibiliser et accompagner l'adoption de la nouvelle génération de bétons,
- favoriser les rencontres pour faire émerger des idées,
- expérimenter des solutions innovantes au travers de chantiers pilotes,
- construire et faire vivre des partenariats d'innovation.

Avec cette démarche inédite, EDYCEM va ainsi à la rencontre de ses clients et de ses partenaires.

En 2024, deux réunions ont eu lieu pour les entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics afin de les informer sur la démarche Vitaliss®, les évolutions de la RE 2020 et l'arrivée du seuil 2025 grâce à l'intervention d'experts. Les offres disponibles chez EDYCEM, répondant à ces évolutions, ont été présentées.

Trois autres réunions ont également été organisées avec les applicateurs de chapes fluides, intégrant une information sur la gamme Vitaliss®.

EDYCEM a également créé un catalogue des principales DEP/FDES de ses bétons afin d'offrir plus de réactivité à ses clients sur leurs opérations RE 2020.

Une étude destinée à mesurer l'impact sur les usages de l'utilisation des bétons de nouvelle génération a été lancée afin de construire un guide d'usage à destination de nos clients.

Cette dynamique proactive de création d'outils et de supports vise à fournir aux professionnels des choix et des conseils pour sélectionner le produit le mieux adapté à chaque application.

En 2024, EDYCEM s'est fixé pour objectif d'accompagner et de guider ses parties prenantes dans leurs choix de solutions durables pour les travaux d'aménagement extérieur afin de répondre aux enjeux climatiques des villes de demain. En ce sens, le label interne « Confort urbain », créé en 2024, est notamment estampillé sur les produits préfabriqués et les bétons décoratifs favorisant l'infiltration directe et naturelle de l'eau de pluie dans le sol grâce à leur niveau élevé de drainabilité ou de perméabilité.

Satisfaction – Fidélisation

Avec la volonté forte de dynamiser le marché des chapes fluides, EDYCEM a organisé des tournées de réunions régionales dédiées exclusivement à son réseau de chapistes ONDALISS DES SOLS®. Au total, trois réunions ont permis de réunir plus de 65 participants. En complément du suivi quotidien, ces moments privilégiés ont été l'occasion de faire le point sur l'actualité de la filière et de les informer sur les évolutions techniques, réglementaires et de marché.

EDYCEM a également rassemblé les clients lors d'un événement organisé avant le départ du Vendée Globe. Cet événement avait pour objectif de leur faire découvrir les différentes activités, de partager les engagements du Groupe, ainsi que les démarches Vitaliss® et Circuit + by EDYCEM. En créant cet espace de rencontre et d'échange, EDYCEM a cherché à favoriser la création de synergies et à renforcer ses collaborations.



> S'engager aux côtés des organisations professionnelles

EDYCEM veille à maintenir un dialogue de proximité avec l'ensemble de ses parties prenantes. En ce sens, l'entreprise poursuit son engagement au sein du Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE), de la Fédération de l'industrie du Béton (FIB) et de la commission QB46 du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).

> S'engager aux côtés des établissements scolaires et des écoles supérieures

Chaire de recherche avec l'École Centrale de Nantes

En 2024, EDYCEM a poursuivi son partenariat avec l'École Centrale de Nantes initié en 2015 et a défini de nouveaux axes de recherche à développer, transversaux pour le Béton Prêt à l'Emploi, le béton préfabriqué et les granulats :

- la réduction de l'empreinte environnementale dans la conception du béton,
- les apports de l'Intelligence Artificielle (IA) au service des bétons nouvelle génération,
- la contribution aux enjeux de la ville de demain.

Partenaire du parcours ECL'OR

EDYCEM est partenaire du programme ECL'OR (Engagement Collectif pour l'Orientation des jeunes) qui s'inscrit dans une démarche de soutien à l'orientation des jeunes, en collaboration avec les établissements scolaires du territoire et « Terre de Vendée ».

Le parcours ECL'OR est une initiative qui, tout au long de l'année scolaire, permet à des élèves de 4^{ème} de participer à des ateliers de connaissance de soi et de découverte du monde professionnel. En tant qu'entreprise marseillaise, EDYCEM

accompagne une classe de 4^{ème} en coanimant des ateliers et en organisant des visites de l'entreprise, offrant ainsi aux élèves une immersion concrète dans le monde du travail, en particulier dans le secteur du béton industriel.

Cette collaboration enrichissante permet aux élèves de mieux se connaître, de découvrir de nouvelles perspectives et de nouveaux domaines d'activité.



3.4 TERRITOIRES ET MÉCÉNAT

> Soutien à l'association Martial CAILLAUD

EDYCEM soutient l'Association Martial CAILLAUD, fondée en 1997 par des collaborateurs, actionnaires, fournisseurs et clients du Groupe. L'association initie des projets en faveur de l'éducation et de l'aide à la construction dans des pays défavorisés. Elle agit en parallèle sur le territoire national avec son soutien à l'Outil en Main qui propose des ateliers de découverte des métiers de l'artisanat aux enfants. Deux collaborateurs d'EDYCEM sont membres du bureau de l'association.



> Aides aux associations locales

EDYCEM considère que sa responsabilité inclut sa contribution à la vie des territoires sur lesquels elle opère. Ainsi, l'entreprise témoigne son soutien à plusieurs associations locales :

- ESSOR (éco-réseau des entreprises qui coopèrent et œuvrent ensemble pour l'essor responsable de leur territoire),
- ECL'OR (Engagement Collectif pour l'Orientation des jeunes),
- Stade rochelais (rugby) : partager et mettre en avant les valeurs du rugby (dépassement de soi, résilience, esprit d'équipe...) tout en soutenant une organisation sportive présente sur nos territoires,

• La Vendéenne La Roche-Sur-Yon : accompagner le développement d'une équipe locale de Rink Hockey évoluant en National 1 et participer à la démocratisation d'une discipline peu connue du grand public,

• Rallye des pépites : l'association Révérons nos Pépites, composée de trois femmes, a organisé le Rallye des Pépites sur Terres de Montaigu pour mettre en lumière le dynamisme entrepreneurial de la Vendée. Elle promeut des valeurs d'égalité, de mixité et de responsabilité environnementale en collaborant avec l'entreprise Rallye des Pépites pour offrir des expériences immersives « vis ma vie »,

• Arnaud Boissières, skipper : EDYCEM apporte son soutien à Arnaud Boissières lors de la 10^{ème} édition du Vendée Globe, valorisant ainsi des valeurs fortes de cohésion, d'engagement et d'esprit d'équipe,

• Vieilles Charrues : festival de musiques en Bretagne, porté par des valeurs de solidarité, de développement durable et d'ancrage territorial, contribuant au dynamisme culturel local,

• La Joséphine : événement sportif féminin proposant une course et une marche de 5 km, accessible à toutes pour soutenir la lutte contre le cancer du sein en Vendée.

Rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes inscrit sur la liste mentionnée au II de l'article L.821-13 du code de commerce, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions de l'article 34 alinéa 1 de l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 et des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant : comme mentionné dans la Déclaration, l'indicateur « Taux d'absentéisme » présente une incertitude inhérente à son mode de calcul.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Directoire.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre décembre 2024 et avril 2025 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

Annexe

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés comme les plus importants ayant fait l'objet de tests de détail :

Thématiques « **Social** » : **EDYCEM Béton, Incobois et Atlantem Industries** > Taux de fréquence des accidents de travail, Taux de gravité des accidents de travail, Taux de l'effectif formé, Nombre d'heures de formation par collaborateur, Taux de roulement, Taux d'absentéisme, Taux de femmes dans l'effectif, Taux de femmes cadres dans l'effectif, Taux d'alternants dans l'effectif. **Groupe** > Taux de participation au baromètre social, Note moyenne de satisfaction exprimée au baromètre social.

Thématiques « **Environnement** » : **EDYCEM Béton et Atlantem Industries** > Émissions de GES – scopes 1 & 2 (en tCO₂éq.), Émissions de GES – scope 3 (en tCO₂éq.). **Groupe** > Intensité carbone monétaire (kgCO₂éq./k€CA), Diagnostic sur la biodiversité – Indicateur de Sensibilité Écologique Réglementaire (SER) de la démarche Score Biodiversité (LaCEN des Territoires). **Atlantem Industries** > Taux d'approvisionnement en matière recyclée sur nos matières premières principales. **EDYCEM Béton** > Intensité de la consommation d'eau en L/m².

Thématiques « **Gouvernance** » : **EDYCEM Béton, Incobois et Atlantem Industries** > Nombre de nouveaux collaborateurs formés à la Fresque du climat dans l'année, Nombre de nouvelles personnes à risques formées à l'anticorruption dans l'année, Taux de personnes à risques formées sur l'ensemble des personnes à risques identifiées. **Groupe** > Nombre de Comités RSE du Conseil de Surveillance tenus, Taux de participation aux Comités RSE du Conseil de Surveillance, Taux de réponse des parties prenantes internes interrogées dans le cadre de l'enquête de matérialité, Nombre de répondants externes à l'enquête de matérialité, Part du résultat d'exploitation dédié aux engagements, Engagements territoriaux et philanthropiques (en K€).

Indicateurs clés de performance et autres résultats qualitatifs considérés comme les plus importants ayant fait l'objet de tests de détail :

Thématique « **Environnement** » : **Groupe** > Mise en place d'une démarche d'achats responsables. Thématique « **Gouvernance** » : **Groupe** > Stimulation de l'innovation à travers nos partenariats.

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en annexe. Pour certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités (voir annexe) ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 67 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris, le 28 avril 2025

Le Commissaire aux comptes

Aca Nexia

Représenté par

Sandrine Gimat

2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET CONJONCTUREL

En 2024, la croissance mondiale devrait se stabiliser à 3,1 % selon les projections de l'OCDE, malgré des révisions notables. Les États-Unis montrent une résilience plus forte que prévu, compensant les baisses dans d'autres pays avancés. L'inflation mondiale continue de diminuer, mais les prix des services restent élevés dans de nombreuses régions. Les tensions géopolitiques et les perturbations de l'offre, notamment dans le secteur immobilier chinois, pourraient influencer négativement les perspectives économiques.

La croissance du PIB de la zone euro est estimée à 0,7 % en 2024. L'inflation globale diminue, mais l'inflation sous-jacente reste persistante, principalement en raison des prix des services. Le taux de chômage dans la zone euro est de 6,3 % en septembre 2024. Les politiques monétaires de la Banque Centrale Européenne continuent de jouer un rôle crucial dans la stabilisation économique.

En France, la croissance du PIB devrait atteindre 1,1 % en 2024, soutenue par le commerce extérieur et les dépenses publiques. L'investissement privé montre des signes de repli, tandis que la consommation des ménages reste modérée. L'inflation continue de diminuer, mais reste un défi pour les politiques économiques. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de l'été 2024 ont également apporté un soutien ponctuel à l'économie.

L'année 2024 s'achève sur une contraction significative de l'activité dans l'artisanat du bâtiment, reflétant les difficultés persistantes du secteur.

Sur le marché de la construction neuve, de décembre 2023 à novembre 2024, 330 900 logements ont été autorisés à la construction, soit une baisse de 44 900 unités par rapport aux douze mois précédents (-11,9 %). Parallèlement, 258 500 logements auraient été mis en chantier, en recul de 49 900 unités (-16,2 %) par rapport à la période allant de décembre 2022 à novembre 2023. Ainsi, malgré une progressive stabilisation des niveaux mensuels d'autorisations et de mises en chantier à des niveaux bas, la baisse est toujours sensible pour les cumuls annuels. Comparées aux 12 mois précédant la crise sanitaire (mars 2019 à février 2020), les autorisations de logements de décembre 2023 à novembre 2024 sont inférieures de 28 % et les mises en chantier de 33 %. Les autorisations pour les logements individuels cumulées sur 12 mois ont chuté de 22 900 unités par rapport aux 12 mois précédents (-16,2 %), atteignant 118 500 logements en novembre 2024. Sur la même période, les mises en chantier de logements individuels auraient diminué de 33 200 unités (-25,6 %), atteignant 96 300 logements commencés.

La demande de travaux peine à se redresser malgré l'amélioration du pouvoir d'achat induite par le ralentissement de l'inflation et la reprise des crédits à l'habitat depuis mars 2024. Le contexte politique incertain a contribué à alimenter l'attentisme et les inquiétudes des ménages, dont le taux d'épargne a augmenté d'un point entre fin 2023 et le 3^{ème} trimestre 2024. Les ventes de logements anciens cumulées sur 12 mois, qui sont génératrices de travaux, ont poursuivi leur repli et demeurent sous la barre des 800 000 logements vendus en octobre 2024. Ainsi, bien que plus résilients, les travaux d'entretien-amélioration (60 % du chiffre d'affaires des entreprises artisanales) n'ont pas été épargnés cette année : leur recul s'est progressivement accentué pour atteindre -1 % en moyenne sur l'année. Les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements ne font pas exception. D'abord plus résistants que les travaux d'entretien-amélioration

dans leur ensemble, ils ont finalement reculé au même rythme que ces derniers, enregistrant ainsi un repli de -0,5 % en moyenne sur l'année 2024.

En 2025, l'économie française devrait connaître une croissance modérée. La Banque de France prévoit un ralentissement de l'activité économique, avec une croissance du PIB estimée à environ 0,8 %. En 2026, la croissance annuelle rebondirait, favorisée par la détente des conditions financières. Dans les trimestres à venir, le marché du travail commencerait à entrer dans une phase transitoire de ralentissement, concentrée sur l'année 2025. Le taux de chômage atteindrait un pic inférieur à 8 % en 2025 et en 2026, avant de repartir à la baisse dans le sillage de la reprise de l'activité. L'inflation totale (IPCH), qui a atteint un pic début 2023, continuerait à refluer : après une moyenne annuelle de 5,7 % en 2023, elle diminuerait fortement à 2,4 % en 2024 et 1,6 % en 2025. Sur l'horizon de prévision, l'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2 %. La perspective d'un rebond de la consommation des ménages, qui serait encouragé par la désinflation observée et par l'amélioration des conditions d'accès au crédit, est obérée par la forte hausse des craintes des ménages sur le chômage. La demande serait pénalisée aussi par un support moindre de la dépense publique (notamment les dépenses venant en soutien à l'investissement, dont MaPrimeRenov').

Dans un contexte de net reflux de l'inflation, l'Eurosystème a entamé une phase d'assouplissement monétaire. En janvier 2025, le taux de dépôt a reculé de 0,25 point de pourcentage pour atteindre 2,75 %. Il s'agit de la cinquième baisse des taux directeurs depuis juin. Les taux ont reculé au total de 1,25 point de pourcentage depuis leur pic atteint en septembre 2023.

Les réglementations environnementales et de durabilité continuent à se renforcer (seuils 2025 de la RE 2020 / CSRD) et les enjeux liés à l'économie circulaire incitent notre secteur à s'adapter et à innover. Les difficultés de recrutement restent également des défis majeurs. Bien que des efforts pour former les collaborateurs soient déployés, il est nécessaire de poursuivre les initiatives afin de renforcer l'attractivité des métiers industriels.

Ces changements s'inscrivent dans une démarche globale RSE, dans laquelle HERIGE est déjà engagé.

Le Groupe reste également attentif à l'essor de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies, qui contribuent à développer des approches innovantes permettant d'améliorer l'efficacité de nos dispositifs. Le Groupe s'appuie sur un modèle économique diversifié et résilient pour créer de la valeur à long terme.

3 FAITS MARQUANTS

> Cession des activités Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles (Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex) au Groupe SAMSE en date du 30 avril 2024

À la suite de l'entrée en négociations exclusives annoncée le 4 décembre 2023, HERIGE Industries a signé le 7 février 2024 un protocole d'accord en vue de la cession des activités Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles (Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex) au Groupe SAMSE. Après approbation par les autorités réglementaires compétentes, la transaction a été finalisée en date du 30 avril 2024 par la signature d'un acte réitératif de cession. Les activités cédées représentent un chiffre d'affaires 2023 de 374,8 M€ et comprennent 79 points de vente situés dans le Grand Ouest. La valeur d'entreprise du périmètre cédé a été calculée selon un multiple d'EBITDA. La valeur des titres a été déterminée en déduisant de cette valeur d'entreprise une dette financière nette ajustée. Cette cession permet à HERIGE Industries de réaliser un désendettement de 124,6 M€, améliorant ainsi son *gearing* de 90 points. De plus, HERIGE Industries réalise une plus-value de cession « nette » de 33,1 M€ (correspondant à une plus-value « brute » de 37,7 M€ de laquelle sont déduits les coûts annexes liés au projet de cession à hauteur de 2,9 M€ et l'impôt sur les sociétés à hauteur de 1,7 M€), soit une augmentation de +23 % de ses fonds propres. Cette plus-value vient absorber un résultat net de -4,4 M€, dégagé sur la période par le périmètre cédé. Le Groupe dispose ainsi de moyens financiers supplémentaires au service de sa stratégie industrielle.

> Cession de l'activité Négoce de matériaux de VM Guadeloupe en date du 20 décembre 2024

Dans la continuité de son recentrage industriel, HERIGE Industries a procédé à la cession de VM Guadeloupe. Le périmètre cédé, non stratégique, représente un chiffre d'affaires de 2,8 M€ en 2024 et concerne un effectif de 7 collaborateurs, tous intégrés par le repreneur local.

> Annonce du projet d'adaptation pour renforcer la performance opérationnelle et préserver la compétitivité d'HERIGE dans un contexte de crise sans précédent du marché de la construction

Face à la baisse inédite et durable des marchés de la construction neuve et de la rénovation, HERIGE a annoncé le 3 décembre 2024 s'engager dans un projet de transformation visant à adapter son organisation afin de préserver sa compétitivité. Ce projet s'articule autour de 4 axes principaux :

- l'amélioration de la performance opérationnelle et de l'efficacité organisationnelle afin de préserver les niveaux de marge,
- la rationalisation du maillage industriel afin d'optimiser les ressources et de renforcer la compétitivité,
- l'optimisation de l'organisation commerciale pour mieux répondre aux enjeux du marché,
- la mise en œuvre d'un projet de cessions d'actifs non stratégiques représentant un chiffre d'affaires de l'ordre de 4,0 M€.

Dans le cadre de l'ensemble des opérations envisagées, les effectifs du Groupe seront adaptés au volume d'activité d'HERIGE. Ce projet conduira à une réduction

de près de 10 % de l'effectif total du Groupe et permettra, à terme, de générer une réduction des charges en année pleine de l'ordre de 7,0 M€.

Par ailleurs, l'ensemble des mesures envisagées devrait générer des charges non courantes estimées entre 10 et 11 M€ avant IS, dont environ 6,2 M€ sont provisionnées sur l'exercice 2024.

> HERIGE devient HERIGE Industries

Après les quatre acquisitions structurantes de l'année 2022 (PORALU Groupe, AUDOIN & FILS BÉTON, MGT MENUISERIES BOIS, ACTIVENCE) et suite à la cession de son activité historique de négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles, le Groupe se recentre sur ses domaines industriels stratégiques que sont la menuiserie (ATLANTEM) et le béton (EDYCEM). Devenant ainsi un acteur industriel français de premier plan dans la construction durable, le Groupe entre dans une nouvelle ère et HERIGE devient HERIGE Industries. Le plan stratégique d'HERIGE Industries, nommé Révolution, vise le renforcement de la performance et l'excellence au service des clients :

- La performance économique : revitaliser l'industrie des territoires et devenir un référent de qualité,
- la performance environnementale : accompagner la décarbonation et développer la circularité de ses modèles,
- la performance humaine : accompagner la transformation et fédérer les équipes.

> Poursuite de l'engagement du Groupe dans sa démarche RSE

Depuis 2022, le Groupe est adhérent du Pacte mondial des Nations Unies et a renouvelé son engagement au premier semestre 2024. Dans ce cadre, il suit les dix principes universellement acceptés dans les domaines des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption pour mener ses opérations et stratégies de développement. Par ailleurs, suite à la validation en 2023 de ses objectifs de réduction de Gaz à Effet de Serre par l'initiative Science Based Targets (SBTi), il a déployé ses plans d'action au sein de ses différentes activités, tels que la tenue durant l'année d'un groupe de travail transverse sur les achats responsables, l'adhésion d'EDYCEM au dispositif FRET21 ou encore la signature d'un contrat de mécénat avec WWF soutenant l'initiative Nature Impact qui vise à contribuer à la préservation de la biodiversité, à l'adaptation des forêts au changement climatique et au développement de puits de carbone naturels.

> Simplification de l'organigramme juridique d'ATLANTEM et d'EDYCEM

- Au 1^{er} janvier 2024, la société MGT Menuiseries Bois a été absorbée et fusionnée par la société ATLANTEM Industries,
- au 1^{er} septembre 2024, la société EDYCEM TRANSPORT a été dissoute sans liquidation par transmission universelle de patrimoine à la société EDYCEM,
- au 31 décembre 2024, la société CARPEL a été absorbée et fusionnée par la société ATLANTEM Industries.

4 COMPTES DU GROUPE

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Répartition du chiffre d'affaires consolidé (en M€)	2024	2023	Variation %
Négoce de matériaux	122,6	388,3	-68,4 %
Menuiserie industrielle	233,4	270,1	-13,6 %
Industrie du Béton	135,2	144,5	-6,4 %
Autres	48,8	64,6	-24,5 %
Éliminations inter-secteurs	-14,3	-31,7	-
TOTAL CA consolidé	525,7	835,6	-37,1 %

Au 31 décembre 2024, à périmètre constant, le chiffre d'affaires s'établit à 525,7 M€, en diminution de -37,1 % par rapport à 2023. Retraité de l'activité de Négoce de matériaux cédée au 30 avril 2024, le chiffre d'affaires s'établit à 406,1 M€ sur le périmètre nouveau du Groupe, soit -11,9 % par rapport à 2023. Cette évolution reflète à la fois un marché de la construction toujours très dégradé et une crise politique en France ayant instauré un climat d'incertitudes pour les ménages ; et se décompose comme suit :

- un effet *backlog* pour la menuiserie de +1,1 %,
- un effet marché de -17,3 %,
- un effet inflation de +0,9 %,
- un effet performance commerciale de +4,5 %.

L'activité Négoce de matériaux, déconsolidée au 1^{er} mai 2024, contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 4 mois en 2024 soit 122,6 M€ versus 12 mois en 2023, soit 388,3 M€. À période comparable (du 1^{er} janvier au 30 avril), l'activité Négoce de matériaux est en recul de -13,0 % qui traduit un effet volume défavorable dans un marché de la construction neuve en crise.

L'Industrie du Béton affiche une évolution en repli de -6,4 % reflétant une contraction des volumes due à la forte diminution des mises en chantier, néanmoins partiellement compensée par la hausse des volumes de la gamme bas carbone Vitaliss® et des activités de travaux publics, malgré un tassement du prix moyen de vente. Le recul du marché de -10,0 % est partiellement compensé par la performance commerciale (+4,5 %).

La Menuiserie industrielle affiche un recul de -13,6 % subissant, d'une part, l'attentisme lié aux évolutions constantes du dispositif de MaPrimeRenov' et, d'autre part, un recul des ventes de logements anciens et des travaux d'entretien-amélioration. Le recul du marché de -19,6 % est partiellement compensé par la consommation de *backlog* (+1,5 %), la performance *pricing* (+1,7 %) et la performance commerciale (+4,1 %).

Enfin, l'activité « Autres » connaît également un repli de -13,3 % de son chiffre d'affaires sur l'année, principalement porté par la filiale BTP SERVICES à La Réunion avec un chiffre d'affaires en recul de -41,5 % impacté essentiellement par le cyclone Bilal. La filiale canadienne de Menuiserie industrielle enregistre quant à elle une hausse de son chiffre d'affaires de 3,5 %.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Compte de résultat (en M€)	2024	2023	Variation
Chiffre d'affaires	525,7	835,6	-309,9
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	1,9	25,6	-23,7
Marge d'exploitation	0,4%	3,1 %	-2,7%
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-15,7	-4,4	-11,3
Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	-13,7	21,2	-34,9
Résultat financier	-1,6	-5,4	3,8
Résultat exceptionnel	28,1	-2,0	30,1
Impôts sur les résultats	-1,7	-4,4	2,7
Résultat net des sociétés intégrées	11,0	9,4	1,6
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	11,0	9,4	1,6
Marge nette	2,1 %	1,1 %	1,0 %
Résultat net part du Groupe	11,0	9,3	1,7

Au 31 décembre 2024, à périmètre constant, le résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition ressort à 1,9 M€, soit 0,4 % du chiffre d'affaires contre 25,6 M€, soit 3,1 % du chiffre d'affaires en 2023. Retraité de l'activité de Négoce de matériaux cédée au 30 avril 2024, le résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition ressort en 2024 à 4,6 M€, soit 1,1 % du chiffre d'affaires contre 21,6 M€, soit 4,7 % du chiffre d'affaires en 2023, tenant compte principalement :

- un effet *backlog* pour la menuiserie de +0,8 M€ (+0,1 point de chiffre d'affaires),
- un effet marché de -33,8 M€ (-7,8 points de chiffre d'affaires),
- un effet inflation de +0,6 M€ (+0,2 point de chiffre d'affaires),
- un effet performance commerciale de 7,8 M€ (+2,0 points de chiffre d'affaires),
- un effet performance taux de marge de 1,5 M€ (+0,4 point de chiffre d'affaires),
- un effet charges de 6,2 M€ (+1,5 point de chiffre d'affaires).

À périmètre constant, les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition s'établissent à -15,7 M€ en 2024 contre -4,4 M€ en 2023. Retraitées de l'activité de Négoce de matériaux cédée au 30 avril 2024, les dotations aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition s'établissent à -15,2 M€ en 2024 contre -3,0 M€ en 2023. En 2024, le Groupe a décidé d'amortir l'écart d'acquisition de la Menuiserie sur une durée de 20 ans, soit un amortissement de 1,6 M€ sur l'exercice. Dans un contexte général d'incertitude renforcée, le Groupe considère que peu de modèle d'affaire du secteur de la Construction ne détient désormais une durée de vie illimitée, quelle que soit la capacité bien réelle au demeurant du producteur à peser sur l'évolution des marchés par une politique de l'offre fondée sur une innovation active. Par prudence, le Groupe a donc décidé de revoir son approche et d'amortir l'écart d'acquisition de l'activité Menuiserie sur une durée de 20 ans. Le Groupe a également décidé en 2024 de constater une dépréciation additionnelle de 10,0 M€ de l'écart d'acquisition du Béton dans les comptes consolidés, comptabilisée en deux temps (5,0 M€ au 30 juin 2024 et 5,0 M€ au 31 décembre 2024). Cette dépréciation additionnelle traduit le violent retournement conjoncturel du marché à court-moyen terme, sans pour autant remettre en question l'ambition du Groupe à moyen-long terme [notamment les perspectives en Béton industriel, l'enrichissement de l'offre et l'allègement des coûts fixes].

À périmètre constant, le résultat financier s'élève à -1,6 M€ en 2024 contre -5,4 M€ en 2023, soit une amélioration de +3,8 M€. Retraité de l'activité de Négoce de matériaux cédée au 30 avril 2024, le résultat financier s'élève à -0,6 M€ en 2024 contre -3,1 M€ en 2023, soit une amélioration de +2,5 M€ en raison principalement :

- de la diminution de la charge d'intérêts d'emprunts de +0,5 M€ : absence de souscription de nouveaux emprunts en 2024, donc baisse de la charge d'intérêts par extinction d'emprunts,
- de la diminution de la commission d'affacturage de +0,5 M€ : malgré un taux d'intérêt moyen qui augmente de 3,73 % en 2023 à 4,13 % en 2024, l'assiette moyenne d'affacturage diminue de 25,8 M€ en 2023 à 24,1 M€ en 2024,
- de la hausse des produits d'intérêts de placement de +1,5 M€ : effet taux moyen de placement qui évolue de 2,88 % en 2023 à 3,63 % en 2024 d'une part, augmentation de l'assiette moyenne de placement de 38,1 M€ en 2024 versus 2023 d'autre part.

À périmètre constant, le résultat exceptionnel s'élève à 28,1 M€ en 2024 contre -2,0 M€ en 2023, soit une amélioration de +30,1 M€. Retraité de l'activité de Négoce de matériaux cédée au 30 avril 2024, le résultat exceptionnel s'élève à 28,2 M€ en 2024 contre -1,5 M€ en 2023, soit une amélioration de +29,7 M€ en raison principalement :

- de la plus-value « brute » de cession de l'activité Négoce de matériaux à hauteur de +37,7 M€ diminuée des coûts annexes liés au projet de cession à hauteur de -2,9 M€,
- de la plus-value « brute » de cession de l'activité VM Guadeloupe à hauteur de +0,5 M€ diminuée des coûts annexes liés au projet de cession à hauteur de -0,1 M€,
- de la provision pour restructuration liée au projet d'adaptation Groupe annoncé le 3 décembre 2024 à hauteur de -6,2 M€.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à -1,7 M€ en 2024 (dont un impôt sur la plus-value de cession de l'activité Négoce de matériaux à hauteur de -1,7 M€) contre -4,4 M€ en 2023.

Le résultat net consolidé s'établit à +11,0 M€ en 2024 contre +9,4 M€ en 2023, soit une hausse de +1,7 M€. Retraité de l'activité de Négoce de matériaux cédée au 30 avril 2024, le résultat net consolidé s'établit à +15,4 M€ en 2024 contre +10,3 M€ en 2023, soit une hausse de +5,1 M€ liée principalement à la plus-value « nette » de cession de l'activité Négoce de matériaux de +33,1 M€ partiellement compensée par le recul du résultat d'exploitation de -17,0 M€ et par la hausse de l'amortissement/dépréciation des écarts d'acquisition du Béton et de la Menuiserie de -12,2 M€.

Le résultat par action part du Groupe s'établit à 3,81 € en 2024 contre 3,23 € en 2023.

RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Résultat d'exploitation (en M€)	2024		2023		Variation	
	Montant	% CA	Montant	% CA	Montant	% CA
Négoce de matériaux	-2,9	-2,3 %	3,6	0,9 %	-6,5	-3,2 %
Menuiserie industrielle	8,4	3,6 %	16,2	6,0 %	-7,8	-2,4 %
Industrie du Béton	-1,1	-0,8 %	2,9	2,0 %	-4,0	-2,8 %
Autres	-2,5	-5,0 %	2,9	4,5 %	-5,4	-9,5 %
Total REX consolidé	1,9	0,4 %	25,6	3,1 %	-23,7	-2,7 %

La contribution de l'activité de Négoce de matériaux cédée au 30 avril 2024 au résultat d'exploitation du Groupe s'élève à -2,9 M€ sur les 4 premiers mois de l'exercice.

Le résultat d'exploitation de la branche Menuiserie s'élève à 8,4 M€ en 2024 versus 16,2 M€ en 2023, en retrait de -7,8 M€, principalement lié à un effet recul du marché de -24,6 M€ (-9,5 points de chiffre d'affaires) partiellement compensé par un effet backlog de +1,7 M€ (+0,5 point), un effet inflation de +3,5 M€ (+1,6 point), un effet performance commerciale de +4,4 M€ (+1,9 point), un effet performance taux de marge de 1,5 M€ (+0,6 point) et un effet performance charges de 5,6 M€ (+2,4 points).

Le résultat d'exploitation de la branche Béton s'établit à -1,1 M€ en 2024 versus 2,9 M€ en 2023, en retrait de -4,0 M€, principalement lié à un effet recul du marché de -5,1 M€ (-3,7 points) et à un effet inflation de -2,4 M€ (-1,8 point) partiellement compensés par un effet performance commerciale de +1,9 M€ (+1,5 point) et un effet performance charges de +1,6 M€ (+1,2 point).

La diminution de -5,4 M€ du résultat d'exploitation de l'activité « Autres » s'explique principalement par la déséconomie d'échelle à hauteur de -2,5 M€ en lien avec la cession de près de la moitié du périmètre du Groupe, ainsi que par le résultat d'exploitation de VM Guadeloupe (activité cédée en date du 20 décembre 2024) à hauteur de -0,5 M€, le recul du résultat d'exploitation de l'activité Menuiserie industrielle au Canada (-0,4 M€) et des activités à La Réunion (-2,6 M€) fortement impactés par le retournement de marché.

Afin d'être en adéquation avec la nouvelle stratégie du Groupe, l'information sectorielle évolue à compter de la publication du résultat annuel 2024 comme suit :

- transfert de l'activité Charpente de la section Menuiserie vers la section Autres activités,

- intégration de l'activité Canada dans la section Menuiserie.

L'impact, non matériel à l'échelle de la section Menuiserie et de la section Autres activités respectivement, se présente comme suit :

Résultat d'exploitation selon nouvelle répartition sectorielle (en M€)	2024		2023		Variation	
	Montant	% CA	Montant	% CA	Montant	% CA
Négoce de matériaux	-2,9	-2,30 %	3,6	0,90 %	-6,5	-3,20 %
Menuiserie industrielle	8,3	3,50 %	14,9	5,60 %	-6,6	-2,10 %
Industrie du Béton	-1,1	-0,80 %	2,9	2,00 %	-4	-2,80 %
Autres	-2,4	-5,10 %	4,2	6,40 %	-6,6	-11,50 %
Total REX consolidé	1,9	0,40 %	25,6	3,10 %	-23,7	-2,70 %

STRUCTURE FINANCIÈRE

Le total du bilan ressort à 342,8 M€, en diminution de -147,5 M€ par rapport au 31 décembre 2023.

Actif (en M€)	2024	2023	Variation	Passif (en M€)	2024	2023	Variation
Immobilisations	141,6	216,0	-74,4	Capitaux propres	151,3	145,4	5,8
Stocks	39,9	117,7	-77,8	Provisions	22,9	25,3	-2,3
Clients	47,2	82,9	-35,7	Dettes financières	98,8	178,2	-79,4
Autres créances	25,6	52,0	-26,4	Dettes fournisseurs	42,6	95,1	-52,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88,4	21,5	66,9	Autres passifs	27,2	46,2	-19,1
Total Actif	342,8	490,2	-147,5	Total Passif	342,8	490,2	-147,5

> Actif net courant - BFR

Le besoin en fonds de roulement est passé de 108,0 M€ (49,2 jours de chiffre d'affaires trimestriel) au 31 décembre 2023 à 41,8 M€ (37,9 jours de chiffre d'affaires trimestriel), soit une diminution de -66,2 M€ (-11,3 jours de chiffre d'affaires trimestriel) :

- un impact activité (incluant l'inflation) de -8,6 M€,
- un effet variation de périmètre (lié à la cession des activités de Négoce) de -53,0 M€,
- un effet rotation à périmètre comparable de -4,6 M€, dont :
 - 3,0 M€ sur les stocks liés essentiellement au déstockage de matières et de produits dans la branche Menuiserie,
 - 5,5 M€ sur les clients, ce qui confirme la maîtrise du risque client observé ces derniers mois dans un contexte de hausse des défaillances avec notamment un taux de retard client au plus bas historique pour la branche Béton,
 - +0,9 M€ lié aux fournisseurs,
 - +1,7 M€ sur les dettes fiscales, sociales et autres dettes.
 - +1,3 M€ sur les autres créances

> Immobilisations et investissements

Le montant des investissements s'élève à 15,1 M€ contre 24,8 M€ en 2023. Il n'y a pas eu d'investissements au titre de la croissance externe sur l'exercice.

> Capitaux propres

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 150,1 M€ contre 144,3 M€ au 31 décembre 2023, soit une progression de +5,7 M€, dont +10,9 M€ liés au résultat net de 2024, -5,4 M€ de dividendes versés en conformité avec la décision approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2024, +0,2 M€ de variation des actions et -0,1 M€ d'impact d'écart de conversion.

Capitaux part du Groupe (en M€) au 1 ^{er} janvier 2024	144,3
Résultat de la période	10,9
Augmentation de capital	0,0
Distribution de dividendes	-5,4
Écarts de conversion	-0,1
Variation de périmètre	0,0
Variation des actions propres	0,2
Subventions d'investissement	0,0
Autres	0,0
Capitaux part du Groupe (en M€) au 31 décembre 2024	150,1

ENDETTEMENT FINANCIER NET

En M€	2024	2023	Variation
Emprunts	86,6	157,1	-70,4
Concours bancaires courants	12,2	21,1	-8,9
Trésorerie	-66,8	-19,8	-47,1
Équivalents de trésorerie	-21,6	-1,7	-19,8
Endettement net	10,4	156,6	-146,2
Fonds Propres	151,3	145,4	
Gearing	6,90 %	107,70 %	

Au 31 décembre 2024, le *gearing* (ratio d'endettement financier net rapporté aux capitaux propres) ressort à 6,9 % contre 107,7 % au 31 décembre 2023, soit une baisse de -100,8 %.

FLUX DE TRÉSORERIE

En M€	2024	2023
Trésorerie d'ouverture	-0,3	34,1
Flux de trésorerie générés par l'activité	24,5	17
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	84,3	-21,7
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-33,4	-29,6
Incidence de la variation des taux de change	0	0
Trésorerie de clôture	75,0	-0,3
Variation de trésorerie	75,3	-34,4

La position de trésorerie (hors actions propres inscrites en valeurs mobilières de placement) a évolué de 75,3 M€ en 2024 en raison de :

- flux de trésorerie liés aux investissements en croissance organique de +84,3 M€ (dont 73,6 M€ liés au produit de cession des activités Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles et 17,6 M€ à la sortie de périmètre de la trésorerie des entités cédées),
- flux de trésorerie générés par l'activité de +24,5 M€ (versus +17,0 M€ en 2023),
- versement de dividendes pour -5,4 M€,
- flux de trésorerie liés aux opérations de financement pour -28,0 M€ (dont -27,6 M€ de remboursement d'emprunts existants).

5 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ HERIGE

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

> Cession des titres des sociétés Financière VM Distribution et Cominex au Groupe SAMSE en date du 30 avril 2024

À la suite de l'entrée en négociations exclusives annoncée le 4 décembre 2023, HERIGE a signé le 7 février 2024 un protocole d'accord en vue de la cession des titres des sociétés Financière VM Distribution et Cominex au Groupe SAMSE. Après approbation par les autorités réglementaires compétentes, la transaction a été finalisée en date du 30 avril 2024 par la signature d'un acte réitératif de cession. Les activités cédées représentent un chiffre d'affaires 2023 de 374,8 M€ et comprennent 79 points de vente situés dans le Grand Ouest. La valeur d'entreprise du périmètre cédé a été calculée selon un multiple d'EBITDA. La valeur des titres a été déterminée en déduisant de cette valeur d'entreprise une dette financière nette ajustée. Cette cession permet à HERIGE de réaliser une plus-value de cession « nette » de 54,1 M€ (correspondant à une plus-value « brute » sur cession de titres de 56,5 M€, de laquelle sont déduits les coûts annexes liés au projet de cession à hauteur de 2,4 M€).

> Cession des titres de VM Guadeloupe en date du 20 décembre 2024

HERIGE a procédé à la cession des titres de VM Guadeloupe à la société JS Holding pour une valeur de 0,4 M€. Suite à cette cession, HERIGE a constaté une moins-value de cession de -0,5 M€.

> Annonce du projet d'adaptation pour renforcer la performance opérationnelle et préserver la compétitivité d'HERIGE dans un contexte de crise sans précédent du marché de la construction

Face à la baisse inédite et durable des marchés de la construction neuve et de la rénovation, HERIGE a annoncé le 3 décembre 2024 s'engager dans un projet de transformation visant à adapter son organisation afin de préserver sa compétitivité. Ce projet a généré un coût de 0,6 M€ dans les comptes d'HERIGE en 2024 et a conduit à la comptabilisation d'une provision pour coûts de restructuration de 0,4 M€.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le cours de l'action HERIGE a baissé progressivement au cours de l'année.

Au 31 décembre 2024, il s'établit à 23,70 € contre 33,00 € au 31 décembre 2023.

ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires de la société HERIGE, société mère du Groupe, est constitué majoritairement de prestations administratives et informatiques. Il s'est élevé à 8,9 M€ en 2024 contre 9,7 M€ en 2023.

RÉSULTAT

Sur l'exercice 2024, le résultat d'exploitation est en baisse de -2,1 M€ et s'élève à -2,2 M€ au 31 décembre 2024 (versus -0,1 M€ au 31 décembre 2023).

Les prestations administratives ont baissé de -1,4 M€ du fait de la non-facturation à l'activité Négoce depuis le 1^{er} mai 2024. Les prestations informatiques ont augmenté de +1,2 M€. Les locations immobilières ont baissé de -0,3 M€ depuis la cession de l'activité Négoce et, en 2024, aucune mise à disposition de personnel n'a été refacturée (-0,3 M€).

Les charges externes nettes des transferts de charges sont en hausse de -1,4 M€, essentiellement en raison de l'augmentation de la sous-traitance informatique de -0,3 M€, des locations de logiciels et de matériels informatiques de -0,8 M€, des honoraires de -0,2 M€.

Les charges de personnel ont augmenté de -0,4 M€ dû à un versement de primes complémentaires.

Les autres impôts et taxes restent relativement stables sur la période.

Le résultat financier est en baisse de -11,2 M€ (de 2,6 M€ en 2023 à -8,6 M€ en 2024), en raison essentiellement d'une dépréciation des titres de participation d'EDYCEM (10 M€) et de l'abandon du compte courant de VM Guadeloupe.

Le résultat exceptionnel s'élève à 56,0 M€ en 2024 contre -1,8 M€ en 2023, en raison de la cession des titres de participation de Financière VM Distribution au Groupe SAMSE (+56,5 M€), de la cession des titres de participation de VM Guadeloupe à JS Holding (-0,5 M€), de la cession de l'immobilier au Groupe SAMSE (+4,0 M€), d'une provision pour attribution d'actions gratuites (-0,8 M€) et d'une provision pour coûts de restructuration (-0,4 M€). Les dépenses liées au projet de transformation du Groupe ont augmenté de -1,4 M€.

Le produit d'impôt issu de l'intégration fiscale est en baisse de -1,4 M€ sur l'exercice (de 1,4 M€ en 2023 à 0,0 M€ en 2024).

Le résultat net ressort ainsi à 44,7 M€ sur l'exercice 2024 versus 1,8 M€ en 2023.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Aucun frais de développement n'a été activé au cours de l'exercice par la société HERIGE.

CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Les charges non déduites fiscalement conformément à l'article 223-4 du Code Général des Impôts (CGI) sont :

- les loyers non déductibles sur véhicules pour 63 237 € et l'impôt correspondant pour 15 809 €,
- la taxe sur les véhicules de société pour 18 375 € et l'impôt correspondant pour 4 594 €.

INTÉGRATION FISCALE

Le périmètre d'intégration est constitué de la SA HERIGE et des filiales suivantes :

- SAS ATLANTEM Industries,
- SAS TBM,
- SAS EDYCEM,
- SAS FINANCIÈRE BLAVET,
- SAS EDYCEM BÉTON,
- SAS Préfa des Pays de Loire (PPL),
- SAS INCOBOIS,
- SAS PORALU BOIS,
- SAS PORALU MENUISERIES,
- SAS AUDOIN, entrée en 2024.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2024 se décomposent de la manière suivante :

	Factures reçues non réglées au 31 décembre 2024 dont le terme est échu						Factures émises non réglées au 31 décembre 2024 dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-	7	9	7	47	70	-	-	-	-	3	3
Montant total des factures concernées (TTC en k€)	NC	-14	-7	2	-4	5	-	-	-	-	-5	-5
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	-	-	-	-	-	-
% du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	-	-	-	-	-	-	NC	NC	NC	NC	NC	NC
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues (TTC en k€)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou légaux - article L441-6 ou article L443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois Délais légaux : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture						Délais contractuels : 30 jours fin de mois Délais légaux : 30 jours suivant la date d'exécution de la prestation					

RÉPARTITION DU CAPITAL

Évolution du capital sur les cinq dernières années :	2020	2021	2022	2023	2025
Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice					
- par incorporation de réserves	-	-	-	-	-
- par augmentation de capital	-	-	-	-	-
- par levée d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	-
- par exercice des bons de souscription d'actions	-	-	-	-	-
Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice	2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643
Capital social en €	4 490 465	4 490 465	4 490 465	4 490 465	4 490 465

6. PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

PLANIFICATION, PILOTAGE ET PROCESSUS DE REPORTING

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante :

- Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Directoire, les Directeurs généraux et les Directions supports établissent un budget annuel et le présentent, pour validation, à la Direction générale du Groupe et au Conseil de Surveillance.

- Une réunion mensuelle des Comités de Direction d'activité a pour but de suivre et de mesurer les écarts par rapport au budget et de déterminer les actions correctives à mettre en œuvre. Chaque mois, les Directeurs généraux commentent leurs informations quantitatives et qualitatives (chiffre d'affaires, résultat, effectif, volumes, etc.) lors d'une business review (revue d'affaires) en présence du Directoire et des services financiers du Groupe. Ces informations alimentent le rapport d'activité trimestriel du Directoire à destination du Conseil de Surveillance. Ces procédures permettent de responsabiliser l'ensemble de l'organisation dans la poursuite des objectifs du Groupe.

PROCÉDURE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis par le service financier Groupe, qui est également chargé de la mise à jour des procédures de consolidation, de la formation et de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation, du traitement de l'information, de l'exploitation et de la maintenance des outils de consolidation. Dans le cadre de la consolidation, chaque filiale contrôle et traite ses comptes et les communique selon un calendrier fixé par le Groupe. Après examen par le Directeur général concerné, les informations financières sont remontées au service financier Groupe qui en réalise la revue et procède aux ajustements nécessaires à l'établissement des comptes consolidés selon les normes françaises. Un rapport consolidé, accompagné de commentaires et d'analyses sur les événements et les points significatifs de la période, est remis chaque mois (hors janvier et juillet) à la Direction générale du Groupe. Les comptes

consolidés annuels sont contrôlés par le collège des Commissaires aux comptes. Les filiales font l'objet d'un contrôle de leurs comptes par les auditeurs locaux qui adaptent leurs diligences aux exigences légales locales et à la taille des sociétés. Ces comptes sont également présentés au Comité d'audit et des risques. En complément des budgets et des clôtures mensuelles, le Groupe a adopté une procédure de « reprévision » de ses résultats de manière à revoir régulièrement ses estimations en fonction de l'évolution réelle de ses résultats et des actions correctives en cours. L'établissement des comptes s'effectue à l'aide de l'ERP « CEGID » pour les informations des comptes individuels et de « SAP BFC » pour la réalisation de la consolidation. Ce reporting constitue l'un des fondements du contrôle interne du Groupe dans le domaine de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires.

COMMUNICATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Chaque année, un échéancier des obligations périodiques du Groupe est réalisé et transmis aux personnes travaillant sur la communication des informations

financières. En amont, les équipes contribuant à l'élaboration de ces informations respectent un calendrier permettant de garantir le respect des échéances.

7. DÉTENTEURS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le capital social s'établit à 4 490 464,50 €, réparti en 2 993 643 actions de 1,50 € chacune.

	2024		2023	
	% du capital	% droit vote	% du capital	% droit vote
Groupe familial dont :	65,39 %	76,49 %	64,77 %	76,08 %
SOFICA	18,00 %	21,27 %	17,74 %	21,53 %
SOFIRO	24,21 %	28,83 %	24,21 %	27,71 %
SICAT	10,51 %	12,51 %	10,51 %	12,75 %
ROBIN Daniel	2,63 %	3,10 %	2,66 %	3,04 %
Autres personnes (physiques et morales)	10,04 %	10,78 %	9,65 %	11,05 %
Actionnariat salarié	4,92 %	4,44 %	4,61 %	4,39 %
Autodétention	5,89 %	-	5,47 %	-
Public	23,8 %	19,07 %	25,15 %	19,53 %
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés au 31 décembre 2024, soit de manière nominative, soit par l'intermédiaire de divers fonds communs de placement : 4,92 %, soit 147 418 actions.

AUTODÉTENTION

Depuis le 30 septembre 2005, la société a confié à PORTZAMPARC SA la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005. Dans le cadre de sa mise en conformité avec la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, un nouveau contrat de liquidité a été conclu entre la société

HERIGE et la société PORTZAMPARC, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2019.

La société autodétient, au 31 décembre 2024, 173 868 actions HERIGE directement et 2 506 titres par le contrat de liquidité, soit un total d'autodétention de 176 374 titres représentant 5,89 % du capital social.

TRANSACTIONS DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 19 du règlement UE n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, nous vous indiquons les transactions sur les titres de la société qui ont été déclarées au cours de l'exercice 2024 par les dirigeants d'HERIGE ou par une personne liée :

- la société CAMOB, personne morale liée à Monsieur Laurent CAILLAUD, membre du Conseil de Surveillance HERIGE : acquisition de 3 000 actions au prix de 30,00 € en date du 19 janvier 2024,
- la société LEGACY, personne morale liée à Monsieur Jérôme CAILLAUD, Vice-président du Conseil de Surveillance HERIGE : acquisition de 90 actions au prix de 29,00 € en date du 16 février 2024 ; acquisition de 200 actions au prix de 29,20 € en date du 22 février 2024 ; acquisition de 59 actions au prix de 29,20 € en date du 26 février 2024, acquisition de 1 000 actions au prix de 31,00 € en date du

11 juin 2024 ; acquisition de 158 actions au prix de 28,00 € en date du 17 juin 2024 ; acquisition de 1 543 actions au prix de 23,70 € en date du 6 décembre 2024, acquisition de 857 actions au prix de 23,70 € en date du 19 décembre 2024,

- Monsieur Daniel ROBIN, Président du Conseil de Surveillance HERIGE : cession de 1 000 actions au prix de 31,80 € en date du 15 mai 2024,
- la société SOFICA, actionnaire familial : acquisition de 1 383 actions au prix de 26,62 € en date du 24 juillet 2024 ; acquisition de 729 actions au prix de 27,43 € en date du 26 juillet 2024 ; acquisition de 1 099 actions au prix de 27,70 € en date du 2 août 2024 ; acquisition de 762 actions au prix de 27,20 € en date du 5 août 2024, acquisition de 2 091 actions au prix de 27,40 € en date du 6 août 2024 ; acquisition de 377 actions au prix de 29,92 € en date du 30 septembre 2024, acquisition de 361 actions au prix de 26,94 € en date du 1^{er} octobre 2024.

8 INFORMATIONS BOURSIÈRES

MARCHÉ DU TITRE HERIGE

L'action HERIGE est cotée depuis le 25 juillet 2018 sur le marché « Euronext Growth ».

Le nombre d'actions s'élève à 2 993 643 au 31 décembre 2024.

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE EN 2024

Le nombre d'actions échangées au cours de l'exercice 2024 a été de 435 851, soit une moyenne de 1 703 titres par séance contre 1 797 en 2023 et 849 en 2022. Le total des capitaux échangés s'est élevé à 12,7 M€, soit une moyenne par séance de 49 536 € pour un cours moyen à la clôture de 24,41 €.

Le cours de Bourse du 31 décembre 2024 s'établit à 23,70 € représentant une capitalisation boursière de 70,9 M€.

Cours de l'action sur les quatorze derniers mois

Mois	Nb titres échangés	Capitaux en k€	Cours moyen de clôture	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Dernier cours
janv.-24	81 872	2 542,16	31,34	33,00	28,10	29,00
févr.-24	30 216	893,17	29,57	30,40	28,40	28,90
mars-24	19 389	536,41	27,73	29,30	26,60	27,50
avr.-24	105 536	3 192,99	31,84	34,30	27,00	33,00
mai-24	28 422	922,35	32,61	34,50	30,20	31,60
juin-24	28 182	855,88	30,18	34,00	27,60	28,00
juil.-24	36 545	955,15	28,45	30,00	24,30	28,20
août-24	39 050	1 078,06	28,48	29,40	27,20	28,60
sept.-24	18 278	497,29	27,39	29,00	25,10	27,00
oct.-24	13 470	362,91	27,10	27,90	26,00	27,40
nov.-24	16 533	402,54	24,41	27,40	22,50	26,60
déc.-24	18 358	442,29	24,41	26,80	22,00	23,70
janv.-25	8 647	211,95	24,77	25,80	22,70	25,20
févr.-25	30 216	893,17	29,57	30,40	28,40	28,90

RACHAT D' ACTIONS

> Synthèse des achats et des ventes d'actions de l'exercice

Au cours de l'exercice 2024, la société a procédé à :

- l'attribution initiale de 7 050 actions,
- l'attribution complémentaire de 26 176 actions,
- l'attribution définitive de 9 875 actions dans le cadre du plan 2022,
- la sortie de 3 000 stock-options du plan 2016 suite à leur résiliation,
- la sortie de 1 150 stock-options du plan 2016 suite à leur levée.

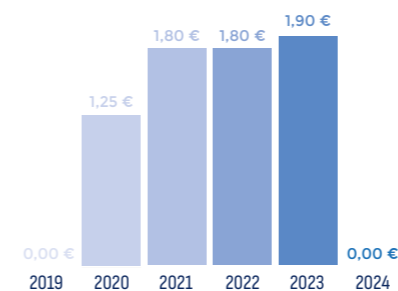
Des actions ont également été acquises et cédées au titre du contrat de liquidité :

Actions inscrites au 1 ^{er} Janvier 2024	1 790
Actions achetées	12 310
Actions vendues	11 594
Actions inscrites au 31 décembre 2024	2 506

> Situation au 21 février 2025

- Pourcentage du capital autodétenu : 5,78 %
- Nombre de titres annulés : 0
- Nombre de titres en portefeuille : 172 961
- Valeur comptable du portefeuille : 4,2 M€
- Valeur de marché du portefeuille : 3,9 M€

> Dividendes par action



> Données par action

Actif net par action	2024	2023
Fonds propres consolidés (part du Groupe)	150 057 277	144 349 831
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	2 867 895	2 861 651
Actif net par action	52,32	50,44

9 FILIALES ET PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES

Il n'y a pas de participation réciproque dans le Groupe.

ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DES FILIALES

Tableau de comparaison 2024/2023 des chiffres d'affaires et des résultats des filiales et sous-filiales.

Sociétés	Méthode de consolidation*	Chiffre d'affaires HT en k€		Résultat de l'exercice en k€	
		2024	2023	2024	2023
Négoce de matériaux de construction					
FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION - Société cédée le 30 avril 2024	IG	905	2 187	86	-141
VM DISTRIBUTION - Société cédée le 30 avril 2024	IG	122 691	388 452	-4 734	-1 390
VM TRANSPORT - Société cédée le 30 avril 2024	IG	1 590	4 893	-105	46
Industrie du Béton & Béton Prêt à l'Emploi					
EDYCEM	IG	5 385	5 635	-10 842	131
EDYCEM BÉTON	IG	91 970	98 796	-10 159	-2 471
PRÉFA DES PAYS DE LOIRE (PPL)	IG	12 075	14 943	-383	843
BÉTON D'ILLE ET VILAINE (BIV)	IG	3 332	2 390	120	74
CH BÉTON	IP	2 571	6 257	341	-670
BÉTON DES OLNONES	IG	5 479	4 490	-147	71
BETON DU POHER	IG	10 591	9 373	361	408
EDYCEM TRANSPORT - Société absorbée par EDYCEM au 1 ^{er} septembre 2024	IG		686		-16
AUDOIN & FILS BETONS	IG	10 255	11 432	-24	-724
Menuiserie industrielle					
FINANCIÈRE BLAVET	IG	2 989	2 937	-2 088	-1 748
ATLANTEM INDUSTRIES	IG	168 457	183 486	-3 454	8 731
INCOBOIS	IG	10 124	15 659	-519	1 032
SCI DUCLOS	IG	1 179	1 155	700	655
T.B.M.	IG	2 888	2 724	97	94
MEN-REC	ME	1 313	537	96	61
MGT MENUISERIE BOIS - Société absorbée par ATLANTEM Industrie au 1 ^{er} janvier 2024	IG		9 942		636
CARPEL - Société absorbée par ATLANTEM Industrie au 31 décembre 2024	IG		2 790		173
PORALU MENUISERIES	IG	52 811	42 052	3 095	2 033
PORALU BOIS	IG	6 975	5 715	-271	258
SCI CAPEPORT	IG	901	901	531	467
Autres					
FENE-TECH	IG	12 399	11 984	-354	-58
COMINEX - Société cédée le 30 avril 2024	IG	3 349	9 311	121	196
SOREPRO	IG	11 362	13 496	-650	52
BTP SERVICES	IG	10 721	18 343	791	2 186
VM GUADELOUPE - Société cédée le 20 décembre 2024	IG	2 816	2 691	9	-722

* IG : Intégration Globale - IP : Intégration Proportionnelle - ME : Mise en Équivalence

10 SUCCURSALES

La société HERIGE n'a pas de succursales.

11 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Signature d'un accord sur le dispositif d'accompagnement du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) entre la Direction et les Organisations syndicales d'ATLANTEM.

À l'issue des négociations engagées le 16 décembre 2024 sur les mesures d'accompagnement du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) entre la Direction et les Organisations syndicales d'ATLANTEM, un accord a été signé le 26 février 2025 avec toutes ces organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC). Cet accord a également été validé par la DREETS le 26 mars 2025. Ces mesures d'accompagnement ont vocation à être étendues à toutes les autres entités du Groupe concernées par des licenciements économiques.

Projet d'adaptation pour renforcer la performance opérationnelle de l'activité Charpente.

Un licenciement économique collectif, qui porterait sur la suppression de 7 postes, a par ailleurs été initié sur la société Incobois. La procédure d'information consultation est en cours.

12 PERSPECTIVES 2025

Dans un marché dégradé, marqué par des évolutions à la fois structurelles et conjoncturelles, ainsi que par une crise inédite touchant l'ensemble du secteur, des mutations profondes s'imposent. Dans ce contexte, le Groupe est pleinement concentré, d'une part, sur le déploiement de son programme de performance opérationnelle sur l'ensemble de ses périmètres et, d'autre part, sur la mise en œuvre de son projet d'ajustement organisationnel, présenté aux instances représentatives du personnel le 3 décembre 2024.

Le Groupe souhaite maintenir le cap industriel qu'il s'est fixé avec l'ambition de devenir un industriel de référence et de proximité de la construction durable.

Pour cela, le Groupe continue à innover et à investir dans des solutions durables. L'intelligence artificielle et les technologies de l'industrie 4.0 joueront un rôle crucial dans cette transformation.

Le Groupe s'engage également à poursuivre ses efforts en matière de RSE en réduisant son empreinte carbone et en promouvant l'économie circulaire dans ses process industriels.

Le Groupe écrit les prochains chapitres de son histoire avec la même détermination et le même esprit d'innovation qui l'ont toujours caractérisé.

13 GESTION DES RISQUES

Le Groupe réalise ses activités dans un environnement complexe et changeant. Il est donc exposé à des risques dont les effets pourraient impacter significativement ses activités, sa situation financière et ses perspectives. À ce titre, HERIGE Industries a décidé de structurer son approche de détection et de prévention des risques. Celle-ci se fonde sur l'actualisation de cartographies des risques par branche d'activité permettant l'identification et la gestion des principales zones de risques. Cette section présente les principaux risques auxquels le Groupe estime être exposé à

la date du présent document. Le Groupe a organisé cette section en catégorisant les risques par nature et degré d'importance.

HERIGE Industries attire l'attention du lecteur sur le fait que d'autres risques dont le Groupe n'a pas connaissance à la date du présent document, ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette date, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif, pourraient exister ou survenir.

RISQUES PROPRES AU GROUPE ET À SON SECTEUR D'ACTIVITÉ

> Risques de marché

Le marché de la construction dans lequel le Groupe évolue est cyclique et fortement influencé par le contexte économique général. En 2024, les fluctuations économiques et les taux d'intérêt encore élevés, résultant des politiques monétaires restrictives visant à lutter contre l'inflation, continuent de peser sur la capacité d'emprunt des ménages et leurs décisions d'achat immobilier.

La tendance du marché de la construction neuve reste favorable sur le long terme, grâce au déficit structurel de logements en France. Le marché de la rénovation connaît une dynamique plus favorable, soutenue par des incitations gouvernementales pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, telles que MaPrimeRénov'. De plus, la demande croissante pour la réhabilitation des bâtiments existants renforce cette tendance.

Toutefois, les variations des coûts des matériaux, exacerbées par les tensions géopolitiques comme la guerre en Ukraine, et la pénurie continue de main-d'œuvre créent un environnement incertain. Les nouvelles réglementations environnementales, telles que la RE 2020, imposent également des contraintes supplémentaires.

> Risques industriels et environnementaux

Les sites du Groupe peuvent être soumis à des risques industriels, tels que les incendies ou les bris de machines. Ils sont également soumis à des réglementations environnementales évolutives imposant de respecter des normes strictes en matière de protection de l'environnement et de Santé et Sécurité au Travail (SST).

Les risques environnementaux découlant de l'exploitation de certains sites sont essentiellement liés à des risques de pollution et/ou de gestion des déchets. Au 31 décembre 2024, 48 sites du Groupe sont classés « ICPE » au sens de la loi.

Un manquement aux réglementations environnementales en vigueur pourrait entraîner des amendes ou d'autres sanctions civiles, administratives ou pénales, notamment le retrait des permis et licences nécessaires à la poursuite de l'exploitation des activités concernées. Cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les activités, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Les changements en matière de réglementation environnementale (RE 2020, REP bâtiment, etc.), de même que la prise en compte des risques liés au changement climatique, pourraient conduire le Groupe à devoir engager des investissements significatifs. Par ailleurs, l'émergence d'un cadre réglementaire européen (taxonomie) est susceptible de peser sur la rentabilité de certaines de nos activités et pourrait remettre en cause la pérennité de certains modèles d'affaires sous leurs formes actuelles.

Afin de limiter les risques industriels et environnementaux et ceux liés à la sécurité des personnes, HERIGE Industries a mis en place, au sein de chacune de ses activités, des responsables Sécurité et Environnement. De plus, le Groupe investit chaque année dans la formation de ses collaborateurs à ces risques. Un programme d'investissements spécifiques, visant à améliorer la sécurité ainsi que la prise en compte des contraintes réglementaires (notamment environnementales) au sein de chaque site, est déployé sur toutes nos activités.

Les conséquences pécuniaires des dommages accidentels susceptibles d'être causés aux personnes, aux biens et à l'environnement du fait de l'exploitation de nos installations sont couvertes par les programmes d'assurance du Groupe.

> Risques liés aux fournisseurs et à l'évolution des coûts des énergies et des matières premières

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est peu exposé au risque de dépendance auprès de ses fournisseurs. Néanmoins, la substitution d'un fournisseur, notamment pour les activités industrielles, peut nécessiter un long processus de sélection et d'intégration. Afin de maîtriser ce risque, HERIGE Industries cherche à sécuriser ses approvisionnements par une rationalisation du nombre de fournisseurs et par le renforcement de la contractualisation de la relation avec ses principaux partenaires.

Par ailleurs, les fluctuations des coûts énergétiques et des matières premières ajoutent une couche supplémentaire d'incertitude pouvant impacter directement la rentabilité du Groupe. Afin de gérer ce risque, le Groupe a mis en place des stratégies d'approvisionnement robustes et mis en œuvre des mécanismes de fixation des prix flexibles.

> Risques liés au système d'information

Les activités du Groupe reposent sur le bon fonctionnement des infrastructures et des applications informatiques. Le risque de défaillance des systèmes d'information pourrait perturber le fonctionnement normal de l'activité du Groupe. Les menaces pesant sur nos systèmes d'information ont augmenté ces dernières années, qu'elles soient d'origine exogène (cyberattaque, défaillance d'un prestataire, coupure électrique, etc.) ou endogène (erreur humaine, négligence). Elles représentent un risque important pour le Groupe. Afin d'en limiter l'impact potentiel et d'assurer la continuité de son exploitation, le Groupe a externalisé l'hébergement de ses serveurs (infrastructures redondées), a renforcé sa stratégie de sauvegarde et a mis en place les moyens permettant le rétablissement de son environnement informatique dans les meilleurs délais. De plus, des actions récurrentes de prévention du risque cyber sont déployées afin de garantir la pérennité des contrats d'assurance. D'autre part, plusieurs campagnes de sensibilisation des utilisateurs du système d'information aux risques liés à l'informatique ont été menées sur l'exercice. Les risques qui pèsent sur les systèmes d'information sont régulièrement réévalués dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) du Groupe HERIGE.

> Risques liés à l'environnement d'exploitation

Le Groupe, œuvrant au service des professionnels du BTP, est dépendant de l'approvisionnement de ses fournisseurs et de la continuité d'exploitation des chantiers et des artisans, eux-mêmes dépendants des particuliers, en tant que clients finaux.

Des conditions climatiques rigoureuses, notamment en hiver, peuvent engendrer l'arrêt momentané des chantiers de construction. Cela peut générer des décalages temporaires impactant le chiffre d'affaires et la marge du Groupe.

> Risques de crédit client

Le risque de crédit est géré opérationnellement au niveau de chacune des activités du Groupe. Chaque service Crédit client évalue, de manière régulière, la solvabilité des clients sur la base de leur santé financière, des données historiques et d'autres facteurs. Des limites de crédits sont fixées sur la base de notations internes et externes.

Le Groupe a également recours à un assureur Crédit avec des réunions d'arbitrage régulières sur leurs expositions aux risques respectifs.

> Risques sur les synergies liés aux activités acquises

Le Groupe a mené plusieurs opérations de croissance externe ces trois dernières années. Ces opérations participent pleinement au projet de transformation de nos activités afin d'acquies une position de leader et d'asseoir une croissance profitable et durable. Elles génèrent par essence, en cas d'insuffisante maîtrise, un risque de non-atteinte de la cible de retour sur investissement. Afin de limiter ce risque, un suivi resserré des dernières acquisitions a été mis en place. Il permet de piloter les plans d'action et de s'assurer de la correcte implémentation des synergies attendues.

NOUVEAUX RISQUES SYSTÉMIQUES

Nous sommes confrontés depuis 2020 à de nouveaux risques systémiques susceptibles de bouleverser l'environnement de notre activité.

> Risques liés aux crises sanitaires (type COVID-19)

La crise sanitaire généralisée a conduit le Groupe à adapter ses pratiques afin de pouvoir garantir la pleine santé de ses collaborateurs et clients sur sites. Le Groupe est apte à dimensionner rapidement sa structure opérationnelle, adapter son protocole sanitaire, mettre en place le télétravail pour ses fonctions supports tout en assurant la continuité de toutes ses activités.

RISQUES JURIDIQUES ET DE CONFORMITÉ

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à des risques juridiques et de conformité survenant dans le cadre normal de ses activités. Sur la base des informations connues, le Groupe estime qu'il est peu probable que les procédures

> Risques géopolitiques

La guerre en Ukraine a entraîné une tension sur les approvisionnements et de fortes hausses de prix sur les énergies et sur certains matériaux, notamment en 2021 et 2022. Cette guerre et ses conséquences rendent tangibles des risques de nature géopolitique et posent la question de la capacité d'absorption des marchés en pareil cas.

en cours puissent avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe. Au 31 décembre 2024, le montant total des provisions pour litiges est de 1,81 M€.

RISQUES FINANCIERS ET FISCAUX

> Risque de taux

La politique et la gestion du risque de taux sont réalisées de manière consolidée par la Direction financière d'HERIGE Industries. Elles ont pour objectif de maîtriser la charge de la dette nette consolidée du Groupe. De même, la consolidation de la trésorerie au sein du Groupe vise à réduire sa dépendance vis-à-vis du marché bancaire. Depuis plusieurs années, dans un contexte de taux bas, le Groupe a eu recours aux financements à taux fixe. Avec la remontée des taux, le Groupe continue d'avoir recours aux financements à taux fixe, mais équilibre sa politique de financement entre souscription de nouveaux emprunts et autofinancement, de sorte à maîtriser sa charge d'intérêts. Afin de couvrir le risque d'une augmentation des taux d'intérêt sur la dette existante, le Groupe est susceptible d'utiliser des instruments financiers tels que les swaps de taux et les caps.

de financement du Groupe, fondé sur des budgets d'activités et d'investissements, ainsi que sur l'évolution du BFR et le remboursement de la dette. Le financement du Groupe est principalement réalisé au moyen d'emprunts à moyen et à long terme, de lignes de crédit et de cessions de créances commerciales.

Afin d'assurer une politique financière prudente, le Groupe s'est efforcé de mettre en place des contrats financiers sans clauses de type « covenant ». Ainsi, au 31 décembre 2024, il n'existe pas de telles clauses dans les contrats d'emprunts.

> Risque de change

Actuellement, le Groupe réalise principalement ses opérations dans la zone euro. Ainsi, le risque de la variation des taux de change sur le résultat consolidé du Groupe n'est pas significatif.

Toutefois, dans le cadre de son activité à l'international, le Groupe peut couvrir les risques de change sur ses transactions par des instruments dérivés dès lors qu'un engagement ferme ou hautement probable en devises étrangères est pris ou connu. Ces instruments dérivés sont limités à des contrats à terme, swaps et options de change.

> Risque sur le capital

L'objectif du Groupe, en matière de gestion du capital, est d'assurer sa capacité à poursuivre et à développer son exploitation afin de pouvoir rémunérer l'ensemble de ses partenaires et de maintenir une structure de capital optimale pour réduire le coût du capital.

Son pilotage s'effectue principalement par la maîtrise de l'endettement net, mais aussi par des opérations ponctuelles sur le capital. Le Groupe peut également revoir sa politique de dividendes versés aux actionnaires.

Outre le ratio d'endettement (endettement net / capitaux propres), le Groupe utilise de plus en plus le levier d'endettement (principalement lié au *Free Cash Flow*).

> Risques liés à la dépréciation des actifs corporels et incorporels

Le Groupe possède un montant significatif d'actifs incorporels, liés principalement

aux écarts d'acquisition (33,6 M€). Une dotation aux amortissements des écarts d'acquisition d'un montant total de 5,7 M€ a été comptabilisée en 2024. Par prudence, le Groupe a décidé d'amortir l'écart d'acquisition de l'activité Menuiserie sur une durée de 20 ans, soit une dotation de 1,6 M€ sur l'exercice. En 2024, le Groupe a également décidé de constater une dépréciation additionnelle de 10,0 M€ de l'écart d'acquisition de l'activité Béton, comptabilisée en deux temps (5,0 M€ au 30 juin 2024 et 5,0 M€ au 31 décembre 2024). Cette dépréciation additionnelle traduit le violent retournement conjoncturel du marché à court-moyen terme, sans pour autant remettre en question l'ambition du Groupe à moyen-long terme (notamment les perspectives en Béton industriel, l'enrichissement de l'offre et l'allègement des coûts fixes).

> Risques fiscaux

Sur la base des informations connues, le Groupe estime peu probable l'émergence d'une dette supplémentaire vis-à-vis du Trésor public ayant un impact significatif sur les états financiers consolidés.

ASSURANCES

La politique d'assurance et de couverture des risques est pilotée par la Direction juridique et assurances d'HERIGE Industries. Elle s'entoure, dès que nécessaire, de conseils et de cabinets spécialisés. Les contrats souscrits auprès de compagnies

d'assurance permettent au Groupe de se prémunir contre les principaux risques auxquels il est exposé et assurent de façon raisonnable la prise en charge des coûts à engager pour maintenir la pérennité des activités.

> Couverture des dommages matériels et des pertes d'exploitation

Les principales garanties couvrant les dommages matériels et de pertes d'exploitation sont résumées dans le tableau suivant :

Nature de l'assurance	Garanties principales	Montant assuré
Tous risques (assurance multirisque)	Domages aux biens sites Menuiserie « PVC /Alu »	Limite de 49,99 M€ par sinistre et par évènement
	Domages aux biens sites Menuiserie « Bois »	Limite de 19,99 M€ par sinistre et par évènement
	Domages aux biens sites « BPI »	Limite de 49,99 M€ par sinistre et par évènement
	Domages aux biens autres sites Béton	Limite de 25,00 M€ par sinistre et par évènement
	Domages aux biens sites de bureaux	Limite de 10,00 M€ par sinistre et par évènement
	Perte d'exploitation activités Béton (hors BPI)	12 mois de marge brute
	Perte d'exploitation activités Menuiserie et Béton uniquement BPI	18 mois de marge brute
	Bris de machine	Jusqu'à 5 M€

COUVERTURE DU RISQUE DE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les principales garanties en termes de risques de responsabilité civile sont résumées dans le tableau suivant :

Nature de l'assurance	Garanties principales	Montant assuré
Responsabilité civile (les exclusions sont conformes au marché)	RC générale première ligne	Jusqu'à 5 000 000 € par sinistre et par an (RC après livraison) Jusqu'à 10 000 000 € par sinistre et par an (RC exploitation tous dommages corporels) Jusqu'à 5 000 000 € par sinistre et par an (RC exploitation tous dommages matériels et immatériels)
	RC générale deuxième ligne intervenant après éputation des garanties du contrat RC générale première ligne	Jusqu'à 5 000 000 € en excédent du montant du contrat RC générale première ligne
	Décennale (concerne certaines de nos productions)	À hauteur du coût des réparations plafonnées à 15 000 000 €

> Autres couvertures

Le Groupe a également souscrit :

- un contrat d'assurance « responsabilités des dirigeants ». Sont assurés les dirigeants de droit (prévus aux statuts) et les dirigeants de fait (personnes physiques investies des fonctions de Direction, de représentation, de contrôle ou de surveillance) d'HERIGE et de toutes ses filiales. Le montant maximal garanti par année d'assurance est de 10 000 000 €,
- un contrat d'assurance « flotte automobile » destiné à couvrir l'ensemble des véhicules du Groupe (véhicules légers, camions et engins de manutention),
- un contrat « risques environnementaux » dans le cadre du renforcement de la législation environnementale. Ce programme couvre la responsabilité civile des sociétés du Groupe liée aux atteintes à l'environnement vis-à-vis des tiers, la responsabilité environnementale des filiales elles-mêmes, les frais de prévention, de réparation et d'urgence, ainsi que les frais de dépollution et de remise en état auxquels s'ajoute une garantie perte d'exploitation. Le montant maximal de garantie par sinistre et par année d'assurance est de 5 000 000 €,

- un contrat « risque fraude » couvrant principalement les conséquences d'attaques d'origine interne ou externe (l'abus de confiance, l'escroquerie, le faux et l'usage de faux, le vol, etc.). Le montant maximal de garantie par sinistre et par année d'assurance est de 5 000 000 €,
- un contrat « risque cybersécurité », couvrant principalement les dommages subis et causés consécutifs à une atteinte (disponibilité des systèmes d'information, intégrité des systèmes d'information, confidentialité des données, etc.). Le montant maximal de garantie par sinistre et par année d'assurance est de 5 000 000 €.

En parallèle, le Groupe a entrepris plusieurs démarches de prévention et de formation de ses collaborateurs visant notamment à :

- prévenir les risques liés à la cybermalveillance (campagnes de sensibilisation des collaborateurs),
- prévenir les risques incendie sur ses sites (mise en place d'un plan de prévention incendie pour l'ensemble des activités du Groupe).

14 AFFECTATION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du résultat contenue dans la cinquième résolution soumise à l'Assemblée est la suivante :

Résultat de l'exercice	44 702 610,78 €
Report à nouveau antérieur	5 901 682,51 €
Montant distribuable	50 604 293,29 €
Affectation proposée	
Report à nouveau	50 604 293,29 €

En application de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	
	par action	global ⁽¹⁾
2021	1,80 €	5 388 557,40 €
2022	1,80 €	5 388 557,40 €
2023	1,90€	5 687 921,70€

(1) montant incluant les actions d'autodétention

15 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Le montant de la rémunération globale à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2024 est proposé dans la septième résolution à la somme de 113 385 €.

16 MANDATS DES DIRIGEANTS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance arrivant à expiration lors de la présente Assemblée sont les suivants :

- Monsieur Jérôme CAILLAUD,
- Monsieur Laurent CAILLAUD,
- Monsieur Sébastien CAILLAUD,
- Monsieur Daniel ROBIN,
- Madame Marie-Laure ROBIN RAVENEAU,
- Monsieur Olivier ROBIN,
- Madame Caroline WEBER.

Il est proposé dans les résolutions huit à quatorze de renouveler leurs fonctions pour une nouvelle période de trois exercices qui expirera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, qui se tiendra en 2028.

Le mandat de Commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG AUDIT arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, nous vous proposons dans la quinzième résolution de le renouveler pour une période de six exercices qui expirera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, qui se tiendra en 2031.

17 ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES ACTIONS

La seizième résolution soumise à l'Assemblée propose le renouvellement de l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 31 mai 2024 de procéder à des achats en bourse d'actions de la société, dans les conditions et limites définies par les articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce et conformément à celles du règlement européen 596/2014 (règlement MAR).

Les objectifs du programme de rachat sont les mêmes que l'année précédente.

L'autorisation d'acquisition est donnée pour une durée de dix-huit mois et dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées ne pourra excéder 10 % du capital social,
- le prix d'achat maximal par action est fixé à 60 € et le montant global affecté à ce programme est fixé à 17 961 840 €.

18 RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Deux résolutions aux conditions de quorum et de majorité extraordinaires vous sont soumises.

ANNULATION DES ACTIONS AUTODÉTENUES

Si vous renouvelez l'autorisation d'achat d'actions évoquée précédemment, conformément aux dispositions de l'article L22-10-62 du Code de commerce, il conviendra d'autoriser le Directoire à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci et de lui conférer tous pouvoirs pour constater la ou les réductions de capital, procéder

aux modifications corrélatives des statuts et, d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires. Les actions annulées ne pourront dépasser 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois.

L'autorisation d'annulation est donnée pour la même durée que l'autorisation de l'acquisition, à savoir dix-huit mois.

AUTORISATION À CONFÉRER AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE CONSENTIR DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Aux termes de la dix-huitième résolution, nous vous proposons d'autoriser le Directoire à consentir, au profit des membres du personnel salarié de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées et/ou des mandataires de la société, des attributions gratuites d'actions, dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants et L22-10-59 et suivants du Code de commerce.

Conformément à la loi, l'attribution gratuite des actions nouvelles à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée ne pourra être inférieure à celle prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date d'attribution. Le Directoire pourra fixer une période d'acquisition supérieure ainsi qu'une période de conservation, la durée cumulée de la période d'acquisition et de la période de conservation ne pouvant

être inférieure à la durée prévue par les dispositions légales en vigueur au moment de l'attribution.

Le nombre d'actions attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1,5 % du capital social de la société.

Si vous acceptez cette proposition, il appartiendra au Directoire de fixer les conditions et critères d'attribution des actions gratuites, d'en déterminer les bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun et, d'une manière générale, de mettre en œuvre la présente autorisation.

Conformément à la loi, lecture vous est faite du rapport spécial de vos Commissaires aux comptes sur cette opération.

Informations financières

03

États financiers consolidés

Normes françaises
au 31 décembre 2024

BILAN CONSOLIDÉ

En k€	Notes	2024	2023
Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	5	41 366	67 263
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	5	33 565	54 471
Immobilisations corporelles	6	98 627	145 163
Immobilisations financières	7	1 612	3 591
Titres mis en équivalence		5	-19
Total actif immobilisé		141 611	215 998
Actif circulant			
Stocks et en-cours	8	39 941	117 713
Clients et comptes rattachés	9	47 217	82 946
Autres créances et comptes de régularisation ⁽¹⁾	10	25 596	52 032
Valeurs mobilières de placement	11	21 563	1 744
Disponibilités	12	66 839	19 786
Total actif circulant		201 156	274 221
Total actif		342 767	490 219

(1) - dont impôts différés actifs (note 14 des états financiers consolidés)
- dont avances et acomptes, et fournisseurs débiteurs

Passif

En k€	Notes	2024	2023
Capitaux propres (part du Groupe)			
Capital	15	4 490	4 490
Réserves consolidées		138 667	134 773
Actions autodétenues	15	-4 031	-4 164
Résultat part du Groupe		10 931	9 250
Total capitaux propres (part du Groupe)	16	150 057	144 350
Intérêts minoritaires			
Réserves		1 068	923
Résultat		129	166
Total intérêts minoritaires	16	1 197	1 090
Fonds propres de l'ensemble consolidé		151 254	145 439
Provisions			
Provisions pour risques et charges	17-18	22 941	25 262
Total provisions		22 941	25 262
Dettes			
Emprunts et dettes financières	19	98 807	178 168
Dettes fournisseurs	20	42 596	95 128
Autres dettes et comptes de régularisation ⁽¹⁾	20	27 168	46 221
Total dettes		168 571	319 517
Total passif		342 767	490 219

(1) - dont impôts différés passifs (note 14 des états financiers consolidés)
- dont dettes fiscales et sociales

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En k€	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires	21	525 713	835 644
Autres produits d'exploitation	22	10 372	13 356
Achats consommés		-282 869	-497 571
Charges de personnel	23	-114 826	-156 583
Autres charges d'exploitation	24	-104 436	-129 284
Impôts et taxes		-5 953	-9 031
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-26 061	-30 899
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		1 940	25 633
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-15 684	-4 424
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-13 744	21 209
Charges et produits financiers	25	-1 617	-5 434
Charges et produits exceptionnels	26	28 059	-1 963
Impôts sur les résultats	27	-1 661	-4 389
Résultat net des sociétés intégrées		11 036	9 423
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		24	-7
Résultat net de l'ensemble consolidé		11 060	9 417
Intérêts minoritaires		129	166
Résultat net (part du Groupe)		10 931	9 250
Résultat par action	28	3,81 €	3,23 €
Résultat dilué par action	28	3,81 €	3,23 €

Notes relatives aux états financiers consolidés

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Groupe HERIGE est centré sur l'univers du Bâtiment, à travers deux domaines d'activité :

- l'industrie du Béton : Béton Prêt à l'Emploi, Béton Préfabriqué Industriel et Valorisation et granulats recyclés,
- la Menuiserie industrielle : fabrication de menuiseries extérieures (fenêtres et portes en PVC, aluminium, bois ou hybride), de fermetures (volets roulants, portails, portes de garage) et de structures bois (fermettes, charpentes traditionnelles et panneaux bois).

L'activité de Négoce de matériaux (distribution de matériaux de construction pour le bâtiment et les travaux publics) a été cédée au cours de l'exercice 2024 (cf. 4. Faits marquants).

Les titres HERIGE sont cotés sur Euronext Growth.

Ces états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils ont été arrêtés par le Directoire du 14 mars 2025.

2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes consolidés 2024 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01 et selon les règles et principes du plan comptable général complété par l'arrêté ministériel du 9 décembre 1986.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

PRINCIPES SOURCES D'ESTIMATION

La présentation des états financiers consolidés, conforme aux dispositions du règlement ANC 2020-01, nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs consolidés.

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement et peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles

elles étaient fondées évoluent. Les montants effectifs peuvent naturellement diverger de ces estimations.

Ces dernières concernent les tests de valeur des écarts d'acquisition, l'évaluation des engagements de retraite, les provisions pour risques et charges, les provisions pour autres passifs, les impôts différés, ainsi que les dépréciations de stocks.

MÉTHODES COMPTABLES

L'application des méthodes du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Méthodes	ANC 2020-01	Application par le Groupe
Activation des crédits-bails	Obligatoire	Oui
Comptabilisation des impôts différés	Obligatoire	Oui
Étalement des frais d'émission d'emprunt	Obligatoire	Non appliqué car non significatif
Activation des frais de développement	Obligatoire	Oui
Comptabilisation en charges des frais de constitution	Obligatoire	Non concerné
Activation des frais d'actes liés à l'acquisition des actifs	Obligatoire	Oui
Neutralisation des écritures passées pour la seule application des législations fiscales	Obligatoire	Oui
Provision des engagements de retraite	Référence	Oui
Reprise en résultat des subventions d'investissement immédiate ou étalée (immédiates et étalées, mais uniquement s'il s'agit des subventions)	Choix de méthode	Étalement des subventions
Réévaluation des immobilisations corporelles et financières au niveau des seuls comptes consolidés	Optionnel	Non
Enregistrement en résultat des écarts de conversion	Interdit	Écarts de conversion des créances et des dettes en devises comptabilisés en écarts de conversion actif et passif

> Changement de méthode

Absence de changement de méthode sur l'exercice 2024.

3 PRINCIPES COMPTABLES LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

> Intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle exclusif de droit et de fait sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions significatives entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, dividendes).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est exercé. Elles ne sont plus consolidées à partir de leur date de cession.

> Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

> Mise en équivalence

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de la société, sans toutefois contrôler exclusivement ou conjointement ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence est présentée après le « résultat net des sociétés intégrées » sur la ligne « quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

CONVERSION DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe HERIGE. Les comptes des sociétés hors zone euro sont convertis selon les principes suivants :

- les postes de bilan sont convertis au taux de clôture,
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice,
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion ».

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère sont enregistrés au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition constatés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité à l'étranger sont comptabilisés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Ils sont ensuite convertis au cours de clôture dans la monnaie de présentation du Groupe, les différences résultant de cette conversion étant portées dans les capitaux propres consolidés.

4 FAITS MARQUANTS

PROJET D'ÉVOLUTION STRATÉGIQUE ET MAJEUR POUR DEVENIR UN INDUSTRIEL DE RÉFÉRENCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE

> **Cession des activités Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles (Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex) au Groupe SAMSE en date du 30 avril 2024**

À la suite de l'entrée en négociations exclusives annoncée le 4 décembre 2023, HERIGE Industries a signé le 7 février 2024 un protocole d'accord en vue de la cession des activités Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles (Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex) au Groupe SAMSE. Après approbation par les autorités réglementaires compétentes, la transaction a été finalisée en date du 30 avril 2024 par la signature d'un acte réitératif de cession. Les activités cédées représentent un chiffre d'affaires 2023 de 374,8 M€ et comprennent 79 points de vente situés dans le Grand Ouest. La valeur d'entreprise du périmètre cédé a été calculée selon un multiple d'EBITDA. La valeur des titres a été déterminée en déduisant de cette valeur d'entreprise une dette financière nette ajustée. Cette cession permet à HERIGE Industries de réaliser un désendettement de 124,6 M€, améliorant ainsi son *gearing* de 90 points. De plus HERIGE Industries réalise une plus-value de cession « nette » de 33,1 M€ (correspondant à une plus-value « brute » de 37,7 M€ de laquelle sont déduits les coûts annexes à la cession à hauteur de 2,9 M€ et l'impôt sur les sociétés à hauteur de 1,7 M€), soit une augmentation de +23 % de ses fonds propres. Cette plus-value vient absorber un résultat net de -4,4 M€ dégagé sur la période par le périmètre cédé. Le Groupe dispose ainsi de moyens financiers supplémentaires au service de sa stratégie industrielle.

> **Cession de l'activité Négoce de matériaux de VM Guadeloupe en date du 20 décembre 2024**

Dans la continuité de son recentrage industriel, HERIGE Industries a procédé à la cession de VM Guadeloupe. Le périmètre cédé, non stratégique, représente un chiffre d'affaires de 2,8 M€ en 2024 et concerne un effectif de 7 collaborateurs, tous intégrés par le repreneur local.

> **Annonce du plan d'adaptation pour renforcer la performance opérationnelle et préserver la compétitivité d'HERIGE dans un contexte de crise sans précédent du marché de la construction**

Face à la baisse inédite et durable des marchés de la construction neuve et de la rénovation, HERIGE a annoncé le 3 décembre 2024 s'engager dans un projet de transformation visant à adapter son organisation afin de préserver sa compétitivité. Ce projet s'articule autour de 4 axes principaux :

- l'amélioration de la performance opérationnelle et de l'efficacité organisationnelle afin de préserver les niveaux de marge,
- la rationalisation du maillage industriel afin d'optimiser les ressources et de renforcer la compétitivité,
- l'optimisation de l'organisation commerciale pour mieux répondre aux enjeux du marché,
- la mise en œuvre d'un projet de cessions d'actifs non stratégiques représentant un chiffre d'affaires de l'ordre de 4,0 M€

Dans le cadre de l'ensemble des opérations envisagées, les effectifs du Groupe seront adaptés au volume d'activité d'HERIGE. Ce projet conduira à une réduction de près de 10 % de l'effectif total du Groupe et permettra, à terme, de générer une réduction des charges en année pleine de l'ordre de 7,0 M€.

Par ailleurs, l'ensemble des mesures envisagées devrait générer des charges non courantes estimées entre 10 et 11 M€ avant IS, dont 6,2 M€ sont provisionnées sur l'exercice 2024.

> HERIGE devient HERIGE Industries

Après les quatre acquisitions structurantes de l'année 2022 (PORALU Groupe, AUDOIN & FILS BÉTON, MGT MENUISERIES BOIS, ACTIVENCE) et suite à la cession de son activité historique de négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles, le Groupe se recentre sur ses domaines industriels stratégiques que sont la menuiserie (ATLANTEM) et le béton (EDYCEM). Devenant ainsi un acteur industriel français de premier plan dans la construction durable, le Groupe entre dans une nouvelle ère et HERIGE devient HERIGE Industries. Le plan stratégique d'HERIGE Industries, nommé Révolution, vise le renforcement de la performance et l'excellence au service de ses clients :

- la performance économique : revitaliser l'industrie des territoires et devenir un référent de qualité,
- la performance environnementale : accompagner la décarbonation et développer la circularité de ses modèles,
- la performance humaine : accompagner la transformation et fédérer les équipes.

> Poursuite de l'engagement du Groupe dans sa démarche RSE

Depuis 2022, le Groupe est adhérent du Pacte mondial des Nations Unies et a

renouvelé son engagement au premier semestre 2024. Dans ce cadre, il suit les dix principes universellement acceptés dans les domaines des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption pour mener ses opérations et ses stratégies de développement. Par ailleurs, suite à la validation en 2023 de ses objectifs de réduction de Gaz à Effet de Serre par l'initiative Science Based Targets (SBTi), il a déployé ses plans d'action au sein de ses différentes activités, tels que la tenue durant l'année d'un groupe de travail transverse sur les achats responsables, l'adhésion d'EDYCEM au dispositif Fret 21 ou encore la signature d'un contrat de mécénat avec WWF soutenant l'initiative Nature Impact qui vise à contribuer à la préservation de la biodiversité, à l'adaptation des forêts au changement climatique et au développement de puits de carbone naturels.

> Simplification de l'organigramme juridique d'ATLANTEM et d'EDYCEM

- Au 1^{er} janvier 2024, la société MGT Menuiseries Bois a été absorbée et fusionnée par la société ATLANTEM Industries
- Au 1^{er} septembre 2024, la société EDYCEM Transport a été dissoute sans liquidation par transmission universelle de patrimoine à la société EDYCEM
- Au 31 décembre 2024, la société CARPEL a été absorbée et fusionnée par la société ATLANTEM Industries

INCIDENCE DES CESSIONS SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LE RÉSULTAT DU GROUPE

Les résultats financiers 2024 ne sont pas directement comparables à ceux de l'année 2023 en raison de la cession des activités Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles (Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex) au Groupe SAMSE en date du 30 avril 2024. L'impact de

cette cession sur les résultats financiers est présenté en « variation de périmètre » dans les annexes au présent rapport annuel et financier. Les chiffres ci-dessous représentent la contribution de ces filiales dans les comptes consolidés du groupe en 2023 et 2024.

En synthèse :

Chiffre d'affaires HT en M€	2024	2023
FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION	-	-
VM DISTRIBUTION	122,3	387
VM TRANSPORT	-	-
SAS COMINEX	3,3	8,5
Résultat de l'exercice en M€		
FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION	0,1	-0,1
VM DISTRIBUTION	-4,5	-0,8
VM TRANSPORT	-0,1	0,1
SAS COMINEX	0,1	0,2

Résultats hors Negoce et Cominex

Principaux agrégats du compte de résultat	2024	2023
Chiffre d'affaires	406,0	460,8
Résultat d'exploitation	4,6	21,8
Résultat net de l'ensemble consolidé	15,4	10,0

5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (coûts de développement, logiciels, marques et licences) sont évaluées au coût d'acquisition, révisées périodiquement en cas de perte de valeur. Elles sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

- brevets et concessions : 8 ans,
- logiciels et licences informatiques : 2 à 5 ans,
- droit au bail : 20 ans.

Les marques sont comptabilisées séparément du *goodwill* lorsqu'elles constituent des éléments susceptibles d'être évalués séparément dans des conditions

permettant un suivi de leur valeur. Des critères de notoriété et de pérennité sont alors pris en compte pour apprécier la durée de vie de la marque.

Par ailleurs, le Groupe capitalise ses coûts de développement lorsque les critères d'éligibilité sont réunis.

Dans le cas où une marque constitue une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéfinie, celle-ci n'est pas amortie, mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur potentielle.

	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Écart d'acquisition	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES					
Au 1 ^{er} janvier 2023	9 135	1 200	1 294	58 905	70 534
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Investissements	2 213	-	1 125	-	3 338
Cessions et réductions diverses	-	-	-	-10	-10
Écarts de conversion	-0	-	-	-	-0
Reclassement	1 133	-	-1 133	-	-
Dotations aux amortissements	-2 057	-118	-	-4 424	-6 599
Dotations aux dépréciations	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2023	10 423	1 082	1 287	54 471	67 263
Variation de périmètre	-6 434	-18	-400	-5 222	-12 073
Investissements	783	-	2 706	0	3 489
Cessions et réductions diverses	-0	-	-	-	-0
Écarts de conversion	-0	-	-	-	-0
Reclassement	1 041	-	-1 028	-	13
Dotations aux amortissements	-1 569	-73	-	-5 684	-7 326
Dotations aux dépréciations	-	-	-	-10 000	-10 000
Au 31 décembre 2024	4 245	991	2 564	33 565	41 366
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES					
Au 31 décembre 2023	28 091	3 887	1 287	106 490	139 754
Au 31 décembre 2024	18 312	3 639	2 564	71 380	95 895
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR					
Au 31 décembre 2023	-17 668	-2 804	-	-52 019	-72 491
Au 31 décembre 2024	-14 067	-2 647	-	-37 814	-54 529

ÉCARTS D'ACQUISITION

> Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe acquiert un contrôle exclusif, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur valeur actuelle à la date de prise de contrôle.

À cette date, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation à la valeur actuelle des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au prix d'acquisition majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

L'évaluation des actifs et passifs identifiables doit être finalisée dans un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition. Au-delà du délai d'affectation, les plus et moins-values constatées par rapport aux valeurs attribuées lors de la première consolidation sont comptabilisées en résultat.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale déjà intégrée globalement, un écart d'acquisition complémentaire est constaté sans que les évaluations opérées à la date de prise de contrôle soient remises en cause.

> Amortissement des écarts d'acquisition et perte de valeur

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée. Un test de dépréciation est par ailleurs réalisé chaque année.

Pour les besoins des tests de dépréciation, il convient de retenir le niveau pertinent d'affectation de l'écart d'acquisition au groupe d'actifs auquel il est rattaché et ses performances.

Les tests de valeur ont été réalisés sur les activités du Groupe afin de déterminer la valeur recouvrable des actifs.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité :

- le prix de vente net de l'actif correspond à une estimation à partir de multiples critères financiers (chiffre d'affaires, résultat...),
- la valeur d'utilité est calculée sur la base des prévisions à 5 ans établies par les branches d'activité et revues par le service financier Groupe. Ces plans sont validés par la Direction.

Le Groupe a déterminé les règles à appliquer selon les activités ; ces règles sont détaillées ci-dessous :

Béton

- Les écarts d'acquisition de l'activité Béton étaient amortis à compter de l'exercice 2021 sur une durée de 15 ans en raison de l'entrée en vigueur en janvier 2022 de la réglementation RE 2020, dans la lignée de l'Accord de Paris, remettant en question l'hypothèse d'une pérennité à l'infini des modèles d'affaires de l'activité Béton.

Le modèle opérationnel du béton « carboné » en serait profondément bouleversé avec, à terme la disparition des bétons fortement carbonés. Le processus de transformation interviendrait sans rupture brutale, mais sur une période de transition à un horizon de 15 ans, nécessaire pour l'innovation et l'émergence de nouveaux modèles constructifs.

• Les difficultés rencontrées en 2023 avec le retournement du marché, l'accélération sensible des bouleversements impactant le modèle opérationnel, ainsi que les incertitudes sur les années 2024 et 2025, ont conduit par prudence le Groupe à accélérer la dépréciation de l'écart d'acquisition dans les comptes consolidés. La durée d'amortissement résiduelle de l'écart d'acquisition a ainsi été ramenée de 13 à 6 ans dans les comptes consolidés.

• En 2024, le Groupe a décidé de constater une dépréciation additionnelle de 10,0 M€ de l'écart d'acquisition dans les comptes consolidés, comptabilisée en deux temps (5,0 M€ au 30 juin 2024 et 5,0 M€ au 31 décembre 2024). Cette dépréciation additionnelle traduit le violent retournement conjoncturel du marché, sans pour autant remettre en question l'ambition du Groupe à moyen-long terme (notamment les perspectives en Béton industriel, l'enrichissement de l'offre, et l'allègement des coûts fixes).

Menuiserie

• L'écart d'acquisition de l'activité Menuiserie n'était pas amorti jusqu'au 31 décembre 2023. La baisse sensible des résultats en 2024 ainsi que l'évolution très forte des paradigmes de marché ont conduit la Direction à remettre en cause l'hypothèse d'une pérennité à l'infini du modèle d'affaires de la Menuiserie tel qu'il existe aujourd'hui. Le Groupe entend toutefois continuer à peser sur l'évolution des marchés par une politique de l'offre fondée sur une innovation active et sur la croissance externe.

Dans un contexte général d'incertitude renforcée, le Groupe a donc décidé, par prudence, de revoir son approche et d'amortir l'écart d'acquisition de l'activité Menuiserie sur une durée de 20 ans.

La valeur d'utilité des unités de regroupement est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction du Groupe. Lorsque la valeur d'utilité des unités de regroupement se révèle inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée sur la ligne « Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition » du compte de résultat.

Dans le cas où un scénario de cession est concrètement envisagé, la valeur recouvrable des actifs est déterminée selon le prix de cession envisagé par le Groupe.

Lors de la réalisation des tests de valeur, la valeur est calculée à partir d'une valorisation multicritère (multiples boursiers, DCF et multiples de place). L'actualisation des flux de trésorerie a été réalisée en utilisant un coût moyen du capital de 10,5 % pour l'activité Menuiserie et de 10,0 % pour l'activité Béton. L'extrapolation des prévisions de la dernière année projetée à l'infini est déterminée en appliquant un taux de croissance de 1,5 %, identique à celui retenu pour l'exercice 2023.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition ont été réalisés sur la base des dernières prévisions préparées par le management et approuvées par le conseil de surveillance. Ces tests intègrent des hypothèses, notamment le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation.

Béton

Une variation à la hausse du taux d'actualisation de 50 points de base aurait conduit à une dépréciation complémentaire de l'écart d'acquisition de l'activité béton de 3,3 M€, ce qui aurait conduit à déprécier la totalité de l'écart d'acquisition.

Une variation à la baisse du taux de croissance à l'infini de 50 points de base aurait conduit à une dépréciation complémentaire de l'écart d'acquisition de l'activité béton de 2,3 M€.

Menuiserie

Une variation à la hausse du taux d'actualisation de 50 points de base ou une variation à la baisse du taux de croissance à l'infini de 50 points de base n'aurait pas conduit à une dépréciation de l'écart d'acquisition de l'activité menuiserie.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des écarts d'acquisition par secteurs opérationnels avec indication des principales entités de regroupement auxquelles ils se rapportent.

	2024	2023	Entités de regroupement
Négoce	-	5 575	Négoce
Menuiserie	30 483	32 087	Menuiseries - Fermetures et Charpentes
Béton	3 083	16 673	Béton
Autres	-0	136	COMINEX et Canada
Total Groupe	33 565	54 471	

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre amortissement et dépréciation par secteurs opérationnels.

	2024		2023	
	Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation
Négoce	-465	-	-1 394	-
Menuiserie	-1 604	-	-	-
Béton	-3 591	-10 000	-2 956	-
Autres	-25	-	-74	-
Total Groupe	-5 684	-10 000	-4 424	-

6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, à l'exception des terrains qui ne sont pas dépréciés du fait de leur durée de vie infinie.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées d'utilisation probables suivantes :

- constructions, agencements de construction, agencements de terrain : 10 à 30 ans,
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 12 ans,
- agencements de magasin : 3 à 10 ans.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, qui inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur comptable

d'une immobilisation est supérieure à son montant recouvrable estimé, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

> Locations financières

Les contrats de location-financement portant sur des immobilisations corporelles sont immobilisés lorsque le Groupe supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les immobilisations corporelles financées par des contrats de location-financement sont capitalisées à leur valeur actuelle correspondant aux montants des redevances à payer. Chaque redevance est partagée entre une dette financière et une charge financière. Le solde entre les redevances et les charges financières est inclus dans le poste « dettes financières ». La charge financière est comptabilisée dans le compte de résultat sur la période du leasing. Les constructions, les aménagements et équipements acquis lors d'un contrat de crédit-bail sont amortis sur la durée de vie estimée de l'actif. Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe l'intégralité des risques et des avantages sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée des contrats.

	Terrains et Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES					
Au 1 ^{er} janvier 2023	74 447	46 079	19 652	4 033	144 211
Variation de périmètre	-	-	-	-	0
Investissements	4 779	9 253	4 994	2 525	21 551
Cessions et réductions diverses	-840	-95	-575	-55	-1 565
Écarts de conversion	-20	-16	-8	-1	-45
Reclassement	1 256	1 141	669	-3 066	0
Dotations aux amortissements	-5 309	-8 723	-4 956	-0	-18 989
Au 31 décembre 2023	74 312	47 638	19 776	3 436	145 163
dont locations financements	2 269	3 922	308	-	6 498
Variation de périmètre	-23 774	-8 409	-9 593	-832	-42 608
Investissements	2 413	6 644	1 786	3 131	13 974
Cessions et réductions diverses	-639	-158	-584	-438	-1 819
Écarts de conversion	-40	-29	-12	-4	-86
Reclassement	716	1 522	73	-2 324	-13
Dotations aux amortissements	-4 455	-8 227	-3 301	-	-15 983
Au 31 décembre 2024	48 534	38 981	8 144	2 968	98 627
dont locations financements	2 104	2 167	-	-	4 272
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES					
Au 31 décembre 2023	153 795	150 732	57 198	3 436	365 161
dont locations financements	6 404	11 410	932	-	18 746
Au 31 décembre 2024	90 736	132 739	28 099	2 968	254 542
dont locations financements	4 955	9 851	-	-	14 807
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR					
Au 31 décembre 2023	-79 482	-103 094	-37 422	-	-219 998
dont locations financements	-4 135	-7 488	-624	-	-12 247
Au 31 décembre 2024	-42 202	-93 758	-19 955	-	-155 914
dont locations financements	-2 851	-7 684	-	-	-10 535

7 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Titres divers	Dépôts, prêts, cautionnements et autres	Total
Au 1 ^{er} janvier 2023	130	3 570	3 700
Variation de périmètre	2	-	2
Variation de l'exercice	-19	-92	-111
Au 31 décembre 2023	113	3 477	3 591
Variation de périmètre	-75	-1 199	-1 274
Variation de l'exercice	-6	-699	-705
Au 31 décembre 2024	33	1 580	1 612

8 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont comptabilisés au montant le plus faible entre le coût historique et la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré. Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main d'œuvre directe, les coûts directs et les frais de production correspondants. La valeur nette réalisable

correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Une dépréciation de stocks est comptabilisée lorsque la valeur réalisable est inférieure à la valeur historique.

	2024			2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières	20 690	-547	20 142	24 730	-243	24 487
En-cours	1 798	-	1 798	2 218	-	2 218
Produits intermédiaires et finis	8 127	-238	7 889	9 219	-129	9 090
Marchandises	10 686	-574	10 112	87 200	-5 281	81 919
Total	41 301	-1 359	39 941	123 367	-5 653	117 713

Évolution de la valeur brute

Au 31 décembre 2023	123 367
Variation de périmètre	-76 741
Variation de l'exercice	-5 325
Au 31 décembre 2024	41 301

Évolution de la dépréciation

Au 31 décembre 2023	-5 653
Variation de périmètre	4 978
Dotations	-4 677
Reprises	3 988
Autres dont écarts de conversion	5
Au 31 décembre 2024	-1 359

9 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

> Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur probable d'encaissement. Une estimation est faite pour les créances douteuses à partir d'une revue des créances dues à chaque clôture. Les pertes sur créances irrécouvrables sont passées en charges l'année où la capacité du Groupe à les encaisser est dépassée.

L'ensemble des créances clients comptabilisées au 31/12/2024 a une échéance inférieure à 1 an.

	2024	2023
Clients	49 198	87 909
Dépréciations clients	-1 980	-4 962
Clients nets	47 217	82 946

Évolution de la valeur brute

2023	87 909
Variation de périmètre	-38 618
Variation de l'exercice	-93
2024	49 198

> Affacturage

Dans le cadre de sa politique de financement, le Groupe a mis en place un contrat d'affacturage. Celui-ci permet au Groupe d'augmenter ses liquidités à court terme. Il se traduit par une cession sans recours pour les créances cédées et assurées. L'affactureur s'est engagé à mettre à la disposition du Groupe une ligne de financement global d'un montant maximum de 105 M€.

Évolution de la dépréciation

Au 31 décembre 2023	-4 962
Variation de périmètre	3 668
Dotations	-2 670
Reprises	1 983
Écarts de conversion	2
Au 31 décembre 2024	-1 980

Au 31 décembre 2024, les créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage et exclues du poste clients s'élèvent à :

	2024	2023
Créances cédées	17 726	54 899

10 AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

	2024	2023
Avances et acomptes	460	264
Fournisseurs débiteurs	7 484	24 026
Créances fiscales et sociales	6 964	9 059
Impôts différés actifs	2 807	3 909
Dépôt de garantie affacturage	2 041	7 561
Créances diverses nettes	2 766	3 248
Charges constatées d'avance	3 072	3 965
Total	25 596	52 032

Évolution des autres créances

Au 31 décembre 2023	52 032
Variation de périmètre	-26 707
Variation de l'exercice	271
Au 31 décembre 2024	25 596

11 ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie comprennent les actions propres attribuées aux salariés, les valeurs mobilières de placement cessibles à court terme (c'est-à-dire à moins de trois mois), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Ils figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

	2024	2023
Valeurs mobilières de placement	20 305	987
Actions propres	1 259	756
Dépréciation valeurs mobilières de placement	0	0
Dépréciation actions propres	-0	-0
Valeurs mobilières de placement	21 563	1 744

STOCK-OPTIONS

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés sans condition de performance. Le prix d'exercice des options octroyées est égal au prix du marché des actions à la date d'octroi. La levée des options est subordonnée à l'accomplissement de deux années de service. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

	Plan 2016	Plan 2017	Total
Type d'option	Achat	Achat	-
Année de départ	2018	2019	-
Année d'expiration	2024	2025	-
Prix d'exercice (€)	16,26	26,80	-
Solde au 31 décembre 2023	4 150	8 000	12 150
Attribuées	-	-	-
Exercées	-1 150	0	-1 150
Annulées	-3 000	-	-3 000
Solde au 31 décembre 2024	-	8 000	8 000

Le nombre d'options en circulation est détaillé ci-après :

	2024	2023
Au 1 ^{er} janvier	12 150	18 125
Octroyées	-	-
Exercées	-1 150	-1 975
Annulées	-3 000	-4 000
Au 31 décembre	8 000	12 150

ACTIONS GRATUITES

Des plans d'attribution d'actions gratuites ont également été mis en place par le Groupe en faveur de certains salariés. L'évolution du nombre d'actions gratuites sur la période est la suivante :

	Plan 2024			Plan 2023	Plan 2022
Date d'attribution	Février 2024	Avril 2024	Décembre 2024	Avril 2023	Avril 2022
Nombre en circulation en début d'exercice 2024	-	-	-	9 400	10 075
Nombre exercé	-	-	-	-	-9 875
Nombre annulé	-	-	-	-	-200
Nombre attribué	3 688	25 850	3 688	-	-
Nombre en circulation en fin d'exercice 2024	3 688	25 850	3 688	9 400	-

12. DISPONIBILITÉS

Pour le bilan, le poste « trésorerie » comprend les disponibilités bancaires, qui sont principalement constituées de comptes de caisse et de comptes bancaires. Les découverts bancaires sont inclus dans les dettes financières au passif du bilan.

	2024	2023
Disponibilités	66 839	19 786
Concours bancaires et escomptes	-12 164	-21 076
Disponibilités nettes	54 675	-1 290
Valeurs mobilières de placement nettes (hors actions propres)	20 305	987
Trésorerie nette	74 979	-303

13. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En k€	2024	2023
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net total consolidé	11 060	9 417
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- amortissements et provisions	39 268	26 232
- autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	888	244
- plus et moins-values de cession et autres	-38 916	-1 594
Marque brute d'autofinancement	12 300	34 299
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	-	-89
Élimination de la variation des impôts différés	-538	-34
Variation du BFR lié à l'activité	12 740	-17 184
- dont variation des stocks et en-cours	5 984	5 290
- dont variation des clients nets	753	4 272
- dont variation des fournisseurs	6 759	-19 841
- dont autres variations	-756	-6 904
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	24 502	16 991
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-15 073	-24 769
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7 221	2 793
Variation nette des actifs financiers non courants	771	147
Incidence sur la variation de périmètre ⁽¹⁾	91 344	-0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-	89
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	84 263	-21 739
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires	-5 397	-5 092
Dividendes versés aux tiers détenant des participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées	-18	-37
Augmentations de capital en numéraire	-	-
Émissions d'emprunts	201	10 178
Remboursements d'emprunts ⁽²⁾	-27 604	-35 597
Rachats et reventes d'actions propres et de VMP	-625	962
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-33 442	-29 586
Incidence de la variation des taux de change	-41	-36
Variation de trésorerie hors équivalents de trésorerie	75 282	-34 373
Trésorerie d'ouverture	-303	34 070
Trésorerie de clôture	74 979	-303
Variation de trésorerie hors équivalents de trésorerie	75 282	-34 373

(1) dont 73,6 M€ liés au produit de cession des activités Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles (Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex) et 17,6 M€ à la sortie de périmètre de la trésorerie des entités cédées

(2) Remboursements d'emprunts arrivés à échéance sur l'exercice dont 6,2 M€ sur EDYCEM Béton, 3,5 M€ sur Financière Blavet, 8,2 M€ sur ATLANTEM Industries et 1,9 M€ sur HERIGE SA

14. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Un impôt différé est calculé pour toutes les différences temporaires existantes entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs. Le taux d'impôt utilisé est celui que le Groupe s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales et qui a été adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés respectivement au bilan en « autres créances » et en « autres dettes ». Les impôts

différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

Au 31 décembre 2024, le taux d'impôt utilisé pour les variations de l'année est de 25 %.

	2024	2023
Impôts différés actifs	2 807	3 909
Impôts différés passifs	-1 709	-1 899
Total	1 098	2 010

Au 31 décembre 2024, 1,2 M€ d'impôts différés actifs sont activés au titre des déficits reportables antérieurs en raison de perspectives économiques plus favorables. Le délai de récupération de ces impôts différés est estimé entre un et trois ans.

Au 31 décembre 2023	2 010
Impôts imputés au compte de résultat	538
Autres dont écarts de conversion	106
Variation de périmètre	-1 555
Au 31 décembre 2024	1 098

15. CAPITAL APPORTÉ

Lorsque la société ou ses filiales achètent leurs propres actions et ne les attribuent pas à leurs salariés, le prix payé incluant les frais afférents à leur acquisition, net de taxes, est déduit des capitaux propres dans le poste « actions autodétenues » jusqu'à leur cession. Au moment de leur cession, la plus ou moins-value réalisée est comptabilisée en capitaux propres.

Le Groupe n'est soumis à aucune contrainte au titre de son capital et ne dispose pas de dettes gérées en tant que capital. Les charges externes directement connectées à une émission d'actions nouvelles viennent en moins de la prime d'émission et sont nettes de taxes.

	Nombre d'actions	Dont nombre d'actions propres ⁽¹⁾	Actions ordinaires	Primes	Actions propres	Total
Au 1 ^{er} janvier 2023	2 993 643	137 688	4 490	22 510	-4 325	22 676
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des actions propres	-	-5 696	-	-	161	161
<i>Dont contrat de liquidité</i>	-	-296	-	-	-21	-21
Au 31 décembre 2023	2 993 643	131 992 ⁽²⁾	4 490	22 510	-4 164	22 837
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des actions propres	-	-6 244	-	-	133	133
<i>Dont contrat de liquidité</i>	-	716	-	-	12	12
Au 31 décembre 2024	2 993 643	125 748 ⁽³⁾	4 490	22 510	-4 031	22 970

(1) hors actions attribuées aux salariés et classées dans les équivalents de trésorerie

(2) dont contrat de liquidité : 1 790

(3) dont contrat de liquidité : 2 506

16 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Total capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1 ^{er} janvier 2023	4 490	22 510	-4 325	116 575	139 251	959	140 209
Résultat de la période	-	-	-	9 250	9 250	166	9 417
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-5 092	-5 092	-37	-5 129
Écarts de conversion	-	-	-	-53	-53	-	-53
Transaction sans perte ni prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Variation des actions propres	-	-	161	29	190	-	190
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Subv Investissement inscrites en capitaux propres	-	-	-	794	794	-	794
Autres	-	-	-	10	10	2	11
Au 31 décembre 2023	4 490	22 510	-4 164	121 513	144 350	1 090	145 439
Résultat de la période	-	-	-	10 931	10 931	129	11 060
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-5 397	-5 397	-18	-5 415
Écarts de conversion	-	-	-	-73	-73	-	-73
Transaction sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Variation des actions propres	-	-	133	95	228	-	228
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Subv Investissement inscrites en capitaux propres	-	-	-	15	15	-	15
Autres	-	-	-	4	4	-4	-
Au 31 décembre 2024	4 490	22 510	-4 031	127 087	150 057	1 197	151 254

17 PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à la date de la clôture vis-à-vis d'un tiers résultant d'événements passés, dont le montant peut être estimé de façon fiable et qui se traduira probablement par une sortie

de ressources. Dans le cas d'une restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution à la date de clôture.

	Engagements de retraite	Médailles du travail	Litiges	Restructuration	Autres	Total
Au 1 ^{er} janvier 2024	21 569	440	2 237	182	835	25 262
Dotations	-	18	1 279	6 353	1 097	8 748
Reprise de provisions non utilisées	-	-	-312	-	18	-294
Reprise de provisions utilisées	-	-29	-1 088	-	-386	-1 503
Autres dont écarts de conversion	-	-	-1	-	-	-1
Variation de périmètre	-8 230	-176	-303	-182	-363	-9 254
Avantages du personnel	-17	-	-	-	-	-17
Au 31 décembre 2024	13 322	253	1 813	6 353	1 200	22 941

L'augmentation de la provision pour restructuration entre 2023 et 2024 est liée au plan d'adaptation pour renforcer la performance opérationnelle et préserver la compétitivité d'HERIGE.

18 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Conformément aux lois et pratiques en vigueur, HERIGE participe à des régimes de retraite, d'indemnités de fin de carrière et d'autres avantages à long terme. Les prestations versées dépendent de différents facteurs, tels que l'ancienneté, les salaires, les fonds accumulés chez les gestionnaires indépendants ou les cotisations versées à des assureurs.

Le Groupe, basé essentiellement en France, est engagé par des régimes à prestations définies qui se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Si ces régimes ne sont pas entièrement préfinancés, ils donnent lieu à la constitution de provisions. Les engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Ces régimes sont principalement des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Les différentes entités françaises du Groupe dépendent de conventions collectives différentes. Celles-ci prévoient le versement d'indemnités au moment du départ à la retraite des salariés toujours présents dans l'entreprise, dont l'âge est considéré comme étant celui de la liquidation des droits du régime général de la Sécurité

sociale. Ces indemnités sont déterminées comme étant égales à un pourcentage du dernier salaire d'activité (pourcentage déterminé selon l'ancienneté du salarié au moment de son départ).

Ces indemnités sont, de plus, soumises à des charges sociales qui varient selon la catégorie socioprofessionnelle.

Ces engagements de retraite sont calculés pour la clôture par un actuinaire indépendant. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions collectives en vigueur dans chaque société. Ces évaluations tiennent compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel. Les engagements de retraite sont comptabilisés au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des fonds de retraite. La variation de ces engagements est comptabilisée en résultat d'exploitation et en résultat financier selon la nature du sous-jacent. Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses actuarielles, et les résultats effectifs sont comptabilisés en résultat d'exploitation selon la méthode du corridor.

HYPOTHÈSES

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon des techniques actuarielles qui tiennent compte d'hypothèses à long terme. Les hypothèses principales utilisées par les actuaires indépendants sont le taux d'actualisation et le taux de croissance des salaires pour les engagements sociaux évalués.

En France, le taux d'actualisation est déterminé en utilisant l'outil de l'actuaire du Groupe. Il est fondé sur une courbe analytique du taux de rendement attendu d'obligations d'entreprises privées de première catégorie, en relation avec la durée de la dette correspondante.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	2024	2023
Taux d'actualisation	3,40 %	3,20 %
Taux d'augmentation future des salaires :		
- cadres	3,50 %	3,50 %
- non cadres	3,00 %	3,00 %

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques.

SITUATION FINANCIÈRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Le rapprochement des données au bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

Situation financière	2024	2023
Valeur actualisée de l'engagement	10 733	16 670
Juste valeur des actifs du régime	-222	-575
Coûts des services passés	401	438
Gains actuariels non reconnus	2 410	5 034
Provisions comptabilisées au bilan	13 322	21 569

Les avantages du personnel relatifs à ces régimes s'élèvent à 10,7 M€.

La provision a varié de la manière suivante lors des deux derniers exercices :

Variation de la provision	2024	2023
Au 1 ^{er} janvier	21 569	21 494
Variation de périmètre	-8 230	-289
Charge imputée au compte de résultat	573	1 283
Cotisations versées	-591	-930
Transfert de salariés	-	11
Au 31 décembre	13 321	21 569

La charge relative aux provisions se décompose de la manière suivante :

Charge comptable	2024	2023
Coût d'une année d'ancienneté	323	1 016
Intérêts	378	622
Amortissement des coûts passés	-38	-38
Amortissements des écarts actuariels	-90	-317
Charge de l'exercice	573	1 283

Les gains et pertes actuariels non reconnus en application de la méthode du corridor sont les suivants :

Montant des gains et pertes actuariels non reconnus	2024	2023
Au 1 ^{er} janvier	-5 034	-5 919
Variation de périmètre	2 891	-
Montant actuariel non reconnu sur l'exercice	-361	568
Amortissements des écarts actuariels	93	317
Au 31 décembre	-2 410	-5 034

Les coûts passés non reconnus en application de la méthode du corridor sont les suivants :

Montant des coûts passés non reconnus	2024	2023
Au 1 ^{er} janvier	-438	-476
Coûts des services passés de la période	0	-
Amortissement des coûts des services passés	38	38
Au 31 décembre	-401	-438

Les prestations versées par les différents régimes pour les dix prochaines années sont estimées comme suit :

Prestations estimées	
Prestations attendues sur 2025	108
Prestations attendues sur 2026	145
Prestations attendues sur 2027	430
Prestations attendues sur 2028	915
Prestations attendues sur 2029	1 008
Prestations attendues sur 2030-2034	5 789

19. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Le Groupe n'a recours ni aux covenants ni aux instruments financiers.

VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES AU COURS DE L'EXERCICE

	2024	2023
Dettes financières à l'ouverture	178 168	202 326
Nouveaux emprunts	1 470	12 283
Remboursement d'emprunts ⁽¹⁾	-27 465	-35 597
Variation des découverts bancaires	9 534	-600
Variation de périmètre	-62 647	-
Autres variations (crédit-bail, intérêts courus, écarts de conversion)	-253	-244
Dettes financières à la clôture	98 807	178 168

(1) Emprunts arrivés à échéance sur l'exercice dont 6,2 M€ sur EDYCEM Béton, 3,5 M€ sur Financière Blavet, 8,2 M€ sur ATLANTEM Industries et 1,9 M€ sur HERIGE SA.

ANALYSE DES DETTES FINANCIÈRES

	2024	2023
Emprunts bancaires	85 335	152 668
Capital restant dû sur crédits-bails et locations	946	3 286
Emprunts et dettes financières diverses	362	1 138
Total des emprunts et dettes financières hors concours bancaires	86 643	157 092
Concours bancaires	12 164	21 076
Dettes financières brutes	98 807	178 168
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-88 402	-21 530
Dettes financières nettes	10 405	156 639

ÉVOLUTION DES EMPRUNTS ET DES DETTES FINANCIÈRES

	2023	Flux de trésorerie		Variation non cash		2024
		Souscription	Remboursement	Variation de périmètre	Autres variations	
Emprunts bancaires	152 668	-	-26 272	-41 062	-	85 335
Capital restant dû sur crédits-bails et locations	3 286	1 420	-955	-2 805	-	946
Emprunts et dettes financières diverses	1 138	50	-239	-338	-249	362
Dettes financières	157 092	1 470	-27 465	-44 205	-249	86 643

	2022	Flux de trésorerie		Variation non cash		2023
		Souscription	Remboursement	Variation de périmètre	Autres variations	
Emprunts bancaires	177 257	10 010	-34 600	-0	-	152 668
Capital restant dû sur crédits-bails et locations	2 104	2 105	-923	-	-	3 286
Emprunts et dettes financières diverses	1 042	168	-74	3	-	1 139
Dettes financières	180 404	12 283	-35 597	3	-	157 092

ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS ET DES AUTRES DETTES FINANCIÈRES

	2024	2023
À moins d'1 an	21 718	34 893
N+2	19 107	30 903
N+3	16 355	27 940
N+4	12 866	23 977
N+5	8 285	18 317
À plus de 5 ans	8 313	21 063
Total	86 643	157 092

	2024	2023
Dettes financières brutes	98 807	178 168
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-88 402	-21 530
Dettes financières nettes	10 405	156 639
Total des capitaux propres	151 254	145 439
Ratio d'endettement net	7 %	108 %

20. AUTRES DETTES

	2024	2023
Dettes fournisseurs	42 596	95 128
Impôts différés passifs	1 709	1 899
Avances et acomptes	404	896
Clients créditeurs	3 604	11 975
Dettes sociales	11 221	19 363
Dettes fiscales	5 525	9 219
Autres dettes	1 894	204
Écart de conversion passif	110	198
Dettes sur immobilisations	2 557	2 105
Produits constatés d'avance	143	361
Total	69 764	141 349

DÉCOMPOSITION DES EMPRUNTS ET DES AUTRES DETTES FINANCIÈRES ENTRE TAUX FIXE ET VARIABLE

	2024	2023
Emprunts et dettes financières à taux fixe	86 623	155 508
Emprunts à taux variable	20	1 584
Total	86 643	157 092

Évolution des autres dettes

Au 31 décembre 2023	141 349
Variation de périmètre	-78 533
Variation de l'exercice	6 948
Au 31 décembre 2024	69 764

21 INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe qui exercent des activités. Leurs résultats opérationnels sont revus par le Directoire du Groupe (principal décideur opérationnel) afin de mesurer les performances de chacun de ces secteurs et de permettre ainsi les prises de décision en matière d'allocation des ressources.

Les principaux indicateurs suivis sont le chiffre d'affaires (CA), le résultat d'exploitation (REX), le besoin en fonds de roulement (BFR) et l'endettement net.

Les informations présentées sont extraites du reporting interne du Groupe et les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01 sur l'identification des secteurs opérationnels et après prise en compte des critères de regroupement, les secteurs présentés sont les suivants :

- Négoce de matériaux basé en métropole,
- Industrie du Béton,
- Menuiserie industrielle France,
- Autres, comprenant la holding du Groupe, les activités dans les DOM, la Menuiserie industrielle au Canada et la société Cominex.

RÉSULTATS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET AU 31 DÉCEMBRE 2023

2024	Négoce	Menuiserie	Béton	Autres	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	122 623	233 412	135 196	48 770	540 001
Inter-Secteurs	-364	-3 281	-2 836	-7 808	-14 288
Chiffre d'affaires	122 258	230 131	132 361	40 962	525 712
Résultat d'exploitation	-2 877	8 421	-1 141	-2 462	1 940
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-465	-1 604	-13 591	-25	-15 684
Résultat financier	-1 032	-1 859	-364	1 637	-1 617
Résultat exceptionnel	-130	-5 425	-196	33 810	28 059
Impôt sur les bénéfices	-2	-1 554	-89	-17	-1 661
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	24	0	0	24
Résultat net de l'ensemble consolidé	-4 505	-1 998	-15 381	32 944	11 060

2023	Négoce	Menuiserie	Béton	Autres	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	388 291	270 072	144 458	64 568	867 388
Inter-Secteurs	-1 271	-10 871	-9 879	-9 724	-31 745
Chiffre d'affaires	387 020	259 201	134 579	54 844	835 644
Résultat d'exploitation	3 610	16 377	2 902	2 921	25 809
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-1 394	0	-2 956	-74	-4 424
Résultat financier	-2 270	-2 080	-650	-434	-5 434
Résultat exceptionnel	-496	194	12	-1 849	-2 139
Impôt sur les bénéfices	-285	-3 919	-708	523	-4 389
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	-7	0	0	-7
Résultat net de l'ensemble consolidé	-835	10 566	-1 401	1 087	9 417

> Évolution de l'information sectorielle à compter de la publication des résultats annuels 2024

Afin d'être en adéquation avec la nouvelle stratégie du Groupe, l'information sectorielle évolue à compter de la publication du résultat annuel 2024 comme suit :

- transfert de l'activité Charpentes de la section Menuiserie vers la section Autres activités,

• intégration de l'activité Canada dans la section Menuiserie. L'impact, non matériel à l'échelle de la section Menuiserie et de la section Autres activités respectivement, se présente comme suit :

2024	Négoce	Menuiserie	Béton	Autres	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	122 623	235 687	135 196	46 495	540 001
Inter-Secteurs	-364	-3 281	-2 836	-7 808	-14 288
Chiffre d'affaires	122 258	232 406	132 361	38 687	525 712
Résultat d'exploitation	-2 877	8 311	-1 141	-2 353	1 940
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-465	-1 603	-13 591	-26	-15 684
Résultat financier	-1 032	-1 941	-364	1 719	-1 617
Résultat exceptionnel	-130	-5 425	-196	33 810	28 059
Impôt sur les bénéfices	-2	-1 393	-89	-178	-1 661
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	24	0	0	24
Résultat net de l'ensemble consolidé	-4 505	-2 026	-15 381	32 972	11 060

2023	Négoce	Menuiserie	Béton	Autres	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	388 291	266 314	144 458	68 325	867 388
Inter-Secteurs	-1 271	-10 871	-9 879	-9 724	-31 745
Chiffre d'affaires	387 020	255 443	134 579	58 601	835 644
Résultat d'exploitation	3 610	14 902	2 902	4 396	25 809
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-1 394	0	-2 956	-74	-4 424
Résultat financier	-2 270	-2 165	-650	-349	-5 434
Résultat exceptionnel	-496	-161	12	-1 493	-2 139
Impôt sur les bénéfices	-285	-3 524	-708	128	-4 389
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	-7	0	0	-7
Résultat net de l'ensemble consolidé	-835	9 044	-1 401	2 608	9 417

ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS ET ACQUISITIONS D'ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET AU 31 DÉCEMBRE 2023

2024	Négoce	Béton	Menuiserie	Autres	Élimination inter-secteurs	Groupe
Stocks	-	5 043	25 255	9 644	-	39 941
Autres actifs	-	46 518	124 371	150 953	-19 016	302 825
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	0
Total actifs	0	51 561	149 626	160 596	-19 016	342 767
Total dettes		56 988	100 148	30 167	-18 732	168 571
Total acquisitions immobilisations corporelles et incorporelles	2 565	4 174	8 216	2 508	0	17 463

2023	Négoce	Béton	Menuiserie	Autres	Élimination inter-secteurs	Groupe
Stocks	69 544	5 008	31 367	11 790	5	117 713
Autres actifs	99 632	64 431	139 316	95 119	-25 992	372 505
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Total actifs	169 175	69 439	170 683	106 908	-25 987	490 219
Total dettes	131 536	59 670	124 913	29 344	-25 151	320 312
Total acquisitions immobilisations corporelles et incorporelles	9 687	4 019	8 268	2 928	-13	24 890

22 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2024	2023
Indemnités assurances clients	692	713
Produits de cessions d'immobilisations	1 112	1 272
Transferts de charges	350	731
Production immobilisée	821	1 106
Production stockée ⁽¹⁾	-1 509	-76
Subventions	187	437
Autres produits divers	1 060	969
Reprises de provisions pour risques et charges	1 690	1 964
Reprises de dépréciations d'actifs	5 971	6 240
Autres produits d'exploitation	10 372	13 356

(1) La baisse de la production stockée est essentiellement due à l'entité Poralu Menuiserie pour -1,5 M€.

23 CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL

> Participation, plan d'intéressement et primes

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre de la participation, des intéressements et des primes. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

> Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il est manifestement engagé à mettre fin au contrat de travail.

> Coûts médicaux

Le Groupe n'a pas d'obligation au titre des coûts médicaux.

	2024	2023
Traitements et salaires	-76 839	-102 956
Charges sociales	-28 705	-39 347
Intérimaires	-5 655	-8 222
Intéressement et participation	-2 671	-5 126
Charges de retraite	-955	-931
Total Charges liées aux avantages du personnel	-114 826	-156 583

EFFECTIF MOYEN EN ETP (ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN) SUR LA PÉRIODE

La baisse des effectifs est essentiellement liée à la sortie des effectifs de l'activité Négoce au 30 avril 2024. En 2024, la part des salariés du Négoce dans les effectifs représente 348 ETP contre 1 107 ETP en 2023.

	2024	2023
Effectifs ETP	2 034	2 921

24 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2024	2023
Charges externes	-101 395	-125 919
Créances irrécouvrables	-1 470	-1 750
VNC des immobilisations cédées	-372	-663
Redevances	-672	-667
Autres charges diverses	-527	-285
Autres charges d'exploitation	-104 436	-129 284

25 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

	2024	2023
Dotations aux amortissements	-17 294	-21 164
Dot./dép. des stocks	-4 677	-3 886
Dot./dép. des créances clients	-2 670	-3 642
Autres dot. aux prov. d'exploitation	-1 420	-2 208
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-26 061	-30 899

26 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	2024	2023
Dividendes	-	89
Produits de cessions de titres	-	-
Gains de change	4	5
Escomptes obtenus	289	349
Autres produits financiers ⁽¹⁾	3 203	1 030
Produits financiers	3 496	1 474
Charges d'intérêts	-1 755	-2 293
Charges d'intérêts sur engagements retraite	-407	-608
VNC des titres cédés	-	0
Pertes de change	-1	-3
Escomptes accordés	-306	-412
Autres charges financières ⁽²⁾	-2 645	-3 592
Charges financières	-5 113	-6 908
Charges et produits financiers	-1 617	-5 434

(1) La hausse des autres produits financiers correspond essentiellement à l'augmentation des produits de placements financiers sur Herige SA pour 1,6 M€.

(2) La baisse des autres charges financières correspond essentiellement à l'impact de la sortie de périmètre des entités de la branche Négoce de matériaux en cours d'exercice.

27 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

En normes françaises, il y a obligation de distinguer le résultat courant et le résultat exceptionnel.

Le Groupe comptabilise en résultat exceptionnel les éléments non récurrents et significatifs et traite notamment les impacts des litiges d'une manière homogène par rapport à l'antériorité.

Le résultat exceptionnel comprend :

- les dépréciations des immobilisations incorporelles,
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels, dont font partie les éléments immobiliers,
- les résultats de cessions des titres consolidés,
- les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

	2024	2023
Plus-value brute de cession de l'activité Négoco de matériaux	37 749	-
Plus-value brute de cession de VM Guadeloupe	540	-
Coûts annexes liés aux cessions de l'activité Négoco de matériaux et de VM Guadeloupe	-2 981	-916
Cessions d'immobilisations	31	1 156
Provision pour coûts de restructuration	-6 226	-
Dépenses projets CEGID & D365	-577	-1 927
Dépréciation et amortissement exceptionnel	-327	0
Autres charges & produits	-151	-278
Charges et produits exceptionnels	28 059	-1 963

Le résultat exceptionnel 2024 est principalement constitué :

- de la plus-value de cession de l'activité Négoco de matériaux au Groupe SAMSE en date du 30 avril 2024 pour 37,7 M€,
- des coûts engagés dans le cadre de la cession de l'activité de Négoco de matériaux et de VM Guadeloupe pour 2,9 M€,
- de la provision pour coûts de restructuration de 6,2 M€ constituée suite à l'annonce le 3 décembre 2024 du plan d'adaptation du Groupe visant à revoir son organisation afin de préserver sa compétitivité.

La décomposition du résultat exceptionnel par activité est la suivante :

Charges et produits exceptionnels ventilés par activité	2024	2023
Négoco	-130	-496
Menuiserie	-5 425	361
Béton	-196	12
Autres	33 810	-1 839
Total Groupe	28 059	-1 963

28 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	2024	2023
Impôts courants	-2 199	-4 423
Impôts différés	538	34
Total Impôts	-1 661	-4 389

L'impôt sur le résultat du Groupe est différent de l'impôt théorique qui ressortirait du taux d'imposition réel applicable aux résultats des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

	2024	2023
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	11 060	9 417
Impôts courants et différés	-1 661	-4 389
Résultat avant impôts	12 721	13 805
Déficits des filiales n'ayant pas généré d'impôts différés	1 243	1 713
Reports déficitaires utilisés non reconnus précédemment	-423	-15
Quote-part taxable des plus-values de cession de titres	6 781	-
Crédit d'impôt recherche	-176	-162
Différences permanentes	-15 094	9 157
Résultat fiscal consolidé	5 053	24 499
IS au taux normal en vigueur	-1 761	-4 499
Réductions d'impôts diverses	99	110
Total impôts de l'exercice	-1 661	-4 389

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2024 s'élève à -1,8 M€ pour un résultat fiscal consolidé de +5,1 M€. Ce montant d'IS tient compte d'économies d'impôts liées notamment à l'intégration fiscale (1,7 M€).

29 RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de 24 k€ concerne les résultats de la société MENREC détenue à hauteur de 24,75 %.

30 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société. Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré

d'actions en circulation, du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La société ne possède pas d'instrument ayant un effet potentiellement dilutif.

RÉSULTAT

	2024	2023
Résultat net part du Groupe utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	10 931	9 250

NOMBRE D' ACTIONS

	2024	2023
Nombre d'actions composant le capital	2 993 643	2 993 643
Actions propres retraitées en fonds propres	-125 748	-131 992
<i>dont actions attribuées aux opérations de croissance externe</i>	<i>-123 242</i>	<i>-130 202</i>
<i>dont contrat liquidité</i>	<i>-2 506</i>	<i>-1 790</i>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	2 867 895	2 861 651
Effet de dilution	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat dilué	2 867 895	2 861 651

RÉSULTAT PAR ACTION

En €	2024	2023
Résultat de base	3,81	3,23
Résultat dilué	3,81	3,23

31 DIVIDENDE VERSÉ PAR ACTION

	2024	2023
Nombre d'actions composant le capital	2 993 643	2 993 643
<i>dont actions propres au moment du paiement</i>	<i>152 893</i>	<i>164 650</i>
<i>dont actions propres ouvrant droit à dividendes</i>	<i>2 840 750</i>	<i>2 828 993</i>
Montant total du dividende versé (en €)	5 397 425	5 092 187
Dividende par action versé (en €)	1,90	1,80

32 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements hors bilan donnés	Engagements hors bilan donnés	2024	2023
Engagements liés au périmètre du Groupe	Engagements de prise de participations	-	-
Engagements liés au financement	Garanties financières données (cautions, ...)	57 223	91 889
Engagements liés aux activités opérationnelles	Autres engagements liés aux activités opérationnelles	-	-

Par ailleurs, le Groupe est débiteur d'une garantie triennale au bénéfice du Groupe Samse dans le cadre de la cession des activités Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles.

33 OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS (HORS CHARGES SOCIALES)

	2024	2023
Rémunérations brutes et avantages en nature	1 005	992
<i>dont part fixe</i>	<i>761</i>	<i>733</i>
<i>dont part variable</i>	<i>244</i>	<i>259</i>
Indemnités de départ à la retraite	0	56
Indemnités de fin de contrat	0	-
Total	1 005	1 048

TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Les autres parties liées correspondent à des loyers d'un montant de 0,3 M€, facturés par des SCI à des conditions de marché et de règlement habituelles pour ce type de prestations. Ces SCI sont détenues majoritairement par des actionnaires du Groupe, ainsi que par des membres de la gouvernance.

34 TAUX DE CONVERSION

Taux en euros		Cours de clôture		Cours moyen annuel	
Pays	Unité monétaire	2024	2023	2024	2023
Canada	Dollar canadien	0,668986	0,682967	0,674807	0,685127

35 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société consolidante					
HERIGE	85600	Montaigu-Vendée			
Sociétés intégrées			Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt
Industrie du Béton					
EDYCEM	85600	Montaigu-Vendée	IG	100,00	100,00
PRÉFA DES PAYS DE LOIRE (PPL)	85600	Saint-Georges-de-Montaigu	IG	100,00	100,00
EDYCEM BÉTON	85600	Montaigu-Vendée	IG	100,00	100,00
BÉTON DU POHER	85600	Montaigu-Vendée	IG	70,00	70,00
BÉTON D'ILLE ET VILAINE (BIV)	85600	Montaigu-Vendée	IG	60,00	60,00
CH BÉTON	49440	Candé	IP	50,00	50,00
BÉTON DES OLONNES	85340	Olonne-sur-mer	IG	75,00	75,00
AUDOIN & FILS BETONS	33700	Mérignac	IG	100,00	100,00
Menuiserie industrielle					
FINANCIÈRE BLAVET	56920	Noyal-Pontivy	IG	100,00	100,00
ATLANTEM INDUSTRIES	56920	Noyal-Pontivy	IG	100,00	100,00
INCOBOIS	85600	Saint-Georges-de-Montaigu	IG	100,00	100,00
T.B.M.	56920	Noyal-Pontivy	IG	100,00	100,00
SCI DUCLOS	22120	Hillion	IG	100,00	100,00
MENREC	56500	Saint-Allouestre	ME	24,75	24,75
PORALU MENUISERIES	01460	Port	IG	100,00	100,00
PORALU BOIS	01460	Montréal-la-Cluse	IG	100,00	100,00
SCI CAPEPORT	01460	Port	IG	100,00	100,00
Autres					
FENE-TECH Inc.		Amqui	IG	100,00	100,00
BTP SERVICES	97420	Le Port	IG	100,00	100,00
SOREPRO	97491	Saint-Denis	IG	100,00	100,00

IG : Intégration globale

IP : Intégration proportionnelle

ME : Mise en équivalence

FUSION DE SOCIÉTÉS

Au 1^{er} janvier 2024, la société MGT Menuiseries Bois a été absorbée et fusionnée par la société ATLANTEM Industries.

Au 1^{er} septembre 2024, la société EDYCEM TRANSPORT a été dissoute sans liquidation par transmission universelle de patrimoine à la société EDYCEM.

Au 31 décembre 2024, la société CARPEL a été absorbée et fusionnée par la société ATLANTEM Industries.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉVOLUTIONS DE PÉRIMÈTRE

Sociétés	Négoce	Béton	Menuiserie	Autres	Total
Intégration globale					
Au 1^{er} janvier 2024	3	8	10	6	27
Nouvelles sociétés	-	-	-	-	-
Sociétés absorbées	-	-1	-2	-	-3
Sociétés sorties du périmètre	-3	-	-	-2	-5
Changement d'information sectorielle	-	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2024	-	7	8	4	19
Intégration proportionnelle					
Au 1^{er} janvier 2024	-	1	-	-	1
Nouvelles sociétés	-	-	-	-	-
Sociétés absorbées	-	-	-	-	-
Sociétés sorties du périmètre	-	-	-	-	-
Changement d'information sectorielle	-	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2024	-	1	-	-	1
Mise en équivalence					
Au 1^{er} janvier 2024	-	-	1	-	1
Nouvelles sociétés	-	-	-	-	-
Sociétés absorbées	-	-	-	-	-
Sociétés sorties du périmètre	-	-	-	-	-
Changement d'information sectorielle	-	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2024	-	-	1	-	1
Total	0	8	9	4	21

36 HONORAIRES COMMISSARIAT AUX COMPTES

	2024			2023			
	EY	Groupe Y Boisseau	Total	EY	Groupe Y Boisseau	Total	
Audit	Commissariat aux comptes, certification des comptes, examen des comptes sociaux et consolidés						
	HERIGE	48	37	86	46	46	92
	Filiales intégrées globalement	93	104	196	172	172	344
	Services autres que la certification des comptes						
	HERIGE	-	-	-	-	-	-
	Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Total audit	141	141	282	168	168	436	
Autres prestations	Juridiques, fiscales et sociales	-	-	-	-	-	-
	Autres	-	-	-	-	-	-
	Total autres prestations	-	-	-	-	-	-
	Total honoraires	141	141	282	168	168	436

37 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Signature d'un accord sur le dispositif d'accompagnement du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) entre la Direction et les Organisations syndicales d'ATLANTEM.

À l'issue des négociations engagées le 16 décembre 2024 sur les mesures d'accompagnement du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) entre la Direction et les Organisations syndicales d'ATLANTEM, un accord a été signé le 26 février 2025 avec toutes ces organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC). Cet accord a également été validé par la DREETS le 26 mars 2025. Ces mesures d'accompagnement ont vocation à être étendues à toutes les autres entités du Groupe concernées par des licenciements économiques.

Projet d'adaptation pour renforcer la performance opérationnelle de l'activité Charpente.

Un licenciement économique collectif, qui porterait sur la suppression de 7 postes, a par ailleurs été initié sur la société INCOBOIS. La procédure d'information consultation est en cours.

Comptes annuels 2024 d'HERIGE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Actif

En k€	2024		2023	
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Actif immobilisé				
Concessions, brevets et droits similaires	6 539	5 803	736	828
Fonds commercial et droit au bail ⁽¹⁾	114	114	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	1 224	-	1 224	133
Immobilisations incorporelles	7 877	5 917	1 960	961
Terrains et agencements de terrains	395	84	311	460
Constructions	336	310	26	317
Installations techniques, matériels et outillages industriels	21	21	-	39
Autres immobilisations corporelles	468	385	83	55
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 220	800	420	871
Participations	53 940	12 958	40 982	67 627
Autres immobilisations financières	4 338	967	3 371	4 940
Immobilisations financières	58 278	13 925	44 353	72 567
Total actif immobilisé	67 375	20 642	46 733	74 399
Actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes	8	-	8	29
Créances clients et comptes rattachés	1 192	-	1 192	2 699
Autres créances	15 018	-	15 018	24 143
Valeurs mobilières de placement	61 372	-	61 372	756
Disponibilités	23 805	-	23 805	715
Total actif circulant	101 395	0	101 395	28 342
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	536	-	536	271
Écarts de conversion actif	-	-	-	-
Total des comptes de régularisation	536	-	536	271
Total général	169 306	20 642	148 664	103 012

(1) dont 108 k€ de dépréciation fonds de commerce

Passif

En k€	2024	2023
Capitaux propres		
Capital	4 490	4 490
Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 510	22 510
Réserve légale	449	449
Réserves réglementées	541	541
Autres réserves	42 814	42 814
Report à nouveau	5 902	9 560
Résultat de l'exercice	44 703	1 739
Provisions réglementées	25	207
Total des Capitaux propres	121 434	82 310
Total des provisions pour risques et charges	1 485	477
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 996	8 940
Emprunts et dettes financières divers	15 177	8 111
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 080	1 143
Dettes fiscales et sociales	1 963	1 588
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	334	61
Autres dettes	85	184
Total des dettes	25 635	20 027
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	-	-
Écart de conversion passif	110	198
Total des comptes de régularisation	110	198
Total général	148 664	103 012

Compte de resultat

En k€	2024	2023
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	8 861	9 661
Production immobilisée	28	-
Subventions d'exploitation	-	9
Reprises provisions et amortissements, transferts de charges	675	1 491
Autres produits	-	1
Total produits d'exploitation	9 564	11 162
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	5 779	5 463
Impôts, taxes et versements assimilés	197	275
Salaires et traitements	3 747	3 538
Charges sociales	1 596	1 454
Dotations aux amortissements	317	320
Dotations aux provisions	11	22
Autres charges	155	169
Total charges d'exploitation	11 802	11 241
Résultat d'exploitation	-2 238	-79
Produits financiers		
Produits financiers de participations	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	2 733	1 223
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	644	2 676
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total produits financiers	3 377	3 899
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations, provisions	10 548	504
Intérêts et charges assimilées	1 405	792
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	9	13
Total charges financières	11 962	1 309
Résultat financier	-8 585	2 590
Résultat courant avant impôt	-10 823	2 511
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	78 487	-
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles	333	51
Total produits exceptionnels	78 820	51
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	3 321	1 840
Sur opérations en capital	18 340	2
Dotations aux amortissements et provisions	1 142	-
Total charges exceptionnelles	22 803	1 842
Résultat exceptionnel	56 017	-1 791
Intéressement des salariés	507	358
Impôts sur les bénéfices	-16	-1 377
Résultat net	44 703	1 739

Annexes aux comptes sociaux

1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les états financiers ci-après sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

PROJET D'ÉVOLUTION STRATÉGIQUE ET MAJEUR POUR DEVENIR UN INDUSTRIEL DE RÉFÉRENCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE

> Cession des titres des sociétés Financière VM Distribution et Cominex au Groupe SAMSE en date du 30 avril 2024

À la suite de l'entrée en négociations exclusives annoncée le 4 décembre 2023, HERIGE a signé le 7 février 2024 un protocole d'accord en vue de la cession des titres des sociétés Financière VM Distribution et Cominex au Groupe SAMSE. Après approbation par les autorités réglementaires compétentes, la transaction a été finalisée en date du 30 avril 2024 par la signature d'un acte réitératif de cession. Les activités cédées représentent un chiffre d'affaires 2023 de 374,8 M€ et comprennent 79 points de vente situés dans le Grand Ouest. La valeur d'entreprise du périmètre cédé a été calculée selon un multiple d'EBITDA. La valeur des titres a été déterminée en déduisant de cette valeur d'entreprise une dette financière nette ajustée. Cette cession permet à HERIGE de réaliser une plus-value de cession « nette » de 54,1 M€ (correspondant à une plus-value « brute » de 56,5 M€ de laquelle sont déduits les coûts annexes liés à la cession à hauteur de 2,4 M€).

> Cession des titres de VM Guadeloupe en date du 20 décembre 2024

HERIGE a procédé à la cession des titres de VM Guadeloupe à la société JS Holding pour une valeur de 0,4 M€. Suite à cette cession, HERIGE a constaté une moins-value de cession de -0,5 M€.

> Annonce du projet d'adaptation pour renforcer la performance opérationnelle et préserver la compétitivité d'HERIGE dans un contexte de crise sans précédent du marché de la construction

Face à la baisse inédite et durable des marchés de la construction neuve et de la rénovation, HERIGE a annoncé le 3 décembre 2024 s'engager dans un projet de transformation visant à adapter son organisation afin de préserver sa compétitivité. Ce projet a généré un coût de 0,6 M€ dans les comptes d'HERIGE en 2024 et a conduit à la comptabilisation d'une provision pour coûts de restructuration de 0,4 M€.

MOUVEMENTS DE TITRES DE PARTICIPATION

En date du 30 avril 2024, la société HERIGE a cédé à la société SAMSE l'intégralité des titres des sociétés Financière VM Distribution et Cominex pour un total de 73 550 000 €.

Le 20 décembre 2024, la société HERIGE a cédé à la société JS Holding l'intégralité des titres de la société VM Guadeloupe pour une valeur de 400 000 €.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le cours de l'action HERIGE a baissé progressivement au cours de l'année.

Au 31 décembre 2024, il s'établit à 23,70 € contre 33,00 € au 31 décembre 2023.

2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général (règlement ANC n° 2014-03 modifié par les règlements ultérieurs). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément au règlement ANC n° 2016-07, la société HERIGE applique, depuis

le 1^{er} janvier 2005, les nouvelles règles comptables en matière de définition, de valorisation et de dépréciation des actifs.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont comptabilisés en immobilisations. Les frais d'acquisition de titres de participation font l'objet d'un retraitement extracomptable à des fins fiscales.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont composées essentiellement de logiciels amortis en linéaire sur trois à sept ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, y compris les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la nature et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les taux et les durées généralement retenus sont les suivants :

Terrains		
Agencements et aménagements des terrains	10 ans	Linéaire
Constructions		
Constructions structure	30 ans	Linéaire
Constructions toiture	20 ans	Linéaire
Agencements et aménagements des constructions	10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériel et outillage		
Matériel et outillage industriels	3 à 5 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles		
Matériel de transport	3 à 4 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	3 à 10 ans	Linéaire

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VMP

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute des titres. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité revues

annuellement. Les perspectives de rentabilité sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Lorsque la quote-part de la société dans les capitaux propres des participations est négative et si la situation le justifie, les autres actifs sont dépréciés (comptes courants).

ACTIONS AUTODÉTENUES

Les actions HERIGE autodétenues sont inscrites en « valeurs mobilières de placement » lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attributions d'actions de performance. A contrario, les autres actions autodétenues sont classées en « autres titres immobilisés ». Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes

sont classées dans un compte spécifique « valeurs mobilières de placement ». Lorsque la valeur de marché des actions devient inférieure à leur prix d'acquisition, une provision pour risque est enregistrée, du montant de la différence. Ces actions sont attribuées à des salariés du Groupe. Quand la provision enregistrée concerne des salariés des filiales d'HERIGE, elle est refacturée aux sociétés en question par le biais d'une convention de refacturation.

CHARGE RELATIVE AUX PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

La charge relative aux plans d'options et d'attributions d'actions de performance portant sur des actions HERIGE est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés.

Cette charge correspond :

- pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur,

- pour les plans d'attributions d'actions de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

Les plans de souscriptions d'actions ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une charge.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPÉRATIONS EN DEVICES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux taux en vigueur au 31 décembre. L'écart de conversion qui en résulte est inscrit au bilan sous la rubrique « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes sont provisionnées

en totalité, sauf dans les cas où ces pertes sont compensées par des gains de change latents constatés sur des créances et dettes ou des engagements hors bilan exprimés dans les mêmes devises et dont les termes sont suffisamment proches.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

INTÉGRATION FISCALE

HERIGE forme avec les filiales ci-dessous un Groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code Général des Impôts (CGI) :

- SAS ATLANTEM INDUSTRIES,
- SAS TBM,
- SAS EDYCEM,
- SAS FINANCIÈRE BLAVET,
- SAS EDYCEM BÉTON,
- SAS PRÉFA DES PAYS DE LOIRE,

- SAS INCOBOIS,
- SAS PORALU BOIS,
- SAS PORALU MENUISERIES,
- SAS AUDOIN, entrée en 2024.

HERIGE est redevable vis-à-vis du Trésor public de l'impôt calculé sur la somme des résultats fiscaux des sociétés intégrées.

L'économie d'impôt résultant de l'écart entre la charge d'impôt du Groupe fiscal et la charge d'impôt des sociétés bénéficiaires est comptabilisée en produits sur l'exercice.

3 NOTES ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES BRUTES

	2023	Immobilisations acquises Reclassement	Immobilisations sorties	2024
Immobilisations incorporelles	8 268	1 254	-1 645	7 877
Terrains et agencements	889	-	-494	395
Constructions et agencements	3 176	-	-2 840	336
Installations techniques, matériel et outillage	91	-	-70	21
Autres immobilisations corporelles	709	61	-302	468
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	4 865	61	-3 706	1 220
Total immobilisations	13 133	1 315	-5 351	9 097

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2023	Dotations	Reprises	2024
Immobilisations incorporelles	7 199	255	-1 645	5 809
Terrains et agencements	429	1	-346	84
Constructions et agencements	2 859	29	-2 578	310
Installations techniques, matériel et outillage	52	7	-38	21
Autres immobilisations corporelles	654	25	-294	385
Immobilisations corporelles	3 994	62	-3 256	800
Total amortissements	11 193	317	-4 901	6 609

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES

	2023	Immobilisations acquises Reclassement	Immobilisations sorties	Reclassement	2024
	Titres de participation	70 684	800	-17 544	-
Autres immobilisations financières	5 493	1 318	-1 696	-777	4 338
<i>dont dépôts et cautionnements</i>	14	-	-14	-	-
<i>dont actions propres</i>	4 111	632	-	-777	3 966
<i>dont actions propres contrat liquidité</i>	53	353	-342	-	64
<i>dont autres créances immobilisées contrat liquidité</i>	60	333	-353	-	40
<i>dont autres créances immobilisées actions propres</i>	910	-	-642	-	268
<i>dont mali de fusion sur titres</i>	345	-	-345	-	-
Immobilisations financières	76 177	2 118	-19 240	-777	58 278

Les actions propres et le contrat liquidité sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Nombre		Prix moyen d'acquisition	Cours au 31/12/2024	Montant (k€)	
	2023	2024	(€)	(€)	Total	Dépréciation
Actions propres autres (attribution des actions en opérations de croissance externe)	130 202	123 242	32,18	23,70	3 966	963
Actions propres contrat liquidité	1 790	2 506	25,71	23,70	64	3
Autres créances immobilisées - Contrat liquidité	-	-	-	-	40	-
Autres créances - Actions propres autres	-	-	-	-	268	-

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	2023	VMP acquises	VMP sorties	Reclassement	2024
	Actions propres employés affectées plans déterminés ⁽¹⁾	756	-	-274	592
Actions disponibles pour employés	-	-	-	185	185
Valeurs mobilières de placement	756	0	-274	777	1 259

(1) Actions détenues conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 31 mai 2024.

Les actions propres sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Nombre		Prix moyen d'acquisition	Cours au 31/12/2024	Montant (k€)		
	2023	2024	(€)	(€)	Total	Provision ⁽¹⁾	Dépréciation
Actions propres employés affectées plans déterminés	31 625	42 626	25,19	23,70	1 074	953	-
Actions disponibles pour employés	-	8 000	23,11	23,70	185	-	-

(1) Une provision pour risque de 953 k€ a été constatée pour couvrir les moins-values liées aux levées de stock-options et à l'attribution d'actions gratuites.

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

	2023	2024	Ventilation		
			-1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Créances clients	2 699	1 192	1 192	-	-
Autres créances	24 143	15 018	15 018	-	-
<i>dont personnel et comptes rattachés</i>	3	3	3	-	-
<i>dont État - impôts et taxes</i>	1 846	1 868	1 868	-	-
<i>dont Groupe et associés</i>	22 273	12 586	12 586	-	-
<i>dont débiteurs divers</i>	21	561	561	-	-
Comptes de régularisation	271	536	536	-	-
Total	27 113	16 746	16 746	-	-

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

	2024	2023
Résultat net total	44 703	1 739
Élimination des amortissements et provisions	11 459	-1 622
Élimination des plus ou moins-values de cession	-59 892	5
Marge brute d'autofinancement	-3 730	122
Incidence de la variation du BFR	-813	-1 743
Flux net généré par l'activité	-4 543	-1 622
Acquisitions d'immobilisations	-2 173	-651
Cessions d'immobilisations	79 295	333
Incidence des variations de périmètre	-	-
Variation nette des placements	274	44
Flux net de trésorerie provenant des investissements	77 396	-275
Dividendes versés	-5 397	-5 093
Émission d'emprunts	-	-
Remboursement d'emprunts	-1 944	-2 379
Variation d'actions propres	-899	19
Incidence de la variation des comptes courants	16 752	-15 184
Flux net de trésorerie provenant du financement	8 512	-22 638
Variation de trésorerie	81 365	-24 535
Trésorerie d'ouverture	714	25 247
Trésorerie de clôture	83 918	714
Variation de trésorerie	83 204	-24 533

INFORMATIONS SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2022	4 490	22 510	45 038	13 419	226	85 683
Affectation résultat 2022	-	-	13 419	-13 419	-	-
Variation de capital	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-5 093	-	-	-5 093
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 739	-	1 739
Provisions réglementées	-	-	-	-	-19	-19
Situation au 31 décembre 2023	4 490	22 510	53 364	1 739	207	82 310
Affectation résultat 2023	-	-	1 739	-1 739	-	-
Variation de capital	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-5 397	-	-	-5 397
Résultat de l'exercice	-	-	-	44 703	-	44 703
Provisions réglementées	-	-	-	-	-182	-182
Situation au 31 décembre 2024	4 490	22 510	49 706	44 703	25	121 434

ÉTAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	2023	Dotations	Reclassement	Reprises utilisées	Reprises sans objet	2024
Provisions réglementées						
Amortissements dérogatoires	207	-	-	-182	-	25
Total des provisions réglementées	207	-	-	-182	-	25
Provisions pour risques et charges						
Sur valorisation des stock-options ⁽¹⁾	415	793	-	-255	-	953
Médailles du travail	4	1	-	-	-	5
Divers	58	143	-	-24	-	177
Provision pour restructuration	-	350	-	-	-	350
Total des provisions pour risques et charges	477	1 287	-	-279	-	1 485
Dépréciations						
Titres de participation ⁽²⁾	3 057	10 000	-	-100	-	12 957
Immobilisations incorporelles	108	-	-	-	-	108
Immobilisations financières	553	414	-	-	-	967
Actions disponibles pour employés ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-	-	-
Total des dépréciations	3 718	10 414	-	-100	-	14 032
Total provisions	4 402	11 701	-	-561	-	15 542
Dotations et reprises d'exploitation	-	11	-	-24	-	-
Dotations et reprises financières	-	10 548	-	-355	-	-
Dotations et reprises exceptionnelles	-	1 142	-	-182	-	-

(1) Voir note « État des immobilisations financières » ci-avant

(2) Les mouvements sur les dépréciations des titres de participation de l'exercice concernent Edycem (+10 000k€), Cominex (-100 k€).

ÉCHÉANCES DES DETTES

	2023	2024	Ventilation		
			-1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 940	6 996	1 707	5 289	-
Groupe et associés	8 111	15 177	15 177	-	-
Dettes fournisseurs	1 143	1 080	1 080	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 588	1 963	1 963	-	-
Dettes sur immobilisations	61	334	334	-	-
Autres dettes	184	85	85	-	-
Comptes de régularisation	-	-	-	-	-
Total	20 027	25 635	20 346	5 289	-

Les emprunts et financements d'exploitation sont principalement calculés avec des taux fixes. Il n'existe plus de contrats de couverture depuis janvier 2016.

CHARGES ET PRODUITS - RÉGULARISATIONS - CHARGES À PAYER

	2024	2023
Charges à payer		
Emprunts et dettes financières diverses	4	6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	547	496
Dettes fiscales et sociales	1 413	1 318
Dettes sur immobilisations	1	32
Autres dettes	64	184
Total charges à payer	2 029	2 036
Produits à recevoir		
Clients et comptes rattachés	285	610
Autres créances	11	6
Total produits à recevoir	296	616
Charges constatées d'avance	536	271
Produits constatés d'avance	-	-

TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « Transfert de charges » de la société comprend principalement des rétrocessions de factures reçues au nom du Groupe mais concernant les filiales d'HERIGE.

	2024	2023
Rétrocessions assurances	214	316
Rétrocessions de mise à disposition de moyens	-	172
Rétrocessions de locations de logiciels	72	433
Rétrocessions sous-traitance informatique	57	206
Rétrocessions d'honoraires	192	168
Rétrocessions de taxes foncières	64	76
Rétrocessions diverses	52	119
Total	651	1 490

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	2024	2023
Produits exceptionnels		
Reprise amortissements dérogatoires	182	19
Reprises de provisions pour risques et charges	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Transfert de charges exceptionnelles	151	32
Prix de cession de l'immobilier cédé	4 537	-
Prix de cession des immobilières financières cédées	73 950	-
Total des produits exceptionnels	78 820	51
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles diverses de restructuration	3 321	1 840
Valeur nette comptable de l'immobilier cédé	410	-
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	17 890	2
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	40	-
Dotations provision restructuration	1 142	-
Total des charges exceptionnelles	22 803	1 842

Les produits exceptionnels sont principalement constitués en 2024 :

- de la cession des titres de participation de l'activité Négoce pour 73,5 M€ et de VM Guadeloupe pour 0,4 M€,
- de la cession de l'immobilier à SAMSE pour 4,5 M€.

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées en 2024 :

- de dépenses projets associées au déploiement de l'ERP Finance Groupe CEGID à hauteur de -0,5 M€,
- de dépenses projets liées aux évolutions de périmètre du Groupe à hauteur de -2,6 M€,
- de la valeur nette comptable des titres de participation de l'activité Négoce pour 17,0 M€ et de VM Guadeloupe pour 0,8 M€.

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Bases			Total	Impôt
	Compte résultat	Réintégrations	Déductions		
Résultat courant	-10 823	10 281	-198	-740	-185
Résultat exceptionnel	56 017	7 967	-56 510	7 474	1 868
Intéressement et participation	-507	299	-	-208	-52
Plus-values long terme	-	-	-	-	-
Produit lié à l'intégration fiscale	-	217	-	217	54
Déduction liée à l'intégration fiscale	-	-	-	-	-
Total	44 687	18 764	-56 709	6 742	1 685
Contribution sociale	-	-	-	-	27
Impôt réel des filiales intégrées	-	-	-	-	-103
Crédits d'impôt	-	-	-	-	-274
Montant total de l'impôt à payer					1 334
Montant de l'impôt reversé par les filiales intégrées					-1 350
Autres produits et charges d'impôts					-
Montant de l'impôt net comptable					-16

SITUATION FISCALE LATENTE

Décalages temporaires	Base au 31 décembre 2023	Variation	Base au 31 décembre 2024	Impôt théorique (25,00%)
Écart de conversion passif	198	-88	110	28
Participation	-	300	300	75
Total	198	212	410	103

ENGAGEMENTS FINANCIERS

	2024	2023
Engagements donnés		
Effets escomptés non échus	-	-
Avals et cautions	55 835	86 698
Nantissements de titres de participation	-	-
Autres	-	-
Total des engagements donnés	55 835	86 698
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total des engagements reçus	-	-
Autres engagements		
Montant des engagements en matière de retraite	686	658
Total des autres engagements	686	658

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés mais inscrits en engagements hors bilan. Ils sont évalués selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées sur la base des conventions collectives en vigueur.

L'estimation de ces engagements a été réalisée par un actuaire indépendant, en fonction d'hypothèses déclinées ci-après et en appliquant l'étalement des gains et pertes résultant des modifications d'hypothèses et/ou de la différence entre les résultats estimés et effectifs, selon la méthode du corridor.

	2024	2023
Taux d'actualisation	3,40 %	3,20 %
Taux d'augmentation future des salaires		
Cadres	3,50 %	3,50 %
Non cadres	3,00 %	3,00 %

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

En 2024, la société HERIGE n'a pas financé d'heures de formation au titre des Comptes Personnels de Formation (CPF).

CRÉDIT-BAIL

Il n'y a plus de contrat de crédit-bail en cours au 31 décembre 2024.

INFORMATIONS SOCIALES

Effectif réparti par catégorie socioprofessionnelle :

Inscrits	2024	2023
Etam	10	10
Cadres et assimilés	30	27
Total	40	37

Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction :

	2024	2023
Rémunération brute globale des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	996 k€	987 k€

PLAN D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS

	Plan 2016	Plan 2017
Date de l'Assemblée Générale	23/05/2014	23/05/2014
Date du Directoire	29/02/2016	25/01/2017
Nombre d'options attribuées aux mandataires	11 500	12 500
Nombre d'options attribuées aux salariés	-	-
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou acquises	11 500	12 500
Point de départ d'exercice des options	28/02/2018	25/01/2019
Date d'expiration	27/02/2024	24/01/2025
Prix d'achat ou de souscription	16,26 €	26,80 €
Nombre d'options annulées ou résiliées	3 000	1 500
Nombre d'options levées	8 500	3 000
Nombre d'options restantes	-	8 000

ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Date d'attribution	Février 2024	Avril 2024	Avril 2024	Décembre 2024	Avril 2023
Nombre d'actions attribuées à l'origine	3 688	18 800	7 050	3 688	9 400
Nombre d'actions annulées	-	-	-	-	-
Nombre d'actions exercées	-	-	-	-	-
Solde des actions gratuites au 31.12.2024	3 688	18 800	7 050	3 688	9 400
Période d'attribution	1 an	1 an	2 ans	1 an	2 ans
Période de conservation	0 an	0 an	0 an	0 an	0 an

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La société HERIGE n'a pas identifié de transactions avec les parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

HONORAIRES COMMISSARIAT AUX COMPTES

HONORAIRES COMMISSARIAT AUX COMPTES

En k€	EY		Groupe Y BOISSEAU		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Audit						
Commissariat aux comptes, certification des comptes, examen des comptes sociaux et consolidés	48	46	37	46	86	92
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	-	-	-	-	-	-
Total de l'audit	48	46	37	46	86	92
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total des autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Total	48	46	37	46	86	92

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Signature d'un accord sur le dispositif d'accompagnement du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) entre la Direction et les Organisations syndicales d'ATLANTEM.

À l'issue des négociations engagées le 16 décembre 2024 sur les mesures d'accompagnement du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) entre la Direction et les Organisations syndicales d'ATLANTEM, un accord a été signé le 26 février 2025 avec toutes ces organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC). Cet accord a également été validé par la DREETS le 26 mars 2025. Ces mesures d'accompagnement ont

vocation à être étendues à toutes les autres entités du Groupe concernées par des licenciements économiques.

Projet d'adaptation pour renforcer la performance opérationnelle de l'activité Charpente.

Un licenciement économique collectif, qui porterait sur la suppression de 7 postes, a par ailleurs été initié sur la société INCOBOIS. La procédure d'information consultation est en cours.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiale : société détenue à plus de 50 %.

Participation : société détenue entre 10 % et 50 %.

	Devises	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (% de contrôle)	Intégration fiscale	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par la société consolidante au cours de l'exercice (*)
						Brute	Nette					
Filiales d'HERIGE												
SAS FINANCIÈRE BLAVET Noyal- Pontivy	k€	6 140	3 903	100,00 %	A	12 429	12 429	-	22 852	2 989	-2 088	-
SAS EDYCEM Montaigu-Vendée	k€	23 300	-6 271	100,00 %	A	26 937	16 937	4 702	31	5 385	-10 842	-
FENE TECH Inc. Amqui - Québec	KCAD	4 149	-865	100,00 %	-	4 316	3 714	4 337	-	12 399	-354	-
SAS SOREPRO Saint-Denis	k€	1 285	400	100,00 %	-	2 785	2 335	3 388	2 193	11 362	-650	-
SAS BTP SERVICES Le Port	k€	330	6 010	100,00 %	-	7 453	5 548	-	1 948	10 721	791	-
Groupe intégré d'HERIGE												
Filiales d'EDYCEM												
SAS EDYCEM BÉTON Montaigu-Vendée	k€	16 953	-3 428	100,00 %	A	26 637	13 562	-	14 463	91 970	-10 159	-
SAS PRÉFA DES PAYS DE LOIRE (PPL) Saint-Georges-de-Montaigu	k€	178	3 768	100,00 %	A	5 990	5 990	-	75	12 075	-383	-
Filiales d'EDYCEM BÉTON												
SARL BÉTON D'ILLE ET VILAINE (BIV) Montaigu-Vendée	k€	365	656	60,00 %	-	219	219	-	-	3 332	120	-
SAS BÉTON DES OLNONES Olonne-sur-mer	k€	45	298	75,00 %	-	818	818	-	-	5 479	-147	-
SARL CH BÉTON Candé	k€	378	1 060	50,00%	-	998	698	-	-	2 571	341	-
SAS BÉTON DU POHER Montaigu-Vendée	k€	800	1 692	70,00%	-	3 221	3 221	-	-	10 591	361	-
SAS AUDOIN Mérygnac	k€	448	-914	100,00 %	A	5 592	292	-	-	10 255	-24	-
Filiales de FINANCIÈRE BLAVET												
SAS T.B.M. Noyal-Pontivy	k€	300	943	100,00 %	A	300	300	-	223	2 888	97	-
SAS ATLANTEM INDUSTRIES Noyal-Pontivy	k€	1 257	53 222	100,00 %	A	68 952	68 952	-	14 050	168 457	-3 454	-

* dividendes comptabilisés

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

	Devises	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (% de contrôle)	Intégration fiscale	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par la société consolidante au cours de l'exercice (*)
						Brute	Nette					
Filiales d'ATLANTEM INDUSTRIES												
SAS PORALU MENUISERIES Le Port	k€	2 897	13 636	100,00 %	-	2 380	2 380	-	-	52 811	3 095	-
SAS PORALU BOIS Le Port	k€	795	672	96,00 %	-	1 425	1 425	-	-	6 975	-271	-
SCI CAPEPORT Le Port	k€	76	2 784	100,00 %	-	2 761	2 761	-	-	901	531	-
SCI DUCLOS Hillion / Saint-Brieuc	k€	8	3 012	99,80 %	-	8	8	-	-	1 179	700	-
SAS INCOBOIS Saint-Georges-de-Montaigu	k€	1 078	4 082	100,00 %	A	8 623	5 152	-	-	10 124	-519	-
Participation de FINANCIÈRE BLAVET												
SAS MEN REC Saint-Allouestre	k€	60	-40	24,75%	-	15	15	-	-	1 313	96	-

* dividendes comptabilisés

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En €	Date d'arrêté	2020	2021	2022	2023	2024
	Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice						
Capital social		4 490 465	4 490 465	4 490 465	4 490 465	4 490 465
Nombre d'actions						
- ordinaires		2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643
- à dividende prioritaire (sans droit de vote)		-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer						
- par conversion d'obligations		-	-	-	-	-
Opérations et résultat de l'exercice						
Chiffre d'affaires HT		5 686 983	6 539 272	8 658 638	9 661 063	8 860 902
Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions		-356 239	-723 179	11 497 847	-1 259 581	56 444 704
Impôt sur les bénéfices		-331 256	-348 193	-284 022	-1 376 735	-16 441
Participation des salariés		-	-	-	-	300
Dotations aux amortissements et provisions		2 228 930	719 076	1 240 951	846 706	11 458 973
Résultat net		-1 979 589	163 079	13 418 816	1 738 786	44 702 611
Résultat distribué ⁽¹⁾		3 742 054	5 388 557	5 388 557	5 687 922	-
Résultat par action						
Résultat après impôt, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions		-0,01	-0,13	3,94	0,04	18,76
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions		-0,66	0,05	4,48	0,58	14,93
Dividende attribué ⁽¹⁾		1,25	1,80	1,80	1,90	-
Personnel						
Effectif moyen des salariés		28	29	33	33	32
Masse salariale de l'exercice		2 609 435	2 772 810	3 111 247	3 537 838	3 747 209
Sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)		1 031 480	1 187 727	1 256 809	1 453 435	1 595 153

(1) Montant incluant les actions d'autodétention



04

Réalisation ATLANTEM
École de Management Normandie (76)
Photo : Jacques Basile

En application de l'article L225-68 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise, lequel contient l'ensemble des informations prévues aux articles L22-10-9 à L22-10-11 et L225-37-4 du Code de commerce, informations relatives à la composition, au fonctionnement et aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, à la rémunération des mandataires sociaux, ainsi qu'aux éléments susceptibles

d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange. Ce rapport vous présente également nos observations sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec la Direction du Groupe et sa Direction financière et juridique, puis revu et commenté avec le Comité d'audit et des risques. Il a été approuvé par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 21 mars 2025.

1 COMPOSITION, FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société HERIGE fonctionne sous la forme de société avec Directoire et Conseil de Surveillance depuis une décision des actionnaires du 5 juin 1998.

Le Conseil de Surveillance a adopté le code Middlednext comme référentiel de gouvernement d'entreprise, code publié le 17 décembre 2009 et révisé en septembre 2016 puis en septembre 2021, ainsi que les recommandations RSE 2024, qui complètent le Code de gouvernement d'entreprise, consultables sur le site de

Middlednext (www.middlednext.com). Conformément à la recommandation R22, le Conseil de Surveillance déclare avoir pris connaissance des points de vigilance qui figurent dans le code et en avoir fait la revue à l'occasion de l'établissement du présent rapport.

Toutes les recommandations du code ont été étudiées : la société s'y conforme ou apporte des explications circonstanciées.

LE DIRECTOIRE

> Composition et fonctionnement

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans. Il est composé depuis le 15 septembre 2020 de deux membres : Monsieur Benoît HENNAUT, Président, et Monsieur Stéphane JAN. Le mandat du Directoire a été renouvelé lors de la réunion du Conseil de Surveillance se tenant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, pour une durée statutaire de quatre ans. Le Directoire se réunit au moins une fois par trimestre pour établir un rapport à destination du Conseil de Surveillance, et aussi souvent que l'intérêt de la société le nécessite, sur convocation du Président.

Liste des mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024 par chaque membre

Nom, Prénom	Société	Fonction
HENNAUT Benoît	SA HERIGE	Président du Directoire
	FENE-TECH Inc.	Vice-président
	POLYVIA Pôle Bâtiment Plasturgie	Président
	AIMCC	Vice-président
	Construction 21	Président du Collège Industrie et Administrateur
	EuPC	Président
	MEDEF Pays de la Loire	Administrateur
	Fédération des Industriels du Béton	Membre du Comité exécutif, Président de la commission Économie
	EUROLAW	Administrateur
VALOBAT	Président du Collège Industrie	Administrateur
	SA HERIGE	Membre du Directoire

Il est précisé que le contrat de travail de Monsieur Benoît HENNAUT en qualité de Directeur général de la société HERIGE a pris fin lors de sa nomination en qualité de Président du Directoire. En revanche, Monsieur Stéphane JAN a conservé son contrat de travail en qualité de Directeur administratif et financier du Groupe, le Conseil n'ayant pas estimé opportun d'y mettre fin du fait de l'exercice de fonctions effectives distinctes de son mandat social, ce en conformité avec la recommandation R18 du code Middlednext.

> Pouvoirs

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, le Directoire doit requérir :

- l'approbation du Conseil de Surveillance notamment sur la stratégie, la politique de financement, les budgets d'exploitation et d'investissements annuels qu'il définit,
- l'autorisation du Conseil de Surveillance pour réaliser certaines opérations dès lors qu'elles dépassent un certain seuil, telles que les cessions ou acquisitions d'immeubles, les cessions ou prises de participation, les souscriptions d'emprunt ou les investissements non prévus au budget, ainsi que les décisions affectant la propriété et l'usage des éléments incorporels et les décisions relatives aux cadres dirigeants de la société.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

> Composition

Le Conseil de Surveillance est composé, au 31 décembre 2024, de neuf membres, figurant dans le tableau ci-après.

Nom, Prénom, fonction	Membre indépendant	Année de 1 ^{er} nomination	Échéance du mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations	Comité RSE	Expérience et expertise apportée
CAILLAUD Jérôme Vice-président	Non	2006	2025	-	-	-	Dirigeant d'entreprise Membre familial
CAILLAUD Laurent Membre	Non	2019	2025	-	-	-	Dirigeant d'entreprise- Expertise en immobilier Membre familial
CAILLAUD Sébastien Membre	Non	2014	2025	Membre	-	-	Dirigeant cabinet d'expertise Comptable Membre familial
CHOTARD Nathalie Membre représentant les salariés	Non	2024	2027	-	-	-	Représentante des salariés Connaissance métier Menuiserie
FILOCHE Catherine Membre	Oui	2017	2026	Présidente	-	Membre	Cadre d'entreprise Experte en finances et immobilier
ROBIN Daniel Président	Non	2017	2025	-	Membre	Membre	Ancien dirigeant du Groupe Connaissance métier Béton Membre familial
ROBIN Olivier Membre	Non	1998	2025	-	-	-	Dirigeant d'entreprise Membre familial
ROBIN-RAVENEAU Marie-Laure Membre	Non	2013	2025	-	Présidente	Membre	Cadre d'entreprise Membre familial
WEBER Caroline Membre	Oui	2015	2025	Membre	-	Présidente	Experte en finances Stratégie Gouvernance

La durée du mandat est actuellement de trois exercices. Compte tenu de cette courte durée, le Conseil n'a pas jugé opportun de mettre en place un échelonnement des mandats.

Le Conseil de Surveillance compte quatre femmes parmi ses membres. Les dispositions légales sur la représentativité équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils sont respectées.

Mesdames Caroline WEBER et Catherine FILOCHE sont, conformément à la recommandation R3, membres indépendants du Conseil. Elles remplissent les cinq critères d'indépendance au sens du code de gouvernance Middlednext.

Prenant acte du terme du mandat de Madame Marie-Annick COUÉ, le comité social et économique HERIGE, lors de sa réunion tenue le 12 septembre 2024, a désigné

Madame Nathalie CHOTARD aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés pour une période de trois années, conformément aux dispositions statutaires.

La majorité des membres a acquis des expériences différentes et complémentaires dans le monde de l'entreprise permettant d'avoir un Conseil pluridisciplinaire.

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil de Surveillance, et les informations relatives à la biographie et à l'expérience des candidats et à la nomination ou au renouvellement sont mises en ligne sur le site Internet de la société préalablement à l'Assemblée, conformément à la recommandation R10.

Liste des mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024 par chaque personne composant le Conseil de Surveillance

Nom, Prénom	Société	Fonction
CAILLAUD Jérôme	SA HERIGE	Vice-président du Conseil de Surveillance
	SAS S.I.LUG	Président
	SARL IMMOBILIÈRE SAINT-GEORGES	Co-gérant
	SCI CAS COMANDANT	Co-gérant
	SC FINANCIÈRE GLADEL	Gérant
	SCI CAGER	Gérant
	SC LEGACY	Gérant

Nom, Prénom	Société	Fonction
CAILLAUD Laurent	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	FONCIA VENDÉE	Président
	LS INVESTISSEMENTS	Gérant
	CAMOB	Gérant
	SAS FONCIA VENDÉE CENTRAL IMMOBILIER	Président
	RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE	Conseiller régional
CAILLAUD Sébastien	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	SAS ACCIOR & Associés	Président
	SC FINANCIÈRE KEYSTONE	Gérant
	SARL ARCDEV	Gérant
	SC SHARECA	Gérant
CHOTARD Nathalie	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
FILOCHE Catherine	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	SCI KER MARIA	Co-gérante
ROBIN-RAVENEAU Marie-Laure	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	SAS 8 OCTOBRE CONSEILS	Vice-présidente
	SAS HESTIA	Présidente
	SC SOFIMALO	Gérante
ROBIN Daniel	SA HERIGE	Président du Conseil de Surveillance
	SAS SIROCO	Président
	SARL CONTACT PLUS	Gérant
	SC SOFIBAX	Gérant
	SCI ROLONNE	Gérant
	SCI DAMIRO	Gérant
ROBIN Olivier	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	SARL MENUISERIE THIREAU	Gérant
	SAS ATELIER PEAU	Président
	SARL PROSTYL	Gérant
	SARL ELAIA GROUPE	Gérant
	SARL ALIOTH	Gérant
	SARL ATELIER SENAND	Gérant
	SARL SALINE	Gérant
	SARL MAHE	Gérant
	SARL ZEPHIR	Gérant
	SC LOC	Gérant
WEBER Caroline	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	MIDDLENEXT	Directrice générale
	SOCIÉTÉ SERGE FERRARI	Administratrice
	EUROPEAN ISSUERS	Administratrice
	OBSERVATOIRE DES PME-ETI COTÉES EN BOURSE	Administratrice
	ASSOCIATION LEDO TANK	Présidente
	SUKA	Gérante
	GROUPE SCHMIDT	Membre du Conseil de Surveillance

> Missions du conseil

Les missions du Conseil de Surveillance sont celles dévolues par la loi et par les statuts de la société. Ce Conseil a notamment pour mission principale le contrôle permanent de la gestion de la société faite par le Directoire. À cet effet, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer tous documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il nomme le Directoire, en désigne le Président et les éventuels Directeurs généraux et fixe leurs rémunérations. Il délivre les autorisations préalables à la conclusion de certaines opérations par le Directoire, conformément à l'article 16 des statuts de la société. Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil a notamment examiné et approuvé les comptes semestriels et annuels, les orientations stratégiques du Groupe, sa politique d'investissement et de développement, et délivré les autorisations nécessaires à certaines décisions du Directoire.

Le Conseil de Surveillance vérifie également annuellement la politique engagée en matière de diversité et d'équité au sein du Groupe, tant dans les instances dirigeantes qu'à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise (recommandation R15).

> Fonctionnement du conseil de surveillance

En conformité avec la recommandation R9 du code Middlednext, le Conseil de Surveillance s'est doté d'un règlement intérieur dont la dernière mise à jour a été approuvée le 26 mars 2021. Le règlement intérieur est consultable sur le site Internet de la société.

Conformément à la recommandation R1, chaque membre du Conseil est sensibilisé aux responsabilités et obligations qui lui incombent, notamment au moment de sa nomination, par la remise qui lui est faite du règlement intérieur rappelant l'ensemble des droits et devoirs des membres du Conseil, les modalités de fonctionnement de ce dernier, ainsi que les règles de déontologie qu'ils se doivent d'appliquer. Une attention particulière est portée aux situations de conflits d'intérêts et le Conseil a adopté, au cours de sa réunion du 1^{er} juillet 2022, une procédure de gestion des conflits d'intérêts, conformément à la recommandation R2. Les membres du Conseil sont également invités, pour chaque réunion du Conseil, à déclarer un éventuel conflit d'intérêts.

Il n'est pas fixé un nombre minimal d'actions à détenir pour les membres du Conseil, les statuts de la société ayant supprimé cette obligation en mai 2010, conformément aux dispositions légales.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou que la législation l'impose et au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice écoulé,

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

> Comité d'audit et des risques

Missions/composition/fonctionnement

Le Conseil a constitué en son sein un Comité d'audit et des risques ayant pour missions principales :

- de suivre les questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. À cet effet, il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité. Il examine les projets de comptes semestriels et annuels consolidés du Groupe, les comptes annuels de la société, la présentation de la Direction décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs du Groupe, ainsi que les options comptables retenues,

il s'est réuni à huit reprises. Le taux de participation moyen constaté au cours de ces réunions a été de 84 %. Par ailleurs, et conformément à la recommandation R6, les membres du Conseil échangent entre eux régulièrement et de manière informelle hors cadre des réunions.

Conformément à la recommandation R4, et selon les conditions spécifiées dans le règlement intérieur, les membres du Conseil reçoivent, préalablement aux réunions, les documents nécessaires à leur mission dans des délais suffisants, et des situations d'exploitation leur sont régulièrement envoyées. Ils sont également informés de tout événement affectant de manière significative la vie du Groupe et reçoivent les principaux communiqués de presse concernant HERIGE.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et leur approbation est effectuée au cours du Conseil suivant.

Conformément à la recommandation R5 du code Middlednext, des formations, notamment en matière de RSE, ont été mises en œuvre pour les membres des Comités de Direction du Groupe. Des sensibilisations aux enjeux climatiques ont également été dispensées auprès de ces publics. Les membres du Conseil sont par ailleurs informés régulièrement de l'ensemble des nouvelles réglementations et directives, existantes ou à venir, impactant spécifiquement l'entreprise et son secteur d'activité.

Des formations en matière de RSE ont également été dispensées aux membres du Conseil au cours de l'exercice 2024.

Conformément à la recommandation R13, les membres du Conseil sont également invités chaque début d'année à s'exprimer, par le biais d'un questionnaire d'autoévaluation, sur le fonctionnement du Conseil, de ses Comités, et sur la préparation de ses travaux au cours de l'exercice écoulé. Une synthèse des avis donnés dans ces questionnaires a été présentée le 11 juillet 2024 par le Président du Conseil aux membres du Conseil de Surveillance.

> Censeurs

Les statuts de la société prévoient la possibilité pour le Conseil de Surveillance de nommer des censeurs pour une durée qu'il détermine lors de la nomination. Les censeurs prennent part aux délibérations avec voix consultative. Ils ne sont pas comptabilisés dans le calcul du quorum.

Le mandat de censeur de Monsieur Alain MARION a pris fin lors de la séance du Conseil de Surveillance se tenant le 29 mars 2024, sur décision des membres du Conseil. Les membres du Conseil de Surveillance ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.

- de s'assurer de l'existence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de l'audit interne, ainsi que de la gestion des risques les plus significatifs et de procéder au moins une fois par an, suite au renforcement de ses missions à ce titre, à une revue d'ensemble des principaux risques auxquels le Groupe peut être confronté dans le cadre de ses activités,

- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes consolidés annuels et semestriels du Groupe et des comptes annuels de la société, de veiller à l'indépendance des Commissaires aux comptes et, plus généralement, d'assurer le suivi de la réalisation de leurs missions.

Le Comité d'audit et des risques est composé, au 31 décembre 2024, de trois personnes :

Nom, prénom	Qualité	Membre indépendant	Compétences et expériences
FILOCHE Catherine	Présidente	Oui	Finances et gouvernance
WEBER Caroline	Membre	Oui	Finances et stratégie
CAILLAUD Sébastien	Membre	Non	Finances et comptabilité

Depuis le 25 mai 2018, la présidence a été confiée à Madame Catherine FILOCHE, membre indépendant, conformément à la recommandation R7 du code Middlenext.

Messieurs François et Martial CAILLAUD sont invités permanents.

Les membres ont à la fois des compétences en matière financière et comptable ou connaissent le secteur d'activité du Groupe. Leurs compétences et leurs parcours permettent au Comité de remplir sa mission avec l'expérience requise.

Le Comité d'audit et des risques s'est assuré de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Des échanges nourris entre le Comité et les Commissaires ont eu lieu à l'occasion de l'établissement du rapport que ces derniers doivent présenter au Comité d'audit et des risques.

Le Comité a fait part au Conseil de Surveillance des résultats des travaux menés ; il a également expliqué au Conseil comment l'audit légal contribuait à l'intégrité du reporting financier et a précisé quel rôle il avait joué dans ce process. Les recommandations du Comité ont été suivies par le Conseil de Surveillance.

Intégrité du reporting financier

Le Groupe ne confie aucune mission autre que la certification des comptes à ses Commissaires aux comptes ; le Comité d'audit s'est assuré auprès de la Direction financière de l'absence de missions de cette nature.

Au cours du dernier exercice, le Groupe n'a pas procédé au renouvellement ou à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes.

Au cours de l'exercice 2024, le Comité d'audit et des risques a rencontré quatre fois les Commissaires aux comptes avec lesquels il a échangé sur le plan d'audit et sur les problématiques ou changements significatifs dans l'activité du Groupe.

Il a revu les comptes consolidés semestriels et annuels du Groupe, ainsi que les conditions dans lesquelles les cabinets ont procédé à la réalisation de leur mission.

Le Comité d'audit et des risques a interrogé les cabinets d'audit quant à une éventuelle inspection du H2A et a pris acte qu'ils n'avaient pas été contrôlés dans le cadre de leur mission pour le Groupe. Les Commissaires aux comptes ont également soumis au Comité leur rapport préalablement à l'émission de leur rapport définitif.

Le Comité d'audit et des risques a discuté avec les cabinets des points clés de l'audit et en particulier des pistes d'amélioration du dispositif de contrôle interne et du système comptable.

Le Comité d'audit et des risques s'est penché sur le process de reporting financier du Groupe et a fait part de ses remarques et recommandations afin de s'assurer de l'intégrité de ce reporting. Il s'est penché sur l'efficacité du système de gestion des risques et du dispositif de contrôle interne.

Principales activités du Comité au cours de l'exercice écoulé

Le Comité s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2024, avec un taux de présence de 100 %, pour examiner les arrêtés de comptes, les travaux liés à la maîtrise des risques, au contrôle et à l'audit interne. Au cours de l'exercice, il s'est efforcé de répondre à sa mission d'assistance et d'information du Conseil de Surveillance. Après chaque réunion du Comité, il lui a fait part de ses travaux et synthèses et a émis des recommandations sur des points d'attention particuliers. Ces recommandations ont été débattues au sein du Conseil. Au-delà de ses missions principales, le Comité a fait un rapport au Conseil sur :

- le suivi des principales zones de risques et du système de contrôle interne : revue du budget de l'année, des cartographies des risques métiers, des principaux constats et recommandations issus des missions d'audit interne et revue des risques cyber et/ou liés aux systèmes d'information,

- le déploiement des dispositifs de conformité : dispositifs de lutte contre la corruption (loi Sapin II) et de protection des données à caractère personnel (RGPD),

- le suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes,

- la revue des fraudes éventuelles,

- le suivi de la gestion de trésorerie et notamment des lignes bancaires.

> Comité des rémunérations et des nominations

Ce Comité a pour mission de revoir et de proposer au Conseil de Surveillance les rémunérations fixes et variables des membres du Directoire et de certains responsables clés du Groupe. Ce Comité a également pour mission de proposer au Conseil de Surveillance la nomination et le renouvellement de ses membres, ainsi que de ceux du Directoire. Il s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2024 pour statuer notamment comme chaque année sur les modes de rémunération fixe et variable des membres du Directoire, l'anticipation des départs connus et le suivi de l'intégration des profils clés.

Par ailleurs, des travaux spécifiques ont concerné :

- Le suivi de l'évolution du CODIR Menuiserie,

- Le suivi du projet (EXEIS) d'évolution organisationnelle post cession du Négoce,

- Le suivi du projet (FORM) induisant, dans un contexte de crise, la réorganisation de toutes les filiales et de nombreux licenciements économiques,

- La politique salariale globale (NAO, inflation...),

- La mise en place du process annuel de « revues RH et Organisation ».

La question de la succession des dirigeants (recommandation R17) est également régulièrement mise à l'ordre du jour du Comité afin de réfléchir aux solutions à mettre en place en cas d'accident ou d'indisponibilité brutale.

Au 31 décembre 2024, les membres du Comité des rémunérations sont Madame Marie-Laure ROBIN-RAVENEAU, Présidente du Comité, et Messieurs Daniel ROBIN et Alain MARION. Monsieur Benoît HENNAUT, Président du Directoire, et Monsieur Guillaume DE KERVENOËL, Directeur des ressources humaines, assistent également aux réunions. Monsieur Jean-Michel RENAudeau, membre du Comité stratégique de la branche Menuiserie, est invité permanent depuis décembre 2021.

> Comité Responsabilité Sociétale et Environnementale

En conformité avec la nouvelle recommandation R8 du code Middlenext, un Comité RSE a été constitué au sein du Conseil de Surveillance en septembre 2020, composé de : Monsieur Daniel ROBIN, Madame Catherine FILOCHE, membre indépendant et Présidente, Madame Marie-Laure ROBIN-RAVENEAU et Madame Caroline WEBER, Présidente. Monsieur Benoît HENNAUT, Président du Directoire, et Madame Caroline LUTINIER, Directrice RSE et communication, sont invités permanents.

Ce Comité a pour principales missions d'examiner les engagements et les politiques développés par le Groupe en matière d'éthique, de responsabilité sociétale et environnementale, de la mise en œuvre de ces politiques et leurs résultats, et de formuler au Conseil de Surveillance tout avis ou recommandation. Il lui appartient dans ce cadre de s'assurer, en lien avec le Comité d'audit, de l'existence de dispositifs d'identification et de gestion des principaux risques liés à ces domaines de responsabilité et de la conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires. Le Comité examine par ailleurs la politique du Groupe en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la démarche globale engagée en faveur de la parité. Il participe également, en lien avec le Comité des rémunérations et des nominations, aux réflexions sur la mise en œuvre de critères de RSE dans la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Le Comité RSE s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2024 avec un taux de participation de 55 %. Les principaux thèmes abordés ont porté sur les actions et perspectives du Groupe en matière de RSE, sur l'analyse des indicateurs environnementaux et sociaux et les politiques mises en œuvre tout au long de l'année.

Le Comité a ainsi partagé autour des initiatives et groupes de travail déployés au sein du Groupe et de ses activités en matière de RSE : avancement du déploiement

de la politique achats responsables, déploiement des leviers de la trajectoire carbone par activité, le suivi du déploiement du nouvel outil I extra-financier, retour qualitatif sur la déclaration de performance extra-financière, évolutions réglementaires à prendre en compte à tous les niveaux de la chaîne de valeur, préparation à la mise en œuvre de la future CSRD.

> Comités stratégiques de branche

Depuis 2015, des Comités stratégiques ont été constitués au sein des branches d'activité du Groupe, composés du Directoire et de membres actionnaires familiaux. Réunis au moins une fois par trimestre, leur rôle est purement consultatif et ils émettent des avis sans voix délibérative. Les Comités stratégiques permettent la remontée d'informations au niveau de la holding et s'assurent de la cohérence des choix stratégiques avec les résultats attendus et les équilibres financiers.

L'ouverture de ces Comités à des membres indépendants, souhaitée par les actionnaires familiaux, est effective depuis l'exercice 2020, chacun des Comités ayant accueilli au moins un membre externe indépendant expert dans le domaine d'activité de sa branche : Monsieur Jean-Michel RENAudeau pour l'activité Menuiserie et Monsieur Jean-Michel HAYÉ pour l'activité Béton.

2 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

1 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance est fondée sur l'allocation d'une rémunération dont la somme globale est fixée par l'Assemblée Générale et répartie entre ses membres à la discrétion du Conseil, selon le principe suivant : une partie fixe, avec un montant doublé pour les membres indépendants, et une partie variable en fonction de la présence des membres aux réunions du Conseil et des Comités spécialisés le cas échéant, conformément à la recommandation R12. La répartition peut également prendre en compte la réalisation de certaines missions spécifiques.

Le Président et le Vice-président du Conseil de Surveillance perçoivent également une rémunération fixée lors de leur nomination et révisée annuellement en fonction de l'évolution des prix à la consommation. Cette rémunération s'est élevée pour 2024 à 26 496 € pour le Président et à 18 200 € pour le Vice-président.

Les montants perçus sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Membres du Conseil de Surveillance	Montants versés en 2024	Montants versés en 2023	
Jérôme CAILLAUD	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	8 200	9 100
Jérôme CAILLAUD	Rémunération de Vice-président de Conseil de Surveillance HERIGE	18 200	18 233
Jérôme CAILLAUD	Rémunération de Comité Stratégique Négoce	3 000	1 500
Laurent CAILLAUD	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	8 200	8 700
Laurent CAILLAUD	Rémunération de Comité Stratégique Béton	3 000	1 500
Sébastien CAILLAUD	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	9 400	9 900
Marie-Annick COUÉ	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	9 300	9 900
Catherine FILOCHE	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	16 700	17 000
Alain MARION	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	10 700	12 100
Daniel ROBIN	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	12 700	12 500
Daniel ROBIN	Rémunération de Président de Conseil de Surveillance HERIGE	26 496	26 545
Olivier ROBIN	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	7 800	9 100
Olivier ROBIN	Rémunération de Comité Stratégique Menuiserie	2 500	2 000
Marie-Laure ROBIN-RAVENEAU	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	12 200	12 200
Caroline WEBER	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	17 000	17 500
Total		165 396	165 478

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

La politique de rémunération du Directoire du Groupe HERIGE est alignée sur les valeurs de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux sont associés dans leurs rétributions au développement, à la rentabilité et à la pérennité du Groupe. Depuis le 1^{er} janvier 2021, la part variable de rémunération de ses dirigeants est basée pour 30 % sur des indicateurs RSE.

Pour l'exercice 2024, le Conseil de Surveillance a validé les rémunérations fixes et variables des membres du Directoire proposées par le Comité des rémunérations et des nominations, à savoir :

- Monsieur Benoît HENNAUT, Président du Directoire : une rémunération fixe brute mensuelle de 29 536 € et une rémunération variable calculée sur une base cible de 45 % de la rémunération fixe annuelle,
- Monsieur Stéphane JAN est rémunéré au titre de son contrat de travail de Directeur administratif et financier Groupe. Sa rémunération fixe brute mensuelle a été portée à 15 838 € à compter du 1^{er} janvier 2024, et sa rémunération variable est calculée sur une base cible de 40 % de sa rémunération fixe annuelle.

La rémunération variable des membres du Directoire est fondée à 70 % sur des objectifs de performance économique (notamment REX) et à 30 % sur des objectifs RSE, chaque objectif étant évalué selon une grille de conversion pouvant octroyer jusqu'à 140 % en cas de performance supérieure à 120 % sur l'indicateur concerné. Cette rémunération variable peut être bonifiée de 15 % en cas de dépassement d'un seuil de surperformance REX.

Les membres du Directoire bénéficient également d'actions attribuées gratuitement, de l'avantage en nature constitué par leur véhicule de fonction, ainsi que des accords d'intéressement et de participation du Groupe.

Les différents éléments de rémunération attribués aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2024 sont les suivants :

Benoît HENNAUT, Président du Directoire		Au titre de l'exercice 2023	Au titre de l'exercice 2024		
		Montant attribué	Montant attribué	Montant versé	Montant restant dû
Rémunération fixe	Rémunération fixe	352 996	354 432	354 432	-
	Avantages en nature	9 449	9 838	9 838	-
Rémunération variable	Rémunération variable hors intéressement	127 873	89 549	0	89 549
	Intéressement	57 632	32 489	0	32 489
Rémunération exceptionnelle <i>au titre de la cession des titres des sociétés Financière VM Distribution et Cominex au Groupe SAMSE</i>		-	173 000	173 000	-
Total		547 950	659 308	537 270	122 038
Valorisation des options ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾		29 739	138 540	-	-

Stéphane JAN, Directeur administratif et financier Groupe		Au titre de l'exercice 2023	Au titre de l'exercice 2024		
		Montant attribué	Montant attribué	Montant versé	Montant restant dû
Rémunération fixe	Rémunération fixe	189 282	190 056	190 056	-
	Avantages en nature	4 297	4 297	4 297	-
Rémunération variable	Rémunération variable hors intéressement	44 671	40 000	0	40 000
	Intéressement	28 843	17 421	0	17 421
Rémunération exceptionnelle <i>au titre de la cession des titres des sociétés Financière VM Distribution et Cominex au Groupe SAMSE</i>		-	93 000	93 000	-
Total		266 082	344 774	287 353	57 421
Valorisation des options ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾		22 831	73 401	-	-

(1) détaillées dans le tableau ci-après

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DURANT L'EXERCICE

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Date attribution effective	Période de conservation
Benoît HENNAUT <i>au titre de la cession des titres des sociétés Financière VM Distribution et Cominex au Groupe SAMSE</i>	7 février 2024	21,09	2 400	8 février 2025	8 février 2026
Benoît HENNAUT	23 avril 2024	25,86	1 000	24 avril 2026	-
Benoît HENNAUT <i>au titre de la cession des titres des sociétés Financière VM Distribution et Cominex au Groupe SAMSE</i>	23 janvier 2025	25,86	2 400	24 janvier 2026	24 janvier 2027
Stéphane JAN <i>au titre de la cession des titres des sociétés Financière VM Distribution et Cominex au Groupe SAMSE</i>	7 février 2024	21,09	1 288	8 février 2025	8 février 2026
Stéphane JAN	23 avril 2024	25,86	500	24 avril 2026	-
Stéphane JAN <i>au titre de la cession des titres des sociétés Financière VM Distribution et Cominex au Groupe SAMSE</i>	23 janvier 2025	25,86	1 288	24 janvier 2026	24 janvier 2027

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE

Les mandataires sociaux et membres du Conseil de Surveillance n'ont pas levé d'options d'achat d'actions au cours de l'exercice 2024.

Le Conseil de Surveillance du 27 mars 2020, statuant en application des articles

L225-185 alinéa 4 et L225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, a fixé à 10 % la quantité de titres issus de levées d'options ou d'attributions gratuites d'actions que les mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE PRIS PAR LA SOCIÉTÉ AU BÉNÉFICE DE SES MANDATAIRES SOCIAUX, CORRESPONDANT À DES RÉMUNÉRATIONS, DES INDEMNITÉS OU À DES AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE LEURS FONCTIONS OU POSTÉRIEUREMENT À L'EXERCICE DE CELLES-CI

Aucun engagement de cette nature n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

3 AUTRES INFORMATIONS

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES DIRIGEANTS OU LES ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS ET LES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'article L225-37-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention, intervenue directement ou par personne interposée, entre un mandataire social ou un actionnaire significatif et une filiale de la société n'a été conclue au cours de l'exercice 2024.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aucune délégation accordée par l'Assemblée Générale au Directoire en matière d'augmentation de capital n'est en cours de validité.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors qu'il justifie de sa qualité d'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, et conformément aux dispositions légales. La qualité d'actionnaire résulte de l'enregistrement comptable des titres :

- soit dans les comptes de titres nominatifs de la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

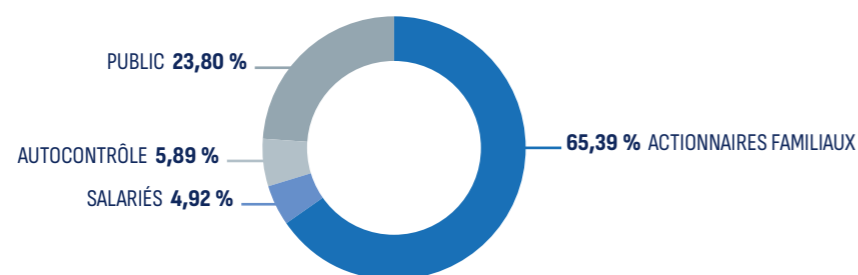
Conformément à la recommandation R14 du code Middlednext, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des votes en Assemblée Générale et constaté que la majorité des minoritaires avait voté dans le sens des résolutions agréées par le Directoire.

Par ailleurs, les dirigeants se tiennent à la disposition des actionnaires qui souhaiteraient échanger ou obtenir des informations en dehors des Assemblées Générales.

4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE

Conformément aux dispositions de l'article L22-10-11 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

STRUCTURE DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2024



RESTRICTIONS STATUTAIRES ET ACCORDS RELATIFS AUX TRANSFERTS D' ACTIONS

Aucune clause statutaire ne restreint la libre cession des actions, qui peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les frais de garde et de gestion liés à la détention des titres nominatifs sont à la charge de la société. Les frais de courtage dus sur les cessions de titres nominatifs sont les suivants :

- ordre transmis par internet : 0,30 % du montant brut de la transaction avec un minimum de 9 €,
- ordre transmis par fax, courrier, téléphone : 0,30 % du montant brut de la transaction avec un minimum de 9 €.

PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

La société SOFIRO détient plus du 1/5^{ème} du capital et plus de 1/4 des droits de vote, la société SOFICA détient plus des 3/20^{ème} du capital et plus du 1/5^{ème} des

droits de vote, la société SICAT détient plus du 1/10^{ème} du capital et des droits de vote de la société.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

En plus des franchissements de seuils légaux, l'article 11 des statuts de la société prévoit que tout actionnaire détenant 1,5 % au moins du capital est tenu d'en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception, cette obligation s'appliquant à chaque franchissement d'un multiple de ce pourcentage.

Au cours de l'exercice 2024, les seuils suivants ont été franchis et déclarés :

- le 7 octobre 2024, la LBPAM, conjointement avec la société de gestion de portefeuille LFDE (société contrôlée par la LBPAM), ont déclaré un franchissement à la hausse du seuil de 3,0% du capital,
- le 29 novembre 2024, les FCPE « HERIGE FORCE 30 » ont déclaré un franchissement à la hausse du seuil de 3,0 % des droits de vote.

DROIT DE VOTE

Un droit de vote double est attribué depuis le 11 juin 2007 à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins.

CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 26 juin 2002 au sein du Groupe familial CAILLAUD-ROBIN agissant de concert. Ce pacte a fait l'objet d'un avis au Conseil des Marchés Financiers, publié le 17 octobre 2003.

Par ailleurs, les précédents engagements collectifs de conservation d'actions souscrits par les membres familiaux, en date du 23 décembre 2011 et du

1^{er} septembre 2021 ayant été dénoncés, de nouveaux engagements ont été établis.

À ce titre, deux engagements collectifs de conservation d'actions ont ainsi été souscrits par les membres familiaux en juin 2024, dans le cadre des dispositions de l'article 787-B du CGI.

POUVOIRS DU DIRECTOIRE EN MATIÈRE DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale du 31 mai 2024 a autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter de ladite Assemblée, conformément aux dispositions légales, à procéder à des achats d'actions de la société, afin :

- d'attribuer les titres rachetés aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de son Groupe dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, des attributions gratuites d'actions, au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise,
- de remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, aux porteurs desdites valeurs mobilières,
- de conserver ces actions et les remettre à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,

d'animer le marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'autorité des marchés financiers,

d'annuler tout ou partie des actions rachetées sous réserve d'une autorisation spécifique de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le prix d'achat maximal par la société de ses propres actions ne peut excéder 60 € par action, le montant global affecté à ce programme de rachat ne pouvant être supérieur à 17 961 840 €.

Le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées par la société ne peut excéder 10 % du capital social.

MÉCANISMES DE CONTRÔLE PRÉVUS DANS UN SYSTÈME D' ACTIONNARIAT DU PERSONNEL

L'article 17-5 des statuts de la société prévoit la nomination, lorsque les conditions légales sont réunies, d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires par l'Assemblée Générale des actionnaires. Les candidats à la nomination sont désignés par le Conseil de Surveillance du fonds commun de placement des salariés du Groupe HERIGE.

L'article 17-6 des statuts de la société prévoit, lorsque les conditions légales sont réunies, la désignation par le Comité d'entreprise de la société d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés, pour une durée de trois années. Madame Nathalie CHOTARD a été désignée à cette fonction à compter du 26 octobre 2024 par le CSE HERIGE, lors d'une réunion tenue le 12 septembre 2024.

5 OBSERVATIONS DU CONSEIL SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

LE RAPPORT DU DIRECTOIRE

Tout au long de l'exercice, le Directoire nous a régulièrement tenus informés de la marche des affaires sociales et de ses principales décisions de gestion. Le rapport du Directoire nous apparaît comme une information suffisamment complète et

fidèle de l'activité de la société et des résultats de l'exercice 2024. Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur les termes de ce rapport.

LES COMPTES DE L'EXERCICE

Les états financiers détaillés de l'exercice écoulé nous ont été transmis dans les délais réglementaires et nous avons pu obtenir auprès de la société toute information nécessaire. Après exercice de notre mission de vérification et de contrôle, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesquels font apparaître un total de bilan de 148 664 116,88 € et un résultat de 44 702 610,78 €.

De même, la vérification et le contrôle des comptes consolidés, faisant apparaître un résultat net consolidé de 11 059 649 €, dont part du Groupe 10 930 650 €, n'ont soulevé aucune remarque particulière.

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale annuelle et en approuve les termes.

Nous vous précisons que, conformément à l'article L22-10-71 du Code de commerce, nos Commissaires aux comptes vous présenteront, dans un rapport joint au rapport de gestion du Directoire, leurs observations sur le présent rapport.

Rapport des Commissaires aux comptes

05

Chantier EDVCEM
Collège Talmont Saint-Hilaire (85)
Photo : Charles Marion

À l'assemblée générale de la société HERIGE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HERIGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1 - Faits significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels qui expose l'impact de la cession des titres des sociétés Financière VM Distribution et Cominex au groupe Samse en date du 30 avril 2024.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Participations, autres titres immobilisés, VMP » du paragraphe « 2 - Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels présente les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation, conduisant à la constitution éventuelle d'une dépréciation.

Nous avons apprécié la pertinence des approches mises en œuvre par votre société

sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que le caractère pertinent des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441 6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

VII. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur

ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon et à Nantes

Le 28 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU ERNST & YOUNG Audit
Christophe POISSONNET Willy ROCHER

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'assemblée générale de la société HERIGE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HERIGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « 4 - Faits marquants » de l'annexe des comptes consolidés qui expose l'impact de la cession des activités de négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles au groupe Samse en date du 30 avril 2024, et l'incidence de cette opération sur la comparabilité des comptes du groupe ;
- la note « 5 - Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés qui mentionne l'amortissement des écarts d'acquisition de l'activité Menuiserie à compter de l'exercice 2024 sur une durée de 20 ans.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « 5 - immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés décrit les modalités de traitement des écarts d'acquisition du groupe. Votre groupe a procédé à des tests de valeur des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans cette note.

Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes appliquées au traitement de ces écarts d'acquisition, à revoir les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier le caractère pertinent des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à apprécier que les notes annexes des comptes consolidés donnent une information appropriée de ces sujets.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations, données dans le rapport sur la gestion du groupe du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

VII. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé

conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Fait à La Roche-sur-Yon et à Nantes

Le 28 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU ERNST & YOUNG Audit
Christophe POISSONNET Willy ROCHER

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'Assemblée Générale de la société Herige,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Fait à La Roche-sur-Yon et à Nantes

Le 28 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU ERNST & YOUNG Audit
Christophe POISSONNET Willy ROCHER

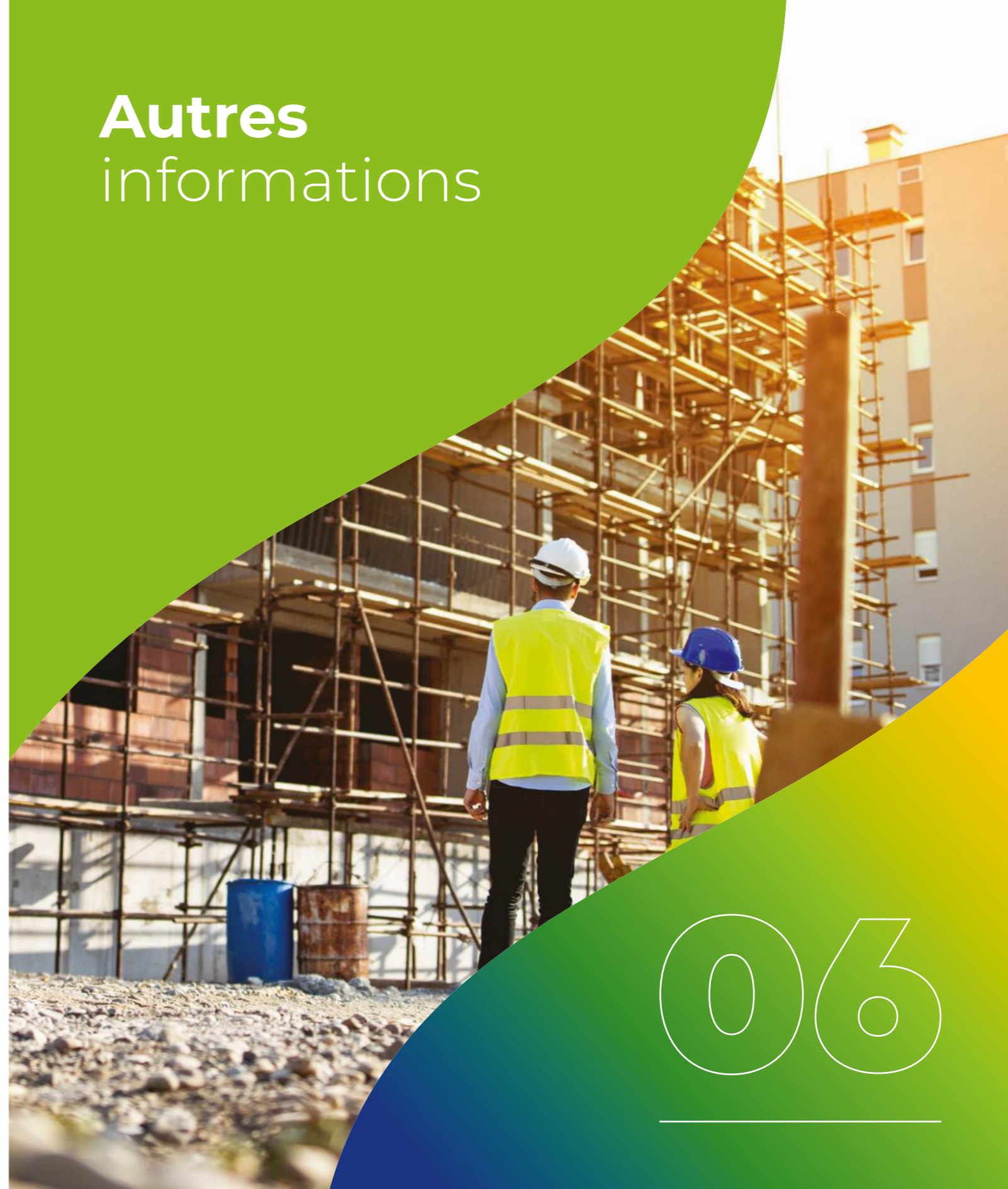
Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Autres informations



06

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

IDENTITÉ

Dénomination sociale :

HERIGE

Date de création de la société :

1941

Nationalité :

Française

Forme juridique :

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance

Siège social :

BX TWO, 10 Rue Augustin Fresnel, PA de la Bretonnière
– 85600 MONTAIGU-VENDÉE

Registre du commerce et des sociétés :

545 550 162 RCS La Roche-sur-Yon

Code APE :

7010Z

Durée :

La société prendrait fin en 2058, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (extrait) :

La société a pour objet en France et dans tous pays directement ou indirectement :

- le commerce, la fabrication, la mise en œuvre et le transport de tous matériaux et fournitures se rapportant au bâtiment, aux travaux publics et à l'environnement,
- l'acquisition et la gestion de tous biens mobiliers et immobiliers, notamment de toutes participations dans le capital de toutes sociétés françaises ou étrangères,
- la prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus exposées.

Exercice social :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Capital et caractéristiques (au 31 décembre 2024) :

Le capital est de 4 490 464,50 €.

Il est divisé en 2 993 643 actions d'une valeur nominale de 1,50 € chacune, toutes entièrement libérées et portant jouissance courante.

Introduction en Bourse :

Le 17 mai 1990.

Marché Euronext Growth Paris depuis le 25 juillet 2018

Codes Boursiers :

ISIN : FR0000066540

Reuters : ALHRG.PA Bloomberg : ALHRG.FP Code mnémorique : ALHRG Éligible PEA / PEA-PME

Appartenance aux indices :

EURONEXT FAMILY BUSINESS, EURONEXT GROWTH ALL SHARE, ENTERNEXT@ PEA-PME 150

Répartition statutaire des bénéfices :

Le bénéfice distribuable est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Responsable de l'information :

Benoît HENNAUT Tél. 02.51.08.08.20

Les documents et renseignements relatifs à la société sont mis à la disposition des actionnaires et du public au siège social, ainsi que sur le site Internet du Groupe (espace investisseurs) : www.groupe-herige.fr

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président du Conseil de Surveillance :

Daniel ROBIN

Vice-président :

Jérôme CAILLAUD

Membres du Conseil de Surveillance :

Nathalie CHOTARD,

Catherine FILOCHE,

Marie-Laure ROBIN-RAVENEAU,

Caroline WEBER,

Laurent CAILLAUD,

Sébastien CAILLAUD,

Olivier ROBIN.

DIRECTOIRE

Benoît HENNAUT, Président

Stéphane JAN

CONTRÔLE

Commissaires aux comptes titulaires :

ERNST & YOUNG Audit Tour First

La Défense FR

1-2, place des Saisons 92037 Paris

Groupe Y BOISSEAU

52, rue Jacques-Yves Cousteau

85000 La Roche-sur-Yon

2. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Montaigu-Vendée, le 28 avril 2025

Le Président du Directoire,

Benoît HENNAUT

3. RÉOLUTIONS

TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 MAI 2025

> Première résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Directoire sur la gestion de la société pendant l'exercice écoulé et sur les comptes dudit exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- des rapports du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et des Commissaires aux comptes prévus aux articles L225-68 et L22-10-71 du Code de commerce,

approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et faisant apparaître un bénéfice de 44 702 610,78 €.

> Deuxième résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI, s'élevant à 63 237 €, ainsi que l'impôt correspondant s'élevant à 15 809,25 €.

> Troisième résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Directoire de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé et donne décharge aux membres du Conseil de Surveillance de l'accomplissement de leur mission.

> Quatrième résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat net consolidé de 11 059 649 € (dont part du Groupe 10 930 650 €).

> Cinquième résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 44 702 610,78 €, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	44 702 610,78 €
Report à nouveau antérieur	5 901 682,51 €
Montant distribuable	50 604 293,29 €
Affectation proposée	
Report à nouveau	50 604 293,29 €

En application de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende global ⁽¹⁾
2021	1,80 €	5 388 557,40 €
2022	1,80 €	5 388 557,40 €
2023	1,90 €	5 687 921,70 €

(1) montant incluant les actions d'autodétention

> Sixième résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes, prévu par les articles L225-88 et suivants du Code de commerce, prend acte de l'absence de conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice, ainsi que de nouvelle convention conclue au cours de l'exercice.

> Septième résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de fixer à 113 385 €, le montant de la rémunération à allouer au Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2024.

> Huitième résolution - résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jérôme CAILLAUD, demeurant 35 avenue Georges Clémenceau à PORNICHET (44380), pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

> Neuvième résolution – résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Laurent CAILLAUD, demeurant 4 impasse Offenbach à la ROCHE-SUR-YON (85000), pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

> Dixième résolution – résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Sébastien CAILLAUD, demeurant 2 allée de l'Arundel à LES SABLES-D'OLONNE (85180), pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

> Onzième résolution – résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Daniel ROBIN, demeurant 89 rue du Moulin Rouge – LA ROCHE-SUR-YON (85000), pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

> Douzième résolution – résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Marie-Laure ROBIN-RAVENEAU, demeurant 13 Rue du Petit banc à NIORT (79000), pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée

Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

> Treizième résolution – résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Olivier ROBIN, demeurant 3 Boulevard Allard à NANTES (4410), pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

> Quatorzième résolution – résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Caroline WEBER, demeurant 64 rue de Richelieu à PARIS (75002), pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

> Quinzième résolution – résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG AUDIT, demeurant 1-2 Place des Saisons – 92400 COURBEVOIE, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

> Seizième résolution – résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale autorise le Directoire, pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée, conformément aux dispositions des articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce et à celles du règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014, à procéder à des achats d'actions de la société, afin :

- d'attribuer les titres rachetés aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de son Groupe dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, des attributions gratuites d'actions, au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise,
- de remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, aux porteurs desdites valeurs mobilières, de conserver ces actions et les remettre à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'animer le marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'annuler tout ou partie des actions rachetées sous réserve d'une autorisation spécifique de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le prix maximal d'achat par la société de ses propres actions est fixé à 60 € par action et le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions à 17 961 840 €, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, le prix et le montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme d'achat d'actions seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées par la société dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 10 % du capital social, étant rappelé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité de l'action dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'Assemblée Générale confère au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation et effectuer toutes formalités nécessaires à son exécution. Cette autorisation annule et remplace celle précédemment donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2024.

> Dix-septième résolution – résolution à caractère extraordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L22-10-62 du Code de commerce, avec faculté de subdélégation, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions détenues par celle-ci, conformément à l'autorisation d'achat d'actions donnée par l'Assemblée au Directoire aux termes de la résolution précédente.

Conformément à la réglementation en vigueur, les actions annulées ne pourront dépasser 10 % du capital social par périodes de 24 mois.

La présente autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Directoire pour constater la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

> Dix-huitième résolution – résolution à caractère extraordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants et L22-10-59 et suivants

du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes, au profit des mandataires de la société et/ou des membres du personnel salarié de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions des articles précités.

L'Assemblée Générale décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée ne pourra être inférieure à celle prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date d'attribution.

L'Assemblée Générale décide que le Directoire pourra fixer une période d'acquisition supérieure, ainsi qu'une période de conservation, la durée cumulée de la période d'acquisition et de la période de conservation ne pouvant être inférieure à la durée prévue par les dispositions légales en vigueur au moment de l'attribution.

Le nombre total d'actions attribué gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1,5 % du capital social.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée et annule et remplace la précédente autorisation.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de :

- fixer les conditions et modalités d'attribution et, le cas échéant, les critères d'attribution,
- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions, le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- et, d'une manière générale, de mettre en œuvre la présente autorisation.

L'Assemblée prend acte qu'elle sera informée chaque année par le Directoire des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation.

> Dix-neuvième résolution – résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer tous dépôts, publications et formalités nécessaires.



HERIGE
INDUSTRIES

BX TWO – PA de la Bretonnière
10, rue Augustin Fresnel
85600 MONTAIGU-VENDÉE Cedex

www.herige-industries.fr

Retrouvez-nous sur 

Publication : Communication Groupe HERIGE – Avril 2025 – Création graphique : Agence LUE - 
Impression : Goubault Imprimeur – Crédit photos : Charles Marion, Mathieu Engelen,
Benjamin Lachenal, Dimitri LAMOUR, HERIGE, Shutterstock, Freepik, Adobe Stock.

